BIBLIOTHÈQUE LATINE-FRANÇAISE

[illegible]

DES AUTEURS LATINS

[illegible]

[illegible]

PARIS
[illegible]

A
2723

Digitized by Google

UNIVERSIDAD COMPLUTENSE
5324381485

523712193
135273409

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE
LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, N° 14.

Digitized by Google

R. 183775
FA
8226
87
L5
-94

HISTOIRE

ROMAINE

DE TITE LIVE

TRADUCTION NOUVELLE

PAR MM. A. A. J. LIEZ
PROFESSEUR DE SECONDE AU COLLÈGE ROYAL DE LOUIS-LE-GRAND

N. A. DUBOIS
PROFESSEUR

V. VERGER
ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS.

Titus Livius eloquentiæ ac fidei præclarus.
TAC., *Ann.*, lib. IV, 34.

TOME QUATORZIÈME.

PARIS
C. L. F. PANCKOUCKE
MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14

M DCCC XXX.

Digitized by Google

HISTOIRE ROMAINE

DE

TITE-LIVE

SUITE DU LIVRE XXXV

PAR VICTOR VERGER

ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS.

Digitized by Google

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA.

LIBER XXXV.

XXII. Sub idem tempus* legati ab regibus Romam reverterunt : qui quum nihil, quod satis maturam caussam belli haberet, nisi adversus lacedæmonium tyrannum, adtulissent, quem et achæi legati nunciabant, contra fœdus maritimam oram Laconum obpugnare; Atilius prætor cum classe missus est in Græciam ad socios tuendos. Consules, quando nihil ab Antiocho instaret, proficisci ambo in provincias placuit. Domitius ab Arimino, qua proximum fuit, Quinctius per Ligures in Boios venit. Duo consulum agmina diversa late agrum hostium pervastarunt : primo equites eorum pauci cum præfectis, deinde universus senatus, postremo in quibus aut fortuna aliqua, aut dignitas erat, ad mille quingenti ad consules transfugerunt. Et in utraque Hispania eo

* U. C. 560. A. C. 192.

TITE-LIVE.

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXXV.

XXII. Ce fut vers ce temps que revinrent à Rome les ambassadeurs qu'on avait envoyés auprès des rois. Leur rapport ne laissant entrevoir l'apparence d'aucune guerre prochaine, si ce n'est contre le tyran des Lacédémoniens, dont les députés achéens annonçaient déjà les tentatives sur la côte de la Laconie, au mépris du traité, on se contenta d'envoyer en Grèce le préteur Atilius, avec une flotte, pour protéger les alliés. Comme Antiochus ne paraissait aucunement sur le point de se déclarer, les deux consuls eurent ordre de partir pour leurs provinces. Ils se rendirent dans le pays des Boïens, Domitius en suivant la route d'Ariminum, qui était la plus courte, Quinctius en traversant la Ligurie. Les deux armées consulaires, chacune de son côté, ravagèrent toute l'étendue du territoire ennemi. D'abord un petit nombre de cavaliers avec leurs chefs, puis le sénat tout entier, enfin tous ceux qui jouissaient de quelque distinction par leur fortune ou par leur rang, vinrent se soumettre aux consuls, au nombre de quinze cents. Les

anno res prospere gestæ : nam et C. Flaminius oppidum Litabrum, munitum opulentumque, vineis expugnavit, et nobilem regulum Corribilonem vivum cepit : et M. Fulvius proconsul cum duobus exercitibus hostium duo secunda prœlia fecit : oppida duo Hispanorum, Vesceliam Holonemque, et castella multa expugnavit : alia voluntate ad eum defecerunt : tum in Oretanos progressus, et ibi duobus potitus oppidis, Noliba et Cusibi, ad Tagum amnem ire pergit. Toletum ibi parva urbs erat, sed loco munito : eam quum obpugnaret, Vectonum magnus exercitus Toletanis subsidio venit. Cum his signis conlatis prospere pugnavit : et, fusis Vectonibus, operibus Toletum cepit.

XXIII. Ceterum eo tempore minus ea bella, quæ gerebantur, curæ patribus erant, quam exspectatio nondum cœpti cum Antiocho belli : nam etsi per legatos idemtidem omnia explorabantur, tamen rumores, temere sine ullis auctoribus orti, multa falsa veris miscebant. Inter quæ adlatum erat, quum in Ætoliam venisset Antiochus, extemplo classem eum in Siciliam missurum. Itaque senatus, etsi prætorem Atilium cum classe miserat in Græciam, tamen, quia non copiis modo, sed etiam auctoritate opus erat ad tuendos sociorum animos, T. Quinctium, et Cn. Octavium, et Cn. Servilium, et P. Villium legatos in Græciam misit; et, ut

troupes romaines remportèrent cette année des avantages dans l'une et l'autre Espagne. C. Flaminius, après un siège régulier, se rendit maître de Litabre, ville forte et opulente, et fit prisonnier le roi Corribilon, renommé pour ses talens militaires; le proconsul M. Fulvius défit dans deux combats différens deux armées ennemies, et prit d'assaut deux villes, Vesceélie et Holon, ainsi que plusieurs forts : d'autres se rendirent à lui volontairement. Ensuite, il s'avança dans le pays des Orétans, se rendit maître de deux villes, Noliba et Cusibi, et marcha vers le Tage. Dans cette direction se trouvait Tolète, ville peu considérable, mais forte par sa position. Tandis qu'il en faisait le siège, une nombreuse armée de Vectons vint au secours des Tolétains; il livra bataille aux Vectons, les vainquit, et, après la défaite, emporta Tolète de vive force.

XXIII. Au reste, les guerres qui occupaient alors les armées romaines donnaient moins d'inquiétude au sénat que l'attente de celle dont on était menacé de la part d'Antiochus. Car, bien que les ambassadeurs qu'on lui envoyait de temps en temps fussent chargés de surveiller toutes ses démarches, il circulait néanmoins des bruits vagues et alarmans, où beaucoup de faussetés se mêlaient à la vérité. On rapportait, entre autres choses, qu'Antiochus ne serait pas plus tôt arrivé en Étolie, qu'il enverrait une flotte en Sicile. C'est pourquoi le sénat, non content d'avoir envoyé en Grèce le préteur Atilius avec des vaisseaux, et jugeant que le moyen d'entretenir les bonnes dispositions des alliés était de joindre à la présence des troupes romaines celle de quelques personnages influens, fit partir pour la Grèce T.

M. Bæbius ex Bruttiis ad Tarentum et Brundisium promoveret legiones, decrevit; ut inde, si res posceret, in Macedoniam trajiceret; et ut M. Fulvius prætor classem navium viginti mitteret ad tuendam Siciliæ oram : et ut cum imperio esset, qui classem eam duceret : (duxit L. Oppius Salinator, qui priore anno ædilis plebis fuerat) et ut idem prætor L. Valerio collegæ scriberet : « Periculum esse, ne classis regis Antiochi ex Ætolia in Siciliam trajiceret : itaque placere senatui, ad eum exercitum, quem haberet, tumultuariorum militum ad duodecim millia, et quadringentos equites scribere eum, quibus oram maritimam provinciæ, qua vergeret in Græciam, tueri posset. » Eum delectum prætor non ex Sicilia ipsa tantum, sed etiam ex circumjacentibus insulis habuit : oppidaque omnia maritima, quæ in Græciam versa erant, præsidiis firmavit. Addidit alimenta rumoribus adventus Attali, Eumenis fratris, qui nunciavit, Antiochûm regem Hellespontum cum exercitu transisse; et Ætolos ita se parare, ut sub adventum ejus in armis essent. Et Eumeni absenti, et præsenti Attalo gratiæ actæ : et ædes liberæ, locus, lautia decreta, et munera data, equi duo, bina equestria arma, et vasa argentea centum pondo, et aurea viginti pondo.

XXIV. Quum alii atque alii nuncii bellum instare

Quinctius, Cn. Octavius, Cn. Servilius et P. Villius en qualité d'ambassadeurs. De plus, M. Bébius reçut l'ordre de quitter le Brutium, et de s'avancer avec ses légions vers Tarente et Brindes, afin d'être à portée de passer en Macédoine, si les circonstances l'exigeaient. Il fut enjoint au préteur M. Fulvius d'envoyer une flotte de vingt vaisseaux protéger la côte de la Sicile, sous la conduite de L. Oppius Salinator, édile plébéien de l'année précédente, qui reçut à cet effet les pouvoirs de commandant. Le même préteur fut chargé d'écrire à L. Valerius, son collègue, « qu'il y avait lieu de craindre que la flotte du roi Antiochus ne fît voile de l'Étolie vers la Sicile; qu'en conséquence le sénat trouvait urgent qu'il joignît en toute hâte, à l'armée dont il avait le commandement, une levée extraordinaire de douze mille fantassins et de quatre cents cavaliers, pour être en état de défendre toute la côte de sa province qui regardait la Grèce. » Le préteur fit cette levée dans la Sicile même et dans les îles adjacentes, et renforça les garnisons de toutes les villes maritimes qui faisaient face à la Grèce. L'arrivée d'Eumènes, frère d'Attale, accrédita encore les bruits de guerre. Ce prince annonçait que le roi Antiochus avait passé l'Hellespont à la tête d'une armée, et que les Étoliens se disposaient à se mettre sous les armes aussitôt qu'il serait arrivé. Des remerciemens furent votés à Eumènes absent et à Attale présent. Celui-ci fut logé et défrayé aux dépens du trésor public, et reçut en don une couple de chevaux, deux armures de cavalier, une vaisselle d'argent du poids de cent livres, et une autre d'or du poids de vingt livres.

XXIV. Comme on recevait coup sur coup des nou-

adferrent, ad rem pertinere visum est, consules primo quoque tempore creari. Itaque senatusconsultum factum est, ut M. Fulvius prætor literas extemplo ad consulem mitteret, quibus certior fieret, senatui placere, provincia exercituque tradito legatis, Romam reverti eum, et ex itinere præmittere edictum, quo comitia consulibus creandis ediceret. Paruit his literis consul, et, præmisso edicto, Romam venit. Eo quoque anno magna ambitio fuit, quod patricii tres in unum locum petierunt, P. Cornelius Cn. F. Scipio, qui priore anno repulsam tulerat, et L. Cornelius Scipio et Cn. Manlius Vulso. P. Scipioni, ut dilatum viro tali, non negatum, honorem adpareret, consulatus datus est : additur ei de plebe collega, M'. Acilius Glabrio. Postero die prætores creati, L. Æmilius Paullus, M. Æmilius Lepidus, M. Junius Brutus, A. Cornelius Mammula, C. Livius, et L. Oppius; utrique eorum Salinator cognomen erat. Oppius is erat, qui classem viginti navium in Siciliam duxerat. Interim dum novi magistratus sortirentur provincias, M. Bæbius a Brundisio cum omnibus copiis transire in Epirum est jussus, et circa Apolloniam copias continere : et M. Fulvio prætori urbano negotium datum est, ut quinqueremes novas quinquaginta faceret.

XXV. Et populus quidem romanus ita se ad omnes

velles qui annonçaient que la guerre était sur le point d'éclater, on jugea qu'il fallait procéder le plus tôt possible à l'élection des consuls. En conséquence, il fut enjoint au préteur M. Fulvius, par un sénatus-consulte, d'écrire sur-le-champ au consul, pour l'inviter, conformément aux volontés du sénat, à remettre à ses lieutenans le commandement de la province et de l'armée, et à partir pour Rome en se faisant précéder de l'édit qui devait fixer le jour de la tenue des comices consulaires. Le consul obéit à cette lettre, envoya d'avance l'édit de convocation, et revint à Rome. La brigue ne fut pas moins animée cette année que la précédente. Trois compétiteurs étaient sur les rangs pour la charge de consul patricien, savoir, P. Cornelius Scipion, fils de Cneius, qui avait été écarté l'année d'auparavant, L. Cornelius Scipion et Cn. Manlius Vulson. Le consulat fut donné à P. Scipion, pour faire voir qu'on avait différé plutôt que refusé d'accorder cet honneur à un homme qui en était si digne. Il eut pour collègue plébéien M'. Acilius Glabrion. Le lendemain on nomma les préteurs, qui furent L. Æmilius Paulus, M. Æmilius Lepidus, M. Junius Brutus, Q. Cornelius Mammula, C. Livius et L. Oppius, ayant l'un et l'autre le surnom de Salinator. Le dernier était le même qui avait conduit en Sicile une flotte de vingt vaisseaux. En attendant que les nouveaux magistrats tirassent au sort leurs provinces, M. Bébius reçut l'ordre de passer de Brindes en Épire, avec toutes ses troupes, et de les cantonner aux environs d'Apollonie; et M. Fulvius, préteur de la ville, fut chargé de faire construire cinquante nouvelles quinquérèmes.

XXV. Tels étaient les préparatifs du peuple romain

conatus Antiochi præparabat. Nabis jam non differebat bellum, sed summa vi Gythium obpugnabat; et, infensus Achæis, quod miserant obsessis præsidium, agros eorum vastabat. Achæi, non antea ausi capessere bellum, quam ab Roma revertissent legati, ut, quid senatui placeret, scirent, post reditum legatorum et Sicyonem concilium edixerunt, et legatos ad T. Quinctium miserunt, qui consilium ab eo peterent. In concilio omnium ad bellum extemplo capessendum inclinatæ sententiæ erant : literæ T. Quinctii cunctationem injecerunt, quibus auctor erat prætorem classemque romanam exspectandi. Quum principum alii in sententia permanerent; alii utendum ejus, quem ipsi consuluissent, consilio censerent; multitudo Philopœmenis sententiam exspectabat. Prætor is tum erat, et omnes eo tempore et prudentia et auctoritate anteibat. Is præfatus : « Bene comparatum apud Achæos esse, ne prætor, quum de bello consuluisset, ipse sententiam diceret : » statuere quam primum ipsos, quid vellent, jussit. « Prætorem decreta eorum cum fide et cura exsecuturum : adnisurumque, ut, quantum in consilio humano positum esset, nec pacis eos pœniteret, nec belli. » Plus ea oratio momenti ad incitandos ad bellum habuit, quam si aperte suadendo cupiditatem res gerendi ostendisset. Itaque ingenti consensu bellum decretum est : tempus

pour résister à tous les efforts d'Antiochus. Quant à Nabis, loin de différer la guerre, il poussait le siège de Gythium avec la plus grande vigueur; et, irrité contre les Achéens, qui avaient envoyé du secours aux assiégés, il dévastait leur territoire. Les Achéens n'avaient pas osé prendre les armes avant que leurs ambassadeurs fussent revenus de Rome, afin de connaître la volonté du sénat; mais, après leur retour, ils indiquèrent une assemblée à Sicyone, et envoyèrent des députés vers T. Quinctius, pour prendre son avis. L'assemblée ouverte, tous ceux qui la composaient manifestèrent le dessein que l'on commençât sur-le-champ les hostilités; mais une lettre de T. Quinctius, par laquelle il conseillait d'attendre l'arrivée du préteur et de la flotte romaine, fit naître de l'hésitation. Une partie des principaux membres s'en tenaient à leur premier sentiment; les autres voulaient qu'on suivît le conseil de Quinctius, puisqu'on l'avait consulté; la multitude attendait l'avis de Philopœmen. Il était alors préteur, et surpassait tous ses compatriotes par la force de son jugement et par la considération dont il jouissait. Après avoir fait l'observation « que, suivant un usage des Achéens, fort sagement établi, le préteur ne disait jamais son avis le premier, lorsqu'il mettait la guerre en délibération, » il les engagea à prendre au plus tôt une décision, ajoutant « que le préteur exécuterait fidèlement et soigneusement leurs décrets, et ferait tout ce que l'on pouvait attendre de la prudence humaine pour qu'ils n'eussent à se repentir ni de la paix, ni des hostilités. » Par ce discours, il réussit mieux à les exciter à la guerre, que s'il la leur eût ouvertement conseillée, ce qui les aurait portés à croire que l'ambition du commandement le faisait parler ainsi.

et ratio administrandi ejus libera prætori permissa sunt. Philopœmen, præterquam quod ita Quinctio placeret, et ipse existimabat classem romanam exspectandam, quæ a mari Gythium tueri posset, sed metuens, ne dilationem res non pateretur, et non Gythium solum, sed præsidium quoque missum ad tuendam urbem amitteretur, naves Achæorum deduxit.

XXVI. Comparaverat et tyrannus modicam classem ad prohibenda, si qua obsessis mari submitterentur, præsidia, tres tectas naves, et lembos pristesque, tradita vetere classe ex fœdere Romanis. Harum novarum tum navium agilitatem ut experiretur, simul ut omnia satis apta ad certamen essent, provectos in altum quotidie remigem militemque simulacris navalis pugnæ exercebat, in eo ratus verti spem obsidionis, si præsidia maritima interclusisset. Prætor Achæorum, sicut terrestrium certaminum arte quemvis clarorum imperatorum vel usu vel ingenio æquabat, ita rudis in re navali erat; Arcas, mediterraneus homo, externorum etiam omnium, nisi quod in Creta præfectus auxiliorum militaverat, ignarus. Navis erat quadriremis vetus, capta annis octoginta ante, quum Crateri uxorem Nicæam a Naupacto Corinthum veheret : hujus fama motus (fuerat enim nobile in classe regia quondam navigium) deduci ab Ægio putrem jam admodum et vetustate dila-

Elle fut donc résolue d'un consentement unanime; mais, quant au temps où il fallait la commencer, et à la manière de la diriger, on s'en remit entièrement à la sagesse du préteur. Philopœmen était bien d'avis, comme Quinctius, qu'il fallait attendre la flotte romaine, qui pouvait secourir Gythium par mer; mais, dans la crainte que l'état de la ville assiégée ne pût souffrir aucun retard, et qu'on ne perdît avec Gythium les secours envoyés pour la défendre, il fit partir la flotte des Achéens.

XXVI. Le tyran, pour empêcher l'arrivée des secours qui pourraient être envoyés par mer aux assiégés, avait équipé une petite flotte composée de trois vaisseaux pontés, de brigantins et autres bâtimens légers; car il avait été obligé, d'après le traité, de livrer son ancienne flotte aux Romains. Pour éprouver la vitesse de ces nouveaux bâtimens, et pour que sa flottille fût tout-à-fait en état de livrer une bataille au besoin, il exerçait tous les jours en pleine mer les soldats et les rameurs par un simulacre de combat naval, persuadé que la réussite du siège dépendait de sa vigilance à fermer le passage aux secours maritimes. Le préteur des Achéens, égal en expérience et en talens aux plus célèbres généraux dans la conduite d'une guerre sur terre, ne s'entendait à rien de ce qui concerne une affaire navale. Né dans l'Arcadie, pays éloigné de la mer, il ne connaissait des nations étrangères que ce qu'il en avait appris en Crète, pendant qu'il y commandait un corps de troupes auxiliaires. Les Achéens avaient une vieille quadrirème, prise quatre-vingts ans auparavant, lorsqu'elle transportait l'épouse de Craterus, Nicée, de Naupacte à Corinthe. Sur l'ancienne renommée de ce vaisseau, qui avait été autrefois un des plus célèbres de la flotte royale, le préteur le fit amener

bentem jussit. Hac tum prætoria nave præcedente classem, quum in ea Patrensis Tiso præfectus classis veheretur, obcurrerunt a Gythio Laconum naves : et primo statim incursu ad novam et firmam navem vetus, quæ per se ipsa omnibus compagibus aquam acciperet, divulsa est : captique omnes, qui in nave erant : cetera classis, prætoria nave amissa, quantum quæque remis valuit, fugerunt : ipse Philopœmen in levi speculatoria nave fugit : nec ante fugæ finem, quam Patras ventum est, fecit. Nihil ea res animum militaris viri, et multos experti casus, inminuit : quin contra, si in re navali, cujus esset ignarus, obfendisset, eo plus in ea, quorum usu calleret, spei nactus, breve id tyranno gaudium se effecturum adfirmabat.

XXVII. Nabis, quum prospera re elatus, tum spem etiam haud dubiam nactus, nihil jam a mari periculi fore, et terrestres aditus claudere opportune positis præsidiis voluit : tertia parte copiarum ab obsidione Gythii abducta, ad Pleias posuit castra. Inminet is locus et Leucis, et Acriis, qua videbantur hostes exercitum admoturi. Quum ibi stativa essent, et pauci tabernacula haberent, multitudo alia casas ex arundine textas fronde, quæ umbram modo præberet, texissent; priusquam in conspectum hosti veniret Philopœmen, nec opinantem eum inproviso genere belli adgredi sta-

d'Ægium, quoique tout pourri et tout délabré par la vétusté, pour en faire le vaisseau amiral. Tison de Patras, commandant de la flotte, la précédait sur ce bâtiment, lorsqu'il rencontra les vaisseaux lacédémoniens venant de Gythium. Une galère neuve et solide brisa du premier choc ce vieux navire, qui faisait eau de toutes parts; et tous ceux qui le montaient furent faits prisonniers. Le reste de la flotte, voyant le vaisseau amiral perdu, fit force de rames pour s'enfuir. Philopœmen lui-même se sauva sur un esquif, et ne s'arrêta que lorsqu'il fut arrivé à Patras. L'échec qu'il venait d'essuyer ne fit point perdre courage à cet homme habile, qui avait éprouvé déjà bien des chances diverses. Au contraire, ce revers sur un élément qu'il ne connaissait pas, lui donnait l'espoir d'être plus heureux dans un genre de combat auquel il était accoutumé, et il assurait que la joie du tyran ne serait pas de longue durée.

XXVII. Nabis, enflé de cet heureux succès, et persuadé qu'il n'avait plus rien à craindre désormais du côté de la mer, prit la résolution de fermer sans perdre de temps les passages du côté de la terre, en les faisant occuper par de forts détachemens. Il retira du siège de Gythium le tiers de ses troupes, et alla camper aux environs de Pléies. Cette position domine Leuces et Acries, par où, selon toute apparence, les ennemis devaient s'avancer. Le camp de Nabis, à l'exception de quelques tentes, était formé de cabanes de roseaux couvertes de feuillages, les soldats ayant seulement voulu se procurer de l'ombre. Philopœmen, avant de venir en présence de l'ennemi, résolut de le surprendre au moyen d'un stratagème dont il était loin de se douter. Il ras-

tuit. Navigia parva in stationem occultam agri argivi contraxit : in ea expeditos milites, cætratos plerosque, cum fundis et jaculis, et alio levi genere armaturæ, inposuit : inde litora legens, quum ad propinquum castris hostium promontorium venisset, egressus callibus notis, nocte Pleias pervenit : et, sopitis vigilibus, ut in nullo propinquo metu, ignem casis ab omni parte castrorum injecit. Multi prius incendio absumti sunt, quam hostium adventum sentirent : et, qui senserat, nullam opem ferre potuerunt. Ferro flammaque omnia absumta : perpauci tamen ex tam ancipiti peste ad Gythium in majora castra perfugerunt. Ita perculsis hostibus, Philopœmen protinus ad depopulandam Tripolim laconici agri, qui proximus finem Megalopolitarum est, duxit : et, magna vi pecorum hominumque inde abrepta, priusquam a Gythio tyrannus præsidium agris mitteret, discessit. Inde Tegeam exercitu contracto, concilioque eodem et Achæis et sociis indicto, in quo et Epirotarum et Acarnanum fuere principes, statuit, quoniam satis et suorum a pudore maritimæ ignominiæ restituti animi, et hostium conterriti essent, ad Lacedæmonem ducere : eo modo uno ratus ab obsidione Gythii hostem abduci posse. Ad Caryas primum in hostium terra posuit castra. Eo ipso die Gythium expugnatum est : cujus rei ignarus Philopœmen, castra ad Barbostheuem (mons

sembla, dans une anse cachée du territoire d'Argos, de petits bâtimens sur lesquels il embarqua des soldats agiles, munis, pour la plupart, de boucliers, de frondes, de javelots et autres armes à l'usage des troupes légères. Longeant ensuite la côte, il prit terre à un promontoire voisin du camp ennemi, déboucha par des sentiers qui lui étaient connus, arriva durant la nuit à Pléies, et, trouvant endormies les sentinelles qui ne se croyaient menacées d'aucun prochain danger, il fit mettre le feu aux cabanes sur tous les points du camp. Plusieurs furent dévorées par l'incendie avant de soupçonner l'arrivée des ennemis, et ceux qui s'en étaient aperçus ne purent leur porter aucun secours. Tout périt par le fer et par la flamme, excepté quelques soldats qui échappèrent à ces deux redoutables fléaux, et allèrent se réfugier dans le grand camp sous Gythium. Les ennemis ainsi terrifiés, Philopœmen alla sur-le-champ ravager la partie de la Laconie appelée Tripolis, jusqu'aux confins du territoire de Mégalopolis, et se retira avec une grande quantité de bestiaux et de prisonniers, avant que le tyran envoyât de Gythium des troupes pour protéger ces campagnes. Il rassembla ensuite son armée à Tégée, et y convoqua l'assemblée des Achéens et de leurs alliés. Dans cette assemblée, où se trouvèrent les principaux chefs des Épirotes et des Acarnaniens, il déclara que, ses derniers avantages ayant suffisamment relevé le courage de ses troupes, vengé l'affront qu'elles avaient essuyé sur mer, et jeté la terreur parmi les ennemis, son dessein était de marcher vers Lacédémone, seul moyen de contraindre l'ennemi à lever le siège de Gythium. Il alla d'abord camper auprès de Caryes, sur le territoire ennemi; et, ce jour même, Gythium fut emportée. Philo-

est decem millia passuum ab Lacedæmone) promovit. Et Nabis, recepto Gythio, cum expedito exercitu inde profectus, quum præter Lacedæmonem raptim duxisset, Pyrrhi (quæ vocant) castra occupavit : quem peti locum ab Achæis, non dubitabat : inde hostibus obcurrit. Obtinebant autem longo agmine propter angustias viæ prope quinque millia passuum : cogebatur agmen ab equitibus, et maxime a parte auxiliorum : quod existimabat Philopœmen, tyrannum mercenariis militibus, quibus plurimum fideret, ab tergo suos adgressurum. Duæ res simul inopinatæ perculerunt eum : una, præoccupatus, quem petebat, locus : altera, quod primo agmini obcurrisse hostem cernebat, ubi, quum per loca confragosa iter esset, sine levis armaturæ præsidio signa ferri non videbat posse.

XXVIII. Erat autem Philopœmen præcipuæ in ducendo agmine locisque capiendis solertiæ atque usus : nec belli tantum temporibus, sed etiam in pace, ad id maxime animum exercuerat. Ubi iter quopiam faceret, et ad difficilem transitu saltum venisset, contemplatus ab omni parte loci naturam, quum solus iret, secum ipse agitabat animo; quum comites haberet, ab iis quærebat : « Si hostis eo loco adparuisset, quid, si a fronte, quid, si ab latere hoc aut illo, quid, si ab tergo adori-

pœmen, qui l'ignorait, transporta son camp au pied du Barbosthène, montagne située à dix milles de Lacédémone. Nabis, de son côté, ne fut pas plus tôt maître de Gythium, qu'il en partit à la tête d'un corps de troupes légères, se porta en hâte au delà de Lacédémone, et s'y établit dans une position nommée le camp de Pyrrhus, dont il ne doutait pas que les Achéens n'eussent dessein de s'emparer. Ensuite il alla au devant des ennemis. Ceux-ci, resserrés par des défilés, formaient une colonne longue de cinq mille pas. La cavalerie et la plus grande partie des troupes auxiliaires fermaient la marche, Philopœmen pensant bien que le tyran ferait attaquer son arrière-garde par les soldats mercenaires, qui avaient principalement sa confiance. Mais le général achéen se trouva tout à coup déconcerté par deux choses qu'il n'avait pas prévues. La première fut d'apercevoir l'ennemi occupant la position dont il avait dessein de s'emparer; la seconde, de voir la tête de sa colonne sur le point d'être attaquée dans un chemin fort inégal, où il ne lui était pas possible de faire un mouvement en avant sans le secours de ses troupes légères.

XXVIII. Philopœmen était surtout habile dans l'art de diriger la marche d'une armée et de prendre les meilleures positions. Cet art, il l'avait étudié avec une extrême application, pendant la paix comme pendant la guerre. Lorsqu'il faisait seul quelque voyage, un passage difficile se trouvait-il sur sa route, il examinait de toutes parts la nature du lieu, et calculait en lui-même les moyens d'en surmonter les obstacles. S'il était accompagné, il demandait à ceux qui étaient avec lui « quel parti l'on devrait prendre, dans le cas où l'ennemi viendrait à paraître en ce lieu, et à les attaquer, soit de

retur, capiendum consilii foret? Posse instructos recta acie, posse inconditum agmen, et tantummodo aptum viæ, obcurrere. Quem locum ipse capturus esset,» cogitando aut quærendo exsequebatur; «aut quod armatis, aut quo genere armorum (plurimum enim interesse) usurus; quo inpedimenta, quo sarcinas, quo turbam inermem rejiceret; quanto ea, aut quali præsidio custodiret; et utrum pergere, qua cœpisset ire via, an eam, qua venisset, repetere melius esset; castris quoque quem locum caperet, quantum munimento amplecteretur loci, qua opportuna aquatio, qua pabuli lignorumque copia esset : qua postero die castra moventi tutum maxime iter, quæ forma agminis foret.» His curis cogitationibusque ita ab ineunte ætate animum agitaverat, ut nulla ei nova in tali re cogitatio esset. Et tum omnium primum agmen constituit : dein cretenses auxiliares, et, quos Tarentinos vocabant, equites, binos secum trahentes equos, ad prima signa misit : et, jussis equitibus subsequi, super torrentem, unde aquari possent, rupem occupavit. Eo inpedimenta omnia et calonum turbam conjectam armatis circumdedit, et pro natura loci castra communivit : tabernacula statuere in aspretis et inæquabili solo difficile erat. Hostes quingentos passus aberant : ex eodem rivo utrimque cum præsidio levis armaturæ aquati sunt : et, priusquam (qualia in propinquis castris

front, soit sur l'un ou l'autre flanc, soit en queue? On pouvait le rencontrer formé en ordre de bataille, on pouvait le rencontrer s'avançant confusément, et ne songeant à autre chose qu'à sa marche.» Ses propres réflexions ou les idées qu'on lui suggérait le conduisaient à déterminer «quelle position il prendrait, de quel nombre de soldats et surtout de quelle arme il ferait usage, en quel lieu il placerait les bagages et les valets d'armée, de quelle force et de quelle sorte de troupes devrait être le détachement auquel il en confierait la garde; s'il lui serait plus avantageux de continuer à se porter en avant, ou d'opérer un monvement rétrograde; quel emplacement il choisirait pour son camp, quelle étendue il donnerait à son enceinte; en quels endroits il pourrait se procurer facilement de l'eau, du fourrage, du bois; comment, le lendemain, il assurerait sa retraite et disposerait sa marche.» Ces soins et ces pensées avaient tellement occupé son esprit depuis sa première jeunesse, qu'il n'y avait, en fait de tactique, rien de nouveau pour lui. Dans la situation où il se trouvait, il fit d'abord faire halte à ses troupes; ensuite il donna ordre aux auxiliaires crétois, et aux cavaliers appelés Tarentins, qui menaient chacun deux chevaux, de se porter à la tête de l'armée; puis, ordonnant à sa cavalerie de le suivre, il alla occuper un rocher dominant un torrent qui pouvait fournir de l'eau à ses soldats. Il y plaça ensuite tous les bagages et les valets d'armée, les couvrit d'un détachement, et se retrancha aussi bien que le permettait la nature de ce lieu, où il était difficile de dresser des tentes, à cause des aspérités et des inégalités du sol. Les ennemis n'étaient éloignés que de cinq cents pas. Les deux partis allèrent puiser de l'eau

solent) contraheretur certamen, nox intervenit. Postero die adparebat pugnandum pro aquatoribus circa rivum esse, nocte in valle a conspectu hostium aversa : quantam multitudinem locus occulere poterat, condidit, cætratorum.

XXIX. Luce orta, Cretensium levis armatura et tarentini equites super torrentem prœlium commiserunt. Telemnastus Cretensis popularibus suis, equitibus Lycortas Megalopolitanus præerat. Cretenses et hostium auxiliares, equitumque idem genus Tarentini, præsidio aquatoribus erant. Aliquamdiu dubium prœlium fuit, ut eodem ex parte utraque hominum genere, et armis paribus. Procedente certamine, et numero vicere tyranni auxiliares, et quia ita præceptum a Philopœmene præfectis erat, ut, modico edito prœlio, in fugam inclinarent, hostemque ad insidiarum locum pertraherent. Effuse secuti fugientes per convallem, plerique et vulnerati, et interfecti sunt, priusquam occultum hostem viderent. Cætrati ita, quantum latitudo vallis patiebatur, instructi sederant, ut facile per intervalla ordinum fugientes suos acciperent. Consurgunt deinde ipsi integri, recentes, instructi : et in hostes inordinatos, effusos, labore etiam et vulneribus fessos, inpetum faciunt. Nec dubia victoria fuit : extemplo terga dedit tyranni miles:

dans le même courant sous l'escorte de troupes légères, et la nuit survint avant qu'il s'engageât entre eux aucune de ces escarmouches que la proximité des camps a coutume d'occasioner. Mais, comme il était évident que le lendemain la même circonstance amènerait des combats sur le bord du torrent, le général achéen fit embusquer la nuit, dans un vallon, autant de troupes légères que le lieu pouvait en dérober à la vue de l'ennemi.

XXIX. Dès le point du jour, les Crétois légèrement armés et les cavaliers tarentins engagèrent le combat près du torrent. Télemnaste de Crète commandait ses compatriotes, et les cavaliers avaient pour chef le Mégalopolitain Lycortas. Ceux que l'ennemi envoyait puiser de l'eau étaient aussi escortés par des auxiliaires crétois et par des cavaliers tarentins. Le succès fut quelque temps douteux, comme il devait l'être entre des soldats de même origine et de même arme. A la fin, les auxiliaires du tyran dûrent l'avantage à la supériorité du nombre, et surtout à l'ordre que Philopœmen avait donné aux chefs de son détachement de lâcher pied après un faible engagement, et d'attirer leurs adversaires jusqu'à l'embuscade. Les soldats de Nabis s'abandonnent sans précaution à la poursuite des fuyards; mais, une fois engagés dans la vallée, la plupart sont blessés ou tués, avant même d'avoir aperçu l'ennemi embusqué. Les Achéens avaient laissé, autant que le permettait la largeur de la vallée, des intervalles entre leurs rangs, pour faciliter la fuite simulée de leurs compagnons. Ce corps intact, frais, disposé pour le combat, se montre soudain, et fond sur les ennemis en désordre, débandés, épuisés de fatigue et couverts de blessures. La victoire ne fut pas douteuse. Les troupes du tyran tournèrent

et haud paullo concitatiore cursu, quam secutus erat, fugiens, ad castra est compulsus : multi cæsi captique in ea fuga sunt. Et in castris quoque foret trepidatum, ni Philopœmen receptui cani jussisset; loca magis confragosa, et, quacumque temere processisset, iniqua, quam hostem, metuens. Inde et ex fortuna pugnæ, et ex ingenio ducis conjectans, in quo tum is pavore esset, unum de auxiliaribus specie transfugæ mittit ad eum, qui pro comperto adferret : Achæos statuisse postero die ad Eurotam amnem, qui prope ipsis adfluit mœnibus, progredi, ut intercluderent iter; ne aut tyrannus, quum vellet, receptum ad urbem haberet; aut commeatus ab urbe in castra portarentur : simul etiam tentaturus, si quorum animi sollicitari ad defectionem a tyranno possent. Non tam fidem dictis perfuga fecit, quam perculso metu relinquendi castra caussam probabilem præbuit. Postero die Pythagoram cum auxiliaribus et equitatu stationem agere pro vallo jussit : ipse, tamquam in aciem cum robore exercitus egressus, signa ocius ferri ad urbem jussit.

XXX. Philopœmen, postquam citatum agmen per angustam et proclivem viam duci raptim vidit, equitatum omnem et Cretensium auxiliares in stationem hostium,

incontinent le dos, s'enfuirent à leur tour, et furent repoussées vers leur camp avec autant de précipitation qu'elles venaient d'en mettre elles-mêmes dans leur poursuite. Durant cette fuite, beaucoup furent tués, beaucoup furent faits prisonniers. L'épouvante se fût aussi répandue dans le camp, si Philopœmen, qui craignait bien moins l'ennemi que les dangers auxquels il courait risque de s'exposer dans ces lieux âpres, de quelque côté qu'il hasardât de s'avancer, n'eût fait sonner la retraite. Connaissant assez à quel ennemi il avait affaire, pour ne pas douter de la terreur que lui causait la fâcheuse issue du combat, il charge un de ses soldats auxiliaires d'aller le trouver comme transfuge, et de lui annoncer comme chose certaine : que l'intention des Achéens était de s'avancer le lendemain jusqu'aux bords de l'Eurotas, qui coule près des murs mêmes de Lacédémone, pour lui fermer le chemin de la ville, lorsqu'il lui prendrait envie d'y rentrer; d'empêcher que des convois ne fussent envoyés de la ville au camp; et, en même temps, de tâcher d'exciter les habitans à se soulever. Le récit du transfuge, sans inspirer beaucoup de confiance au tyran, lui fournit au moins, dans la frayeur dont il était saisi, un prétexte spécieux d'abandonner son camp. Le lendemain, il chargea Pythagore d'en garder les retranchemens avec les troupes auxiliaires et la cavalerie. Quant à lui-même, il sortit avec l'élite de son armée, comme pour se mettre en bataille, et prit promptement la route de Lacédémone.

XXX. Philopœmen, voyant cette troupe défiler précipitamment en suivant un chemin étroit sur une pente rapide, envoya toute sa cavalerie et ses auxiliaires de Crète contre le corps ennemi préposé à la garde du

quæ pro castris erat, emittit. Illi, ubi hostes adesse, et a suis se desertos viderunt, primo in castra recipere se conati sunt : deinde, postquam instructa acies tota Achæorum admovebatur, metu ne cum ipsis castris caperentur, sequi suorum agmen aliquantum prægressum insistunt. Extemplo cætrati Achæorum in castra inpetum faciunt, et diripiunt : ceteri ad persequendos hostes ire pergunt. Erat iter tale, per quod vix tranquillum ab hostili metu agmen expediri posset. Ut vero ad postremos prœlium ortum est, clamorque terribilis a tergo paventium ad prima signa est perlatus, pro se quisque, armis abjectis, in circumjectas itineri silvas diffugiunt, momentoque temporis strage armorum septa via est, maxime hastis; quæ, pleræque adversæ cadentes, velut vallo objecto iter inpediebant. Philopœmen, utcumque possent, instare et persequi auxiliaribus jussis (utique enim equitibus haud facilem futuram fugam), ipse gravius agmen via patentiore ad Eurotam amnem deduxit : ibi castris sub occasum solis positis, levem armaturam, quam ad persequendum reliquerat hostem, opperiebatur : qui ubi prima vigilia venerunt, nunciantes, tyrannum cum paucis ad urbem penetrasse, ceteram multitudinem inermem toto sparsam vagari saltu, corpora curare eos jubet : ipse ex cetera copia militum (qui, quia priores in castra venerant, refecti

camp. A l'approche des Achéens, le premier mouvement de ces soldats, qui se voyaient abandonnés de leurs compagnons, fut d'essayer de se mettre à l'abri derrière les retranchemens; mais bientôt la vue de l'armée entière, s'avançant en ordre de bataille, leur fit craindre d'être enlevés avec le camp même, et prendre le parti de suivre les leurs, qui étaient déjà à une certaine distance. Aussitôt les troupes légères des Achéens se jettent dans le camp et le pillent; le reste de l'armée, sans s'arrêter, se met à la poursuite des ennemis. Les Lacédémoniens étaient engagés dans une route si difficile, qu'ils auraient eu de la peine à s'en tirer, même quand ils n'auraient eu rien à craindre de la part de l'ennemi. A peine les Achéens furent-ils aux mains avec l'arrière-garde, que la frayeur lui fit pousser d'épouvantables cris, qui parvinrent jusqu'à la tête de la colonne : bientôt chacun, jetant ses armes, s'enfuit dans les bois d'alentour; et en un moment la route fut couverte d'un amas confus d'armes de toute espèce, surtout de piques qui, tombant la plupart la pointe la première, formaient une espèce de palissade qui barrait le chemin. Philopœmen n'en ordonna pas moins aux auxiliaires de poursuivre vivement les fuyards, dont la cavalerie surtout pouvait difficilement leur échapper. Quant à lui, il prit une route plus large, par où il conduisit le gros de l'armée jusqu'aux bords de l'Eurotas. Il y campa vers le coucher du soleil, pour attendre les troupes légères qu'il avait laissées à la poursuite de l'ennemi. Elles arrivèrent durant la première veille, annonçant que le tyran, suivi d'un petit nombre de soldats, avait trouvé moyen de s'enfuir jusque dans Lacédémone, et que le reste de son monde, dispersé et sans armes, errait dans les bois. Philopœmen leur

et cibo sumto, et modica quiete erant) delectos, nihil præter gladios secum ferentes, extemplo educit, et duarum portarum itineribus, quæ Pheras, quæque Barbosthenem ferunt, eos instruxit; qua ex fuga recepturos sese hostes credebat. Nec eum opinio fefellit : nam Lacedæmonii, quoad lucis superfuit quidquam, deviis callibus medio saltu se recipiebant. Primo vespere ut lumina in castris hostium conspexere, e regione eorum occultis semitis se tenuerunt : ubi ea sunt prægressi, jam tutum rati, in patentes vias descenderunt : ibi excepti ab insidente hoste passim ita multi cæsi captique sunt, ut vix quarta pars de toto exercitu evaserit. Philopœmen, incluso tyranno in urbem, insequentes dies prope triginta vastandis agris Laconum absumsit, debilitatisque ac prope fractis tyranni viribus, domum rediit, æquantibus eum gloria rerum Achæis imperatori romano, et, quod ad laconicum bellum adtineret, præferentibus etiam.

XXXI. Dum inter Achæos et tyrannum bellum erat, legati Romanorum circumire sociorum urbes, solliciti, ne Ætoli partis alicujus animos ad Antiochum avertissent : minimum operæ in Achæis adeundis consumserunt; quos, quia Nabidi infesti erant, ad cetera quoque satis fidos censebant esse. Athenas primum, inde Chal-

ordonne de prendre de la nourriture et du repos. Ensuite il choisit les plus dispos d'entre eux qui, arrivés les premiers au camp, avaient mangé et s'étaient un peu reposés, ne leur laisse d'autres armes que leurs épées, et les poste incontinent sur les routes conduisant des deux portes de Lacédémone à Phères et à Barbosthène, par lesquelles il se doutait bien que les fuyards se dirigeraient pour rentrer dans la ville. L'évènement justifia sa prévision. En effet, tant que le jour dura, les Lacédémoniens suivirent à travers les bois des sentiers détournés. Dès que le soir fut venu, et qu'ils aperçurent des feux dans le camp ennemi, ils le côtoyèrent par des sentiers inconnus en suivant les hauteurs. Lorsqu'ils l'eurent dépassé, croyant n'avoir plus rien à craindre, ils descendirent dans les chemins de plaine. Là, tombant au milieu des soldats embusqués, ils laissèrent un si grand nombre de morts et de prisonniers, qu'à peine resta-t-il à Nabis un quart de son armée. Philopœmen, tenant le tyran enfermé dans la ville, passa les trente jours suivans à ravager les terres de la Laconie, et après avoir grandement affaibli et presque anéanti les forces du tyran, il s'en retourna dans son pays, couvert aux yeux des Achéens d'une gloire égale à celle du général romain, et même supérieure en ce qui regardait la guerre de Lacédémone.

XXXI. Pendant ces hostilités entre les Achéens et le tyran, les ambassadeurs romains parcouraient les villes des alliés, de peur que les Étoliens n'entraînassent quelques-uns d'entre eux dans le parti d'Antiochus. Ils eurent très-peu d'efforts à faire auprès des Achéens, dont la haine pour Nabis paraissait répondre suffisamment. Ils allèrent d'abord à Athènes, ensuite à Chalcis, puis en

cidem, inde in Thessaliam icre : adlocutique concilio frequenti Thessalos, Demetriadem iter flexere : eo Magnetum concilium indictum est. Adcuratior ibi habenda oratio fuit, quod pars principum alienati a Romanis, totique Antiochi et Ætolorum erant : quia, quum reddi filium obsidem Philippo adlatum esset, stipendiumque inpositum remitti, inter cetera vana adlatum erat, Demetriadem quoque ei reddituros Romanos esse. Id ne fieret, Eurylochus princeps Magnetum, factionisque ejus quidam, omnia novari Ætolorum Antiochique adventu malebant. Adversus eos ita disserendum erat, ne, timorem vanum iis demendo, spes incisa Philippum abalienaret : in quo plus ad omnia momenti, quam in Magnetibus, esset. Illa tantum commemorata, « quum totam Græciam beneficio libertatis obnoxiam Romanis esse, tum eam civitatem præcipue. Ibi enim non præsidium modo Macedonum fuisse, sed regiam exædificatam, ut præsens semper in oculis habendus esset dominus. Ceterum nequidquam ea facta, si Ætoli Antiochum in Philippi regiam adducerent, et novus et incognitus pro vetere et experto habendus rex esset. » Magnetarchen summum magistratum vocant : is tum Eurylochus erat : ac potestate ea fretus, negavit dissimulandum sibi et Magnetibus esse, quæ fama vulgata de reddenda Demetriade Philippo foret : id ne fieret, omnia et co-

Thessalie, harangnèrent les Thessaliens dans une assemblée nombreuse, et prirent la route de Démétriade, où les Magnètes étaient convoqués. Là, il leur fallut peser plus attentivement leurs paroles, parce qu'une partie des principaux de la nation étaient indisposés contre les Romains, et tout-à-fait portés pour Antiochus et les Étoliens. La cause de cette aliénation des esprits était la nouvelle que les Romains renvoyaient à Philippe le fils qu'il leur avait donné en otage, le tenaient quitte de la contribution qu'ils avaient exigée d'abord, et le bruit aussi peu fondé qu'ils allaient jusqu'à lui rendre Démétriade. Cette restitution blessait à tel point Euryloque, le premier des Magnètes, et quelques-uns de ses partisans, qu'ils préféraient, au risque d'une révolution totale, l'arrivée d'Antiochus et des Étoliens. Il s'agissait de les combattre avec assez d'adresse pour dissiper leurs vaines appréhensions, et pour ne pas s'aliéner Philippe en détruisant ses espérances; car l'alliance de ce prince était, sous tous les rapports, bien plus importante que celle des Magnètes. On se borna donc à leur représenter « que, si la Grèce entière était redevable aux Romains du bienfait de la liberté, ils avaient surtout des droits à la reconnaissance de cette ville. En effet, elle avait eu dans ses murs, non-seulement une garnison composée de Macédoniens, mais une demeure royale, dont la vue rappelait sans cesse aux habitans la dépendance d'un maître. Ce qu'on avait fait pour elle, au surplus, devait être compté pour rien, si les Étoliens amenaient Antiochus dans le palais de Philippe, et si, de la domination d'un ancien roi que du moins elle avait été à même de juger, il lui fallait passer sous celle d'un nouveau qui lui était inconnu. » Euryloque, qui était alors magnétarque,

nanda et audenda Magnetibus esse. Et inter dicendi contentionem inconsultius evectus projecit, « Tum quoque specie liberam Demetriadem esse : re vera omnia ad nutum Romanorum fieri. » Sub hanc vocem fremitus variantis multitudinis fuit, partim adsensum, partim indignationem, dicere id ausum eum. Quinctius quidem adeo exarsit ira, ut, manus ad cœlum tendens, deos testes ingrati ac perfidi animi Magnetum invocaret. Hac voce perterritis omnibus, Zeno, ex principibus unus, magnæ tum ob eleganter actam vitam auctoritatis, tum quod semper Romanorum haud dubie partis fuerat, ab Quinctio legatisque aliis flens petiit, « ne unius amentiam civitati adsignarent. Suo quemque periculo furere. Magnetas non libertatem modo, sed omnia, quæ hominibus sancta caraque sint, T. Quinctio et populo romano debere. Nihil quemquam ab diis inmortalibus precari posse, quod non Magnetes ab illis haberent; et in corpora sua citius per furorem sævituros, quam ut romanam amicitiam violarent. »

XXXII. Hujus orationem subsecutæ multitudinis pre-

c'est-à-dire premier magistrat de la nation, fort de l'ascendant que lui donnait cette dignité, répondit que ni lui ni les Magnètes ne pouvaient se dissimuler ce que la renommée leur avait appris du projet de rendre Démétriade à Philippe, et qu'ils étaient décidés à tout tenter et à tout oser pour en empêcher l'exécution; et, dans la chaleur du discours, il eut l'imprudence d'ajouter « que, pour le présent même, Démétriade n'était libre qu'en apparence, et qu'en effet tout s'y passait selon le caprice des Romains. » Cette inculpation hasardée agita en sens divers la multitude, dont une partie approuvait la hardiesse du magnétarque, tandis que l'autre s'indignait de son audace. Pour Quinctius, il entra dans une si grande colère, que, levant les mains au ciel, il prit les dieux à témoin de l'ingratitude et de la perfidie des Magnètes. Ces paroles menaçantes glacèrent tout le monde d'effroi. Alors Zénon, qui tenait un rang distingué parmi ses compatriotes, et auquel l'élégance de sa manière de vivre, ainsi que son inaltérable attachement pour les Romains, avaient acquis une grande considération, conjura les larmes aux yeux Quinctius et les autres députés « de ne pas imputer à la nation l'égarement d'un seul. Chacun devait être responsable de ses extravagances. Les Magnètes étaient redevables à T. Quinctius et au peuple romain, non-seulement de la liberté, mais de tout ce qu'il y a de sacré pour les hommes, et de tout ce qui leur est cher. On ne pouvait demander aux dieux immortels aucun avantage que les Magnètes n'eussent obtenu de ce peuple; et on les verrait tourner leur fureur contre leurs propres personnes, avant de violer l'alliance qui les unissait aux Romains. »

XXXII. Ce discours de Zénon fut suivi des supplica-

ces sunt. Eurylochus ex concilio itineribus occultis ad portam, atque inde protinus in Ætoliam profugit. Jam enim, et id magis in dies, Ætoli defectionem nudabant: eoque ipso forte tempore Thoas, princeps gentis, quem miserant ad Antiochum, redierat, indeque Menippum secum adduxerat, regis legatum. Qui, priusquam concilium iis daretur, inpleverant omnium aures terrestres navalesque copias commemorando; « ingentem vim peditum equitumque venire : ex India elephantos; ante omnia » (quo maxime moveri credebant multitudinis animos) « tantum advehi auri, ut ipsos emere Romanos possit. » Adparebat, quid ea oratio in concilio motura esset : nam et venisse eos, et, quæ agerent, omnia romanis legatis deferebantur : et, quamquam prope abscisa res erat, tamen non ab re esse Quinctio visum est, sociorum aliquos legatos interesse ei concilio, qui admonerent romanæ societatis Ætolos, qui vocem liberam mittere adversus regis legatum auderent. Athenienses maxime in eam rem idonei visi sunt, propter et civitatis dignitatem, et vetustam societatem cum Ætolis : ab iis Quinctius petiit, ut legatos ad panætolicum concilium mitterent. Thoas primus in eo concilio renunciavit legationem. Menippus post eum intromissus: « Optimum fuisse omnibus, qui Græciam Asiamque incolerent, ait, integris rebus Philippi potuisse intervenire

tions de la multitude. Au sortir de l'assemblée, Euryloque gagna la porte de la ville par des rues détournées, et de là s'enfuit sur-le-champ en Étolie. Les Étoliens avaient déjà levé le masque, et mettaient chaque jour de plus en plus à découvert leur défection. Le hasard voulut que, précisément à cette époque, Thoas, un des chefs de la nation, qu'ils avaient député vers Antiochus, fût de retour, et eût amené avec lui Ménippe, ambassadeur du roi. Tous deux, avant leur audience publique, avaient pris soin de faire retentir à toutes les oreilles combien étaient puissantes l'armée de terre et les forces navales d'Antiochus. « Une masse imposante d'infanterie et de cavalerie s'avançait; des éléphans arrivaient de l'Inde; et avant tout (ce qu'ils jugeaient le plus propre à faire impression sur les esprits de la multitude) Antiochus apportait assez d'or pour pouvoir acheter les Romains eux-mêmes. » Il était aisé de prévoir quel effet un pareil langage produirait dans l'assemblée, car les ambassadeurs romains avaient connaissance et de leur arrivée et de toutes leurs machinations; et, quoique l'affaire fût à peu près désespérée, Quinctius ne trouva pas inutile toutefois de faire paraître dans cette assemblée quelques députés des alliés, assez hardis pour faire souvenir les Étoliens de leurs traités avec les Romains, et pour élever librement la voix contre l'ambassadeur du roi. Les Athéniens, plus que personne, parurent propres à remplir cette tâche, soit à cause de la dignité de leur république, soit à raison de l'ancienne alliance qui les unissait aux Étoliens; aussi Quinctius les engagea-t-il à envoyer des députés à l'assemblée panétolique. Thoas y prit le premier la parole, pour rendre compte de son ambassade. Ménippe, introduit après lui, dit : « Qu'il aurait été extrê-

Antiochum : sua quemque habiturum fuisse, neque omnia sub nutum ditionemque romanam perventura. Nunc quoque, inquit, si modo vos, quæ inchoastis, consilia constanter perducitis ad exitum, poterit, diis juvantibus, et Ætolis sociis, Antiochus quamvis inclinatas Græciæ res restituere in pristinam dignitatem. Ea autem in libertate posita est, quæ suis stat viribus, non ex alieno arbitrio pendet. » Athenienses, quibus primis, post regiam legationem, dicendi, quæ vellent, potestas facta est, mentione omni regis prætermissa, romanæ societatis Ætolos, meritorumque in universam Græciam T. Quinctii, admonuerunt, « ne temere eam celeritate nimia consiliorum everterent. Consilia calida et audacia prima specie læta, tractatu dura, eventu tristia esse : legatos romanos, et in iis T. Quinctium, haud procul inde abesse. Dum integra omnia essent, verbis potius de iis, quæ ambigerentur, disceptarent, quam Asiam Europamque ad funestum armarent bellum. »

XXXIII. Multitudo avida novandi res, Antiochi tota erat : et ne admittendos quidem in concilium Romanos censebant : principum maxime seniores auctoritate obtinuere, ut daretur iis concilium. Hoc decretum Athe-

mement avantageux pour tous les habitans de la Grèce et de l'Asie qu'Antiochus eût pu intervenir dans leurs affaires, tandis que celles de Philippe étaient en bon état. Chacun jouirait encore de ce qui lui appartient, et tout ne passerait pas sous la domination arbitraire des Romains. » Puis il ajouta : « Présentement même, pour peu que vous mettiez de constance dans vos résolutions, il est encore possible à Antiochus, avec l'aide des dieux et le secours des Étoliens, de rendre à la Grèce, tout abaissée qu'elle est, son ancienne dignité. Toutefois cette révolution ne peut s'opérer qu'au moyen d'une liberté qui se maintient par ses propres forces, sans dépendre d'une volonté étrangère. » Les Athéniens, qui obtinrent immédiatement après l'ambassadeur du roi la permission de dire ce qu'ils voudraient, se bornèrent, sans parler aucunement d'Antiochus, à rappeler aux Étoliens leur alliance avec Rome, et les obligations que la Grèce entière avait à T. Quinctius. Ils les invitèrent « à ne pas perdre, par une démarche inconsidérée, tout le fruit de cette alliance. Les résolutions promptes et hardies avaient quelque chose de séduisant au premier aspect; mais l'exécution en était difficile, et le résultat souvent déplorable. Les ambassadeurs romains, au nombre desquels se trouvait T. Quinctius, n'étaient pas éloignés. Tandis qu'il n'y avait encore aucune rupture, il valait mieux discuter avec eux leurs prétentions et leurs griefs, que d'entraîner l'Asie et l'Europe dans une guerre funeste. »

XXXIII. La multitude, avide de nouveauté, était toute dévouée à Antiochus, et ne voulait pas même qu'on admît les Romains dans l'assemblée; mais les principaux, surtout les plus âgés, eurent le crédit de leur faire donner audience. En conséquence de ce décret,

nienses quum retulissent, eundum in Ætoliam Quinctio visum est. Aut enim moturum aliquid, aut omnes homines testes fore, penes Ætolos belli culpam esse : Romanos justa ac prope necessaria sumturos arma. Postquam ventum est eo, Quinctius in concilio, orsus a principio societatis Ætolorum cum Romanis, et quoties ab iis fides mota fœderis esset, pauca de jure civitatium, de quibus ambigeretur, disseruit. « Si quid tamen æqui se habere arbitrarentur, quanto esse satius Romam mittere legatos, seu disceptare, seu rogare senatum mallent; quam populum romanum cum Antiocho, lanistis Ætolis, non sine motu magno generis humani, et pernicie Græciæ dimicare ? nec ullos prius cladem ejus belli sensuros, quam qui movissent. » Hæc nequidquam velut vaticinatus Romanus. Thoas deinde ceterique factionis ejusdem cum adsensu omnium auditi, pervicerunt, ut, ne dilato quidem concilio, et absentibus Romanis, decretum fieret, quo arcesseretur Antiochus ad liberandam Græciam, disceptatumque inter Ætolos et Romanos. Huic tam superbo decreto addidit propriam contumeliam Damocritus prætor eorum : nam quum id ipsum decretum posceret eum Quinctius, non veritus majestatem viri, « aliud in præsentia, quod magis instaret, prævertendum sibi esse, dixit : decretum responsumque brevi in Italia, castris super ripam Tibe-

qui fut apporté par les Athéniens, Quinctius crut devoir se rendre en Étolie, ou pour opérer quelque heureux changement dans les esprits, ou pour prouver à tous les peuples de la Grèce que la guerre venait uniquement des Étoliens, et que, du côté des Romains, les hostilités étaient une mesure dictée par la justice, et presque par la nécessité. Lorsqu'il y fut arrivé avec ses collègues, il débuta dans l'assemblée par reprendre dès son origine l'alliance des Étoliens avec les Romains, rappela les diverses atteintes portées par les premiers à la foi des traités, et, après quelques mots relativement aux villes qui faisaient le sujet de la contestation, il ajouta : « Si vous vous figurez cependant avoir le bon droit de votre côté, ne serait-il pas infiniment plus sage d'envoyer des ambassadeurs à Rome, soit pour y débattre vos intérêts, soit pour solliciter une décision du sénat, que de jouer le rôle de chefs de gladiateurs, en engageant le peuple romain et Antiochus dans une lutte qui ne peut manquer d'ébranler fortement toutes les nations, et d'entraîner la ruine de la Grèce? Au reste, les instigateurs de cette guerre seront victimes les premiers de ses suites funestes. » Cette espèce de prédiction de Quinctius ne produisit aucun effet. Thoas prit ensuite la parole, et fut écouté, lui et ceux de sa faction, avec une approbation unanime ; ils emportèrent séance tenante, et sans qu'on attendît même le départ des Romains, le décret qui invitait Antiochus à venir délivrer la Grèce, et décider la querelle entre les Étoliens et le peuple romain. A ce décret si arrogant, Damocrite, préteur de la nation, joignit un trait d'insolence personnel à Quinctius. Comme celui-ci lui en demandait communication, il lui répondit, sans égard pour un homme si digne de respect : « Que,

ris positis, daturum : » tantus furor illo tempore gentem Ætolorum, tantusque magistratus eorum cepit.

XXXIV. Quinctius legatique Corinthum redierunt : inde, ut quæque de Antiocho, nihil per se ipsi moturi, et sedentes exspectare adventum viderentur regis, concilium quidem universæ gentis post dimissos Romanos non habuerunt : per apocletos autem (ita vocant sanctius consilium : ex delectis constat viris) id agitabant, quonam modo res in Græcia novarentur. Inter omnes constabat, in civitatibus principes, optimum quemque, romanæ societatis esse, et præsenti statu gaudere : multitudinem, et quorum res non ex sententia ipsorum essent, omnia novare velle. Ætoli consilium uno die spei quoque non audacis modo, sed etiam impudentis, ceperunt, Demetriadem, Chalcidem, et Lacedæmonem occupandi. Singuli in singulas missi sunt principes; Thoas Chalcidem, Alexamenus Lacedæmonem, Diocles Demetriadem. Hunc exsul Eurylochus, de cujus fuga caussaque fugæ ante dictum est, quia reditus in patriam nulla spes alia erat, adjuvit. Literis Eurylochi admoniti propinqui amicique, et qui ejusdem factionis erant, liberos et conjugem ejus cum sordida veste, tenentes velamenta supplicum, concionem frequentem adire jubent, singu-

pour l'instant, il avait à s'occuper d'affaires plus pressées; mais que dans peu il lui remettrait le décret et sa réponse, en Italie, quand il serait campé sur les bords mêmes du Tibre. » Tel était l'esprit de vertige qui tourmentait alors la nation étolienne, et même ses magistrats.

XXXIV. Quinctius et les autres ambassadeurs s'en retournèrent à Corinthe. Après leur départ, les Étoliens, pour sembler attendre dans l'inaction l'arrivée d'Antiochus, comme s'ils ne pouvaient rien par eux-mêmes et sans ce roi, ne convoquèrent point d'assemblée générale; mais, par le moyen d'un conseil secret, composé des principaux de la nation, ils firent mouvoir toutes sortes de ressorts pour susciter des troubles dans la Grèce. Il était généralement reconnu que, dans chaque république, les chefs et les meilleurs citoyens tenaient beaucoup à l'alliance des Romains et à l'état présent des choses; mais que la multitude et les mécontens désiraient un changement complet. Les Étoliens formèrent donc le projet audacieux, et même téméraire, de s'emparer en un seul jour de Démétriade, de Chalcis et de Lacédémone. Trois de leurs chefs furent envoyés vers chacune de ces villes : Thoas, vers Chalcis; Alexamène, vers Lacédémone; et Dioclès, vers Démétriade. Celui-ci fut secondé par Euryloque, qui ne voyait pas d'autre moyen de rentrer dans sa patrie, dont il s'était banni par des motifs exposés précédemment. Avertis par ses lettres, ses proches, ses amis et ses partisans font paraître, dans une assemblée nombreuse, ses enfans et sa femme en habits de deuil, et avec les attributs des supplians, pour y conjurer chaque citoyen en particulier et tout le peuple en général, de ne pas laisser vieillir dans l'exil un compatriote innocent, contre lequel il n'y

los universosque obtestantes, ne insontem, indemnatum consenescere in exsilio sinerent. Et simplices homines misericordia, et inprobos seditiososque inmiscendi res tumultu ætolico spes movit : pro se quisque revocare jubebant. His præparatis, Diocles, cum omni equitatu (et erat tunc præfectus equitum) specie reducentis exsulem hospitem profectus, die ac nocte ingens iter emensus, quum millia sex ab urbe abesset, luce prima tribus electis turmis, cetera multitudine equitum subsequi jussa, præcessit : postquam portæ adpropinquabat, desilire omnes ex equis jussit, et loris ducere equos, itineris maxime modo, solutis ordinibus : ut comitatus magis præfecti videretur, quam præsidium. Ibi una ex turmis ad portam relicta, ne excludi subsequens equitatus posset, media urbe ac per forum, manu Eurylochum tenens, multis obcurrentibus gratulantibusque, domum deduxit. Mox equitum plena urbs erat, et loca opportuna occupabantur : tum in domos missi, qui principes adversæ factionis interficerent. Ita Demetrias Ætolorum facta est.

XXXV. Lacedæmone non urbi vis adferenda, sed tyrannus dolo capiendus erat : quem, spoliatum maritimis oppidis a Romanis, tunc intra mœnia etiam Lacedæmonis ab Achæis compulsum, qui occupasset occidere, eum totius gratiam rei apud Lacedæmonios laturum.

avait point de condamnation prononcée. Les gens simples, par compassion, les séditieux, dans l'espoir d'exciter des troubles à l'aide des Étoliens, s'écrient à l'envi qu'il faut rappeler Euryloque. La trame ainsi ourdie, Dioclès, sous prétexte de ramener un hôte de son exil, part avec toute la cavalerie, dont il avait le commandement, fait tout le jour et toute la nuit une marche forcée, et arrive au point du jour à six milles de la ville. Alors il prend les devans avec trois escadrons d'élite, et laisse derrière lui le reste de la cavalerie, avec ordre de le suivre. Arrivé près des portes, il fait mettre pied à terre à tous ses cavaliers, et leur enjoint de conduire leurs chevaux par la bride, sans garder aucun ordre, afin de paraître former un cortège à leur chef plutôt que de lui servir d'escorte. Après avoir laissé un de ses escadrons à la porte, pour qu'on ne pût la fermer à la cavalerie qui suivait, il traverse la ville et la place publique, tenant Euryloque par la main, et le reconduit dans sa maison, au milieu de la foule venue pour le féliciter. Bientôt la ville se trouva remplie de cavalerie, les postes furent occupés, et des soldats reçurent ordre de pénétrer dans les maisons pour égorger les chefs de la faction opposée. C'est ainsi que Démétriade tomba au pouvoir des Étoliens.

XXXV. Pour s'emparer de Lacédémone, il ne s'agissait pas d'employer la force contre la ville, mais la ruse contre le tyran. Dépouillé de ses villes maritimes par les Romains, les Achéens l'avaient contraint de se renfermer dans les murs de sa capitale, et il était assez détesté pour que quiconque lui ôterait la vie pût s'en faire un mérite

Caussam mittendi ad eum habuerunt, quod fatigabat precibus, ut auxilia sibi, quum illis auctoribus rebellasset, mitterentur. Mille pedites Alexameno dati sunt, et triginta delecti ex juventute equites. Iis a prætore Damocrito in consilio arcano gentis, de quo ante dictum est, denunciatum : « Ne se ad bellum achaicum aut rem ullam, quam sua quisque opinione præcipere posset, crederent missos esse : quidquid Alexamenum res monuisset subiti consilii capere, ad id, quamvis inopinatum, temerarium, audax, obedienter exsequendum parati essent, ac pro eo acciperent, tanquam ad id unum agendum missos ab domo se scirent. » Cum his ita præparatis Alexamenus ad tyrannum venit, quem advenicns extemplo spei implevit. « Antiochum jam in Europam transisse, mox in Græcia fore; terras, maria, armis, viris completurum. Non cum Philippo rem esse credituros Romanos : numerum iniri peditum equitumque ac navium non posse : elephantorum aciem conspectu ipso debellaturam. Ætolos toto suo exercitu paratos esse venire Lacedæmonem, quum res poscat : sed frequentes armatos ostendere advenienti regi voluisse. Nabidi quoque et ipsi faciendum esse, ut, quas haberet copias, non sineret sub tectis marcescere otio : sed educeret, et in armis decurrere cogeret, simul animos acueret, et corpora exerceret. Consuetudine leviorem

auprès des Lacédémoniens. Les Étoliens trouvaient un prétexte d'envoyer des troupes de son côté dans les instances qu'il ne cessait de faire pour en obtenir des secours, puisque c'était à leur sollicitation qu'il avait levé l'étendard de la révolte. Alexamène reçut donc mille fantassins et trente cavaliers d'élite. Le préteur Damocrite leur déclara, dans le conseil secret de la nation dont il a été fait mention précédemment : « Qu'ils ne devaient pas croire qu'on les fît partir pour une guerre contre les Achéens, ni pour toute autre expédition qu'ils pourraient se figurer; qu'Alexamène lui-même prendrait conseil des circonstances, et que, quelque ordre qu'il leur donnât, fût-il inopiné, téméraire, audacieux, ils se tinssent prêts à l'exécuter ponctuellement, et le regardassent comme l'unique objet de leur mission. » Ces mesures une fois prises, Alexamène se rendit auprès du tyran, et, dès l'abord, le remplit de belles espérances. « Antiochus était déjà passé en Europe; bientôt il serait dans la Grèce, et couvrirait les terres et les mers de ses armemens et de ses troupes. Les Romains verraient qu'ils avaient affaire à un autre adversaire que Philippe. Il était impossible de calculer le nombre de ses fantassins, de ses cavaliers et de ses vaisseaux. L'aspect seul des éléphans suffirait pour causer la déroute des ennemis. Les Étoliens étaient disposés à se transporter à Lacédémone avec toutes leurs forces, lorsqu'il en serait besoin; mais ils avaient voulu que le roi trouvât à son arrivée de nombreuses troupes sous les armes. Nabis, de son côté, au lieu de laisser ce qu'il avait de soldats croupir dans l'oisiveté à l'ombre des maisons, devait les faire sortir de la ville, et les obliger à s'exercer activement aux manœuvres de la guerre, pour aiguiser leur courage en fortifiant leurs corps. Les fati-

laborem fore : et comitate ac benignitate ducis etiam non injucundum fieri posse. » Educi inde frequenter ante urbem in campum ad Eurotam amnem cœpere. Satellites tyranni media fere in acie consistebant, tyrannus cum tribus summum equitibus, inter quos plerumque Alexamenus erat, ante signa vectabatur, cornua extrema invisens; in dextro cornu Ætoli erant, et qui venerant mille cum Alexameno. Fecerat sibi morem Alexamenus, nunc cum tyranno inter paucos ordines circumeundi, monendique eum, quæ in rem esse videbantur; nunc in dextrum cornu ad suos adequitandi; mox inde, velut imperato, quod res poposcisset, recipiendi se ad tyrannum. Sed, quem diem patrando facinori statuerat, eo paullisper cum tyranno vectatus, quum ad suos concessisset, tum equitibus ab domo secum missis : « Agenda, inquit, res est, juvenes, audendaque, quam me duce inpigre exsequi jussi estis. Parate animos dextrasque, ne quis in eo, quod me viderit facientem, cesset. Qui cunctatus fuerit, et suum consilium meo interponet, sciat sibi reditum ad penates non esse. » Horror cunctos cepit : et meminerant, cum quibus mandatis exissent. Tyrannus ab lævo cornu veniebat. Ponere hastas equites Alexamenus jubet, et se intueri : colligit et ipse animum confusum tantæ cogitatione rei. Postquam adpropinquabat, inpetum facit, et, transfixo equo, tyrannum detur-

gues devenaient plus légères par l'habitude, et l'affabilité, la bonté du chef pouvaient même y faire trouver une sorte de plaisir. » De ce moment, Nabis mit fréquemment ses troupes en bataille hors de la ville, dans la plaine baignée par l'Eurotas. Les satellites du tyran étaient presque toujours au centre. Pour lui, accompagné de trois cavaliers tout au plus, auxquels se joignait la plupart du temps Alexamène, il parcourait à cheval le front de l'armée, se portant d'une aile à l'autre. La droite était occupée par les Étoliens, qui servaient déjà comme auxiliaires, et par les mille qu'Alexamène avait amenés. Ce chef étolien avait pris l'habitude, tantôt de parcourir les rangs avec Nabis et quelques officiers, et de donner au tyran les avis qu'il jugeait convenables; tantôt de pousser avec son cheval jusqu'à l'aile droite où étaient ses compatriotes, puis de revenir bientôt vers le tyran, comme s'il fût allé leur donner quelques ordres nécessaires pour les manœuvres qu'il s'agissait d'exécuter. Enfin, le jour qu'il avait résolu de mettre son dessein à exécution, après avoir accompagné le tyran durant quelques moments, il va rejoindre les siens, et dit aux cavaliers qui avaient été envoyés avec lui de l'Étolie : « Jeunes guerriers, voici l'instant d'exécuter audacieusement sous mes ordres l'entreprise confiée à votre intrépidité. Préparez vos courages et vos bras, et que chacun de vous fasse ce qu'il me verra faire. Je vous en préviens, quiconque montrerait de l'hésitation, ou nuirait à l'accomplissement de mon projet en agissant d'après sa propre volonté, ne reverrait jamais ses dieux pénates. » Ces mots les firent tous frémir d'horreur; mais ils se rappelèrent les ordres qu'ils avaient reçus avant leur départ. Le tyran s'avançait après avoir quitté l'aile gauche. Alexamène

bat. Jacentem equites confodiunt : multis frustra in loricam ictibus datis, tandem in nudum corpus vulnera pervenerunt : et, priusquam a media acie subcurreretur, exspiravit.

XXXVI. Alexamenus cum omnibus Ætolis citato gradu ad regiam occupandam pergit. Corporis custodes, quum res in oculis gereretur, pavor primo cepit : deinde, postquam abire Ætolorum agmen videre, concurrunt ad relictum tyranni corpus : et spectatorum turba ex custodibus vitæ mortisque ultoribus est facta. Nec movisset se quisquam, si extemplo, positis armis, vocata in concionem multitudo fuisset, et oratio habita tempori conveniens; frequentes inde retenti in armis Ætoli sine injuria cujusquam : sed, ut oportuit in consilio fraude cœpto, omnia in maturandam perniciem eorum, qui fecerant, sunt acta. Dux regia inclusus diem ac noctem in scrutandis thesauris tyranni consumsit : Ætoli, velut capta urbe, quam liberasse videri volebant, in prædam versi. Simul indignitas rei, simul contemtus, animos Lacedæmoniis ad coeundum fecit : alii dicere, exturbandos Ætolos, et libertatem, quum restitui vide-

ordonne à ses cavaliers de tenir leurs lances en arrêt, et de fixer sur lui leurs regards; lui-même recueille ses esprits troublés, pour se disposer à l'exécution d'un coup si hardi. Au moment où Nabis approche, le chef étolien fond sur lui, perce le cheval et renverse le tyran. Les cavaliers ne donnent pas à celui-ci le temps de se relever, et le frappent de leurs lances; après plusieurs coups inutilement portés sur la cuirasse, ils atteignent enfin une partie sans défense, le blessent, et, avant que ses gardes, placés au centre de l'armée, aient eu le temps de venir à son secours, il expire.

XXXVI. Alexamène court avec tous ses Étoliens, pour s'emparer du palais. Les gardes du tyran, témoins du meurtre de leur maître, sont d'abord saisis d'épouvante. Voyant ensuite les Étoliens s'éloigner, ils accourent autour du cadavre abandonné, et cette troupe contemple en silence celui dont elle aurait dû défendre la vie ou venger la mort. Personne n'eût remué, si Alexamène, cessant toute démonstration hostile, eût convoqué sur-le-champ une assemblée du peuple et tenu un langage conforme aux circonstances, avec la précaution néanmoins de retenir les Étoliens sous les armes, en évitant toute espèce de violence. Mais il était juste que, dans l'exécution d'un projet perfidement conçu, tout concourût à hâter la ruine de ceux qui en étaient les auteurs. Le chef, enfermé dans le palais, passa un jour et une nuit à la recherche des trésors du tyran; et les Étoliens se mirent à piller, comme s'ils eussent été les conquérans d'une ville dont ils voulaient paraître les libérateurs. L'indignité d'une pareille conduite, et le mépris avec lequel ils se voyaient traités, donnèrent aux Lacédémoniens le courage de se rassembler. Les uns

retur, intercceptam repetendam : alii, ut caput agendæ rei esset regii generis aliquem in speciem adsumendum. Laconicus ejus stirpis erat puer admodum, educatus cum liberis tyranni : eum in equum inponunt, et, armis adreptis, Ætolos vagos per urbem cædunt. Tum regiam invadunt : ibi Alexamenum cum paucis resistentem obtruncant. Ætoli circa Chalciœcon (Minervæ est templum æreum) congregati cæduntur. Pauci, armis abjectis, pars Tegeam, pars Megalopolim perfugiunt : ibi, comprehensi a magistratibus, sub corona venierunt.

XXXVII. Philopœmen, audita cæde tyranni, profectus Lacedæmonem, quum omnia turbata metu invenisset; evocatis principibus, et oratione habita, qualis habenda ab Alexameno fuerat, societati Achæorum Lacedæmonios adjunxit : eo etiam facilius, quod forte ad idem tempus A. Atilius cum quatuor et viginti quinqueremibus ad Gythium accessit. Iisdem diebus circa Chalcidem Thoas, per Euthymidam principem, pulsum opibus eorum, qui romanæ societatis erant, post T. Quinctii legatorumque adventum, et Herodorum Cianum mercatorem, sed potentem Chalcide propter divitias, præparatis ad proditionem iis, qui Euthymidæ factionis erant, nequaquam eamdem fortunam, qua Demetrias per Euryloehum occupata erat, habuit. Euthymidas ab

s'écrient qu'il faut chasser les Étoliens, et ressaisir la liberté qui leur était ravie au moment même où elle semblait leur être rendue; les autres, pour donner un chef à leur entreprise, proposent de se rallier à quelqu'un de la famille royale. Il restait encore un jeune Lacédémonien de cette famille, que le tyran faisait élever avec ses enfans; on le met sur un cheval, on prend les armes, et l'on massacre les Étoliens dispersés dans la ville. Bientôt le palais est forcé; Alexamène s'y met en défense, et y est égorgé avec le peu de monde qui l'accompagnait. Le reste des Étoliens se rassemble autour du temple d'airain de Minerve, et y est taillé en pièces. Un petit nombre d'entre eux jettent leurs armes et s'enfuient, les uns vers Tégée, les autres vers Mégalopolis. Ils y sont arrêtés par ordre des magistrats, et vendus comme esclaves.

XXXVII. Informé du meurtre du tyran, Philopœmen se rend à Lacédémone, qu'il trouve plongée dans le désordre et la consternation. Il convoque les principaux citoyens, leur tient le langage qu'Alexamène aurait dû leur tenir, et réunit les Lacédémoniens à la ligue Achéenne. Cette réunion fut d'autant plus facile, qu'à peu près vers cette époque A. Atilius parut à la hauteur de Gythium avec vingt-quatre quinquérèmes. Durant ce temps, Thoas faisait contre Chalcis une pareille tentative, secondé par Euthymidas, un des principaux habitans, que ceux du parti des Romains avaient chassé après l'arrivée de T. Quinctius et des ambassadeurs, et par Hérodore de Ciane, marchand à qui ses richesses donnaient un grand crédit dans la ville; mais, malgré les mesures prises par ceux de la faction d'Euthymidas, Thoas ne réussit pas à se rendre maître de Chalcis, comme Dioclès s'était emparé de Démétriade au moyen

Athenis (eum domicilio delegerat locum) Thebas primum, hinc Salganea processit; Herodorus ad Thronium. Inde haud procul in maliaco sinu duo millia peditum Thoas et ducentos equitēs, onerarias leves ad triginta habebat: eas cum sexcentis peditibus Herodorus trajicere in insulam Atalantam jussus: ut inde, quum pedestres copias adpropinquare jam Aulidi atque Euripo sensisset, Chalcidem trajiceret: ipse ceteras copias, nocturnis maxime itineribus, quanta poterat celeritate, Chalcidem ducebat.

XXXVIII. Mictio et Xenoclides, penes quos tum summa rerum, pulso Euthymida, Chalcide erat, seu ipsi per se suspicati, seu indicata re, primo pavidi, nihil usquam spei, nisi in fuga, ponebant: deinde, postquam resedit terror, et prodi et deseri non patriam modo, sed etiam Romanorum societatem, cernebant, consilio tali animum adjecerunt. Sacrum anniversarium eo forte tempore Eretriæ Amarynthidis Dianæ erat: quod non popularium modo, sed Carystiorum etiam cœtu celebratur. Eo miserunt, qui orarent Eretrienses Carystiosque: « Ut et suarum fortunarum in eadem insula geniti misererentur, et romanam societatem respicerent: ne sinerent Ætolorum Chalcidem fieri. Eubœam habituros, si Chalcidem habuissent. Graves fuisse Macedonas dominos; multo minus tolerabiles futuros Æto-

d'Euryloque. Euthymidas, après être sorti d'Athènes, où il avait fixé son séjour, vint d'abord à Thèbes, et de là s'avança jusqu'à Salganée, tandis qu'Hérodore se rendait à Thronium. Thoas tenait à peu de distance, dans le golfe de Maléc, deux mille fantassins et deux cents cavaliers, avec environ trente navires de transport. Hérodore eut ordre de conduire ces navires avec six cents fantassins jusqu'à l'île d'Atalante, pour être à même de se diriger vers Chalcis, lorsqu'il s'apercevrait que les troupes de terre s'approchaient de l'Aulide et de l'Euripe. Thoas, de son côté, marchant de nuit avec la plus grande diligence, conduisit le reste de ses troupes vers la ville.

XXXVIII. Miction et Xénoclides, qui avaient la suprême autorité dans Chalcis depuis l'expulsion d'Euthymidas, éclairés sur l'existence de la conspiration, soit par leur prévoyance, soit par quelque indice, s'effrayèrent d'abord au point de ne voir d'espoir que dans la fuite; mais, lorsqu'ils furent revenus de leur terreur, considérant que cette fuite trahirait et la patrie, et l'alliance avec les Romains, voici l'expédient qu'ils imaginèrent. Par hasard, on célébrait alors à Érétrie, en l'honneur de Diane Amarynthide, une fête annuelle à laquelle assistaient une foule d'Érétriens et même de Carystiens. Ils envoyèrent une députation conjurer ces deux peuples « de se montrer sensibles à l'infortune des Chalcidiens, nés dans la même île, et de se rappeler l'alliance contractée avec les Romains; de ne pas souffrir que Chalcis tombât au pouvoir des Étoliens, qui, une fois maîtres de cette ville, le deviendraient bientôt de toute l'Eubée. Si le joug des Macédoniens avait été pesant, celui des Étoliens serait bien plus intolérable. » Ce qui agit le plus

los.» Romanorum maxime respectus civitates movit, et virtutem nuper in bello, et in victoria justitiam benignitatemque expertas : itaque, quod roboris in juventute erat, utraque civitas armavit misitque. His tuenda mœnia Chalcidis oppidani quum tradidissent, ipsi omnibus copiis transgressi Euripum, ad Salganea posuerunt castra : inde caduceator primum, deinde legati ad Ætolos missi percunctatum, quo suo dicto factove socii atque amici ad se obpugnandos venirent? Respondit Thoas, dux Ætolorum : «Non ad obpugnandos, sed ad liberandos ab Romanis, venire sese. Splendidiore nunc eos catena, sed multo graviore, vinctos esse, quam quum præsidium Macedonum in arce habuissent. Se vero,» negare Chalcidenses, «aut servire ulli, aut præsidio cujusquam egere.» Ita digressi ex conloquio legati ad suos. Thoas et Ætoli, ut qui spem omnem in eo, ut inproviso obprimerent, habuissent, ad justum bellum obpugnationemque urbis mari ac terra munitæ haudquaquam pares, domum rediere. Euthymidas, postquam castra popularium ad Salganea esse, profectosque Ætolos audivit, et ipse a Thebis Athenas rediit. Et Herodorus, quum per aliquot dies intentus ab Atalanta signum nequidquam exspectasset, missa speculatoria nave, ut, quid moræ esset, sciret, postquam rem omissam a sociis vidit, Thronium, unde venerat, repetit.

puissamment sur l'esprit des habitans des deux cités fut leur considération pour les Romains, dont ils venaient de remarquer le courage dans les combats, et d'éprouver la justice et la générosité après la victoire. Les deux villes armèrent donc leur plus brave jeunesse, et l'envoyèrent au secours de Chalcis. Les habitans, après lui avoir confié la garde de leurs murs, passèrent l'Euripe avec toutes leurs forces, et allèrent camper auprès de Salganée. De là ils envoyèrent aux Étoliens d'abord un héraut d'armes, puis des députés chargés de leur demander quelle offense de paroles ou de fait avait pu mériter aux Chalcidiens de se voir attaqués par des alliés et des amis? Thoas, chef des Étoliens, répondit : « Qu'il venait, non pour les assiéger, mais pour les délivrer du joug des Romains; que leurs chaînes actuelles étaient plus brillantes sans doute, mais beaucoup plus pesantes que lorsqu'une garnison macédonienne occupait leur citadelle. » Les Chalcidiens répliquèrent : « Qu'ils n'étaient sous le joug de personne, et n'avaient besoin d'aucun secours étranger. » Après cette conférence, les députés s'en retournèrent vers leurs concitoyens. Thoas et les Étoliens, qui avaient fondé tout leur espoir sur une surprise, et qui n'étaient pas en état d'assiéger une ville également fortifiée du côté de la terre et du côté de la mer, reprirent le chemin de leur pays. Euthymidas, apprenant que ses compatriotes étaient campés auprès de Salganée, et que les Étoliens s'étaient retirés, quitta lui-même Thèbes et s'en retourna à Athènes. Quant à Hérodore, après avoir attendu vainement plusieurs jours dans l'île d'Atalante le signal convenu, il détacha un bâtiment léger pour connaître la cause de ce retard, et, voyant que ceux avec lesquels il était d'intelligence

XXXIX. Quinctius quoque, his auditis, ab Corintho veniens navibus, in Chalcidis Euripo Eumeni regi obcurrit. Placuit, quingentos milites præsidii caussa relinqui Chalcide ab Eumene rege : ipsum Athenas ire. Quinctius, quo profectus erat, Demetriadem contendit : ratus Chalcidem liberatam momenti aliquid apud Magnetas ad repetendam societatem romanam facturam. Et, ut præsidii aliquid esset suæ partis hominibus, Eunomo prætori Thessalorum scripsit, ut armaret juventutem, et Villium ad Demetriadem præmisit ad tentandos animos : non aliter, nisi pars aliqua inclinaret ad respectum pristinæ societatis, rem adgressurus. Villius quinqueremi nave ad ostium portus est invectus. Eo multitudo Magnetum omnis, quum se effudisset, quæsivit Villius, utrum ad amicos, an ad hostes, sese venisse mallent? Respondit magnetarches Eurylochus : « Ad amicos venisse eum : sed abstineret portu, et sineret Magnetas in concordia et libertate esse, nec per conloquii speciem multitudinem sollicitaret. » Altercatio inde, non sermo, fuit : quum Romanus ut ingratos increparet Magnetas, inminentesque prædiceret clades : multitudo obstreperet, nunc senatum, nunc Quinctium accusando : ita irrito incepto Villius ad Quinctium sese recepit. At Quinctius,

avaient abandonné l'entreprise, il regagna Thronium, d'où il était venu.

XXXIX. Quinctius, qui venait de Corinthe par mer, ayant appris ces circonstances, alla au devant du roi Eumènes dans l'Euripe de Chalcis. Il fut convenu que ce prince laisserait dans Chalcis cinq cents hommes de garnison, et qu'il s'en irait à Athènes. Quinctius continua sa route vers Démétriade, où il avait dessein de se rendre, persuadé que la délivrance de Chalcis pourrait engager les Magnètes à rentrer dans l'alliance des Romains; et, pour relever un peu le courage de ses partisans, il écrivit à Eunome, préteur des Thessaliens, d'armer la jeunesse du pays, et envoya d'avance Villius à Démétriade pour sonder les esprits, bien déterminé à ne rien tenter qu'autant qu'il verrait une partie des habitans disposée à renouer l'ancienne alliance. Villius s'avança sur une quinquérème jusqu'à l'entrée du port. Les Magnètes y étant accourus en foule, il leur demanda s'il voyait en eux des amis ou des ennemis, dénominations dont il leur laissait le choix. Euryloque, alors magnétarque, répondit : « Qu'il était venu vers des amis; mais qu'il eût à s'abstenir d'entrer dans le port, qu'il laissât les Magnètes jouir de la concorde et de la liberté, et ne cherchât point, sous les apparences d'une conférence, à exciter quelque fermentation parmi la multitude. » De ce moment, l'entretien fut une véritable altercation, l'envoyé romain se récriant contre l'ingratitude des Magnètes, et leur prédisant les désastres qui les allaient accabler, tandis que la multitude couvrait sa voix et éclatait en invectives, tantôt contre le sénat, tantôt contre Quinctius. Ainsi Villius, voyant l'inutilité de ses efforts,

nuncio ad prætorem misso, ut reduceret domum copias, ipse navibus Corinthum rediit.

XL. Abstulerunt me velut de spatio Græciæ res inmixtæ romanis : non quia ipsas operæ pretium esset perscribere, sed quia caussæ fucrunt cum Antiocho belli. Consulibus designatis (inde namque diverteram), L. Quinctius et Cn. Domitius consules in provincias profecti sunt : Quinctius in Ligures, Domitius adversus Boios. Boii quieverunt : atque etiam senatus eorum cum liberis, et præfecti cum equitatu (summa omnium mille et quingenti) consuli dediderunt sese. Ab altero consule ager Ligurum late est vastatus, castellaque aliquot capta : unde non præda modo omnis generis cum captivis parta, sed recepti quoque aliquot cives sociique, qui in hostium potestate fucrant. Eodem hoc anno Viboncm colonia deducta est ex scnatusconsulto plebeiquc scito : tria millia et septinginti pedites icrunt, trecenti equites. Triumviri deduxerunt eos, Q. Nævius, M. Minucius, M. Furius Crassipes : quina dcna jugera agri data in singulos pedites sunt, duplex equiti. Bruttiorum proxime fuerat ager : Bruttii ceperant de Græcis. Romæ per idem tempus duo maximi fuerunt terrores; diutinus alter sed segnior. Terra dies duodequadraginta movit : per totidem dies feriæ in sollicitudine ac metu fucre : in triduum ejus rei caussa supplicatio habita est. Ille non pavor

s'en retourna vers ce dernier. Pour Quinctius, après avoir mandé au préteur de ramener ses troupes, il regagna lui-même Corinthe par mer.

XL. La liaison des affaires de la Grèce avec celles des Romains m'a en quelque sorte écarté de mon sujet, non que leur importance me prescrivît d'en faire le récit, mais parce qu'elles donnèrent lieu à la guerre contre Antiochus. Après que les nouveaux consuls eurent été désignés (car c'est là où ma digression a commencé), les consuls L. Quinctius et Cn. Domitius partirent pour leurs provinces; Quinctius marcha contre les Liguriens, Domitius contre les Boïens. Ceux-ci ne firent aucun mouvement; et même leurs sénateurs avec leurs enfans, leur cavalerie avec ses chefs (le tout formant quinze cents hommes), vinrent se rendre au consul. L'autre consul ravagea le territoire des Liguriens dans toute son étendue, prit quelques châteaux forts, fit un riche butin de toute espèce avec beaucoup de prisonniers, et retira des mains de l'ennemi plusieurs citoyens et alliés qui étaient tombés en son pouvoir. Cette même année, une colonie fut établie à Vibon, en vertu d'un sénatus-consulte et d'un plébiscite. On y envoya trois mille sept cents fantassins et trois cents cavaliers, sous la conduite des triumvirs Q. Névius, M. Minucius et M. Furius Crassipès. Chaque fantassin eut quinze arpens de terre, et chaque cavalier le double. Ce territoire avait été possédé récemment par les Bruttiens, qui l'avaient enlevé aux Grecs. A la même époque, deux accidens causèrent dans Rome une extrême terreur. Le premier, dont la durée fut longue, mais l'effet peu violent, consista en un tremblement de terre qui tint la ville dans une alarme et une inaction continuelles durant trente-huit jours; il y eut à

vanus, sed vera multorum clades fuit : incendio a foro Boario orto, diem noctemque ædificia in Tiberim versa arsere, tabernæque omnes cum magni pretii mercibus conflagraverunt.

XLI. Jam fere in exitu annus erat : et in dies magis fama de Antiochi bello, et cura patribus crescebat. Itaque de provinciis magistratuum designatorum, quo intentiores essent omnes, agitari cœptum est. Decrevere, ut consulibus Italia, et quo senatus censuisset (jam esse bellum adversus Antiochum regem omnes sciebant), provinciæ essent : cujus ea sors esset, quatuor millia peditum civium romanorum, et trecenti equites, sex millia socium latini nominis cum quadringentis equitibus sunt decreta. Eorum delectum habere L. Quinctius consul jussus : ne quid moraretur, quo minus consul novus, quo senatus censuisset, extemplo proficisci posset. Item de provinciis prætorum decretum est : prima ut sors duæ, urbanaque et inter cives ac peregrinos jurisdictio esset : secunda, Bruttii : tertia, classis, ut navigaret, quo senatus censuisset : quarta, Sicilia : quinta, Sardinia : sexta, Hispania ulterior : imperatum præterea L. Quinctio consuli est, ut duas legiones civium romanorum novas conscriberet; et socium ac latini

cette occasion trois jours de prières publiques. Le second ne causa pas seulement une vaine frayeur, mais fut un véritable désastre pour un grand nombre de citoyens. Un incendie éclata dans le marché aux Bœufs, se communiqua aux maisons situées le long du Tibre, qui furent en proie aux flammes durant un jour et une nuit, et réduisit en cendres toutes les boutiques, avec les précieuses marchandises qu'elles contenaient.

XLI. Déjà l'année touchait à sa fin, et le bruit qu'on allait avoir la guerre avec Antiochus augmentait de jour en jour, ainsi que l'inquiétude des sénateurs. On commença donc à s'occuper d'assigner aux nouveaux magistrats leurs provinces, afin de les mettre tous à même de mieux se pénétrer de leurs obligations. L'Italie fut décernée aux consuls, avec toute province que le sénat croirait utile de leur désigner (car la guerre contre le roi Antiochus n'était plus révoquée en doute par personne). Celui à qui le sort en donnerait la conduite devait avoir à sa disposition quatre mille fantassins et trois cents cavaliers romains, six mille fantassins et quatre cents cavaliers du nom latin. Le consul L. Quinctius eut ordre de faire ces levées, afin que le nouveau consul fût en mesure de se rendre incontinent où le sénat jugerait à propos de l'envoyer. On assigna également aux préteurs leurs départemens. Le premier comprenait la juridiction de Rome, tant sur les citoyens que sur les étrangers; le second, le Bruttium; le troisième, le commandement de la flotte, dont le sénat se réservait de régler la destination; le quatrième, la Sicile; le cinquième, la Sardaigne; et le sixième, l'Espagne citérieure. Le consul L. Quinctius reçut de plus l'ordre de lever deux nouvelles légions de citoyens romains, vingt mille fantassins et huit cents

nominis viginti millia peditum, et octingentos equites : eum exercitum prætori, cui Bruttii provincia evenisset, decreverunt. Ædes duæ Jovi eo anno in Capitolio dedicatæ sunt. Voverat L. Furius Purpureo prætor gallico bello unam, alteram consul : dedicavit Q. Marcius Ralla duumvir. Judicia in fœneratores eo anno multa severe sunt facta, accusantibus privatos ædilibus curulibus, M. Tuccio et P. Junio Bruto : de multa damnatorum quadrigæ inauratæ in Capitolio positæ, et in cella Jovis, supra fastigium ædiculæ, duodecim clipea inaurata : et iidem porticum extra portam Trigeminam inter lignarios fecerunt.

XLII. Intentis in adparatum novi belli Romanis, ne ab Antiocho quidem cessabatur. Tres eum civitates tenebant, Smyrna, et Alexandria Troas, et Lampsacus; quas neque vi expugnare ad eam diem poterat, neque conditionibus in amicitiam perlicere, neque ab tergo relinquere, trajiciens ipse in Europam, volebat. Tenuit eum et de Annibale deliberatio. Et primo naves apertæ, quas cum eo missurus in Africam fuerat, moratæ sunt : deinde, an omnino mittendus esset, consultatio mota est, maxime a Thoante Ætolo, qui, omnibus in Græcia tumultu completis, Demetriadem adferebat in potestate esse : et, quibus mendaciis de rege, multiplicando verbis copias ejus, erexerat multorum in Græcia animos, iisdem et

cavaliers du nom latin. Cette armée fut assignée au préteur à qui le Bruttium serait échu en partage. Cette année, deux temples furent consacrés à Jupiter dans le Capitole. L. Furius Purpuréon avait voué l'un durant sa préture, tandis qu'il faisait la guerre aux Gaulois, et l'autre durant son consulat. La dédicace en fut faite par le décemvir Q. Marcius Ralla. Plusieurs jugemens sévères furent rendus cette même année contre des usuriers, sur la poursuite des édiles curules M. Tuccius et P. Junius Brutus. Des amendes qui provinrent de ces condamnations on fit faire des quadriges dorés qui furent mis dans le Capitole, et douze boucliers dorés qui furent placés dans le sanctuaire de Jupiter au dessus de l'autel, et on fit élever un portique au delà de la triple porte, dans la place des Bûcherons.

XLII. Tandis que les Romains s'occupaient des préparatifs de la nouvelle guerre, Antiochus ne restait point dans l'inaction. Trois villes entravaient la marche de ses opérations, Smyrne, Alexandrie de Troade et Lampsaque. Il n'avait pu jusqu'alors ni les réduire par la force, ni les gagner par les négociations; et, au moment de passer en Europe, il ne voulait pas laisser derrière lui ce sujet d'inquiétude. Annibal était aussi pour lui une cause d'embarras. D'abord les bâtimens légers qu'il avait dessein d'envoyer en Afrique avec ce général ne se trouvaient point encore prêts; ensuite on en vint à examiner s'il ne serait pas même dangereux de le faire partir. Cette question fut soulevée principalement par l'Étolien Thoas, qui assurait que toute la Grèce était en mouvement, depuis que Démétriade était tombée au pouvoir de ses compatriotes; et les mêmes fourberies, les mêmes hyperboles au moyen desquelles il avait su

regis spem inflabat : « Omnium votis eum arcessi : concursum ad litora futurum, unde classem regiam prospexissent. » Hic idem ausus de Annibale est movere sententiam prope jam certam regis : nam « neque dimittendam partem navium a classe regia censebat : neque, si mittendæ naves forent, minus quempiam ei classi, quam Annibalem, præficiendum. Exsulem illum et Pœnum esse, cui mille in dies nova consilia vel fortuna sua, vel ingenium possit facere. Et ipsam eam gloriam belli, qua velut dote Annibal concilietur, nimiam in præfecto regio esse. Regem conspici, regem unum ducem, unum imperatorem videri debere. Si classem, si exercitum amittat Annibal, idem damni fore, ac si per alium ducem amittantur : si quid prospere eveniat, Annibalis eam, non Antiochi, gloriam fore. Si vero universo bello vincendi Romanos fortuna detur, quam spem esse, sub rege victurum Annibalem uni subjectum, qui patriam prope non tulerit? Non ita se a juventa eum gessisse, spe animoque complexum orbis terrarum imperium, ut in senectute dominum laturus videatur. Nihil opus esse regi Annibale duce, comite et consiliario eodem ad bellum uti posse. Modicum fructum ex ingenio tali neque gravem, neque inutilem fore : si summa petantur, et dantem, et accipientem prægravatura. »

faire illusion à une grande partie des Grecs au sujet d'Antiochus, dont il leur grossissait les forces, il les employait pour enfler les espérances du roi, auquel il faisait entendre « que tous les Grecs l'appelaient de leurs vœux; et que, du plus loin qu'ils apercevraient la flotte royale, ils s'empresseraient d'accourir vers le rivage.» Cet Étolien eut la hardiesse d'essayer de détourner le roi de la résolution qu'il avait à peu près prise à l'égard d'Annibal. A son avis, « il ne fallait point ôter à la flotte royale une partie de ses bâtimens; et, quand même il serait nécessaire d'en détacher des vaisseaux, Annibal était moins que tout autre celui à qui on devait confier le commandement de cette force navale. C'était un exilé, un Carthaginois à qui le mauvais état de sa fortune et son caractère inquiet pouvaient suggérer chaque jour mille nouveaux desseins. Cette gloire militaire elle-même, qui semblait former son apanage, était trop éclatante dans le lieutenant d'un souverain. Tous les regards devaient se porter sur le roi; on ne devait connaître d'autre chef, d'autre général que lui. Si Annibal venait à perdre une flotte ou une armée, cette perte ne serait pas moins affligeante que si elle fût arrivée sous le commandement d'un autre chef; s'il obtenait quelque succès, la gloire en serait pour lui-même, et non pour Antiochus. Mais dans le cas où la fortune favoriserait Antiochus au point de le faire triompher des Romains dans tout le cours de la guerre, quel espoir de voir vivre en sujet, et dans la dépendance d'un roi, Annibal qui n'avait pu se soumettre aux lois de sa patrie? il n'avait pas manifesté dès sa jeunesse la plus vaste ambition, il n'avait pas embrassé dans ses espérances et ses desseins l'empire de l'univers, pour qu'on pût croire qu'il supporterait un

XLIII. Nulla ingenia tam prona ad invidiam sunt, quam eorum, qui genus ac fortunam suam animis non æquant : quia virtutem et bonum alienum oderunt. Extemplo consilium mittendi Annibalis, quod unum in principio belli utiliter cogitatum erat, abjectum est. Demetriadis maxime defectione ab Romanis ad Ætolos elatus, non ultra differre profectionem in Græciam constituit. Priusquam solveret naves, Ilium a mari escendit, ut Minervæ sacrificaret. Inde ad classem regressus, proficiscitur quadraginta tectis navibus, apertis sexaginta : et ducentæ onerariæ cum omnis generis commeatu bellicoque alio adparatu sequebantur. Imbrum primo insulam tenuit : inde Sciathum trajecit : ubi conlectis in alto, quæ dissipatæ erant, navibus, ad Pteleum primum continentis venit. Ibi Eurylochus ei magnetarches principesque Magnetum ab Demetriade obcurrerunt : quorum frequentia lætus, die postero in urbis portum navibus est invectus. Copias haud procul inde exposuit : decem millia peditum fuere, et quingenti equites, sex elephanti; vix ad Græciam nudam occu-

maître dans sa vieillesse. Le roi pouvait s'en faire accompagner et prendre ses conseils pour les opérations de la guerre, mais il n'avait nullement besoin de l'employer comme général. Il ne serait ni dangereux, ni sans avantage, d'utiliser avec réserve un tel génie; mais de très-grands services de sa part tourneraient au détriment de celui qui les rendrait et de celui qui les recevrait.»

XLIII. Il n'y a point de caractères aussi enclins à l'envie que ceux en qui la grandeur d'âme n'égale point la naissance et la fortune, parce qu'ils haïssent le mérite et tous les avantages qui distinguent les autres. Aussitôt, le seul projet utile qui eût été conçu au commencement de la guerre, celui de faire partir Annibal, fut rejeté. Enflé surtout par la défection de Démétriade en faveur des Étoliens, Antiochus résolut de ne pas différer plus long-temps son départ pour la Grèce. Avant de mettre à la voile, il se rendit à Ilium pour sacrifier à Minerve. De là il revint vers sa flotte et partit avec quarante vaisseaux pontés, soixante découverts, que suivaient deux cents navires de transport chargés de toutes sortes de provisions et de machines de guerre. Il relâcha d'abord à l'île d'Imbros, puis à Sciathos, où il rassembla les vaisseaux qui s'étaient dispersés en pleine mer; Ptélée fut la première ville du continent où il aborda. Là, le magnétarque Euryloque et les principaux d'entre les Magnètes vinrent de Démétriade au-devant de lui. Flatté de la visite de tous ces personnages, il entra le lendemain avec ses vaisseaux dans le port de cette dernière ville, et fit débarquer ses troupes à peu de distance. Il y avait dix mille fantassins, cinq cents cavaliers et six éléphans, forces à peine suffisantes pour s'emparer de la Grèce sans défense, bien loin de pou-

pandam satis copiarum, nedum ad sustinendum romanum bellum. Ætoli, postquam Demetriadem venisse Antiochum adlatum est, concilio indicto, decretum, quo arcesserent eum, fecerunt. Jam profectus ab Demetriade rex, quia ita decreturos sciebat, Phalara in sinum Maliacum processerat : inde, decreto accepto, Lamiam venit, exceptus ingenti favore multitudinis, cum plausibus clamoribusque, et quibus aliis lætitia effusa vulgi significatur.

XLIV. In concilium ut ventum est, ægre a Phænea prætore principibusque aliis introductus, facto silentio, rex dicere orsus. Prima ejus oratio fuit excusantis : « Quod tanto minoribus spe atque opinione omnium copiis venisset. Id suæ inpensæ erga eos voluntatis maximum debere indicium esse, quod nec paratus satis ulla re, et tempore ad navigandum inmaturo, vocantibus legatis eorum, haud gravate obsecutus esset, credidissetque, quum se vidissent Ætoli, omnia vel in se uno posita præsidia existimaturos esse. Ceterum eorum quoque se, quorum exspectatio destituta in præsentia videatur, spem abunde expleturum. Nam simul primum anni tempus navigabile præbuisset mare, omnem se Græciam armis, viris, equis, omnem oram maritimam classibus completurum. Nec inpensæ, nec labori, nec periculo parsurum, donec, depulso cervicibus eorum imperio

voir soutenir la guerre contre les Romains. Les Étoliens, instruits de l'arrivée d'Antiochus à Démétriade, convoquèrent une assemblée où l'on décréta qu'il serait invité à se rendre parmi eux. Le roi, qui connaissait d'avance leurs intentions, était déjà parti de Démétriade, et s'était avancé jusqu'à Phalère, sur le golfe de Malée. Lorsqu'il eut reçu le décret, il vint à Lamie, où la multitude l'accueillit avec enthousiasme par des applaudissemens, des acclamations, et tous les témoignages par lesquels le vulgaire manifeste sa joie.

XLIV. Arrivé dans le conseil, où il fut introduit avec beaucoup de peine par le préteur Phénéas et les autres principaux personnages de la nation, le roi prit la parole au milieu du silence que sa présence venait de causer. Il commença par s'excuser «de ce qu'il était venu avec des forces tellement au dessous de l'espérance et de l'attente de tous. La preuve la plus évidente de son extrême bonne volonté pour eux, c'est que, se rendant sans hésiter aux sollicitations de leurs ambassadeurs, il s'était mis en mer sans avoir achevé aucun de ses préparatifs, et dans une saison peu propre à la navigation, convaincu que sa personne seule paraîtrait aux Étoliens un sûr préservatif contre tous les dangers. Au reste, quant à ceux qui croyaient pour le moment leur attente trompée, il remplirait complètement leurs espérances. Car, sitôt que la saison rendrait la mer navigable, il couvrirait la Grèce entière d'armes, d'hommes et de chevaux, et toutes ses côtes de forces navales. Il n'épargnerait ni dépenses, ni fatigues, il affronterait tous les dangers, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à la rendre véritable-

romano, liberam vere Græciam, atque in ea principes Ætolos fecisset : cum exercitibus commeatus quoque omnis generis ex Asia venturos. In præsentia curæ esse Ætolis debere, ut copia frumenti suis, et annona tolerabilis rerum aliarum subpeditetur. »

XLV. In hanc sententiam rex cum magno omnium adsensu locutus discessit. Post discessum regis, inter duos principes Ætolorum, Phæneam et Thoantem, contentio fuit. Phæneas, reconciliatore pacis et disceptatore de iis, quæ in controversia cum populo romano essent, utendum potius Antiocho, censebat, quam duce belli. « Adventum ejus et majestatem ad verecundiam faciendam Romanis vim majorem habituram, quam arma. Multa homines, ne bellare necesse sit, voluntate remittere, quæ bello et armis cogi non possint. » Thoas negare : « Paci studere Phæneam : sed discutere adparatum belli velle, ut tædio et inpetus relanguescat regis, et Romani tempus ad comparandum habeant. Nihil enim æqui ab Romanis inpetrari posse, toties legationibus missis Romam, toties cum ipso Quinctio disceptando, satis expertum esse : nec, nisi abscissa omni spe, auxilium Antiochi inploraturos fuisse. Quo celerius spe omnium oblato, non esse elanguescendum, sed orandum potius regem, ut, quoniam, quod maximum fuerit, ipse vindex Græciæ venerit, copias quoque terrestres nava-

ment libre en affranchissant ses habitans de la domination romaine, et qu'il eût assuré aux Étoliens la prééminence dans cette contrée. Avec ses armées arriveraient aussi d'Asie toutes sortes de convois. Pour le présent, c'était aux Étoliens à pourvoir à la subsistance de ses troupes par des fournitures de blé et d'autres denrées à des prix tolérables. »

XLV. Après ce discours, qui obtint une approbation générale, le roi se retira. Lorsqu'il eut quitté l'assemblée, une contestation s'éleva entre Phénéas et Thoas, les deux personnages les plus marquans de l'Étolie. Phénéas était d'avis qu'on prît Antiochus pour médiateur de la paix, et pour arbitre des différens avec le peuple romain, plutôt que pour chef de la guerre. « La présence et la majesté de ce monarque imposeraient bien plus aux Romains que l'appareil militaire. Pour éviter d'en venir aux hostilités, les hommes faisaient volontairement de grandes concessions, qu'il serait impossible de leur arracher par la voie des armes. » Thoas répliquait à cela : « Que Phénéas désirait la paix en apparence; mais qu'en réalité il voulait mettre obstacle aux préparatifs de la guerre, ralentir par des délais le zèle du roi, et donner aux Romains le temps de se mettre en mesure. On avait assez éprouvé par tant d'ambassades envoyées à Rome, et par tant de conférences avec Quinctius lui-même, qu'il n'y avait rien d'équitable à obtenir des Romains; et l'on ne s'était décidé à implorer le secours d'Antiochus, qu'après avoir perdu toute espérance. L'arrivée de ce secours ayant devancé l'attente de tous, il ne fallait point montrer une froide indifférence; on devait bien plutôt prier le roi, puisqu'il était venu lui-même pour venger la Grèce, et c'était la plus éclatante démarche qu'il pût faire, d'appe-

lesque arcessat. Armatum regem aliquid inpetraturum : inermem non pro Ætolis modo, sed ne pro se quidem ipso, momenti ullius futurum apud Romanos. » Hæc vicit sententia : imperatoremque regem adpellandum censuerunt : et triginta principes, cum quibus, si qua vellet, consultaret, delegerunt.

XLVI. Ita, dimisso concilio, multitudo omnis in suas civitates dilapsa est. Rex postero die cum apocletis eorum, unde bellum ordiretur, consultabat. Optimum visum est, Chalcidem, frustra nuper ab Ætolis tentatam, primum adgredi : et celeritate in eam rem magis, quam magno conatu et adparatu, opus esse. Itaque cum mille peditibus rex, qui ab Demetriade secuti erant, profectus per Phocidem est : et alio itinere principes Ætoli, juniorum paucis evocatis, ad Chæroneam obcurrerunt, et decem constratis navibus secuti sunt. Rex, ad Salganea castris positis, navibus ipse cum principibus Ætolorum Euripum trajecit, et, quum haud procul portu egressus esset, magistratus quoque Chalcidensium et principes ante portam processerunt. Pauci utrimque ad conloquium congressi sunt. Ætoli magnopere suadere, « ut, salva Romanorum amicitia, regem quoque adsumerent socium atque amicum. Neque enim eum inferendi belli, sed liberandæ Græciæ, caussa in Europam trajecisse, et liberandæ re, non verbis et simulatione, quod fecissent

ler aussi ses forces de terre et de mer. Les armes à la main, le roi pourrait obtenir des Romains quelques conditions raisonnables; désarmé, il n'aurait auprès d'eux aucun crédit, ni en faveur des Étoliens, ni même pour ses propres intérêts. » Cet avis l'emporta. Il fut résolu qu'on défèrerait au roi le commandement, et l'on choisit trente des principaux de la nation pour lui servir de conseil au besoin.

XLVI. Après cette décision, l'assemblée fut dissoute, et tous ceux qui la composaient se dispersèrent pour retourner dans leurs villes. Le lendemain, le roi délibéra avec le conseil secret de la nation, sur les opérations par lesquelles il était à propos de commencer la guerre. On jugea que le parti le meilleur était de débuter par l'attaque de Chalcis, sur laquelle les Étoliens venaient de faire une tentative inutile, d'autant que cette expédition demandait plus de célérité que de préparatifs et d'efforts. Le roi se mit donc en marche à travers la Phocide, avec mille fantassins qui l'avaient suivi de Démétriade; les chefs des Étoliens, après avoir rassemblé quelques soldats, accoururent par un autre chemin le joindre à Chéronée, et le suivirent avec dix vaisseaux pontés. Ayant fait camper son monde auprès de Salganée, il passa lui-même l'Euripe avec les principaux des Étoliens, débarqua à quelque distance du port, et les magistrats avec les principaux habitans de Chalcis s'avancèrent devant la porte de la ville. Quelques personnes se détachèrent de part et d'autre pour engager une conférence. Les Étoliens exhortèrent fortement les Chalcidiens « à recevoir Antiochus comme allié et comme ami, sans renoncer à l'alliance du peuple romain. Ce prince était passé en Europe, non pour y porter la guerre,

Romani. Nihil autem utilius Græciæ civitatibus esse, quam utramque complecti amicitiam : ita enim ab utriusque injuria tutam alterius semper præsidio et fiducia fore. Nam si non recepissent regem, viderent, quid patiendum iis extemplo foret : quum Romanorum procul auxilium, hostis Antiochus, cui resistere viribus suis non possent, ante portas esset.» Ad hæc Mictio, unus ex principibus, «Mirari se, dixit, ad quos liberandos Antiochus, relicto regno suo, in Europam trajecisset. Nullam enim civitatem se in Græcia nosse, quæ aut præsidium habeat, aut stipendium Romanis pendat, aut fœdere iniquo adligata, quas nolit, leges patiatur. Itaque Chalcidenses neque vindice libertatis ullo egere, quum liberi sint, neque præsidio, quum pacem ejusdem populi romani beneficio et libertatem habeant. Amicitiam regis non adspernari, neque ipsorum Ætolorum : id primum eos pro amicis facturos, si insula excedant, atque abeant : nam ipsis certum esse, non modo non recipere mœnibus, sed ne societatem quidem ullam pacisci, nisi ex auctoritate Romanorum.»

XLVII. Hæc renunciata regi ad naves, ubi restiterat, quum essent; in præsentia (neque enim iis venerat

mais dans le dessein de rendre à la Grèce une liberté réelle, et non pas une liberté illusoire et simulée comme avaient fait les Romains. Rien n'était plus avantageux d'ailleurs aux cités de la Grèce, que de se ménager l'amitié de ces deux puissances; car elles trouveraient toujours dans la confiante protection de l'une un sûr rempart contre les attaques de l'autre. Ils devaient envisager le danger imminent auquel ils s'exposeraient en ne recevant pas le roi dans leurs murs. Les Romains étaient trop éloignés pour les secourir, tandis qu'Antiochus, s'ils s'en faisaient un ennemi, se présentait devant leurs portes avec des forces auxquelles il leur était impossible de résister.» Miction, l'un des principaux Chalcidiens, répondit à ces raisons : «Qu'il se demandait avec étonnement quels étaient les peuples pour la délivrance desquels Antiochus avait quitté ses états et était passé en Europe; car il ne connaissait dans la Grèce aucune ville qui eût garnison romaine, ou qui fût tributaire des Romains, ou qui, liée par un traité injuste, obéît à des lois dont elle ne voulait pas. Les Chalcidiens, en particulier, n'avaient aucunement besoin de libérateurs, puisqu'ils étaient libres, ni de secours, puisque la générosité du peuple romain leur assurait la paix et la liberté. Ils ne dédaignaient ni l'alliance du roi, ni celle des Étoliens eux-mêmes; mais la première preuve qu'ils attendaient de leurs dispositions amicales était de quitter l'île et de s'éloigner. Pour eux, ils étaient bien déterminés, non-seulement à ne pas les recevoir dans leurs murs, mais même à ne contracter aucune alliance que du consentement des Romains.»

XLVII. On porta cette réponse au roi près de sa flotte, où il était demeuré. Pour le moment, n'ayant

copiis, ut vi agere quidquam posset) reverti Demetriadem placuit : ibi, quoniam primum vanum inceptum evasisset, consultare cum Ætolis rex, quid deinde fieret. Placuit, Achæos et Amynandrum, regem Athamanum, tentare. Bœotorum gentem aversam ab Romanis jam inde a Brachyllæ morte, et quæ secuta eam fuerant, censebant. Achæorum Philopœmenem principem, æmulatione gloriæ in bello Laconum, infestum invisumque esse Quinctio credebant. Amynander uxorem Apamiam, filiam Alexandri cujusdam Megalopolitani, habebat : qui, se oriundum a Magno Alexandro ferens, filiis duobus Philippum atque Alexandrum, et filiæ Apamiam nomina inposuerat : quam, regiis inclitam nuptiis, major ex fratribus Philippus secutus in Athamaniam fuerat. Hunc, forte ingenio vanum, Ætoli et Antiochus inpulerant in spem, quod is vere regum stirpis esset, regni Macedoniæ, si Amynandrum Athamanesque Antiocho conjunxisset : et ea vanitas promissorum non apud Philippum modo, sed etiam apud Amynandrum, valuit.

XLVIII. In Achaia legatis Antiochi Ætolorumque, coram T. Quinctio, Ægii datum est concilium. Antiochi legatus prior, quam Ætoli, est auditus. Is, ut plerique, quos opes regiæ alunt, vaniloquus, maria terrasque inani sonitu verborum complevit. « Equitum innumerabilem vim trajici Hellesponto in Europam, partim lori-

point avec lui assez de troupes pour pouvoir rien tenter par la force, il prit le parti de s'en retourner à Démétriade. Là, puisque la première entreprise avait échoué, il délibéra avec les Étoliens sur ce qu'il y avait à faire désormais. On résolut de sonder les Achéens, ainsi qu'Amynandre, roi des Athamanes. On supposait aux Béotiens de l'aversion pour les Romains, depuis la mort de Brachylla, et les suites qu'elle avait eues; et l'on pensait qu'une rivalité de gloire dans la guerre de Laconie avait fortement indisposé Quinctius contre Philopœmen, chef des Achéens. Pour Amynandre, il avait épousé Apamie, fille d'un certain Alexandre de Mégalopolis. Cet homme, qui se prétendait descendant d'Alexandre-le-Grand, avait donné à ses deux fils les noms de Philippe et d'Alexandre, et à sa fille celui d'Apamie. Depuis que son mariage avec un roi l'avait élevée à la dignité de souveraine, Philippe, l'aîné de ses frères, l'avait suivie en Athamanie. Ce jeune homme était d'un caractère vain; les Étoliens et Antiochus lui firent concevoir l'espérance, puisqu'il était véritablement de la race royale, de monter sur le trône de Macédoine, s'il déterminait Amynandre et les Athamanes à se joindre à Antiochus. L'appât de cette vaine promesse séduisit non-seulement Philippe, mais Amynandre lui-même.

XLVIII. Les Achéens donnèrent audience aux ambassadeurs d'Antiochus et des Étoliens, en présence de Quinctius, dans une assemblée tenue à Ægium. Celui d'Antiochus fut entendu le premier. Vain dans ses paroles, comme presque tous ceux qui vivent de la magnificence des rois, il peignit avec emphase les terres et les mers couvertes des forces de son maître. A l'en croire,

catos, quos cataphractos vocant; partim sagittis ex equo utentes, et, a quo nihil satis tecti sit, aversos refugiente equo certius figentes. » His equestribus copiis quamquam vel totius Europæ exercitus in unum coacti obrui possent, adjiciebat multiplices copias peditum, et nominibus quoque gentium vix fando auditis terrebat; Dahas, Medos, Elymæosque et Cadusios adpellans. « Navalium vero copiarum, quas nulli portus capere in Græcia possent, dextrum cornu Sidonios et Tyrios, sinistrum Aradios, et ex Pamphylia Sidetas tenere; quas gentes nullæ umquam nec arte, nec virtute navali æquassent. Jam pecuniam, jam alios belli adparatus referre, supervacaneum esse : scire ipsos, abundasse semper auro regna Asiæ. Itaque non cum Philippo, nec Annibale rem futuram Romanis, principe altero unius civitatis, altero Macedoniæ tantum regni finibus incluso; sed cum magno Asiæ totius partisque Europæ rege. Eum tamen, quamquam ab ultimis orientis terminis ad liberandam Græciam veniat, nihil postulare ab Achæis, in quo fides eorum adversus Romanos, priores socios atque amicos, lædatur. Non enim, ut secum adversus eos, arma capiant, sed ut neutri parti sese conjungant, petere. Pacem utrique parti, quod medios deceat amicos, optent : bello se non interponant. » Idem ferme et Ætolorum legatus Archidamus petiit, ut, quæ facillima et tutis-

« une cavalerie innombrable traversait l'Hellespont et passait en Europe, cavalerie composée en partie de cuirassiers appelés cataphractes, en partie d'archers, lançant des traits qu'il était presque impossible d'éviter, et dont l'atteinte était encore plus sûre quand ils les décochaient dans leur fuite et en tournant le dos. » A cette masse de cavalerie, suffisante pour écraser les armées réunies de l'Europe entière, il joignait une formidable infanterie de Dahes, de Mèdes, d'Élyméens, de Cadusiens, noms de peuples à peine connus, qu'il affectait d'étaler pour inspirer de la terreur. « Quant aux forces navales, qu'aucun port de la Grèce n'était assez vaste pour contenir, l'aile droite se composait des Sidoniens et des Tyriens, la gauche des Arcadiens et des Sidètes de Pamphylie, nations qui n'avaient jamais eu d'égales en science nautique et en courage dans les combats sur mer. Il n'avait pas besoin de faire mention des trésors et des munitions de guerre; les Grecs eux-mêmes n'ignoraient pas que les royaumes de l'Asie avaient toujours eu de l'or en abondance. Aussi les Romains n'auraient affaire ni à Philippe, ni à Annibal, l'un chef d'une simple république, l'autre renfermé dans les étroites limites de la Macédoine; mais à un roi puissant, maître de toute l'Asie et d'une partie de l'Europe. Cependant, quoique venu du fond de l'Orient pour rendre la Grèce à la liberté, il n'exigeait des Achéens rien qui blessât la foi qu'ils gardaient aux Romains, leurs premiers alliés et leurs premiers amis. Il leur demandait, non de prendre avec lui les armes contre eux, mais de rester entièrement neutres, et de se borner à des vœux pour le rétablissement de la paix entre les deux partis, comme il convient à des amis communs, sans se mêler de la guerre. »

sima esset, quietem præstarent, spectatoresque belli, fortunarum alienarum eventum sine ullo discrimine rerum suarum opperirentur. Provectus deinde est intemperantia linguæ in maledicta, nunc communiter Romanorum, nunc proprie ipsius Quinctii : « Ingratos adpellans, et exprobans non victoriam modo de Philippo virtute Ætolorum partam, sed etiam salutem; ipsumque et exercitum sua opera servatos : quo enim illum umquam imperatoris functum officio esse? Auspicantem, inmolantemque, et vota nuncupantem sacrificuli vatis modo in acie vidisse, quum ipse corpus suum pro eo telis hostium objiceret. »

XLIX. Ad ea Quinctius, « Coram quibus magis, quam apud quos, verba faceret, dicere, Archidamum rationem habuisse. Achæos enim probe scire, Ætolorum omnem ferociam in verbis, non in factis, esse : et in conciliis magis concionibusque, quam in acie, adparere : itaque parvi Achæorum existimationem, quibus notos esse se scirent, fecisse : legatis regis, et per eos absenti regi eum se jactasse. Quod si quis antea ignorasset, quæ res Antiochum et Ætolos conjunxisset, ex legatorum sermone potuisse adparere : mentiendo in vicem jactan-

Archidamus, ambassadeur des Étoliens, parla à peu près dans le même sens; il exhorta les Achéens à s'arrêter au parti le plus facile et le plus sûr, qui était de demeurer dans l'inaction, à rester spectateurs de la guerre, et à attendre ce que le sort déciderait de la fortune des autres, sans courir aucun risque pour leurs propres intérêts. Puis, se laissant emporter à l'intempérance de sa langue, il se répandit en invectives, tantôt contre les Romains en général, tantôt contre Quinctius en particulier, « taxant les Romains d'ingratitude, et faisant valoir à Quinctius qu'il était redevable aux courageux efforts des Étoliens, non-seulement de sa victoire sur Philippe, mais encore de son salut et de celui de son armée. En effet, avait-il jamais rempli les fonctions de général? Le jour de la bataille, il ne l'avait vu s'occuper que d'auspices, de victimes et de vœux, comme le dernier des sacrificateurs, tandis que lui-même opposait son corps aux traits de l'ennemi, pour empêcher qu'ils n'atteignissent le chef de l'armée romaine. »

XLIX. Quinctius répondit à ces reproches offensans « qu'Archidamus avait songé plutôt devant qui, que chez qui il parlait. Car les Achéens savaient fort bien que le courage des Étoliens était tout entier dans les paroles et non dans les actions, et brillait plus dans les conseils et les assemblées que sur le champ de bataille. Aussi ces derniers s'étaient-ils mis peu en peine de l'estime d'un peuple dont ils savaient être bien connus. Leur unique but avait été de se faire valoir auprès des ambassadeurs du roi, et par eux auprès du roi absent. S'il se trouvait quelqu'un qui eût ignoré jusqu'alors le motif de l'alliance d'Antiochus et des Étoliens, le discours de leurs ambassadeurs venait de le lui révéler assez clairement. C'est en

doque vires, quas non haberent, inflasse vana spe, atque inflatos esse : dum ii ab se Philippum victum, sua virtute protectos Romanos, et quæ modo audiebatis, narrant; vos ceterasque civitates et gentes suam sectam esse secuturos : rex contra peditum equitumque nubes jactat, et consternit maria suis classibus. Est autem res simillima cœnæ Chalcidensis hospitis mei, hominis et boni, et sciti convivatoris : apud quem solstitiali tempore comiter accepti quum miraremur, unde illi eo tempore anni tam multa et varia venatio; homo non, quam isti sunt, gloriosus, renidens, condimentis, ait, varietatem illam et speciem ferinæ carnis ex mansueto sue factam. Hoc dici apte in copias regis, quæ paullo ante jactatæ sint, posse. Varia enim genera armorum, et multa nomina gentium inauditarum, Dahas, et Medos, et Cadusios, et Elymæos, Syros omnes esse : haud paullo mancipiorum melius, propter servilia ingenia, quam militum genus : et utinam subjicere oculis vestris, Achæi, possem concursationem regis magni ab Demetriade, nunc Lamiam in concilium Ætolorum, nunc Chalcidem ! Videretis vix duarum male plenarum legiuncularum instar in castris regis : videretis regem, nunc mendicantem prope frumentum ab Ætolis, quod militi admetiatur : nunc mutuas pecunias fœnore in stipendium quærentem : nunc ad portas Chalcidis stan-

s'abusant réciproquement par la pompeuse énumération de forces qu'ils n'avaient pas, qu'ils se sont enflés des vaines espérances dont ils sont aujourd'hui remplis. Tandis que les Étoliens représentent au roi la défaite de Philippe comme leur ouvrage, qu'ils lui vantent le salut des Romains dû à leur valeur, et toutes les merveilles que vous venez d'entendre, tandis qu'ils lui font voir votre nation et toutes les autres nations et républiques de la Grèce prêtes à se jeter dans leur parti, le roi, de son côté, annonce avec emphase des nuées de fantassins et de cavaliers, et peint les mers couvertes de ses flottes. La chose est tout-à-fait semblable à un repas que me donnait un habitant de Chalcis, mon hôte, homme estimable, et faisant très-bien les honneurs de sa maison. C'était vers le solstice d'été. Reçus chez lui avec une extrême politesse, nous lui témoignâmes que nous avions peine à comprendre comment il avait pu faire dans cette saison une provision de gibier si abondante et si variée; notre homme, moins glorieux que ces gens-ci, se mit à rire, et nous dit que toute cette diversité d'une apparente venaison était uniquement de la chair de porc déguisée par les assaisonnemens. On en peut dire exactement autant des armées du roi, dont on vient de nous faire une description si emphatique. En effet, toutes ces troupes de différentes armes, tous ces noms de peuples inconnus, Dahes, Mèdes, Cadusiens, Élyméens, se réduisent à des Syriens, race d'hommes que leur penchant à la servilité rend plus dignes du nom d'esclaves que de celui de soldats. Et plût aux dieux, Achéens, que je pusse mettre sous vos yeux les courses de leur grand roi, à partir de Démétriade, tantôt à Lamia, pour se trouver à l'assemblée des Étoliens, tantôt à Chalcis! vous ver-

tem : et mox inde exclusum, nihil aliud quam Aulide atque Euripo spectatis, in Ætoliam redeuntem. Male crediderunt et Antiochus Ætolis, et Ætoli regiæ vanitati. Quo minus vos decipi debetis, sed expertæ potius spectatæque Romanorum fidei credere. Nam quod optimum esse dicant, non interponi vos bello : nihil immo tam alienum rebus vestris est. Quippe sine gratia, sine dignitate, præmium victoris eritis.

L. Nec absurde adversus utrosque respondisse visus est, et facile erat orationem apud faventes æquis auribus accipi : nulla enim nec disceptatio, nec dubitatio fuit, quin omnes, eosdem genti Achæorum hostes et amicos, quos populus romanus censuisset, judicarent, bellumque et Antiocho, et Ætolis nunciari juberent. Auxilia etiam, quo censuit Quinctius, quingentorum militum Chalcidem, quingentorum Piræeum extemplo miserunt. Erat enim haud procul seditione Athenis res, trahentibus ad Antiochum quibusdam spe largitionum

riez dans son camp à peine l'équivalent de deux chétives légions incomplètes; vous verriez ce roi, tantôt mendiant en quelque sorte auprès des Étoliens du blé pour le distribuer à ses soldats, tantôt cherchant de l'argent à gros intérêts, afin d'avoir de quoi payer leur solde; vous le verriez enfin se présentant devant les portes de Chalcis, et chassé de là bientôt après, s'en retournant dans l'Étolie, sans remporter d'autre fruit de son expédition que le plaisir d'avoir vu l'Aulide et l'Euripe. Antiochus a eu tort de croire les Étoliens, et les Étoliens de se fier aux vaines promesses du roi. Vous avez d'après cela d'autant plus de raisons de vous tenir en garde contre leurs artifices, et de mettre votre confiance dans la bonne foi des Romains, dont vous avez fait l'épreuve; car le parti qu'on vous représente comme le plus avantageux, celui de ne point prendre part à la guerre, est au contraire le plus nuisible à vos intérêts. En effet, cette neutralité sans mérite et sans gloire vous rendra la proie du vainqueur.»

L. Cette réplique aux deux ambassadeurs parut très-solide, et fut d'autant mieux accueillie que l'assemblée était prévenue en faveur de l'orateur. Aussi, sans discuter, sans hésiter, on convint à l'unanimité de ne reconnaître d'autres ennemis et d'autres amis que ceux du peuple romain, et l'on résolut de déclarer la guerre à Antiochus ainsi qu'aux Étoliens. De plus, d'après l'avis de Quinctius, on fit partir cinq cents soldats pour Chalcis, et cinq cents pour le Pirée. En effet, une sédition était sur le point d'éclater dans Athènes par les intrigues des émissaires d'Antiochus, qui présentaient l'appât des largesses à la multitude accoutumée à se vendre au plus offrant : mais ceux qui étaient du parti des Romains ap-

venalem pretio multitudinem; donec ab iis, qui romanæ partis erant, Quinctius est adcitus, et, accusante Leonte quodam, Apollodorus auctor defectionis damnatus, atque in exsilium est ejectus. Et ab Achæis quidem cum tristi responso legatio ad regem rediit. Bœoti nihil certi responderunt : « Quum Antiochus in Bœotiam venisset, tum, quid sibi faciundum esset, se deliberaturos esse. » Antiochus, quum ad Chalcidis præsidium, et Achæos et Eumenem regem misisse audisset, maturandum ratus, ut et prævenirent sui, et venientes, si possent, exciperent, Menippum cum tribus ferme millibus militum, et cum omni classe Polyxenidam mittit : ipse paucos post dies sex millia suorum militum, et ex ea copia, quæ Lamiæ repente colligi potuit, non ita multos Ætolos ducit. Achæi quingenti, et ab Eumene rege modicum auxilium missum, duce Xenoclide Chalcidensi, nondum obsessis itineribus, tuto transgressi Euripum, Chalcidem pervenerunt. Romani milites, quingenti ferme et ipsi, quum jam Menippus castra ante Salganea ad Hermæum, qua transitus ex Bœotia in Eubœam insulam est, haberet, venerunt. Mictio erat cum iis, legatus a Chalcide ad Quinctium, ad id ipsum præsidium petendum, missus : qui postquam obsessas ab hostibus fauces vidit, omisso ad Aulidem itinere, Delium convertit, ut inde in Eubœam transmissurus.

pelèrent Quinctius; et, sur l'accusation d'un certain Léon, Apollodore, auteur de la révolte, fut condamné et envoyé en exil. Après une réponse si défavorable de la part des Achéens, l'ambassadeur s'en retourna vers le roi. Les Béotiens ne répondirent rien de positif, et se bornèrent à dire «que, lorsqu'Antiochus serait arrivé en Béotie, ils délibèreraient sur ce qu'ils auraient à faire.» Antiochus, averti que les Achéens et le roi Eumène avaient envoyé des secours à Chalcis, et, persuadé qu'il fallait user de promptitude, afin de les prévenir, ou, si la chose était possible, de les surprendre en chemin, fit partir Ménippe avec environ trois mille soldats, et Polyxénide avec toute la flotte. Il se mit en route lui-même quelques jours après, à la tête de six mille hommes des siens, et du petit nombre d'Étoliens qu'il put tirer à la hâte de Lamia. Cependant, avant que les communications fussent coupées, les cinq cents Achéens et le faible contingent du roi Eumène, commandés par le Chalcidien Xénoclide, passèrent tranquillement l'Euripe, et arrivèrent à Chalcis. Mais les soldats romains, également au nombre d'environ cinq cents, trouvèrent Ménippe déjà campé devant Salganée, près d'Hermée, où il faut s'embarquer pour passer de la Béotie dans l'île d'Eubée. Miction, que les Chalcidiens avaient député vers Quinctius pour lui demander du secours, leur servait de guide. Lorsqu'il vit les passages fermés par les ennemis, il quitta le chemin de l'Aulide, et tourna vers Delium, afin de passer de là dans l'Eubée.

LI. Templum est Apollinis Delium, inminens mari : quinque millia passuum ab Tanagra abest : minus quatuor millium inde in proxima Eubœæ est mari trajectus. Ubi et in fano lucoque, ea religione et eo jure sancto, quo sunt templa, quæ asyla Græci adpellant, et nondum aut indicto bello, aut ita commisso, ut strictos gladios, aut sanguinem usquam factum audissent, quum per magnum otium milites, alii ad spectaculum templi lucique versi, alii in litore inermes vagarentur, magna pars per agros lignatum pabulatumque dilapsa esset; repente Menippus, palatos passim adgressus, eos cecidit, ad quinquaginta vivos cepit : perpauci effugerunt, in quibus Mictio parva oneraria nave exceptus. Ea res Quinctio Romanisque, sicut jactura militum molesta, ita ad jus inferendi Antiocho belli adjecisse aliquantum videbatur. Antiochus, admoto ad Aulidem exercitu, quum rursus oratores, partim ex suis, partim Ætolos, Chalcidem misisset, qui eadem illa, quæ nuper, cum minis gravioribus agerent, nequidquam contra Mictione et Xenoclide tendentibus, facile tenuit, ut portæ sibi aperirentur. Qui romanæ partis erant, sub adventum regis urbe excesserunt. Achæorum et Eumenis milites Salganea tenebant. Et in Euripo castellum romani milites pauci custodiæ caussa loci communiebant. Salganea Menippus, rex ipse castellum Euripi oppugnare est ador-

LI. Delium est un temple d'Apollon, situé sur une hauteur qui domine la mer, et éloigné de Tanagre de cinq mille pas. De cet endroit à la partie de l'Eubée la plus proche, le trajet de mer est de moins de quatre milles. N'ayant jamais ouï dire qu'on eût tiré l'épée ni versé de sang dans un temple et un bois sacré, au mépris de la sainteté et de l'inviolabilité de ces lieux, que les Grecs nomment asyles, surtout lorsqu'une guerre était à peine déclarée, les soldats, à la faveur du plein loisir dont ils jouissaient, s'étaient dispersés sans armes, les uns pour visiter le temple et les bosquets sacrés, les autres pour se promener sur le rivage, et le plus grand nombre pour faire provision de bois et de fourrages dans la campagne, quand tout à coup Ménippe fond sur ces guerriers épars, les taille en pièces, et fait environ cinquante prisonniers. Le peu qui échappa s'enfuit avec Miction sur un petit bâtiment de transport. La perte de ces soldats, dont Quinctius et les Romains furent vivement affectés, sembla rendre plus légitime encore la guerre qu'on allait entreprendre contre Antiochus. Ce prince, après avoir fait avancer son armée en Aulide, envoya, tant en son nom qu'en celui des Étoliens, réitérer aux habitans de Chalcis, avec des menaces encore plus fortes, la sommation qui leur avait été faite peu de temps auparavant; et, malgré l'opposition de Miction et de Xénoclide, il obtint facilement que les portes lui fussent ouvertes. Ceux qui étaient du parti des Romains sortirent de la ville à l'arrivée du roi. Les soldats des Achéens et d'Eumène occupaient Salganée; et un faible détachement de soldats romains s'était jeté dans un fort sur l'Euripe, où ils tâchaient de se mettre à l'abri par de nouveaux ouvrages. Ménippe se chargea de l'attaque

tus. Priores Achæi et Eumenis milites pacti, ut sine fraude liceret abire, præsidio excesserunt : pertinacius Romani Euripum tuebantur. Hi quoque tamen, quum terra marique obsiderentur, et jam machinas tormentaque comportari viderent, non tulere obsidionem. Quum id, quod caput erat Eubœæ, teneret rex, ne ceteræ quidem ejus insulæ urbes imperium abnuerunt : magnoque principio sibi orsus bellum videbatur, quod tanta insula et tot opportunæ urbes in suam ditionem venissent.

Digitized by Google

de Salganée, et le roi lui-même de celle du fort situé sur l'Euripe. Les Achéens et les soldats d'Eumène capitulèrent les premiers, sous la condition qu'il leur serait libre de se retirer sans être inquiétés, et abandonnèrent la place. Les Romains défendirent avec plus d'opiniâtreté leur fort sur l'Euripe; mais, investis par terre et par mer, lorsqu'ils virent qu'on faisait avancer les machines de guerre, ils comprirent qu'une plus longue résistance devenait inutile. Une fois maître de la capitale de l'Eubée, le roi ne tarda pas à recevoir la soumission des autres villes de cette île, et il envisagea comme très-important pour le succès des opérations ultérieures cet heureux début, qui mettait en son pouvoir une île si considérable, et tant de villes dont la possession offrait de précieux avantages.

NOTES

SUR LE LIVRE XXXV.

Chap. I. *Ludos Jovi.... proprætor vovit.* Tite-Live parle en divers endroits de ces sortes de vœux faits par les généraux romains au moment du danger.

Chap. III. *Quadrato agmine.* L'*agmen quadratum* est l'opposé de l'*agmen longum.* Quand une armée n'avait rien à craindre, elle marchait sur une ou plusieurs colonnes, *agmine longo;* quand elle pouvait être attaquée dans sa route, elle se resserrait davantage, et s'avançait de manière à pouvoir faire face de tous côtés, *agmine quadrato.*

Chap. V. *Extraordinarii.* Soldats qui avaient fait leur temps et servaient de bonne volonté. Ils étaient choisis parmi les troupes des alliés. On les appelait *extraordinarii,* parce qu'ils campaient à part devant la tente du général, et que, dans l'action, ils combattaient auprès de sa personne. Tite-Live les désigne ailleurs sous le nom de *cohors extraordinaria.*

Chap. VII. *Feralia.* Fêtes des Mânes, pendant lesquelles on servait des mets sur les tombeaux. Elles duraient onze jours, et se célébraient au mois de février.

Chap. X. *Fratres candidatorum.* Scipion l'Africain n'était que cousin germain du candidat; au lieu que T. Quinctius était le propre frère de L. Quinctius, son compétiteur. Mais Tite-Live emploie également le nom de *frater* pour l'un et pour l'autre, parce qu'en latin les cousins germains, enfans des deux frères, sont appelés *fratres patrueles*, et les vrais et propres frères, *fratres germani.* (Guérin.)

Chap. XIV. *Ephesi conlocutum cum Annibale.* Plutarque, dans la Vie de Pyrrhus, rapporte autrement cette conversation. Il ne fait aucune mention d'Alexandre entre les grands généraux. C'est à Pyrrhus qu'Annibal donne le premier rang; il assigne le deuxième à Scipion, et ne prend lui-même que le troisième. (Guérin.)

Chap. XVII. *Gleba terræ et haustu aquæ.* Cet exemple n'est peut-être pas ici très-applicable. La demande de la terre et de l'eau n'était pas une tentative pour parvenir à un but plus important; mais une injonction directe et explicite de reconnaître la domination des Perses. (Crévier.)

Chap. XXI. *Vicum Jugarium.* Cette rue était ainsi nommée, parce qu'on y faisait beaucoup de jougs.

Chap. XXV. *Bene comparatum apud Achæos esse.* Cet usage n'était pas particulier aux Achéens, c'était celui de toutes les républiques de la Grèce.

Chap. XXVI. *Pristesque.* Ces bâtimens tiraient leur nom du verbe πρίω (couper), ou, plus vraisemblablement du poisson *pristis* (la scie), dont l'image était à la proue.

Chap. XXXII. *Thoas, princeps gentis, quem miserant ad Antiochum.* Tite-Live a dit plus haut (chap. XII) que c'était Dicéarque, frère de Thoas, alors préteur, qui avait été envoyé vers Antiochus. On peut supposer néanmoins que Thoas, à l'expiration de sa préture, était parti lui-même pour remplacer Dicéarque, comme plus propre à décider Antiochus, et par le rang qu'il tenait dans son pays, et par la haine qu'il portait aux Romains.

Idem. *Panætolicum concilium.* C'était l'assemblée générale des Étoliens.

Chap. XXXIV. *Apocletos.* C'est-à-dire, choisis; du verbe ἀποκαλεῖν, mettre à part.

Chap. XXXVI. *Chalciœcon.* De χαλκὸς, airain; οἶκος, maison.

Chap. XXXVII. *Maliaco sinu. Sinus* se prend ici dans deux sens, et pour le golfe, et pour la côte circonvoisine. (Crévier.)

Chap. XXXVIII. *Amarynthidis*. Surnom de Diane pris d'Amarynthe, ville de l'Eubée, où elle avait un temple, et où elle était particulièrement honorée.

Chap. XXXIX. *Magnetarches*. Nom du premier magistrat des Magnètes, et des Magnésiens d'Asie, qui en étaient une colonie.

Chap. XL. *Inde namque diverteram*. Tite-Live a manqué ici de mémoire ou d'attention; car, aux chap. XXII et XXIV, il fait partir les deux consuls pour leurs provinces avant la désignation de leurs successeurs, et fait ensuite revenir Quinctius à Rome pour présider aux assemblées. Au reste, la différence n'est pas importante. (Guérin.)

Chap. XLI. *Ædiculæ*. Les commentateurs sont partagés sur le sens de ce mot. Les uns entendent une de ces chapelles latérales où étaient placées les divinités d'un ordre inférieur, les autres une espèce de châsse.

Chap. XLVII. *Achæos et Amynandrum*. Il faut ajouter *Bœotos*; ce ne peut être qu'une omission de copiste. C'est ce que prouve la suite du récit, où Tite-Live expose les différens motifs qui portent les Étoliens à sonder ces trois puissances. (Crévier.)

Chap. XLIX. *Solstitiali tempore*. C'est-à-dire, en été. Les anciens appelaient le solstice d'été seulement *solstitium*, celui d'hiver, *bruma*, ou *brumale solstitium*. (Crévier.)

LIVRE XXXVI.

Digitized by Google

EPITOME LIBRI XXXVI.

Man. Acilius Glabrio consul Antiochum, apud Thermopylas, Philippo rege adjuvante, victum, Græcia expulit, idemque Ætolos subegit. P. Cornelius Scipio Nasica consul ædem matris deum, quam ipse in Palatium intulerat, vir optimus a senatu judicatus, dedicavit; idemque Boios Gallos victos in deditionem accepit, et de iis triumphavit. Præterea navalia certamina prospera adversus præfectos Antiochi regis referuntur.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU LIVRE XXXVI.

Le consul Man. Acilius Glabrion, aidé du roi Philippe, défait Antiochus auprès des Thermopyles, le chasse de la Grèce, et subjugue les Étoliens. Le consul P. Cornelius Scipion Nasica fait la dédicace du temple de la Mère des dieux, qu'il avait lui-même transportée sur le mont Palatin, après avoir été jugé par le sénat le plus vertueux des Romains. Le même Scipion défait les Boïens, reçoit leur soumission, et triomphe de ces Gaulois. Récit de divers avantages obtenus par les forces navales de la république sur les lieutenans du roi Antiochus.

LIBER XXXVI.

I. P. Cornelium Cn. filium Scipionem et M'. Acilium Glabrionem consules*, inito magistratu, patres, priusquam de provinciis agerent, res divinas facere majoribus hostiis jusserunt in omnibus fanis, in quibus lectisternium majorem partem anni fieri solet; precarique, quod senatus de novo bello in animo haberet, ut ea res senatui populoque romano bene atque feliciter eveniret. Ea omnia sacrificia læta fuerunt, primisque hostiis perlitatum est : et ita aruspices responderunt, eo bello terminos populi romani propagari, victoriam ac triumphum ostendi. Hæc quum renunciata essent, solutis religione animis, patres rogationem ad populum ferri jusserunt : « Vellent juberentne, cum Antiocho rege, quique ejus sectam secuti essent, bellum iniri? » si ea rogatio perlata esset, tum, si ita videretur consulibus, rem integram ad senatum referrent. P. Cornelius eam rogationem pertulit : tum senatus decrevit, ut consules Italiam et Græciam provincias sortirentur; cui Græcia evenisset, ut præter eum numerum militum,

* U. C. 561. A. C. 191.

LIVRE XXXVI.

I. Lorsque les consuls P. Cornelius Scipion, fils de Cneius, et M. Acilius Glabrion furent entrés en charge, les sénateurs, avant de s'occuper de la désignation des provinces, leur ordonnèrent de satisfaire aux choses divines en immolant de grandes victimes dans tous les temples où la cérémonie du lectisterne a lieu ordinairement une grande partie de l'année, et de prier les dieux de faire tourner à l'avantage et à la gloire du sénat et du peuple romain la nouvelle guerre que le sénat se proposait d'entreprendre. Tous les sacrifices donnèrent d'heureux présages, et furent consommés avec les premières victimes, et les aruspices répondirent que cette guerre reculerait les frontières du peuple romain, que tout annonçait la victoire et le triomphe. D'après ces déclarations, qui levaient tout scrupule religieux, les sénateurs firent porter au peuple cette proposition : « S'il voulait, s'il ordonnait qu'on entreprît la guerre contre le roi Antiochus et contre ceux qui avaient suivi son parti. » Si cette proposition était agréée, les consuls étaient invités à rapporter de nouveau l'affaire devant le sénat. Ce fut P. Cornelius qui porta la proposition. Dès que l'aveu du peuple l'eut convertie en loi, le sénat décréta que les consuls tireraient au sort l'Italie et la Grèce; que celui à qui la Grèce tomberait en partage joindrait aux levées que L. Quinctius avait faites dans cette province, d'a-

quem L. Quinctius in eam provinciam ex auctoritate senatus scripsisset imperassetve, ut eum exercitum acciperet, quem M. Bæbius prætor anno priore ex senatusconsulto in Macedoniam trajecisset. Et extra Italiam permissum, ut, si res postulasset, auxilia ab sociis, ne supra quinque millium numerum, acciperet. L. Quinctium superioris anni consulem legari ad id bellum placuit. Alter consul, cui Italia provincia evenisset, cum Boiis jussus bellum gerere, utro exercitu mallet ex duobus, quos superiores consules habuissent; alterum ut mitteret Romam, eæque urbanæ legiones essent paratæ, quo senatus censuisset.

II. His ita in senatu ad id, quæ cujus provincia foret, decretis, tum demum sortiri consules placuit. Acilio Græcia, Cornelio Italia evenit. Certa deinde sorte senatusconsultum factum est : « Quod populus romanus eo tempore duellum jussisset esse cum rege Antiocho, quique sub imperio ejus essent, ut ejus rei caussa supplicationem imperarent consules : utique M'. Acilius consul ludos magnos Jovi voveret, et dona ad omnia pulvinaria. » Id votum in hæc verba, præeunte P. Licinio pontifice maximo, consul nuncupavit : « Si duellum, quod cum rege Antiocho sumi populus jussit, id ex sententia senatus populique romani confectum erit; tum tibi, Jupiter, populus romanus ludos magnos dies dé-

près une autorisation du sénat, l'armée que le préteur M. Bébius avait fait passer en Macédoine l'année précédente, en vertu d'un sénatus-consulte. Il reçut en outre la permission de lever au besoin hors de l'Italie, parmi les alliés, un corps d'auxiliaires qui n'excédât pas cinq mille hommes. On lui destina pour lieutenant dans cette guerre L. Quinctius, consul de l'année qui venait de finir. L'autre consul, à qui le sort assignerait l'Italie pour province, fut chargé de faire la guerre aux Boïens, avec une des deux armées qu'avaient eues sous leurs ordres les consuls précédens, à son choix, et sous la condition de renvoyer l'autre à Rome, pour que ces légions urbaines fussent prêtes à se rendre où le sénat jugerait à propos de les envoyer.

II. Ces préliminaires ainsi réglés dans le sénat, relativement aux provinces des consuls, on les leur fit tirer au sort. La Grèce échut à Acilius, l'Italie à Cornelius. Après cette décision du sort parut un sénatus-consulte portant : « Que les consuls ordonneraient des prières publiques pour le succès de la guerre que le peuple romain avait résolu de faire au roi Antiochus et à ceux qui étaient sous ses étendards; que le consul M. Acilius s'engagerait par un vœu à faire célébrer les grands jeux en l'honneur de Jupiter, et à déposer des offrandes dans tous les temples. » Le consul prononça ce vœu dans les termes suivans, qui lui furent dictés par le grand pontife P. Licinius : « Si la guerre que le peuple vient d'ordonner contre le roi Antiochus se termine au gré du sénat et du peuple romain, alors Jupiter, le peuple romain célébrera en ton honneur les grands jeux pendant dix jours consécutifs, et consacrera aux offrandes pro-

cem continuos facict; donaque ad omnia pulvinaria dabuntur de pecunia, quantam senatus decreverit. Quisquis magistratus eos ludos quando ubique faxit, hi ludi recte facti, donaque data recte sunto.» Supplicatio inde ab duobus consulibus edicta per biduum fuit. Consulibus sortitis provincias, extemplo et prætores sortiti sunt. M. Junio Bruto jurisdictio utraque evenit, A. Cornelio Mammulæ Bruttii, M. Æmilio Lepido Sicilia, L. Oppio Salinatori Sardinia, C. Livio Salinatori classis, L. Æmilio Paullo Hispania ulterior. His ita exercitus decreti. A. Cornelio novi milites, conscripti priore anno ex senatusconsulto a L. Quinctio consule, dati sunt; jussusque tueri omnem oram circa Tarentum Brundisiumque. L. Æmilio Paullo in ulteriorem Hispaniam præter cum exercitum, quem a M. Fulvio proprætore acceptu-rus esset, decretum est, ut novorum militum tria millia duceret, et trecentos equites; ita ut in iis duæ partes socium latini nominis, tertia civium romanorum esset. Idem supplementi ad C. Flaminium, cui imperium prorogabatur, in Hispaniam citeriorem est missum. M. Æmilius Lepidus a L. Valerio, cui successurus esset, simul provinciam exercitumque accipere jussus : L. Valerium, si ita videretur, pro prætore in provincia retinere, et provinciam ita dividere, ut una ab Agrigento ad Pachynum esset, altera a Pachyno Tyndarium. Eam

mises à tous les dieux la somme que le sénat aura fixée pour cet usage. Quel que soit le magistrat qui préside à ces jeux, en quelque temps et en quelque lieu qu'on les célèbre, ils seront réputés bien et dûment célébrés, et les offrandes bien et dûment faites.» Ensuite les deux consuls ordonnèrent deux jours de prières publiques. Les provinces consulaires tirées au sort, les préteurs procédèrent sur-le-champ au tirage des leurs. A M. Junius Brutus échut la juridiction sur les citoyens et les étrangers, à A. Cornelius Mammula le Bruttium, à M. Æmilius Lepidus la Sicile, à L. Oppius Salinator la Sardaigne, à C. Livius Salinator le commandement de la flotte, et l'Espagne Ultérieure à L. Æmilius Paulus. Les armées furent réparties entre eux de la manière suivante. On donna à A. Cornelius les nouveaux soldats qu'un sénatus-consulte avait autorisé le consul L. Quinctius à lever l'année précédente, et on le chargea de protéger toute la côte de Tarente et de Brindes. A L. Æmilius Paulus furent assignés pour l'Espagne Ultérieure, outre l'armée qu'il allait recevoir du propréteur M. Fulvius, trois mille fantassins de nouvelles milices et trois cents cavaliers, dont un tiers devait se composer de citoyens romains, et les deux autres d'alliés du nom latin. Le même supplément fut envoyé à C. Flaminius, auquel on prorogerait le commandement dans l'Espagne Citérieure. M. Æmilius Lepidus eut ordre de recevoir de L. Valerius, auquel il devait succéder, la province et l'armée que celui-ci avait sous son commandement; toutefois on lui laissait la liberté, s'il le jugeait à propos, de retenir L. Valerius dans la province en qualité de propréteur, et de diviser la province en deux parties, dont l'une s'étendait d'Agrigente au cap Pachynum, et

maritimam oram L. Valerius viginti navibus longis custodiret. Eidem prætori mandatum, ut duas decumas frumenti exigeret : id ad mare comportandum devehendumque in Græciam curaret. Idem L. Oppio de alteris decumis exigendis in Sardinia imperatum. Ceterum non in Græciam, sed Romam, id frumentum portari placere. C. Livius prætor, cui classis evenerat, cum triginta navibus paratis trajicere in Græciam primo quoque tempore jussus, et ab Atilio naves accipere : veteres naves, quæ in navalibus erant, ut reficeret et armaret, M. Junio prætori negotium datum est, et in eam classem socios navales libertinos legeret.

III. Legati terni in Africam ad Carthaginienses et in Numidiam ad frumentum rogandum, quod in Græciam portaretur, missi; pro quo pretium solveret populus romanus. Adeoque in adparatum curamque ejus belli civitas intenta fuit, ut P. Cornelius consul ediceret : « Qui senatores essent, quibusque in senatu sententiam dicere liceret, quique minores magistratus essent, ne quis eorum longius ab urbe Roma abiret, quam unde eo die redire posset; neve uno tempore quinque senatores ab urbe romana abessent. » In comparando inpigre classem C. Livium prætorem contentio, orta cum colonis maritimis, paullisper tenuit. Nam, quum cogerentur in classem, tribunos plebei adpellarunt :

l'autre du cap Pachynum à Tyndarie. L. Valerius protégerait cette étendue de côtes avec vingt galères. Il fut ordonné au même préteur d'exiger une double dîme de blés, et de faire voiturer ces blés jusqu'aux bords de la mer, d'où il aurait soin de les faire transporter en Grèce. Il fut enjoint également à L. Oppius d'exiger d'autres dîmes en Sardaigne; mais on jugea convenable de faire transporter ce blé à Rome et non en Grèce. Le préteur C. Livius, auquel était échu le commandement de la flotte, reçut l'ordre de se tenir prêt à passer en Grèce au premier moment avec vingt vaisseaux, et d'y joindre ceux qu'il recevrait d'Atilius. Enfin le préteur M. Junius fut chargé de faire radouber et armer les vieux vaisseaux qui étaient dans les ports, et de lever parmi les affranchis des équipages pour cette flotte.

III. On envoya en Afrique six ambassadeurs, trois à Carthage et trois en Numidie, demander pour la Grèce des transports de blé, dont le peuple romain devait acquitter le prix. On était tellement préoccupé à Rome des préparatifs de cette guerre, que le consul P. Cornelius publia un édit «qui enjoignait aux sénateurs, à ceux qui avaient voix délibérative dans le sénat, et même aux magistrats du second ordre, de ne pas s'éloigner de la ville de plus d'une journée, et qui défendait en outre aux sénateurs de s'absenter de Rome plus de cinq en même temps.» Une contestation survenue entre le préteur C. Livius et les habitans des colonies maritimes ralentit un moment l'activité qu'il mettait à l'équipement de la flotte; car, lorsqu'on voulut les obliger à servir sur les vaisseaux, ils en appelèrent aux tribuns du peuple, qui les renvoyèrent au sénat. Le

ab iis ad senatum rejecti sunt. Senatus ita, ut ad unum omnes consentirent, decrevit, vacationem rei navalis his colonis non esse. Ostia, et Fregenæ, et Castrum Novum, et Pyrgi, et Antium, et Tarracina, et Minturnæ, et Sinnessa fuerunt, quæ cum prætore de vacatione certaverunt. Consul deinde M'. Acilius ex senatusconsulto ad collegium fecialium retulit : « Ipsine utique regi Antiocho indiceretur bellum, an ad præsidium nunciaretur? et num Ætolis quoque separatim indici juberent bellum? et num prius societas eis et amicitia renuncianda esset, quam bellum indicendum? » Feciales responderunt : « Jam ante sese, quum de Philippo consulerentur, decresse, nihil referre, ipsi coram, an ad præsidium, nunciaretur. Amicitiam renunciatam videri, quum legatis, toties repetentibus res, nec reddi, nec satisfieri æquum censuissent. Ætolos ultro sibi bellum indixisse, quum Demetriadem, sociorum urbem, per vim occupassent; Chalcidem terra marique obpugnatum issent; regem Antiochum in Europam ad bellum populo romano inferendum traduxissent. » Omnibus jam satis comparatis, M'. Acilius consul edixit : « Ut, quos L. Quinctius milites conscripsisset, et quos sociis nominique latino imperasset, quos secum in provinciam ire oporteret, et tribuni militum legionis primæ et tertiæ, uti omnes Brundisium idibus maiis convenirent : »

sénat déclara à l'unanimité que ces colonies n'avaient point droit à l'exemption qu'elles réclamaient. Celles qui avaient eu débat à ce sujet avec le préteur étaient Ostie, Frégène, Castrum Novum, Pyrge, Antium, Tarracine, Minturnes et Sinuesse. Ensuite le consul M. Acilius, en vertu d'un sénatus-consulte, s'adressa au collège des féciaux pour savoir : « Si la déclaration de guerre se ferait au roi Antiochus lui-même, ou à quelqu'une de ses garnisons ; s'il fallait la notifier aux Étoliens séparément, et si, avant de leur faire cette notification, il était besoin de les prévenir que l'on renonçait à leur alliance et à leur amitié. » Les féciaux répondirent : « Que déjà antérieurement, lorsqu'on les avait consultés au sujet de Philippe, ils avaient décidé qu'on pouvait indifféremment notifier la déclaration de guerre à ce prince en personne ou à quelqu'une de ses garnisons ; que les Étoliens avaient manifesté assez clairement à Rome qu'ils renonçaient à son amitié en ne jugeant pas à propos de faire droit aux réclamations et aux demandes tant de fois réitérées de ses ambassadeurs ; qu'ils lui avaient assez déclaré d'eux-mêmes la guerre, en s'emparant par force de Demetriade, ville alliée des Romains, en allant assiéger Chalcis par terre et par mer, et en attirant en Europe le roi Antiochus pour y porter la guerre contre le peuple romain. Lorsque tous les préparatifs furent assez avancés, le consul M. Acilius publia : « Que les soldats qu'avait enrôlés L. Quinctius, et ceux qu'il avait requis des alliés du nom latin, destinés à le suivre dans sa province, ainsi que les tribuns de la première et de la troisième légion, eussent à se trouver tous réunis à Brindes aux ides de mai. » Lui-même sortit de la ville en habit de guerre, le cin-

ipse ante diem quintum nonas maias paludatus urbe egressus est. Per eosdem dies et prætores in provincias profecti sunt.

IV. Sub idem tempus legati ab duobus regibus, Philippo Macedoniæ et Ptolemæo Ægypti rege Romam venerunt, pollicentes ad bellum auxilia, et pecuniam, et frumentum : ab Ptolemæo etiam mille pondo auri, viginti millia pondo argenti adlata. Nihil ejus acceptum. Gratiæ regibus actæ : et, quum uterque se cum omnibus copiis in Ætoliam venturum, belloque interfuturum polliceretur, Ptolemæo id remissum : Philippi legatis responsum, gratum eum senatui populoque romano facturum, si M'. Acilio consuli non defuisset. Item ab Carthaginiensibus et Masinissa rege legati venerunt. Carthaginienses tritici modium mille, hordei quingenta millia ad exercitum, dimidium ejus Romam adportaturos polliciti sunt : id ut ab se munus Romani acciperent, petere sese : et classem suorum suo sumtu comparaturos : et stipendium, quod pluribus pensionibus in multos annos deberent, præsens omne daturos. Masinissæ legati quingenta millia modium tritici, trecenta hordei ad exercitum in Græciam; Romam trecenta millia modium tritici, ducenta quinquaginta hordei; equites quingentos, elephantos viginti regem ad M'. Acilium consulem missurum. De frumento utris-

quième jour des nones de mai. Durant ces mêmes jours, les préteurs partirent pour leurs provinces.

IV. Dans le même temps, des ambassadeurs de Philippe, roi de Macédoine, et de Ptolémée, roi d'Égypte, vinrent à Rome promettre pour la guerre des troupes, de l'argent et du blé. Ceux de Ptolémée apportaient même mille livres d'or et vingt mille livres d'argent. Rien de tout cela ne fut accepté; on adressa des remercîmens aux rois. Comme ils s'engageaient l'un et l'autre à se rendre en Étolie avec toutes leurs forces, et à prendre une part active à la guerre, on en dispensa Ptolémée, et l'on répondit aux ambassadeurs de Philippe que ce prince ferait quelque chose d'agréable au sénat et au peuple romain, en secondant les opérations du consul M. Acilius. Arrivèrent aussi des ambassadeurs envoyés par les Carthaginois et le roi Masinissa. Les Carthaginois promettaient de faire porter à l'armée mille boisseaux de blé, cinq cent mille boisseaux d'orge, et la moitié à Rome; ils priaient instamment les Romains de vouloir bien recevoir ces provisions à titre de présent. Ils proposaient en outre d'équiper une flotte à leurs frais, et de fournir sur-le-champ en totalité les sommes qu'ils devaient acquitter en plusieurs paiemens dans l'espace d'un certain nombre d'années. Les ambassadeurs de Masinissa offrirent pour l'armée de la Grèce cinq cent mille boisseaux de blé et trois cent mille d'orge, et pour Rome trois cent mille de blé et deux cent cinquante mille d'orge; et ce roi devait envoyer au consul M. Acilius cinq cents cavaliers et vingt éléphans. Quant au blé, il fut répondu aux uns et aux autres que le peuple romain

que responsum, ita usurum eo populum romanum, si pretium acciperent. De classe Carthaginiensibus remissum; præterquam si quid navium ex fœdere deberent : de pecunia item responsum, nullam ante diem accepturos.

V. Quum hæc Romæ agebantur, Chalcide Antiochus, ne cessaret per hibernorum tempus, partim ipse sollicitabat civitatium animos mittendis legatis, partim ultro ad eum veniebant : sicut Epirotæ communi gentis consensu, et Elei e Peloponneso venerunt. Elei auxilium adversus Achæos petebant, quos, post bellum non ex sua sententia indictum Antiocho, primum civitati suæ arma inlaturos credebant. Mille iis pedites cum duce Cretensi Euphane sunt missi. Epirotarum legatio erat minime in partem ullam liberi aut simplicis animi. Apud regem gratiam initam volebant cum eo, ut caverent, ne quid obfenderent Romanos : petebant enim, «ne se temere in caussam deduceret, expositos adversus Italiam pro omni Græcia, et primos inpetus Romanorum excepturos. Sed, si ipse posset terrestribus navalibusque copiis præsidere Epiro, cupide eum omnes Epirotas et urbibus et portubus suis accepturos : si id non posset, deprecari, ne se nudos atque inermes romano bello objiceret.» Hac legatione id agi adparebat, ut, sive (quod magis credebant) abstinuisset Epiro, inte-

consentait à en faire usage, s'ils en acceptaient le prix. Pour la flotte, on dispensa les Carthaginois de la fournir, en faisant exception seulement pour les vaisseaux qu'ils devaient aux termes du traité. Au sujet de l'argent, on déclara qu'on ne recevrait aucune somme avant l'échéance.

V. Tandis que ces choses se passaient à Rome, Antiochus attendait à Chalcis le retour du printemps; et, pour ne pas rester inactif durant l'hiver, il envoyait des ambassadeurs solliciter les divers états de la Grèce de se joindre à lui, ou s'occupait de recevoir les députations qui venaient le trouver. De ce nombre furent celle des Épirotes, envoyée du consentement unanime de la nation, et celle des Éléens, peuple du Péloponnèse. Ceux-ci venaient demander du secours contre les Lchéens, dont ils s'attendaient à être attaqués les premiers, pour n'avoir point adhéré à la guerre contre Antiochus. On leur envoya mille fantassins sous le commandement du Crétois Euphane. La députation des Épirotes ne marquait de la part de ce peuple aucune franchise, aucune droiture; ils voulaient se faire un mérite de cette démarche auprès du roi, en évitant toutefois d'offenser en rien les Romains. En effet, ils priaient Antiochus « de ne pas les engager témérairement dans une lutte qui les exposerait, à cause de leur voisinage de l'Italie, à soutenir pour la Grèce entière les premiers efforts des Romains. Si le roi pouvait venir lui-même défendre l'Épire avec ses forces de terre et de mer, la nation entière des Épirotes s'empresserait de lui ouvrir ses villes et ses ports; mais, s'il ne le pouvait pas, cette nation le conjurait de ne pas l'exposer faible et sans dé-

gra sibi omnia apud exercitus romanos essent, conciliata satis apud regem gratia, quod accepturi fuissent venientem; sive venisset, sic quoque spes veniæ ab Romanis foret, quod, non exspectato longinquo auxilio ab se, præsentis viribus subcubuissent. Huic tam perplexæ legationi, quia non satis in promtu erat, quid responderet, legatos se missurum ad eos dixit, qui de iis, quæ ad illos seque communiter pertinerent, loquerentur.

VI. In Bœotiam ipse profectus est, caussas in speciem iræ adversus Romanos eas, quas ante dixi, habentem; Brachyllæ necem, et bellum a Quinctio Coroneæ, propter romanorum militum cædes, inlatum; re vera per multa jam secula publice privatimque labante egregia quondam disciplina gentis, et multorum eo statu, qui diuturnus esse sine mutatione rerum non posset. Obviam effusis undique Bœotiæ principibus, Thebas venit : ibi in concilio gentis, quamquam et ad Delium, inpetu in præsidium romanum facto, et ad Chalcidem commiserat nec a parvis nec dubiis principiis bellum, tamen eamdem orationem exorsus, qua in conloquio primo ad Chalcidem, quaque per legatos in concilio Achæorum usus erat, ut amicitiam secum institui, non

fense, aux attaques des Romains.» Il devenait clair que le but de cette députation était, en cas que le roi s'abstînt de venir en Épire (ce qui paraissait le plus probable), de n'avoir rien à craindre des armées romaines, tout en s'étant concilié suffisamment les bonnes grâces du roi, dont on avait paru souhaiter l'arrivée; ou, s'il se décidait à passer dans ce pays, de pouvoir espérer en la clémence des Romains, puisque, n'étant pas en mesure d'attendre un secours éloigné, on aurait cédé à la présence des forces de l'ennemi. Ne sachant trop que répondre pour le moment à une proposition aussi captieuse, Antiochus dit qu'il enverrait des ambassadeurs aux Épirotes, pour conférer avec eux sur ce qui touchait à la fois leurs intérêts et les siens.

VI. Il passa lui-même chez les Béotiens, animés contre les Romains d'un ressentiment qui avait pour causes apparentes, ainsi que je l'ai dit plus haut, le meurtre de Brachylla et la vengeance que Quinctius avait tirée sur Coronée du massacre des soldats romains; mais dont les causes véritables étaient le relâchement qui s'opérait depuis fort long-temps dans les mœurs publiques et particulières, autrefois si excellentes, et la situation désespérée d'un grand nombre de citoyens qui n'avaient de ressource que dans une révolution. Les principaux habitans de la Béotie accoururent de toutes parts au devant de lui; il se rendit à Thèbes. Là, dans l'assemblée générale de la nation, quoique la brusque attaque d'un corps de Romains à Délium et la prise de Chalcis fussent un commencement de guerre bien sérieux et bien positif, il n'en tint pas moins le même langage qu'il avait tenu à Chalcis lors de la première conférence, et par ses ambassadeurs dans l'assemblée des Achéens, c'est-

bellum indici Romanis postularet. Neminem, quid ageretur, fallebat : decretum tamen sub levi verborum prætextu pro rege adversus Romanos factum est. Hac quoque gente adjuncta, Chalcidem regressus, præmissis inde litteris, ut Demetriadem convenirent principes Ætolorum, cum quibus de summa rerum deliberaret, navibus eo ad diem indictam concilio venit. Et Amynander adcitus ad consultandum ex Athamania : et Annibal Pœnus, jam diu non adhibitus, interfuit ei concilio. Consultatum de Thessalorum gente est, quorum omnibus, qui aderant, voluntas tentanda videbatur : in eo modo diversæ sententiæ erant, quod alii extemplo agendum; alii ex hieme, quæ tum, ferme media erat, differendum in veris principium; et alii legatos tantummodo mittendos; alii cum omnibus copiis eundum censebant, terrendosque metu, si cunctarentur.

VII. Quum circa hanc fere consultationem disceptatio omnis verteretur, Annibal, nominatim interrogatus sententiam, in universi belli cogitationem regem atque eos, qui aderant, tali oratione avertit : «Si, ex quo trajecimus in Græciam, adhibitus essem in consilium,

à-dire, qu'il proposa aux Béotiens de faire alliance avec lui, sans exiger d'eux qu'ils se déclarassent en guerre contre les Romains. Personne ne se trompa sur ses vues secrètes, et le décret, à l'aide d'un léger artifice de mots, fut rédigé dans un sens conforme aux intentions du roi, et opposé à la cause des Romains. Après avoir ajouté cette nation à ses alliés, Antiochus s'en retourna à Chalcis, d'où il écrivit aux principaux d'entre les Étoliens de se réunir à Demetriade, afin qu'il pût y délibérer avec eux sur l'ensemble des opérations. Il se rendit par mer à cette assemblée au jour indiqué. Amynandre fut mandé de l'Athamanie pour y prendre part aux délibérations; et le Carthaginois Annibal, qui depuis longtemps n'était plus appelé dans le conseil, y assista pareillement. On commença par s'occuper de la nation thessalienne, dont tous les membres de l'assemblée étaient d'avis qu'il fallait sonder les dispositions. Toutefois ils différaient entre eux de sentimens quant au mode d'exécution. Les uns voulaient qu'on agît sur-le-champ; les autres, qu'on laissât passer l'hiver, qui n'était guère alors qu'à moitié, et qu'on différât jusqu'au commencement du printemps: ceux-ci pensaient qu'il suffisait d'envoyer des ambassadeurs, ceux-là, qu'il fallait que le roi entrât chez les Thessaliens avec toutes ses troupes, et qu'il les ébranlât par la crainte, s'ils montraient de l'hésitation.

VII. Comme toute la délibération roulait pour ainsi dire sur ce seul objet, Annibal, appelé à dire son avis à son tour, ramena le roi et tous les membres de l'assemblée à la pensée de l'ensemble de la guerre, en leur tenant le discours suivant: «Si, depuis que nous sommes passés en Grèce, j'avais été consulté lorsqu'il a été ques-

quum de Eubœa, de Achæis, de Bœotia agebatur; eamdem sententiam dixissem, quam hodie, quum de Thessalis agitur, dicam. Ante omnia Philippum et Macedonas in societatem belli quaeumque ratione censeo deducendos esse : nam quod ad Eubœam Bœotosque et Thessalos adtinet, cui dubium est, quin, ut quibus nullæ suæ vires sint, præsentibus adulando semper, quem metum in consilio habeant, eodem ad inpetrandam veniam utantur? simul ac romanum exercitum in Græcia viderint, ad consuetum imperium se avertant? nec iis noxiæ futurum sit, quod, quum Romani procul abessent, vim tuam præsentis exercitusque tui experiri noluerint? Quanto igitur prius potiusque est, Philippum nobis conjungere, quam hos? cui, si semel in caussam descenderit, nihil integri futurum sit, quique eas vires adferat, quæ non accessio tantum ad romanum esse bellum, sed per se ipsæ nuper sustinere potuerint Romanos. Hoc ego adjuncto (absit verbo invidia) qui dubitare de eventu possim? quum, quibus adversus Philippum valuerint Romani, iis nunc fore videam ut ipsi obpugnentur. Ætoli, qui Philippum (quod inter omnes constat) vicerunt, cum Philippo adversus Romanos pugnabunt. Amynander atque Athamanum gens, quorum secundum Ætolos plurima fuit opera in eo bello, nobiscum stabunt. Philippus tum, te quieto, totam

tion de l'Eubée, des Achéens et de la Béotie, j'aurais émis la même opinion que je vais émettre aujourd'hui qu'il s'agit des Thessaliens. Je pense qu'avant tout il faut, à quelque prix que ce soit, engager avec nous dans cette guerre Philippe et les Macédoniens. En effet, pour ce qui regarde l'Eubée, les Béotiens et les Thessaliens, qui doute que ces nations absolument dénuées de forces et toujours prêtes à flatter ceux qui sont les plus puissans pour le moment, ne fassent valoir, pour obtenir grâce, la même crainte qui dicte toutes leurs résolutions, et ne rentrent sous leur joug accoutumé, dès qu'elles verront l'armée romaine paraître en Grèce? Et les Romains leur feront-ils un crime de n'avoir pas voulu tenter de résister à l'armée redoutable d'Antiochus, dans un moment où ils étaient loin d'elles? La première et la plus utile mesure à prendre n'est-elle donc pas de nous adjoindre Philippe? lui qui, une fois engagé dans notre querelle, ne sera plus libre de l'abandonner, et dont les forces ne seront pas pour nous un pur accessoire dans la guerre contre les Romains, puisque récemment elles ont pu soutenir seules les efforts de la puissance romaine. Avec un pareil allié, qu'il me soit permis de le dire, comment pouvoir douter du résultat? surtout quand les Romains vont avoir pour ennemis ceux qui les ont fait triompher de Philippe. Les Étoliens qui, comme tout le monde le sait, ont vaincu Philippe, combattront avec ce prince contre les Romains. Amynandre et les Athamanes, dont la coopération fut, après celle des Étoliens, la plus efficace dans cette guerre, seront pareillement avec nous. Philippe soutenait alors tout le poids de la guerre sans votre secours, Antiochus; maintenant deux puissans rois vont combattre avec les forces de

molem sustinebat belli : nunc duo maximi reges, Asiæ Europæque viribus, adversus unum populum (ut meam utramque fortunam taceam), patrum certe ætate ne uni quidem Epirotarum regi parem (quid tandem erit vobiscum comparatus?), geretis bellum. Quæ igitur res mihi fiduciam præbet, conjungi nobis Philippum posse? Una, communis utilitas, quæ societatis maximum vinculum est : altera, auctores vos Ætoli. Vester enim legatus hic Thoas inter cetera, quæ ad exciendum in Græciam Antiochum dicere est solitus, ante omnia hoc semper adfirmavit; fremere Philippum, et ægre pati, sub specie pacis leges servitutis sibi inpositas. Ille quidem feræ bestiæ vinctæ aut clausæ, et refringere claustra cupienti, regis iram verbis æquabat : cujus si talis animus est, solvamus nos ejus vincula, et claustra refringamus, ut erumpere diu coercitam iram in hostes communes possit. Quod si nihil eum legatio nostra moverit, at nos, quoniam nobis eum adjungere non possumus, ne hostibus nostris ille adjungi possit, caveamus. Seleucus filius tuus Lysimachiæ est : qui si eo exercitu, quem secum habet, per Thraciam proxima Macedoniæ cœperit depopulari; facile ab auxilio ferendo Romanis Philippum ad sua potissimum tuenda avertet. De Philippo meam sententiam habes. De ratione universi belli quid sentirem, jam ab initio non ignorasti : quod si

l'Europe et de l'Asie contre un peuple qui (je m'abstiens de parler de la terreur que je lui ai inspirée et pendant mes succès et après mes revers) n'était pas en état, du temps de nos pères, de tenir tête au seul roi d'Épire. Comment pourra-t-il soutenir la guerre que vous lui ferez tous deux? Mais quelle chose me donne l'assurance qu'on pourra déterminer Philippe à se joindre à nous? D'abord la communauté d'intérêts, qui est la plus solide garantie des alliances; ensuite votre assertion positive, Étoliens. En effet, parmi les raisons que votre ambassadeur Thoas, ici présent, avait coutume d'alléguer pour attirer Antiochus en Europe, il ne manquait jamais d'affirmer avant tout que Philippe frémissait de colère, et supportait avec une peine extrême les lois de servitude qu'on lui avait imposées sous une appareuce de paix. Il allait même jusqu'à comparer la colère du roi à la fureur d'une bête féroce enchaînée ou enfermée, et cherchant à briser ses entraves. Si tels sont les sentimens qui l'animent, rompons les liens, renversons les barrières qui le tiennent captif, pour que la fureur concentrée depuis si long-temps dans son âme puisse éclater contre nos ennemis communs. Que si notre députation fait auprès de lui d'inutiles efforts, ne pouvant le décider à se joindre à nous, travaillons à le mettre dans l'impossibilité de se joindre à nos ennemis. Séleucus, votre fils, est à Lysimachie; qu'avec l'armée qu'il a sous ses ordres il vienne à travers la Thrace ravager les frontières de la Macédoine, il détournera aisément Philippe de fournir du secours aux Romains, en l'obligeant à défendre ses propres états. Voilà mon sentiment à l'égard de Philippe. Quant au plan général de la guerre, vous avez su dès le principe ce que j'en pensais. Si j'eusse été cru alors, les

tum auditus forem, non in Eubœa Chalcidem captam, et castellum Euripi expugnatum Romani, sed Etruriam Ligurumque et Galliæ Cisalpinæ oram bello ardere, et, qui maximus iis terror est, Annibalem in Italia esse audirent. Nunc quoque arcessas censeo omnes navales terrestresque copias. Sequantur classem onerariæ cum commeatibus : nam hic sicut ad belli munera pauci sumus, sic nimis multi pro inopia commeatuum. Quum omnes tuas contraxeris vires, divisam classem partim Corcyræ in statione habebis, ne transitus Romanis liber ac tutus pateat : partim ad litus Italiæ, quod Sardiniam Africamque spectat, trajicies : ipse cum omnibus terrestribus copiis in Bullinum agrum procedes. Inde Græciæ præsidebis, et speciem Romanis trajecturum te præbens, et, si res poposcerit, trajecturus. Hæc suadeo, qui, ut non omnis peritissimus sim belli, cum Romanis certe bellare bonis malisque meis didici. In quæ consilium dedi, in eadem nec infidelem, nec segnem operam polliceor. Dii adprobent eam sententiam, quæ tibi optima visa fuerit. »

VIII. Hæc ferme Annibalis oratio fuit; quam laudarunt magis in præsentia, qui aderant, quam rebus ipsis exsecuti sunt : nihil enim eorum est factum, nisi quod ad classem copiasque arcessendas ex Asia Polyxe-

Romains n'apprendraient pas de loin la prise de Chalcis dans l'Eubée et la capitulation du fort de l'Euripe, mais ils verraient en feu l'Étrurie, la côte de la Ligurie et de la Gaule Cisalpine, et, ce qui mettrait le comble à leur terreur, Annibal lui-même en Italie. Présentement encore, mon avis est que vous fassiez venir toutes vos forces de terre et de mer; que votre flotte soit suivie de bâtimens de transport chargés de provisions. Car si nous sommes peu nombreux ici pour les opérations de la guerre, nous le sommes beaucoup trop eu égard à la disette de vivres. Lorsque vous aurez rassemblé toutes vos forces, vous diviserez votre flotte de manière à en tenir une partie en station devant Corcyre, pour priver les Romains d'un passage libre et sûr, et à diriger l'autre vers la côte de l'Italie qui regarde la Sardaigne et l'Afrique: vous avancerez vous-même avec toutes vos forces de terre jusque sur le territoire de Bullis. De là, vous dominerez sur la Grèce, et vous menacerez les Romains de passer en Italie, ce que vous serez à même d'exécuter si les circonstances l'exigent. Voilà ce que vous conseille un homme qui, sans être parfaitement propre à conduire toutes sortes de guerres, a du moins appris par ses succès et par ses revers la véritable manière de combattre les Romains. Je m'engage à concourir avec fidélité et avec zèle à l'exécution du plan que je viens de vous inviter à suivre. Puissent les dieux favoriser le parti qui vous aura semblé le meilleur.»

VIII. Tel fut à peu près le discours d'Annibal. Ceux qui étaient présens applaudirent plus pour le moment à la sagesse de ses vues, qu'ils ne se mirent en peine de les suivre. En effet, rien de ce qu'il avait conseillé ne fut mis à exécution; seulement Antiochus envoya Poly-

nidam misit. Legati Larissam ad concilium Thessalorum sunt missi, et Ætolis Amynandroque dies ad conveniendum exercitui Pheras est dictus : eodem et rex cum suis copiis confestim venit. Ibi dum opperitur Amynandrum atque Ætolos, Philippum Megalopolitanum cum duobus millibus hominum ad legenda ossa Macedonum circa Cynoscephalas, ubi debellatum erat cum Philippo, misit; sive ab ipso, quærente sibi commendationem ad Macedonum gentem et invidiam regi, quod insepultos milites, reliquisset, monitus; sive ab insita regibus vanitate ad consilium specie amplum, re inane, animo adjecto. Tumulus est, in unum ossibus, quæ passim strata erant, coacervatis, factus; qui nullam gratiam ad Macedonas, odium ingens ad Philippum movit. Itaque, qui ad id tempus fortunam esset in consilio habiturus, is extemplo ad M. Bæbium proprætorem misit : « Antiochum in Thessaliam inpetum fecisse : si videretur ei, moveret ex hibernis : se obviam processurum, ut, quid agendum esset, consultarent. »

IX. Antiocho, ad Pheras jam castra habenti, ubi conjunxerant ei se Ætoli et Amynander, legati ab Larissa venerunt, quærentes, quod ob factum dictumve Thessalorum bello lacesseret eos? simul orantes, ut, remoto exercitu, per legatos, si quid ei videretur, secum

xénidas en Asie, pour en amener une flotte et des troupes. Des députés prirent le chemin de Larisse, pour se trouver à l'assemblée des Thessaliens. Les Étoliens et Amynandre donnèrent à leurs troupes rendez-vous à Phères, et le roi s'y rendit sur-le-champ avec les siennes. En attendant Amynandre et les Étoliens, il envoya le Mégalopolitain Philippe, avec deux mille hommes, recueillir les ossemens des Macédoniens tués à la bataille livrée à Philippe aux environs de Cynoscéphales, soit que cette idée vînt du Mégalopolitain lui-même, dans la vue de s'en faire un mérite auprès des Macédoniens, et de rendre leur roi odieux pour avoir laissé ses soldats sans sépulture, soit que, par un effet de la vanité ordinaire aux souverains, Antiochus eût conçu ce projet fort beau en apparence, mais inutile au fond. On rassembla en un seul monceau tous ces ossemens épars, et on les couvrit de terre, vaine démonstration qui ne flatta aucunement les Macédoniens, et qui excita violemment la haine de Philippe. Aussi ce prince, qui jusqu'à ce moment avait résolu de prendre conseil de la fortune, envoya sur-le-champ un courrier au propréteur M. Bébius lui donner avis «qu'Antiochus avait fait une irruption en Thessalie; que, s'il jugeait à propos de quitter ses quartiers d'hiver, il irait au devant de lui, afin qu'ils s'entendissent ensemble sur la marche qu'il fallait suivre.»

IX. Antiochus était déjà campé aux environs de Phères, où les Étoliens et Amynandre étaient venus le joindre, lorsque des députés vinrent de Larisse lui demander par quelle offense de fait ou de paroles les Thessaliens avaient pu mériter qu'il les traitât d'une manière hostile, le prier de retirer son armée, et de leur faire connaître par ses ambassadeurs les griefs qu'il pouvait avoir contre

disceptaret. Eodem tempore quingentos armatos, duce Hippolocho, Pheras in præsidium miserunt : hi, exclusi aditu, jam omnia itinera obsidentibus regiis, Scotussam se receperunt. Legatis Larissæorum rex clementer respondit : « Non belli faciendi, sed tuendæ et stabiliendæ libertatis Thessalorum caussa, se Thessaliam intrasse. » Similia his qui cum Pheræis ageret, missus : cui nullo dato responso, Pheræi ipsi legatum ad regem, principem civitatis Pausaniam, miserunt. Qui quum haud dissimilia his, ut in caussa pari, quæ pro Chalcidensibus in conloquio ad Euripi fretum dicta erant, quædam etiam ferocius, egisset; rex etiam atque etiam deliberare eos jussos, ne id consilii caperent, cujus, dum in futurum nimis cauti et providi essent, extemplo pœniteret, dimisit. Hæc renunciata Pheras legatio quum esset, ne paullum quidem dubitarunt, quin pro fide erga Romanos, quidquid fors belli tulisset, paterentur. Itaque et hi summa ope parabant se ad urbem defendendam : et rex ab omni parte simul obpugnare mœnia est adgressus; et, ut qui satis intelligeret (neque enim dubium erat), in eventu ejus urbis positum esse, quam primam adgressus esset, aut sperni deinde ab universa gente Thessalorum, aut timeri se, omnem undique terrorem obsessis injecit. Primum inpetum obpugnationis satis constanter sustinuerunt : dein, quum multi

eux. En même temps, les Thessaliens envoyèrent cinq cents soldats, sous la conduite d'Hippolochus, renforcer la garnison de Phères. Ceux-ci, trouvant tous les passages occupés par les troupes du roi, se retirèrent à Scotusse. Le roi répondit avec aménité aux députés venus de Larisse : «Que, s'il était entré en Thessalie, ce n'était pas pour faire la guerre, mais pour défendre et consolider la liberté des Thessaliens.» Un envoyé alla par son ordre donner la même assurance aux habitans de Phères. Les Phéréens, sans lui faire aucune réponse, députèrent eux-mêmes vers le roi Pausanias le personnage le plus marquant de la ville. Comme leur cause était la même que celle des Chalcidiens, Pausanias répéta les raisons alléguées en faveur de ces derniers à la conférence de l'Euripe, et tint même un langage encore plus fier; le roi invita les Phéréens à peser mûrement la conduite qu'ils avaient à tenir, à ne pas consulter une prévoyance excessive qui, pour éviter des maux éloignés, allait les exposer à un prompt repentir, et congédia le député. Lorsque les Phéréens eurent connaissance de cette réponse, ils ne balancèrent pas un moment à courir toutes les chances de la guerre, plutôt que de manquer à la fidélité envers les Romains. En conséquence de cette résolution, ils s'apprêtèrent à opposer une vigoureuse défense. Le roi fit attaquer leur ville de tous côtés; et, comme il comprenait fort bien, car cela n'était pas douteux, que de l'issue de cette première entreprise dépendait le mépris ou la crainte qu'il inspirerait à toute la nation thessalienne, il déploya tous les moyens propres à jeter la terreur parmi les assiégés. Ceux-ci soutinrent avec assez de constance les premiers efforts de l'ennemi; mais le nombre des morts et des blessés de-

propugnantes caderent, aut vulnerarentur, labare animi cœpere. Revocati deinde castigationibus principum ad perseverandum in proposito, relicto exteriore circulo muri, deficientibus jam copiis, in interiorem partem urbis concesserunt; cui brevior orbis munitionis circumjectus erat : postremo victi malis, quum timerent, ne vi captis nulla apud victorem venia esset, dediderunt sese. Nihil inde moratus rex, quatuor millia armatorum, dum recens terror esset, Scotussam misit : nec ibi mora deditionis est facta, cernentibus Pheræorum recens exemplum : qui, quod pertinaciter primo abnuerant, malo domiti tandem fecissent : cum ipsa urbe Hippolochus Larissæorumque deditum est præsidium. Dimissi ab rege inviolati omnes; quod eam rem magni momenti futuram rex ad conciliandos Larissæorum animos credebat.

X. Intra decimum diem, quam Pheras venerat, his perfectis, Cranonem, profectus cum toto exercitu, primo adventu cepit : inde Cypæram et Metropolim, et iis circumjecta castella recepit; omniaque jam regionis ejus, præter Atracem et Gyrtonem, in potestate erant. Tum adgredi Larissam constituit : ratus vel terrore ceterarum expugnatarum, vel beneficio præsidii dimissi, vel exemplo tot civitatium dedentium sese, non ultra in pertinacia mansuros. Elephantis agi ante signa terroris

venant considérable, ils commencèrent à se décourager. Ramenés ensuite par les reproches des chefs à persévérer dans leur résolution, ils abandonnèrent la première enceinte et se retirèrent dans l'intérieur de la ville, dont la circonférence, moins étendue, était plus aisée à défendre avec le peu de monde qui restait. A la fin, vivement pressés, et craignant, s'ils étaient pris d'assaut, de n'avoir point de grâce à espérer du vainqueur, ils se rendirent. Le roi, sans perdre de temps, détacha, pendant que la terreur dominait encore les esprits, quatre mille hommes contre Scotusse, qui leur ouvrit bientôt ses portes, intimidée par l'exemple récent des Phéréens, que la nécessité avait contraints à une soumission d'abord opiniâtrément refusée. Hippolochus et la garnison larisséenne suivirent le sort de la ville. Le roi les renvoya tous sains et saufs, dans l'espoir que cet acte de générosité ne contribuerait pas peu à lui concilier les esprits des habitans de Larisse.

X. Antiochus, après avoir terminé ces opérations dans l'espace de dix jours, à dater de son arrivée devant Phères, marcha avec toute son armée sur Cranon, qu'il emporta du premier abord. Ensuite il reprit Cypéra, Métropolis et les forteresses des environs; et bientôt toutes les places de la contrée, à l'exception d'Atrax et de Gyrton, furent en son pouvoir. Alors il résolut d'aller attaquer Larisse, persuadé que les habitans, ou effrayés par la prise des autres villes déjà emportées de vive force, ou gagnées par la manière généreuse dont il avait accordé la liberté aux Larisséens en garnison à

caussa jussis, quadrato agmine ad urbem incessit : ut incerti fluctuarentur animi magnæ partis Larissæorum inter metum præsentem hostium et verecundiam absentium sociorum. Per eosdem dies Amynander cum Athamanum juventute occupat Pellinæum : et Menippus, cum tribus millibus peditum Ætolorum et ducentis equitibus in Perrhæbiam profectus, Mallœam et Cyretias vi cepit, depopulatusque est agrum tripolitanum. His raptim peractis, Larissam ad regem redeunt : consultanti, quidnam agendum esset de Larissa, supervenerunt. Ibi in diversum sententiæ tendebant : aliis, vim adhibendam, et non differendum censentibus, quin operibus ac machinis simul undique mœnia adgrederentur urbis sitæ in plano, apertæ, campestri undique aditu : aliis nunc vires urbis, nequaquam Pheris conferendæ, memorantibus : nunc hiemem et tempus anni nulli bellicæ rei, minime obsidioni atque obpugnationi urbium, aptum. Incerto regi inter spem metumque legati a Pharsalo, qui ad dedendam urbem suam forte venerant, animos auxerunt. M. Bæbius interim, cum Philippo in Dassaretiis congressus, Ap. Claudium ex communi consilio ad præsidium Larissæ misit, qui per Macedoniam magnis itineribus in jugum montium, quod super Gonnos est, pervenit. Oppidum Gonni viginti millia ab Larissa abest, in ipsis faucibus saltus, quæ Tempe adpel-

Scotusse, ou entraînés par l'exemple de la soumission de tant de cités, n'opposeraient pas une résistance opiniâtre. Ayant fait placer ses éléphans en tête pour imprimer la terreur, il s'avance en bataillon carré vers la ville. A cette vue, une grande partie des Larisséens flottent partagés entre la crainte des ennemis présens et la honte de manquer de fidélité à des alliés éloignés. Pendant ce même temps, Amynandre, à la tête de la jeunesse athamane, se rend maître de Pellinée; et Ménippe, avec trois mille hommes d'infanterie étolienne et deux cents cavaliers, s'avance dans la Perrhébie, y prend de vive force Malée et Cyreties, et dévaste le territoire de Tripolis. Après ces rapides expéditions, ils reviennent trouver le roi devant Larisse, et arrivent au moment où il délibérait sur la conduite à tenir à l'égard de cette ville. Ceux qui composaient son conseil étaient là-dessus d'avis fort différens; les uns pensaient qu'il fallait employer la force, et se hâter de serrer de près sur tous les points à la fois, au moyen des travaux et des machines, une ville située en plaine, et dont, par cette raison, toutes les approches étaient faciles; les autres objectaient tantôt les forces de la place, bien supérieures à celles de Phères, tantôt la rigueur de l'hiver, saison peu propre aux opérations de la guerre, et nullement à celles d'un siège. Tandis que le roi flottait incertain entre la crainte et l'espérance, la présence soudaine des députés de Pharsale, qui venaient rendre leur ville, ranima son courage. Cependant M. Bébius, qui venait d'opérer sa jonction avec Philippe dans la Dassarétie, envoya, de concert avec ce prince, Ap. Claudius au secours de Larisse. Claudius traversa la Macédoine à marches forcées, et gagna le haut des montagnes qui dominent Gonnos, ville si-

lantur, situm. Ibi castra metatus latius, quam pro copiis, et plures, quam quot satis in usum erant, ignes quum accendisset, speciem, quam quæsierat, hosti fecit, omnem ibi romanum exercitum cum rege Philippo esse. Itaque hiemem instare apud suos caussatus rex, unum tantum moratus diem, ab Larissa recessit, et Demetriadem rediit : Ætolique et Athamanes in suos receperunt se fines. Appius, etsi, cujus rei caussa missus erat, solutam cernebat obsidionem, tamen Larissam ad confirmandos in reliquum sociorum animos descendit : duplexque lætitia erat, quod et hostes excesserant finibus, et intra mœnia præsidium romanum cernebant.

XI. Rex Chalcidem a Demetriade profectus, amore captus virginis Chalcidensis Cleoptolemi filiæ, quum patrem, primo adlegando, deinde coram ipse rogando, fatigasset, invitum se gravioris fortunæ conditioni inligantem, tandem inpetrata re, tamquam in media pace nuptias celebrat : et reliquum hiemis, oblitus quantas simul duas res suscepisset, bellum romanum et Græciam liberandam, omissa omnium rerum cura, in conviviis et vinum sequentibus voluptatibus, ac deinde, ex fatigatione magis, quam satietate earum, in somno traduxit. Eadem omnes præfectos regios (qui ubique, ad Bœotiam maxime, præpositi hibernis erant) cepit luxu-

tuée à vingt milles de Larisse, à l'entrée même des défilés de Tempé. Là, ayant eu soin de donner à son camp plus d'étendue que le nombre de ses troupes ne l'exigeait, et d'allumer plus de feux qu'il n'était nécessaire, il fit croire à l'ennemi, comme c'était son dessein, que l'armée combinée des Romains et de Philippe était tout entière en ce lieu. Alors le roi, alléguant aux siens la mauvaise saison, quitta Larisse dès le jour suivant, et reprit le chemin de Démétriade. Les Étoliens et les Athamanes s'en retournèrent chacun dans leur pays. Bien qu'Appius eût rempli l'objet de sa mission, puisqu'il avait fait lever le siège, cependant, afin de rassurer les alliés pour l'avenir, il descendit à Larisse. Ce fut un double sujet de joie pour les habitans de voir les ennemis hors de leur territoire et un corps de troupes romaines dans leurs murs.

XI. Le roi étant allé de Démétriade à Chalcis, s'éprit d'amour pour la fille d'un habitant de cette ville, nommé Cléoptolème. Il pressa vivement le père, d'abord par messages, ensuite de vive voix, de la lui donner en mariage. Celui-ci, après avoir manifesté son éloignement pour une alliance si fort au dessus de sa condition, accorda enfin son consentement, et Antiochus célébra son hymen comme s'il eût été en pleine paix. Oubliant les deux grandes entreprises qu'il avait formées, la guerre contre les Romains et l'affranchissement de la Grèce, ainsi que tous les soins qu'elles exigeaient, il passa le reste de l'hiver dans les festins, dans les plaisirs qui marchent à la suite des excès de la table, et dans la stupeur d'un sommeil provoqué par la fatigue encore plus que par la satiété. Cette soif des plaisirs atteignit tous ses lieute-

ria : in eamdem et milites effusi sunt : nec quisquam eorum aut arma induit, aut stationem, aut vigilias servavit; aut quidquam, quod militaris operis, aut muneris esset, fecit. Itaque principio veris, quum per Phocidem Cliæroneam, quo convenire omnem undique exercitum jusserat, venisset; facile animadvertit, nihilo severiore disciplina milites, quam ducem, hibernasse. Alexandrum inde Acarnana et Menippum Macedonem Stratum Ætoliæ copias ducere jussit : ipse, Delphis sacrificio Apollini facto, Naupactum processit : consilio principum Ætoliæ habito, via, quæ præter Calydonem et Lysimachiam fert ad Stratum, suis, qui per Maliacum sinum veniebant, obcurrit. Ibi Mnesilochus princeps Acarnanum, multis emtus donis, non ipse solum gentem regi conciliabat, sed Clytum etiam prætorem, penes quem tum summa potestas erat, in suam sententiam adduxerat. Is quum Leucadios, quod Acarnaniæ caput est, non facile ad defectionem posse cerneret inpelli, propter metum romanæ classis, quæ cum Atilio, quæve circa Cephaleniam erat, arte eos est adgressus : nam quum in concilio dixisset, tuenda mediterranea Acarnaniæ esse, et omnibus, qui arma ferrent, excundum ad Medionem et Thyrium, ne ab Antiocho aut Ætolis occuparentur; fuere, qui dicerent, nihil adtinere omnes tumultuose concitari : satis esse quingentorum hominum præsidium :

nans qui commandaient partout ses quartiers d'hiver, surtout en Béotie, et se répandit parmi les soldats. Tous se dispensèrent de se revêtir de leurs armes, de rester à leurs postes, de monter la garde; tous négligèrent complètement les travaux, les devoirs de la discipline militaire. Aussi, au commencement du printemps, lorsqu'après avoir traversé la Phocide il arriva à Chéronée, où il avait marqué le rendez-vous de toute son armée, il lui fut aisé de remarquer que les soldats avaient passé l'hiver dans la même licence que leur chef. Alors il donna ordre à l'Acarnanien Alexandre et au Macédonien Ménippe de diriger la marche des troupes vers Stratos en Étolie. Pour lui, après avoir offert à Delphes un sacrifice à Apollon, il prit la route de Naupacte. Il y tint conseil avec les principaux de l'Étolie, puis suivit le chemin qui conduit à Stratos en longeant Calydon et Lysimachie, pour aller à la rencontre des siens qui venaient par le cap Malée. Là, Mnesilochus, le premier des Acarnaniens, gagné par les largesses du roi, non content de travailler par lui-même à lui concilier la nation, avait aussi fait entrer dans ses vues le préteur Clytus, qui avait alors la suprême autorité. Celui-ci, jugeant qu'il ne serait pas aisé de porter à la défection les habitans de Leucade, capitale de l'Acarnanie, intimidée par la flotte romaine qui était dans les parages de Céphalénie et avait pour chef Atilius, usa envers eux d'un stratagème. Il représenta en plein conseil que, pour protéger le centre de l'Acarnanie, il fallait distribuer toutes les troupes dans Médion et dans Thyrium, de peur que ces deux villes ne fussent prises par Antiochus ou par les Étoliens; alors il se trouva des membres qui firent observer qu'il était inutile de mettre tout le pays en mou-

eam juventutem nactus, trecentis Medione, ducentis Thyrii in præsidio positis, id agebat, ut pro obsidibus futuri venirent in potestatem regis.

XII. Per eosdem dies legati regis Medionem venerunt : quibus auditis, quum in concione, quidnam respondendum regi esset, consultaretur; et alii manendum in romana societate, alii non adspernandam amicitiam regis censerent; media visa est Clyti sententia, coque accepta ut ad regem mitterent legatos, peterentque ab eo, ut Medionios super tanta re consultare in concilio Acarnanum pateretur. In eam legationem Mnesilochus, et qui ejus factionis erant, de industria conjecti, clam missis, qui regem admovere copias juberent, ipsi terebant tempus : itaque vixdum iis egressis legatis, Antiochus in finibus, mox ad portas erat, et trepidantibus, qui expertes proditionis fuerant, tumultuoseque juventutem ad arma vocantibus, ab Clyto et Mnesilocho in urbem est inductus : et, aliis sua voluntate adfluentibus, metu coacti etiam, qui dissentiebant, ad regem convenerunt : quos placida oratione territos quum permulsisset, ad spem vulgatæ clementiæ aliquot populi Acarnaniæ defecerunt. Thyrium a Medione profectus est, Mnesilocho eodem et legatis præmissis. Ceterum detecta Medione fraus cautiores, non timidiores, Thy-

vement, et qu'il suffisait d'un renfort de cinq cents hommes. Lorsqu'il eut ces soldats à sa disposition, il en mit trois cents dans Médion et deux cents dans Thyrium, afin de les livrer au roi, comme des otages qui lui répondraient de l'avenir.

XII. A cette même époque, des ambassadeurs du roi vinrent à Médion. Après qu'ils eurent été entendus, on délibéra dans l'assemblée sur la réponse que l'on ferait au roi. Les uns étaient d'avis qu'il ne fallait pas rompre l'alliance avec les Romains; les autres pensaient que l'amitié du roi n'était pas à mépriser. Clytus proposa un moyen terme qui fut agréé; c'était d'envoyer une députation prier le roi de permettre qu'une affaire tellement importante fût soumise par les habitans de Médion à la délibération du conseil général des Acarnaniens. Mnesilochus et ses partisans ayant eu l'adresse de se faire comprendre dans cette députation, envoyèrent secrètement avertir le roi de faire avancer ses troupes, et retardèrent leur départ sous divers prétextes. Aussi la députation s'était à peine mise en chemin, qu'Antiochus entra sur le territoire, et parut bientôt devant les portes de la ville. Ceux qui n'étaient pas du complot s'agitent, crient aux armes et rassemblent la jeunesse avec une précipitation tumultueuse. Cependant Clytus et Mnesilochus introduisent Antiochus dans la ville; leurs adhérens vont en foule à sa rencontre, et la crainte oblige ceux du parti opposé à suivre leur exemple. Le roi adressa la parole à ces derniers avec une douceur qui calma leur effroi, et il se fit par là une réputation de clémence qui lui gagna plusieurs peuples de l'Acarnanie. De Médion il partit pour Thyrium, précédé de Mnesilochus et des mêmes députés. Toutefois, la nouvelle de la surprise de Médion,

rienses fecit, dato ei haud perplexo responso, nullam se novam societatem, nisi ex auctoritate romanorum imperatorum, accepturos, portisque clausis, armatos in muris disposuerunt. Et peropportune ad confirmandos Acarnanum animos Cn. Octavius missus a Quinctio, quum præsidium et paucas naves ab A. Postumio, qui ab Atilio legato Cephaleniæ præpositus fuerat, accepisset, Leucadem venit, inplevitque spei socios : M'. Acilium consulem jam cum legionibus mare trajecisse, et in Thessalia castra romana esse. Hunc rumorem quia similem veri tempus anni maturum jam ad navigandum faciebat; rex, præsidio Medione inposito, et in quibusdam aliis Acarnaniæ oppidis, Thyrio abscessit, et per Ætoliæ ac Phocidis urbes Chalcidem rediit.

XIII. Sub idem tempus M. Bæbius et Philippus rex, jam ante per hiemem in Dassaretiis congressi, quum Ap. Claudium, ut obsidione Larissam eximeret, in Thessaliam misissent, quia id tempus rebus gerendis inmaturum erat, in hiberna regressi, principio veris conjunctis copiis in Thessaliam descenderunt. In Acarnania tum Antiochus erat. Advenientes, Philippus Malloeam Perrhæbiæ, Bæbius Phacium est adgressus, quo primo prope inpetu capto, Phæstum eadem celeritate capit : inde Atracem quum se recepisset, Cyretias hinc

loin d'intimider les Thyriens, ne fit que les rendre plus circonspects. Ils répondirent formellement à Antiochus qu'ils ne consentiraient à aucune nouvelle alliance qu'avec l'agrément des généraux romains, fermèrent leurs portes, et garnirent leurs murailles de soldats. Cn. Octavius, envoyé par Quinctius pour soutenir le courage des Acarnaniens, arriva fort à propos à Leucade, où il amenait un corps de troupes et quelques vaisseaux qu'il avait reçus d'A. Postumius, lieutenant d'Atilius et chargé par lui de pourvoir à la sûreté de Céphalénie. Sa présence remplit d'espoir les alliés, qui apprirent de lui que le consul M'. Acilius avait déjà traversé la mer avec ses légions, et que les troupes romaines étaient campées en Thessalie. Comme la saison, déjà propre à la navigation, rendait cette nouvelle vraisemblable, le roi, après avoir eu la précaution de mettre garnison dans Médion et dans quelques autres places de l'Acarnanie, s'éloigna de Thyrium, et, prenant sa route par les villes de l'Étolie et de la Phocide, s'en retourna à Chalcis.

XIII. Cependant M. Bébius et le roi Philippe, qui, durant l'hiver, s'étaient joints dans la Dassarétie, après avoir envoyé en Thessalie Ap. Claudius pour faire lever le siège de Larisse, et être rentrés dans leurs quartiers, vu l'obstacle que la mauvaise saison mettait aux opérations militaires, réunirent leurs troupes au commencement du printemps, et descendirent dans la Thessalie. Antiochus n'était pas encore sorti de l'Acarnanie. Dès leur arrivée, Philippe mit le siège devant Malée, dans la Perrhébie; Bébius forma celui de Phacium, emporta cette place sans coup férir, et prit Phæstus avec la même célérité. Ensuite il revint sur Atrax, s'empara de Cyretie et d'Éritie, mit des garnisons dans les villes dont

et Eritium occupat : præsidiisque per recepta oppida dispositis, Philippo rursus obsidenti Mallœam se conjungit. Sub adventum romani exercitus, seu ad metum virium, seu ad spem veniæ, quum dedidissent sese; ad ea recipienda oppida, quæ Athamanes occupaverant, uno agmine ierunt. Erant autem hæc, Æginium, Ericinium, Gomphi, Silana, Tricca, Melibœa, Phaloria. Inde Pellinæum, ubi Philippus Megalopolitanus cum quingentis peditibus et equitibus quadraginta in præsidio erat, et circumsidunt, et, priusquam obpugnarent, mittunt ad Philippum, qui monerent, ne vim ultimam experiri vellet. Quibus ille satis ferociter respondit, vel Romanis, vel Thessalis se crediturum fuisse : in Philippi se potestatem commissurum non esse. Postquam adparuit vi agendum, quia videbatur et Limnæam eodem tempore obpugnari posse, regem ad Limnæam ire placuit : Bæbius restitit ad Pellinæum oppugnandum.

XIV. Per eos forte dies M'. Acilius consul, cum viginti millibus peditum, duobus millibus equitum, quindecim elephantis, mari trajecto, pedestres copias Larissam ducere delectos militum tribunos jussit : ipse cum equitatu Limnæam ad Philippum venit. Adventu consulis deditio sine cunctatione est facta : traditumque præsidium regium, et cum iis Athamanes. Ab

il s'était rendu maître, et alla rejoindre Philippe, qui continuait le siège de Malée. A la vue de l'armée romaine, les habitans, soit par la crainte de ne pouvoir résister à des forces si considérables, soit dans l'espoir d'obtenir grâce, prirent le parti de se rendre. De là, les armées marchèrent ensemble pour reprendre les places dont les Athamanes s'étaient emparés : ces places étaient Æginium, Ericinium, Gomphi, Silana, Trieca, Mélibée, Phalorie. Elles allèrent aussitôt après investir Pellinée, que le Mégalopolitain Philippe défendait avec cinq cents fantassins et quarante cavaliers. Avant de donner l'assaut, on le fit inviter à ne point attendre la dernière extrémité. Il répondit assez fièrement qu'il aurait pu prendre confiance dans les Romains et les Thessaliens, mais que jamais il ne se rendrait à Philippe. On vit bien qu'il fallait employer la force; mais, comme on jugea qu'il était possible d'attaquer en même temps Limnée, il fut convenu que le roi irait mettre le siège devant cette ville, et Bébius resta pour assiéger Pellinée.

XIV. Durant ce temps, le consul M'. Acilius, qui avait traversé la mer avec vingt mille fantassins, deux mille cavaliers, et quinze éléphans, chargea les plus habiles des tribuns militaires de conduire son infanterie à Larisse. Lui-même vint avec sa cavalerie joindre Philippe devant Limnée. A l'arrivée du consul, les Limnéens se rendirent sans hésiter; ils livrèrent la garnison du roi, et avec elle les Athamanes qui se trouvaient dans leurs murs. De Limnée, le consul marcha sur Pellinée. Les

Limnæa Pellinæum consul proficiscitur. Ibi primi Athamanes tradiderunt sese, deinde et Philippus Megalopolitanus : cui, decedenti de præsidio, quum obvius forte fuisset Philippus rex, ad ludibrium regem eum consalutari jussit; ipse congressus fratrem, haud sane decoro majestati suæ joco, adpellavit. Deductus inde ad consulem custodiri jussus, et haud ita multo post in vinculis Romam missus : cetera multitudo Athamanum aut militum Antiochi regis, quæ in præsidiis deditorum per eos dies oppidorum fuerat, Philippo tradita regi est : fuere autem ad tria millia hominum. Consul Larissam est profectus, ibi de summa belli consultaturus : in itinere ab Pieria et Metropoli legati tradentes urbes suas obcurrerunt. Philippus, Athamanum præcipue captivis indulgenter habitis, ut per eos conciliaret gentem, nactus spem Athamaniæ potiundæ, exercitum eo duxit, præmissis in civitates captivis. Et illi magnam auctoritatem apud populares habuerunt, clementiam erga se regis munificentiamque commemorantes : et Amynander, cujus præsentis majestas aliquos in fide continuisset, veritus ne traderetur Philippo jam pridem hosti, et Romanis merito tunc propter defectionem infensis, cum conjuge ac liberis regno excessit, Ambraciamque se contulit : ita Athamania omnis in jus ditionemque Philippi concessit. Consul, ad reficienda maxime

Athamanes se rendirent les premiers, et le Mégalopolitain Philippe suivit leur exemple. Comme il sortait de la place, le roi Philippe, qui se trouvait sur son passage, le fit, par ironie, saluer du nom de roi; puis, s'approchant lui-même, il l'appela son frère, raillerie peu digne de la majesté de ce prince. On le conduisit ensuite au consul, qui le fit mettre sous bonne garde; et, bientôt après, il fut envoyé à Rome chargé de fers. Le reste des Athamanes et des soldats du roi Antiochus, qui composaient les garnisons des villes que l'on venait de soumettre, fut livré au roi Philippe; il se montait environ à trois mille hommes. Le consul partit pour Larisse, afin d'y régler les opérations générales de la guerre; il rencontra en chemin les députés de Piérie et de Métropolis, qui venaient lui rendre leurs villes. Philippe traita avec une bienveillance particulière les prisonniers athamanes, dans la vue de se concilier par eux la nation, dont il espérait se rendre maître, et ne conduisit son armée dans l'Athamanie, qu'après les avoir renvoyés parmi leurs compatriotes. Ils firent une vive impression sur les esprits, en racontant la clémence et la générosité du roi envers eux. D'ailleurs, Amynandre, dont la présence aurait pu contenir quelques-uns de ses sujets dans le devoir, craignant d'être livré, soit à Philippe, depuis long-temps son ennemi, soit aux Romains, alors justement irrités contre lui à cause de sa défection, sortit de son royaume avec sa femme et ses enfans, et alla se réfugier à Ambracie. Ainsi l'Athamanie entière passa sous la domination de Philippe. Le consul demeura quelques jours à Larisse, principalement pour refaire sa cavalerie, fatiguée de la navigation et des marches forcées qu'elle avait supportées ensuite. Jugeant que le repos qu'il venait de laisser

jumenta, quæ et navigatione, et postea itineribus fatigata erant, paucos Larissæ moratus dies, velut renovato modica quiete exercitu Cranonem est progressus. Venienti Pharsalus, Scotussa, et Pheræ, quæque in eis præsidia Antiochi erant, deduntur : ex iis interrogatis, qui manere secum vellent, mille volentes Philippo tradit : ceteros inermes Demetriadem remittit. Proernam inde recepit, et quæ circa eam castella erant. Ducere tum porro in sinum Maliacum cœpit. Adpropinquante faucibus, super quas siti Thaumaci sunt, deserta urbe, juventus omnis armata silvas et itinera insedit, et in agmen romanum ex superioribus locis incursavit. Consul primo mittere, qui ex propinquo conloquentes deterrerent eos a tali furore : postquam perseverare in incepto vidit, tribuno cum duorum signorum militibus circummisso, interclusit ad urbem iter armatis, vacuamque eam cepit : tum, clamore ab tergo captæ urbis audito, refugientium undique ex silvis insidiatorum cædes facta est. A Thaumacis altero die consul ad Sperchium amnem pervenit : inde Hypatæorum agros vastavit.

XV. Quum hæc agebantur, Chalcide erat Antiochus : jam tum cernens, nihil se ex Græcia, præter amœna Chalcide hiberna et infames nuptias, petisse, Ætolorum vana promissa incusare et Thoantem : An-

prendre à l'armée l'avait suffisamment remise de sa lassitude, il se mit en route pour Cranon. A son approche, Pharsale, Scotusse et Phères se rendirent avec les garnisons qu'Antiochus y avait laissées. Il offrit aux soldats qui les composaient de demeurer sous ses étendards; cette proposition fut acceptée par mille d'entre eux, qu'il joignit à l'armée de Philippe. Quant aux autres, il les fit désarmer et les renvoya à Démétriade. Ensuite, il reprit Proerne et les forteresses d'alentour, puis dirigea sa marche vers le golfe de Malée. Lorsqu'il fut près du défilé au dessus duquel est située Thaumacie, toute la jeunesse en armes, désertant la ville, alla s'embusquer dans les forêts, s'emparer des passages, et s'établir sur les hauteurs d'où elle vint fondre sur les troupes romaines. D'abord le consul envoya quelques officiers leur adresser de près la parole pour les détourner d'une pareille frénésie; mais voyant qu'ils persistaient dans leur dessein, il donna ordre à un tribun de faire un circuit avec deux centuries, et de leur fermer le chemin de la ville, qui, restée sans défense, fut aisément prise. Aux cris qu'ils entendent partir derrière eux de la ville tombée au pouvoir des Romains, les jeunes gens sortent de tous côtés des forêts où ils étaient embusqués, et sont taillés en pièces. De Thaumacie le consul arriva en deux jours sur les bords du Sperchius, d'où il ravagea le territoire des Hypatéens.

XV. Pendant ces expéditions, Antiochus était à Chalcis. Commençant à s'apercevoir que, de tout ce qu'il s'était promis de sa campagne en Grèce, il ne lui restait que le souvenir d'un hiver passé à Chalcis dans les plaisirs et la honte d'un mariage désavoué par les conve-

nibalem vero, non ut prudentem tantum virum, sed prope vatem omnium, quæ tum evenirent, admirari : ne tamen temere cœpta segnitia insuper everteret, nuncios in Ætoliam mittit, ut, omni contracta juventute, convenirent. Jam et ipse eo decem millia fere peditum ex iis, qui postea venerant ex Asia, expleta, et equites quingentos duxit. Quo quum aliquanto pauciores, quam umquam antea, convenissent, et principes tantummodo cum paucis clientibus essent, atque ii dicerent, omnia sedulo ab se facta, ut quam plurimos ex civitatibus suis evocarent; nec auctoritate, nec gratia, nec imperio adversus detrectantes militiam valuisse; destitutus undique et ab suis, qui morabantur in Asia, et ab sociis, qui ea, in quorum spem vocaverant, non præstabant, intra saltum Thermopylarum sese recepit. Id jugum, sicut Apennini dorso Italia dividitur, ita mediam Græciam dirimit : ante saltum Thermopylarum in septentrionem versa Epirus, et Perrhæbia, et Magnesia, et Thessalia est, et Phthiotæ Achæi, et sinus Maliacus : intra fauces ad meridiem vergunt Ætoliæ pars major, et Acarnania, et cum Locride Phocis, et Bœotia adjunctaque insula Eubœa, et, excurrente in altum, velut promontorio, Attica terra, sita ab tergo et Peloponnesus. Hoc jugum, ab Leucate et mari ad occidentem verso per Ætoliam ad alterum

nances, il se plaignit des vaines promesses des Étoliens et des forfanteries de Thoas, et rendit sa confiance à Annibal, qu'il admirait, non-seulement comme un personnage habile, mais presque comme un devin qui lui avait prédit tout ce qui venait de lui arriver. Cependant, pour ne pas achever de ruiner par sa négligence une entreprise si témérairement formée, il envoya en Étolie ordre de rassembler toute la jeunesse et de se réunir en armes. Lui-même se hâta de se rendre dans cette contrée, à la tête d'environ mille fantassins, y compris les renforts venus d'Asie, et de cinq cents cavaliers. Il y trouva les Étoliens en plus petit nombre que jamais, et les principaux de la nation seulement avec une poignée de cliens. Ceux-ci lui protestèrent qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour tirer des villes autant de combattans qu'elles en pouvaient fournir, mais que ni autorité, ni crédit, ni ordre formel n'avaient été capables de vaincre l'opiniâtreté des récalcitrans. Abandonné de toutes parts, et des siens qui ne se pressaient point de quitter l'Asie, et des alliés qui ne se mettaient nullement en devoir de remplir les promesses qu'ils lui avaient faites pour l'attirer, il alla se réfugier dans le défilé des Thermopyles. Cette chaîne de montagnes coupe la Grèce en deux parties, comme celle des Apennins partage l'Italie. Elle a, en avant du défilé, au septentrion, l'Épire, la Perrhébie, la Magnésie, la Thessalie, la Phthiotide d'Achaïe et le golfe de Malée; en arrière, au midi, la plus grande partie de l'Étolie, l'Acarnanie, la Phocide, la Locride, la Béotie et l'île d'Eubée, et derrière elle le Péloponnèse et l'Attique, qui se prolonge dans la mer en forme de promontoire. Ces sommets, qui s'étendent à travers l'Étolie depuis Leucade et la mer d'occident jusqu'à la mer

mare orienti objectum tendens, ea aspreta rupesque interjectas habet, ut non modo exercitus, sed ne expediti quidem facile ullas ad transitum calles inveniant. Extremos ad orientem montes Œtam vocant, quorum quod altissimum est, Callidromon adpellatur : in cujus valle ad Maliacum sinum vergente iter est non latius, quam sexaginta passus. Hæc una militaris via est, qua traduci exercitus, si non prohibeantur, possint : ideo Pylæ, et ab aliis, quia calidæ aquæ in ipsis faucibus sunt, Thermopylæ locus adpellatur, nobilis Lacedæmoniorum adversus Persas morte magis memorabili, quam pugna.

XVI. Haudquaquam pari tum animo Antiochus, intra portas loci ejus castris positis, munitionibus insuper saltum inpediebat : et, quum duplici vallo fossaque, et muro etiam, qua res postulabat, ex multa copia passim jacentium lapidum, permunisset omnia, satis fidens, numquam ea vim romanum exercitum facturum, Ætolos ex quatuor millibus (tot enim convenerant) partim ad Heracleam præsidio obtinendam, quæ ante ipsas fauces posita est, partim Hypatam mittit, et Heracleam haud dubius consulem obpugnaturum, et jam multis nunciantibus, circa Hypatam omnia evastari. Consul, depopulatus hypatensem primo, deinde heracleensem agrum, inutili utrobique auxilio Ætolorum, in ipsis

d'orient, sont tellement entrecoupés de précipices et de rochers, qu'il est assez difficile, non-seulement à des armées, mais même à des voyageurs sans bagage d'y trouver des passages. A l'extrémité, vers l'orient, s'élève le mont Œta, dont la cime la plus haute s'appelle Callidrome. Au pied de ce mont, dans la vallée qui aboutit au golfe Maliaque, est un chemin qui n'a pas plus de soixante pas de largeur. Ce chemin est le seul par où une armée puisse passer, en supposant qu'on ne tente point de l'y arrêter. C'est ce qui a fait donner le nom de Pyles à ces défilés, que d'autres nomment Thermopyles, à cause des eaux chaudes que l'on rencontre dans ces gorges mêmes. Ce lieu est célèbre par le combat que les Lacédémoniens y soutinrent contre les Perses, et plus encore par la mort mémorable des premiers.

XVI. Antiochus, qui ne se sentait nullement un pareil courage, assit son camp à l'entrée du défilé. Non content de fortifier ce lieu par divers ouvrages, il le ferma d'une double palissade et d'un double fossé, et même, en quelques endroits qui ne lui paraissaient pas suffisamment protégés, d'un mur formé des pierres qui se trouvaient là en quantité. Lorsqu'il se fut mis ainsi à couvert de tous côtés, bien persuadé que l'armée romaine ne viendrait jamais à bout de forcer cette position, il envoya les quatre mille Étoliens qu'on avait pu rassembler, partie à Héraclée, pour tenir garnison dans cette ville située en face des gorges, partie à Hypate; car il ne doutait pas que le consul ne vînt attaquer Héraclée, et on lui annonçait à chaque instant qu'aux environs d'Hypate rien n'était à l'abri des ravages de l'ennemi. Le consul, après avoir dévasté le territoire d'Hy-

faucibus prope fontes calidarum aquarum adversus regem castra posuit. Ætolorum utræque manus Heracleam sese incluserunt. Antiochum, cui, priusquam hostem cerneret, satis omnia permunita et præsidiis obsepta videbantur, timor deinde incessit, ne quas per imminentia juga calles inveniret ad transitum Romanus : nam et Lacedæmonios quondam ita a Persis circumitos fama erat; et nuper Philippum ab iisdem Romanis : itaque nuncium Heracleam ad Ætolos mittit, ut hanc saltem sibi operam eo bello præstarent, ut vertices circa montium occuparent obsiderentque, ne qua transire Romanus posset. Hoc nuncio audito, dissensio inter Ætolos orta est : pars imperio parendum regis atque eundum censebant, pars subsistendum Heracleæ ad utramque fortunam; ut, sive victus a consule rex esset, in expedito haberent integras copias ad opem propinquis ferendam civitatibus suis : sive vinceret, ut dissipatos in fugam Romanos persequerentur. Utraque pars non mansit modo in sententia sua, sed etiam exsecuta est consilium : duo millia Heracleæ substiterunt : duo trifariam divisa Callidromum, et Rhoduntiam, et Tichiunta (hæc nomina cacuminibus sunt) occupavere.

XVII. Consul postquam insessa superiora loca ab Ætolis vidit, M. Porcium Catonem et L. Valerium Flaccum, consulares legatos, cum binis millibus de-

pate d'abord, et ensuite celui d'Héraclée, sans que les Étoliens pussent préserver aucunement ces deux contrées, vint camper à l'entrée même des gorges, près des sources d'eaux chaudes, vis-à-vis du roi. Les deux corps étoliens s'enfermèrent dans Héraclée. Antiochus qui, avant d'avoir vu l'ennemi, s'était cru bien en sûreté au moyen de tous ses préparatifs de défense, commença à craindre que le général romain ne découvrît sur les hauteurs quelque sentier pour arriver jusqu'à lui; car c'était ainsi, disait-on, que les Perses avaient autrefois enveloppé les Lacédémoniens, et que tout récemment les Romains eux-mêmes avaient surpris Philippe. Il envoie donc un courrier à Héraclée prier les Étoliens de lui rendre au moins dans cette guerre le service de s'emparer du sommet des montagnes qui l'avoisinaient, et de fermer de ce côté le passage au général romain. Ce message fit naître la dissension parmi les Étoliens. Les uns étaient d'avis de déférer aux volontés du roi, et de se mettre en marche; les autres, de rester dans Héraclée, afin d'être à même, si le roi était vaincu par le consul, d'aller sur-le-champ avec toutes leurs forces au secours des villes voisines de leur parti, ou, s'il était vainqueur, de se mettre à la poursuite des Romains en déroute. Chacun des deux partis persista dans son sentiment, et mit même son dessein à exécution. Deux mille d'entre eux restèrent à Héraclée; deux mille autres, partagés en trois corps, allèrent occuper les sommets appelés Callidrome, Rhodontie et Tichionte.

XVII. Le consul, voyant les Étoliens établis sur les hauteurs, détacha contre eux les lieutenans consulaires M. Porcius Caton et L. Valerius Flaccus, avec deux mille fantassins d'élite, Flaccus contre les postes qui

lectorum peditum, ad castella Ætolorum, Flaccum in Rhoduntiam et Tichiunta, Catonem in Callidromum mittit : ipse, priusquam ad hostem copias admoveret, vocatos in concionem milites paucis est adlocutus : « Plerosque omnium ordinum, milites, inter vos esse video, qui in hac eadem provincia T. Quinctii ductu auspicioque militaveritis. Macedonico bello inexsuperabilis magis saltus ad amnem Aoum fuit, quam hic. Quippe portæ sunt hæ, et unus, inter duo maria clausis omnibus, velut naturalis transitus est : munitiones et locis opportunioribus tunc fuerunt, et validiores impositæ : exercitus hostium ille et numero major, et militum genere aliquanto melior. Quippe illic Macedones Thracesque et Illyrii erant, ferocissimæ omnes gentes : hic Syri et Asiatici Græci sunt, levissima genera hominum et servituti nata. Rex ille bellicosissimus, exercitatus jam inde ab juventa finitimis Thracum atque Illyriorum, et circa omnium adcolarum bellis; hic, ut aliam omnem vitam omittam, is est, qui, quum ad inferendum populo romano bellum ex Asia in Europam transisset, nihil memorabilius toto tempore hibernorum gesserit, quam quod amoris caussa ex domo privata, et obscuri etiam inter populares generis, uxorem ducit : et novus maritus, velut saginatus nuptialibus cœnis, ad pugnam processit. Summa virium spei-

s'étaient retranchés sur Rhodontie et Tichionte, et Caton contre celui qui s'était établi avec les mêmes précautions sur Callidrome. Pour lui, avant de marcher à l'ennemi, il assembla ses soldats, et leur parla en ces termes : « Soldats, la plupart des combattans de tout grade que je vois parmi vous ont servi dans cette même province sous les ordres et les auspices de T. Quinctius. Dans la guerre de Macédoine, le pas qu'il vous fallut forcer sur les bords de l'Aoüs était bien plus inaccessible que celui-ci. En effet, c'est une porte, c'est un chemin que la nature a ouvert entre ces deux mers, qui ne laissent pas d'autre passage. Alors la position de Philippe était plus forte et plus avantageuse, son armée plus nombreuse et plus aguerrie; elle se composait de Macédoniens, de Thraces et d'Illyriens, toutes nations pleines d'intrépidité. Ici, nous avons en présence des Syriens et des Grecs d'Asie, races d'hommes sans énergie et nés pour la servitude. Philippe est un prince rempli d'ardeur pour la guerre, accoutumé dès sa première jeunesse à combattre les Thraces et les Illyriens, et tous les autres peuples qui environnent ses états. Antiochus (laissons de coté tout le reste de sa vie), après être venu d'Asie en Europe pour combattre le peuple romain, ne s'est fait remarquer, pendant l'hiver entier, que par le stupide amour qui l'a porté à épouser la fille d'un particulier obscur, même parmi ses compatriotes; et c'est pour ainsi dire sous le poids de l'ivresse où il s'est plongé durant les festins de noces, que ce nouvel époux s'avance au combat. Toutes ses ressources, toutes ses espérances reposaient sur les Étoliens, nation la plus vaine et la plus ingrate qui existe, comme vous l'avez éprouvé les premiers, et comme Antiochus l'éprouve en ce moment.

que ejus in Ætolis fuit; gente vanissima et ingratissima, ut vos prius experti estis, nunc Antiochus experitur. Nam nec convenerunt frequentes, nec contineri in castris potuerunt, et in seditione ipsi inter se sunt : et quum Hypatam tuendam Heracleamque depoposcissent, neutram tutati, refugerunt in juga montium, pars Heracleæ incluserunt sese. Rex ipse confessus, nusquam æquo campo non modo congredi se ad pugnam audere, sed ne castra quidem in aperto ponere, relicta omni ante se regione ea, quam se nobis ac Philippo ademisse gloriabatur, condidit se intra rupes : ne ante fauces quidem saltus, ut quondam Lacedæmonios fama est, sed intra penitus retractis castris : quod quantum interest ad timorem ostendendum, an muris alicujus urbis obsidendum sese incluserit? Sed neque Antiochum tuebuntur angustiæ, nec Ætolos vertices illi, quos ceperunt. Satis undique provisum atque præcautum est, ne quid adversus vos in pugna præter hostes esset. Illud proponere animo vestro debetis, non vos pro Græciæ libertate tantum dimicare (quamquam is quoque egregius titulus esset, liberatam a Philippo ante, nunc ab Ætolis et ab Antiocho liberare), neque ea tantum in præmium vestrum cessura, quæ nunc in regiis castris sunt : sed illum quoque omnem adparatum, qui in dies ab Epheso exspectatur, prædæ futurum : Asiam deinde

En effet, il n'en a obtenu qu'une poignée de soldats, qu'il lui a été impossible de retenir dans son camp, et qui ne sont pas même d'accord entre eux. Après avoir demandé instamment qu'on leur confiât la défense d'Hypate et d'Héraclée, ils n'ont défendu ni l'une ni l'autre; ils se sont réfugiés sur les sommets des montagnes, une partie s'est enfermée dans Héraclée. Quant au roi, il avoue non-seulement qu'il redoute une bataille en rase campagne, mais même qu'il n'ose camper en plaine, et, abandonnant tout le pays qu'il se vantait de nous avoir enlevé ainsi qu'à Philippe, il se cache parmi les rochers. Encore ne se place-t-il pas à l'entrée des défilés, comme on rapporte que les Lacédémoniens le firent autrefois, mais il enfonce son camp dans des profondeurs inaccessibles. Témoignerait-il davantage sa frayeur en s'enfermant dans les murs de quelque ville? Mais Antiochus ne trouvera pas plus d'abri dans ces défilés, que les Étoliens sur les hauteurs dont ils se sont emparés. Tout est prévu, toutes les mesures sont prises pour que, dans le combat, vous ne rencontriez d'autre obstacle que l'ennemi même. Ayez soin de ne point oublier que vous n'allez pas combattre uniquement pour la liberté de la Grèce (et cependant affranchir cette contrée du joug des Étoliens et d'Antiochus, après l'avoir déjà délivré de celui de Philippe, serait un titre bien glorieux), et que, pour vous, le fruit de la victoire ne sera pas borné au butin qui est présentement dans le camp du roi; mais que vous deviendrez maîtres aussi des riches convois qu'Antiochus attend d'Éphèse de jour en jour, et qu'ensuite vos armes ouvriront au peuple romain la route de la Syrie et de tous les opulens royaumes de l'Asie jusqu'aux extrémités de l'Orient. Après cela, à quoi tiendra-t-il

Syriamque, et omnia usque ad ortus solis ditissima regna imperio romano aperturos. Quid deinde aberit, quin ab Gadibus ad mare Rubrum Oceano fines terminemus, qui orbem terrarum amplexu finit, et omne humanum genus secundum deos nomen romanum veneretur? In hæc tanta præmia dignos parate animos, ut crastino die, bene juvantibus diis, acie decernamus.»

XVIII. Ab hac concione dimissi milites, priusquam corpora curarent, arma telaque parant. Luce prima, signo pugnæ proposito, instruit aciem consul, arta fronte, ad naturam et angustias loci. Rex, postquam signa hostium conspexit, et ipse copias eduxit. Levis armaturæ partem ante vallum in primo locavit : tum Macedonum robur, quos Sarissophoros adpellabant, velut firmamentum circa ipsas munitiones constituit : his ab sinistro cornu jaculatorum sagittariorumque et funditorum manum sub ipsis radicibus montis posuit, ut ex altiore loco nuda latera hostium incesserent : ab dextro Macedonibus ad ipsum munimentorum finem, qua loca usque ad mare invia palustri limo et voraginibus claudunt, elephantos cum adsueto præsidio posuit; post eos, equites; tum, modico intervallo relicto, ceteras copias in secunda acie. Macedones, pro vallo locati, primo facile sustinebant Romanos, tentantes ab omni parte aditus : multum adjuvantibus, qui ex loco

que nous n'étendions notre empire depuis Gades jusqu'à la mer Rouge, en sorte qu'il n'ait plus d'autres bornes que l'Océan, dont le vaste contour embrasse la terre entière, et que le nom romain ne soit vénéré presque à l'égal des dieux par toutes les nations du monde? Montrez un courage digne d'un si noble prix, et livrons demain, avec l'aide des dieux, un combat décisif. »

XVIII. Ce discours achevé, les soldats se retirèrent; et ce ne fut qu'après avoir préparé leurs armes et leurs traits qu'ils prirent de la nourriture et du repos. Dès le point du jour, le consul fit donner le signal du combat, et disposa son armée en colonne serrée, suivant la nature du lieu, qui offrait fort peu d'espace. A la vue des étendards ennemis, le roi, de son côté, fit avancer ses troupes. Il plaça en première ligne, et en avant du retranchement, une partie de ses soldats armés à la légère; puis les Macédoniens, corps d'élite, que l'on nommait Sarissophores, à l'entour des ouvrages, pour les protéger. A leur gauche, et au pied même de la montagne, il mit une certaine quantité de gens de trait, d'archers et de frondeurs, pour inquiéter, de cette position élevée, les flancs découverts de l'ennemi. A la droite des Macédoniens, et à l'endroit où les ouvrages aboutissaient à des marais bourbeux et à des gouffres qui fermaient le passage jusqu'à la mer, il posta les éléphans avec le corps destiné à les soutenir; derrière eux, la cavalerie; et, en laissant un peu d'intervalle, le reste des troupes, qui formaient la seconde ligne. Les Macédoniens, rangés en avant des palissades, résistaient d'abord aisément aux Romains, qui, de tous côtés, essayaient de se faire

superiore fundis, velut nimbum, glandes et sagittas simul ac jacula ingerebant : deinde, ut major, nec jam toleranda vis hostium inferebat se, pulsi loco intra munimenta, subductis ordinibus, concesserunt : inde ex vallo prope alterum vallum, hastis præ se objectis, fecerunt : et ita modica altitudo valli erat, ut et locum superiorem ad pugnandum suis præberet, et propter longitudinem hastarum subjectum haberet hostem. Multi, temere subeuntes vallum, transfixi sunt : et aut incepto irrito recessissent, aut plures cecidissent, ni M. Porcius ab jugo Callidromi, dejectis inde Ætolis, et magna ex parte cæsis (incautos enim et plerosque sopitos obpresserat), super inminentem castris collem adparuisset.

XIX. Flacco non eadem fortuna ad Tichiunta et Rhoduntiam, nequidquam subire ad ea castella conato, fuerat. Macedones, quique alii in castris regiis erant, primo, dum procul nihil aliud, quam turba et agmen, adparebat, Ætolos credere, visa procul pugna, subsidio venire : ceterum, ut primum signaque et arma ex propinquo cognita errorem aperuerunt, tantus repente pavor omnes cepit, ut, abjectis armis, fugerent : et munimenta sequentes inpedierunt, et angustiæ vallis, per quam sequendi erant; et maxime omnium, quod

jour; ils étaient puissamment secondés par ceux de gauche, qui, de leur position élevée, faisaient pleuvoir une grêle de traits, de javelots et de balles de plomb. Ensuite, trop faibles pour soutenir la charge des ennemis, dont le nombre augmentait considérablement, ils se replièrent derrière les fortifications, et formèrent pour ainsi dire un second retranchement avec leurs piques, dont ils présentaient la pointe en avant. Le peu d'élévation de la palissade les mettait à même de profiter de l'avantage du terrain, et d'atteindre l'ennemi avec leurs longues piques. Plusieurs soldats de l'armée romaine, s'étant approchés du retranchement avec peu de précaution, tombèrent percés de coups; et les Romains se seraient vus dans la nécessité de renoncer à l'attaque, ou ils auraient perdu beaucoup de monde, si M. Porcius, qui venait de chasser les Étoliens de dessus le Callidrome, après en avoir tué un très-grand nombre (car il les avait surpris dans une sécurité parfaite et la plupart endormis), n'eût paru en ce moment sur la partie de cette hauteur qui dominait le camp.

XIX. Flaccus n'avait pas été si heureux à l'attaque de Tichionte et de Rhodontie, et s'était vu contraint de se retirer après de vains efforts. Les Macédoniens et les autres soldats qui défendaient le camp du roi, apercevant confusément dans le lointain un corps de troupes en mouvement, se figurèrent d'abord que c'étaient les Étoliens, qui, ayant vu de loin le combat, venaient au secours de leurs alliés; mais lorsque, distinguant de près les enseignes et les armes romaines, ils reconnurent leur erreur, ils furent tous saisis d'une terreur si subite, qu'ils jetèrent leurs armes et prirent la fuite. Les Romains se mirent à les poursuivre; mais ils se trouvèrent em-

elephanti novissimi agminis erant, quos pedes ægre præterire, eques nullo poterat modo, timentibus equis, tumultumque inter se majorem, quam in prœlio, edentibus. Aliquantum temporis et direptio castrorum tenuit. Scarpheam tamen eo die persecuti sunt hostem. Multis in ipso itinere cæsis captisque, non equis virisque tantum, sed etiam elephantis, quos capere non potuerant, interfectis, in castra reverterunt; quæ tentata eo die inter ipsum pugnæ tempus ab Ætolis, Heracleam obtinentibus præsidio, sine ullo haud parum audacis incepti effectu, fuerant. Consul, noctis insequentis tertia vigilia præmisso equitatu ad persequendum hostem, signa legionum prima luce movit. Aliquantum viæ præceperat rex; ut qui non ante, quam Elatiæ, ab effuso constiterit cursu : ubi primum reliquiis pugnæque et fugæ conlectis, cum perexigua manu semiermium militum Chalcidem se recepit. Romanus equitatus ipsum quidem regem Elatiæ adsecutus non est, sed magnam partem agminis, aut lassitudine subsistentis, aut errore, ut qui sine ducibus per ignota itinera fugerent, dissipatos obpresserunt : nec præter quingentos, qui circa regem fuerunt, ex toto exercitu quisquam effugit : etiam ex decem millibus militum, quos, Polybio auctore, trajecisse secum regem in Græciam scripsimus, exiguus numerus : quid si Antiati Valerio credamus, sexa-

barrassés par les retranchemens, par le peu de largeur du vallon qu'il leur fallait parcourir, et surtout par les éléphans, qui fermaient l'arrière-garde. Cette ligne formidable, à travers laquelle les fantassins avaient peine à se faire jour, arrêtait tout court les chevaux qui s'effarouchaient, et dont la frayeur causait plus de désordre entre eux qu'il n'y en avait eu dans le combat. On perdit aussi du temps au pillage du camp. Toutefois, on poursuivit ce jour-là l'ennemi jusqu'à Scarphée; il laissa en chemin quantité d'hommes et de chevaux, qui furent pris ou tués, et même des éléphans, que l'on tua, parce qu'on ne pouvait les prendre, et les Romains revinrent dans leur camp, sur lequel la garnison étolienne d'Héraclée avait hasardé, durant le combat même, une tentative des plus hardies, mais dont l'effet n'avait aucunement répondu à l'audace de l'entreprise. Le consul, qui, dès la troisième veille de la nuit suivante, avait envoyé la cavalerie à la poursuite de l'ennemi, se mit en marche lui-même au point du jour avec ses légions. Le roi ne laissait pas d'avoir sur lui de l'avance, n'ayant point cessé de fuir avec précipitation qu'il ne fût arrivé à Élatie. Dès qu'il y eut recueilli les débris de la bataille et de la fuite, il alla se réfugier à Chalcis avec une poignée de soldats presque sans armes. La cavalerie romaine ne put donc atteindre à Élatie la personne du roi, mais elle surprit en détail une grande partie de ses soldats, qui s'arrêtaient de lassitude, ou qui, faute de guide, fuyaient par des chemins inconnus. De toute l'armée d'Antiochus, il ne s'échappa que les cinq cents hommes qui étaient demeurés auprès de lui, nombre bien faible, en supposant même, comme nous l'avons annoncé d'après Polybe, qu'il n'eût amené avec lui en

ginta millia militum fuisse in regio exercitu scribenti, quadraginta inde millia cecidisse, supra quinque millia capta cum signis militaribus ducentis triginta? Romanorum centum quinquaginta in ipso certamine pugnæ, ab incursu Ætolorum se tuentes non plus quinquaginta interfecti sunt.

XX. Consule per Phocidem et Bœotiam exercitum ducente, consciæ defectionis civitates cum velamentis ante portas stabant, metu ne hostiliter diriperentur: ceterum per omnes dies haud secus, quam in pacato agro, sine violatione ullius rei agmen processit, donec in agrum Coronæum ventum est. Ibi statua regis Antiochi, posita in templo Minervæ Itoniæ, iram accendit: permissumque militi est, ut circumjectum templo agrum popularetur: deinde cogitatio animum subiit, quum communi decreto Bœotorum posita esset statua, indignum esse, in unum coronensem agrum sævire. Revocato extemplo milite, finis populandi factus: castigati tantum verbis Bœoti ob ingratum in tantis tamque recentibus beneficiis animum erga Romanos. Inter ipsum pugnæ tempus decem naves regiæ cum præfecto Isidoro ad Thronium in sinu Maliaco stabant: eo gravis vulneribus Alexander Acarnan, nuncius adversæ pugnæ, quum perfugisset, trepidæ inde recenti terrore naves Cenæum Eubœæ petierunt: ibi mortuus

Grèce que dix mille hommes. Que sera-ce, si l'on en croit Valerius d'Antium, qui assure que cette armée se composait de soixante mille hommes, que quarante mille périrent dans l'action, et que plus de cinq mille, avec deux cent trente étendards, tombèrent au pouvoir des Romains? Ceux-ci perdirent cent cinquante hommes dans le combat, et cinquante au plus en se défendant contre la brusque attaque des Étoliens.

XX. Pendant que le consul s'avançait avec son armée à travers la Phocide et la Béotie, les habitans des villes coupables de défection se tenaient aux portes avec tout l'appareil des supplians, dans la crainte d'être traités en ennemis. Cependant l'armée marcha durant plusieurs jours aussi paisiblement qu'en pays ami, et sans commettre aucun acte de violence, jusqu'à son arrivée sur le territoire de Coronée. Mais alors la vue de la statue du roi Antiochus, placée dans le temple de Minerve Ionienne, excita la colère du général romain, qui permit aux soldats de piller les campagnes voisines du temple. Ce courroux toutefois fit bientôt place à la réflexion que cette statue, ayant été érigée en vertu d'un décret de tous les Béotiens, il n'était pas juste d'en tirer vengeance sur le seul territoire de Coronée. Les soldats furent donc rappelés sur-le-champ, et le pillage cessa. Les Béotiens en furent quittes pour une réprimande au sujet de leur ingratitude envers le peuple romain, qui les avait comblés tout récemment de si grands bienfaits. Durant le temps même de la bataille, dix vaisseaux du roi, commandés par Isidore, stationnaient auprès de Thronium, dans le golfe Maliaque. La défaite y fut annoncée par l'Acarnanien Alexandre, qui était accouru s'y réfugier couvert de graves blessures; et l'alarme occasionée par

sepultusque Alexander. Tres, quæ ex Asia profectæ eumdem portum tenuerant, naves, audita exercitus clade, Ephesum redierunt. Isidorus ab Cenæo Demetriadem, si forte eo deferret fuga regem, trajecit. Per eosdem dies A. Atilius, præfectus romanæ classis, magnos regios commeatus, jam fretum, quod ad Andrum insulam est, prætervectos, excepit : alias mersit, alias cepit naves : quæ novissimi agminis erant, cursum in Asiam verterunt. Atilius Piræeum, unde profectus erat, cum agmine captivarum navium revectus, magnam vim frumenti et Atheniensibus et aliis ejusdem regionis sociis divisit.

XXI. Antiochus, sub adventum consulis a Chalcide profectus, Tenum primo tenuit : inde Ephesum transmisit. Consuli Chalcidem venienti portæ patuerunt, quum, adpropinquante eo, Aristoteles, præfectus regis, urbe excessisset : et ceteræ urbes in Eubœa sine certamine traditæ, post paucosque dies, omnibus perpacatis, sine ullius noxa urbis exercitus Thermopylas reductus, multo modestia post victoriam, quam ipsa victoria, laudabilior. Inde consul M. Catonem, per quem, quæ gesta essent, senatus populusque romanus haud dubio auctore sciret, Romam misit. Is a Creusa (Thespiensium emporium est, in intimo sinu Corin-

la nouvelle de cette catastrophe toute récente fut si vive, que les vaisseaux gagnèrent promptement Cénée, dans l'Eubée, où Alexandre mourut et fut enterré. Trois autres bâtimens partis de l'Asie, qui venaient d'entrer dans ce port, n'eurent pas plus tôt appris la défaite de l'armée, qu'ils s'en retournèrent à Éphèse. Pour Isidore, il passa de Cénée à Démétriade, dans la pensée que le roi serait peut-être venu s'y réfugier. Pendant ce même temps, A. Atilius, commandant de la flotte romaine, atteignit les bâtimens d'Antiochus, chargés de convois considérables, qui avaient déjà franchi le détroit voisin de l'île d'Andros. Il en coula une partie et prit les autres, à l'exception de ceux de l'arrière-garde, qui se hâtèrent de retourner en Asie. Atilius regagna le Pirée, d'où il était parti, avec tous les bâtimens dont il venait de s'emparer, et fit distribuer une grande quantité de blé aux Athéniens, ainsi qu'aux autres alliés de l'Attique.

XXI. Antiochus quitta Chalcis avant l'arrivée du consul, et se dirigea d'abord vers Tenos, d'où il se rendit à Éphèse. Lorsque le consul parut devant Chalcis, les portes s'ouvrirent, Aristote, lieutenant du roi, étant sorti de cette ville à l'approche du général romain. Les autres villes de l'Eubée se rendirent sans résistance, l'île entière fut soumise en peu de jours sans la moindre violence envers aucune cité; et le consul ramena son armée aux Thermopyles, encore plus digne d'éloges par sa modération après la victoire, que par sa victoire même. De là il envoya à Rome M. Caton, comme le plus en état, vu la part qu'il y avait prise, d'informer le sénat et le peuple romain des succès que l'armée venait d'obtenir. Caton s'étant embarqué à Crense (port des Thespiens, au fond du golfe de Corinthe), gagna Patras en

thiaco retractum) Patras Achaiæ petit : a Patris Corcyram usque Ætoliæ atque Acarnaniæ litora legit, atque ita ad Hydruntum Italiæ trajecit : quinto die inde pedestri itinere Romam ingenti cursu pervenit : ante lucem ingressus urbem, a porta ad prætorem M. Junium iter intendit. Is prima luce senatum vocavit : quo L. Cornelius Scipio, aliquot diebus ante a consule dimissus, quum adveniens audisset, prægressum Catonem in senatu esse, supervenit exponenti, quæ gesta essent. Duo inde legati jussu senatus in concionem sunt producti : atque ibi eadem, quæ in senatu, de rebus in Ætolia gestis exposuerunt. Supplicatio in triduum decreta est; et ut quadraginta hostiis majoribus prætor, quibus diis ei videretur, sacrificaret. Per eosdem dies et M. Fulvius Nobilior, qui biennio ante prætor in Hispaniam erat profectus, ovans urbem est ingressus : argenti bigati præ se tulit centum triginta millia : et extra numeratum duodecim millia pondo argenti : auri pondo centum viginti septem.

XXII. Acilius consul ab Thermopylis Heracleam ad Ætolos præmisit, « ut tunc saltem, experti regiam vanitatem, resipiscerent; traditaque Heraclea, cogitarent de petenda ab senatu seu furoris sui, seu erroris venia : et ceteras Græciæ civitates defecisse eo bello ab optime de se meritis Romanis : sed, quia post fugam regis,

Achaïe; de Patras, il longea les côtes de l'Étolie et de l'Acarnanie jusqu'à Corcyre, d'où il passa à Hydrunte en Italie. Il prit ensuite la route de Rome par terre, et fit une telle diligence qu'il y arriva au bout de cinq jours; il entra de nuit dans la ville, et alla directement chez le préteur M. Junius. Ce magistrat convoqua le sénat de grand matin. L. Cornelius Scipion, que le consul avait fait partir quelques jours auparavant, apprit à son arrivée que Caton l'avait devancé au sénat, et y survint comme celui-ci donnait le détail de ce qui s'était passé. Après cette séance, les deux députés se présentèrent, par ordre des sénateurs, à l'assemblée du peuple, et y firent, comme dans le sénat, le récit des succès obtenus en Étolie. On ordonna trois jours de prières publiques, et le préteur fut chargé d'immoler quarante grandes victimes à telles divinités qu'il jugerait à propos. A cette même époque, M. Fulvius Nobilior, qui avait été envoyé en Espagne, deux ans auparavant, en qualité de préteur, rentra dans Rome avec les honneurs de l'ovation. Il fit porter devant lui cent trente mille pièces d'argent à l'empreinte d'un char attelé de deux chevaux, et, outre ces espèces, douze mille livres d'argent et cent vingt-sept livres d'or.

XXII. Le consul Atilius, avant de quitter les Thermopyles pour marcher sur Héraclée, envoya exhorter les Étoliens qui s'étaient enfermés dans cette ville « à prendre un sage parti, maintenant que l'expérience leur avait prouvé combien étaient vaines les promesses du roi. Il était temps, en livrant Héraclée, qu'ils songeassent à solliciter du sénat le pardon de leur égarement, ou, s'ils

cujus fiducia officio decessissent, non addidissent pertinaciam culpæ, in fidem receptas esse. Ætolos quoque, quamquam non secuti sint regem, sed arcessierint, et duces belli, non socii fuerint, si pœnitere possint, posse et incolumes esse.» Ad ea quum pacati nihil responderetur, adpareretque, armis rem gerendam, et, rege superato, bellum ætolicum integrum restare; castra ab Thermopylis ad Heracleam movit : eoque ipso die, ut situm nosceret urbis, ab omni parte equo mœnia est circumvectus. Sita est Heraclea in radicibus Œtæ montis : ipsa in campo, arcem imminentem loco alto et undique præcipiti habet. Contemplatus omnia, quæ noscenda erant, quatuor simul locis adgredi urbem constituit : a flumine Asopo, qua et gymnasium est, L. Valerium operibus atque obpugnationi præposuit : partem extra muros, quæ frequentius prope, quam urbs, habitabatur, Ti. Sempronio Longo obpugnandam dedit : a sinu Maliaco, quæ aditum haud facilem pars habebat, M. Bæbium; ab altero amniculo, quem Melana vocant, adversus Dianæ templum, Ap. Claudium obposuit. Horum magno certamine intra paucos dies turres, arietesque, et alius omnis adparatus obpugnandarum urbium perficitur. Et quum ager heracleensis paluster omnis frequensque proceris arboribus, benigne ad omne genus operum materiam suppeditabat : tum, quia refu-

aimaient mieux, de leur erreur. D'autres peuples de la Grèce avaient aussi montré, dans cette guerre, un criminel oubli des bienfaits du peuple romain; mais, si les séduisantes promesses du roi les avait détournés de leur devoir, du moins, après sa fuite, ils avaient mérité leur grâce, en n'ajoutant pas à leur faute une coupable obstination. Les Étoliens, si leur cœur s'ouvrait au repentir, pouvaient se flatter d'être traités avec la même clémence, bien qu'ils eussent, non pas suivi, mais appelé le roi, et qu'ils se fussent mis à la tête de cette guerre, au lieu d'y participer comme simples auxiliaires. » La réponse à ces exhortations, qui était loin d'annoncer des intentions pacifiques, fit comprendre qu'il ne restait d'autre voie que celle des armes, et qu'après avoir vaincu le roi il fallait entreprendre une nouvelle guerre contre les Étoliens. Le consul quitta donc les Thermopyles, et alla camper devant Héraclée. Le jour même de son arrivée, il fit à cheval le tour des murailles, pour reconnaître sur tous les points les dehors de la ville. Héraclée est située au pied du mont Œta. Assise dans une plaine, elle est dominée par une citadelle construite sur une hauteur inaccessible de tous côtés. Après avoir fait toutes les reconnaissances nécessaires, le consul résolut d'attaquer la ville par quatre endroits à la fois. Il donna à L. Valerius la conduite des ouvrages et de l'attaque, du côté du fleuve Asopus, où est le Gymnase; il chargea Ti. Sempronius Longus d'assiéger le faubourg, dont la population était plus considérable que celle de la ville même; il posta M. Bébius du côté du golfe Maliaque, en face d'une partie de difficile abord, et Ap. Claudius vis à vis le temple de Diane, situé sur un petit ruisseau appelé Mélas. Ces officiers rivalisèrent de zèle à tel

gerant intra mœnia Ætoli, deserta, quæ in vestibulo urbis erant, tecta in varios usus non tigna modo et tabulas, sed laterem quoque, et cæmenta, et saxa variæ magnitudinis, præbebant.

XXIII. Et Romani quidem operibus magis, quam armis, urbem obpugnabant : Ætoli contra armis se tuebantur : nam, quum ariete quaterentur muri, non laqueis, ut solet, exceptos declinabant ictus; sed armati frequentes, quidam ignes etiam, quos aggeribus injicerent, ferebant : fornices quoque in muro erant apti ad excurrendum : et ipsi, quum pro dirutis reficerent muros, crebriores eos, ut pluribus erumperetur in hostem locis, faciebant. Hoc primis diebus, dum integræ vires erant, et frequentes et inpigre fecerunt : in dies deinde, pauciores et segnius. Etenim, quum multis urgerentur rebus, nulla eos res æque, ac vigiliæ conficiebant; Romanis in magna copia militum succedentibus aliis in stationem aliorum, Ætolos propter paucitatem eosdem dies noctesque adsiduo labore urente. Per quatuor et viginti dies, ita ut nullum tempus vacuum dimicatione esset, adversus quatuor e partibus simul obpugnantem

point que, dans l'espace de quelques jours, les tours, les béliers et toutes les autres machines de siège firent en activité. Outre que le territoire d'Héraclée, partout marécageux et garni de hautes futaies, fournissait abondamment tous les matériaux nécessaires, les bâtimens extérieurs, que les Étoliens avaient abandonnés pour se réfugier dans la place, offraient aux assiégeans des poutres, des planches, des tuiles, des moellons et des pierres de toute grandeur, qu'ils pouvaient employer à divers usages.

XXIII. Les Romains se servaient de leurs machines plus que de leurs armes pour attaquer la ville; les Étoliens, au contraire, n'employaient que leurs armes pour se défendre; car, tandis qu'on battait en brèche les murailles, ils ne tendaient pas, comme on a coutume de le faire, des cordages pour détourner les coups du bélier; mais, les armes à la main, ils fondaient presque tous sur les assaillans, pendant que quelques-uns, avec des torches allumées, s'efforçaient de mettre le feu aux ouvrages. De plus, les murs avaient, d'espace en espace, des poternes pour faciliter les sorties; et, à mesure que les assiégés en élevaient de nouveaux, à la place de ceux que le bélier avait abattus, ils y ménageaient ces sortes d'ouvertures en plus grand nombre, afin de s'élancer sur l'ennemi de beaucoup d'endroits à la fois. Les premiers jours du siège, tandis qu'ils conservaient encore toutes leurs forces, ils firent fréquemment de ces vigoureuses sorties; mais elles devinrent par degrés plus rares et moins impétueuses. En effet, de tous les maux qui les pressaient en même temps, la continuité des veilles était ce qui les épuisait le plus. Les Romains, qui étaient en très-grand nombre, renouvelaient succes-

hostem nocturnus diurno continuatus labor est. Quum fatigatos jam Ætolos sciret consul et ex ratione temporis, et quod ita transfugæ adfirmabant, tale consilium iniit: media nocte receptui signum dedit, et ab obpugnatione simul omnes milites deductos usque ad tertiam diei horam quietos in castris tenuit : inde cœpta obpugnatio ad mediam rursus noctem perducta est : intermissa deinde usque ad tertiam diei horam. Fatigationem rati caussam esse Ætoli non continuandæ obpugnationis, quæ et ipsos adfecerat, ubi Romanis datum receptui signum esset, velut ipsi quoque hoc revocati, pro se quisque ex stationibus decedebant : nec ante tertiam diei horam armati in muris adparebant.

XXIV. Consul, quum nocte media intermisisset obpugnationem, quarta vigilia rursus ab tribus partibus summa vi adgressus, ab una T. Sempronium tenere intentos milites signumque exspectantes jussit, ad ea in nocturno tumultu, unde clamor exaudiretur, haud dubie ratus hostes concursuros. Ætoli pars sopiti adfecta labore ac vigiliis corpora ex somno moliebantur : pars vigilantes adhuc ad strepitum pugnantium in tenebris currunt. Hostes partim per ruinas jacentis muri trans-

sivement leurs postes; au lieu que les Étoliens, peu nombreux, supportaient jour et nuit les mêmes fatigues sans pouvoir se relever. Pendant vingt-quatre jours, pas un moment de relâche, quatre attaques simultanées à soutenir, point d'interruption ni jour ni nuit dans les combats. Quand le consul eut tout lieu d'être convaincu, et par la durée du siège, et par le rapport des transfuges, que les Étoliens succombaient à la fatigue, voici comment il s'y prit. Vers le milieu de la nuit, il fit sonner la retraite, et tint tous ses soldats en repos dans le camp jusqu'à la troisième heure du jour. Alors il recommença l'attaque, la prolongea jusqu'au milieu de la nuit suivante, puis l'interrompit encore jusqu'à la troisième heure du jour. Les Étoliens se persuadèrent que cette interruption avait pour cause une fatigue semblable à celle qu'ils éprouvaient eux-mêmes. Aussi, dès qu'on donnait aux Romains le signal de la retraite, comme si ce signal eût été donné en même temps pour eux, chacun quittait son poste; et ils ne reparaissaient en armes sur les murailles qu'à la troisième heure du jour.

XXIV. Cependant le consul, après avoir interrompu l'attaque au milieu de la nuit, la fit reprendre, dès la quatrième veille, avec une extrême vigueur, mais sur trois points seulement. Il donna ordre à T. Sempronius de tenir ses soldats prêts à se mouvoir au premier signal, prévoyant bien que, dans la confusion d'une attaque nocturne, les ennemis se porteraient précipitamment vers les endroits où des cris appelleraient leur attention. En effet, ceux des Étoliens qui étaient encore éveillés courent, au milieu des ténèbres, où ils entendent le bruit des combattans, tandis que ceux qui dormaient

cendere conantur : partim scalis adscensus tentant : adversus quos undique ad opem ferendam obcurrunt Ætoli. Pars una, in qua ædificia extra urbem erant, neque defenditur, neque obpugnatur : sed, qui obpugnarent, intenti signum exspectabant; defensor nemo aderat. Jam dilucescebat, quum signum consul dedit : et sine ullo certamine partim per semiruta partim scalis integros muros transcendere. Simul clamor, index capti oppidi, est exauditus, undique Ætoli, desertis stationibus, in arcem fugiunt. Oppidum victores permissu consulis diripiunt; non tam ab ira, nec ab odio, quam ut miles, coercitus in tot receptis ex potestate hostium urbibus, aliquo tandem loco fructum victoriæ sentiret. Revocatos inde a medio ferme die milites quum in duas divisisset partes, unam radicibus montium circumduci ad rupem jussit, quæ, fastigio altitudinis par, media valle velut abrupta ab arce erat; sed adeo prope geminata cacumina eorum montium sunt, ut ex vertice altero conjici tela in arcem possint : cum dimidia parte militum consul, ab urbe escensurus in arcem, signum ab iis, qui ab tergo in rupem evasuri erant, exspectabat. Non tulere, qui in arce erant, Ætoli primum eorum, qui rupem ceperant, clamorem, deinde inpetum ab urbe Romanorum, et fractis jam animis, et nulla ibi præparata re ad obsidionem diutius tolerandam : utpote con-

arrachent avec peine au sommeil leurs membres épuisés de fatigues et de veilles. Ici les Romains gravissent avec effort sur les brèches, là ils tentent l'escalade; partout les Étoliens se présentent pour les repousser. Le faubourg seul n'est ni défendu ni attaqué; mais un corps de troupes était là tout prêt à l'attaquer au premier signal, et il ne s'y trouvait personne pour le défendre. Dès le point du jour, le signal est donné par le consul; et les assaillans, sans rencontrer la moindre résistance, s'élancent à travers les décombres, ou escaladent les murs qui ne sont pas encore abattus. Aux cris qui annoncent la prise de la ville, les Étoliens abandonnent simultanément leurs postes, et se réfugient de toutes parts dans la citadelle. Les vainqueurs reçurent du consul la permission de piller la ville. Ce fut moins par colère ou par haine qu'il autorisa ce pillage, que pour laisser le soldat, privé de celui de tant de villes arrachées au pouvoir de l'ennemi, goûter enfin quelque part les fruits de la victoire. Vers le milieu du jour, il rappela les troupes, et les divisa en deux corps. Il donna l'ordre à l'un de tourner la montagne et d'aller prendre position sur un rocher séparé de la citadelle par un vallon, mais dont le sommet, qui se trouvait à la même hauteur, s'en rapprochait assez pour que les traits lancés de cette élévation atteignissent la forteresse; puis il se mit à la tête de l'autre, et attendit, pour attaquer la citadelle du côté de la ville, le signal que devaient lui donner ceux qui allaient paraître du côté opposé sur le rocher. Les Étoliens, enfermés dans la citadelle, ne purent soutenir ni les cris de ceux qui s'étaient emparés du rocher, ni l'attaque des Romains du côté de la ville. Déjà découragés par leurs premiers revers, ils n'avaient

gregatis feminis, puerisque, et inbelli alia turba in arcem, quæ vix capere, nedum tueri, multitudinem tantam posset : itaque, ad primum inpetum abjectis armis, dediderunt sese. Traditus inter ceteros princeps Ætolorum Damocritus est : qui principio belli decretum Ætolorum, quo arcessendum Antiochum censuerant, T. Quinctio poscenti responderat : « In Italia daturum, quum castra ibi Ætoli posuissent : » ob eam ferociam majus victoribus gaudium traditus fuit.

XXV. Eodem tempore, quo Romani Heracleam, Philippus Lamiam ex composito obpugnabat, circa Thermopylas cum consule, redeunte ex Bœotia, ut victoriam ipsi populoque romano gratularetur, excusaretque, quod morbo inpeditus bello non interfuisset, congressus : inde diversi ad duas simul obpugnandas urbes profecti. Intersunt septem millia ferme passuum : et quia Lamia quum posita est in tumulo, tum regionem maxime OEtæ spectat, oppido quam breve intervallum videtur, et omnia in conspectu sunt. Quum enixe, velut proposito certamine, Romani Macedonesque diem ac noctem aut in operibus, aut in prœliis essent, hoc major difficultas Macedonibus erat, quod Romani aggere et vineis, et

fait aucun des préparatifs nécessaires pour soutenir un siège de quelque durée; d'ailleurs les femmes, les enfans, les vieillards s'étaient aussi rassemblés dans la citadelle, qui pouvait à peine contenir une si grande multitude, bien loin de la défendre. Effectivement, dès le premier assaut, ils jetèrent leurs armes, et se rendirent. Parmi les prisonniers, se trouva Damocrite, le personnage le plus important d'entre les Étoliens. C'était le même qui, dès le commencement de la guerre, invité par T. Quinctius à lui remettre le décret que les Étoliens s'étaient décidés à rendre pour appeler Antiochus, lui avait insolemment répondu : « Qu'il le lui donnerait en Italie, lorsque les Étoliens y auraient assis leur camp. » Lorsqu'il se fut rendu, le souvenir de cette forfanterie redoubla la joie des vainqueurs.

XXV. Pendant que les Romains faisaient le siège d'Héraclée, Philippe faisait celui de Lamie, ce qui avait été concerté entre le consul, à son retour de la Béotie, et le roi, qui l'était allé joindre aux Thermopyles, pour le féliciter de sa victoire, lui et le peuple romain, et pour s'excuser sur sa maladie de n'avoir point assisté à la bataille. Après cette entrevue, ils s'étaient séparés pour aller attaquer les deux villes en même temps. Ces deux villes sont situées à sept milles environ l'une de l'autre; et comme Lamie est assise sur une hauteur qui regarde surtout la plaine de l'Œta, la distance paraît encore plus courte, et rien n'échappe à la vue. Cette proximité fit naître une vive émulation entre les Romains et les Macédoniens, en sorte qu'ils n'interrompaient ni jour ni nuit les travaux et les attaques : mais les derniers éprouvaient bien plus de difficultés; car, tandis que les Romains avaient la ressource des tran-

omnibus supra terram operibus, subtus Macedones cuniculis obpugnabant : et in asperis locis silex sæpe inpenetrabilis ferro obcurrebat : et, quum parum procederet inceptum, per conloquia principum oppidanos tentabat rex, ut urbem dederent; haud dubius, quin, si prius Heraclea capta foret, Romanis se potius, quam sibi dedituri essent, suamque gratiam consul in obsidione liberanda facturus esset. Nec eum opinio est frustrata : confestim enim ab Heraclea capta nuncius venit, ut obpugnatione absisteret : « Æquius esse, romanos milites, qui acie dimicassent cum Ætolis, præmia victoriæ habere. » Ita recessum ab Lamia est, et propinquæ clade urbis ipsi, ne quid simile paterentur, effugerunt.

XXVI. Paucis, priusquam Heraclea caperetur, diebus, Ætoli, concilio Hypatam coacto, legatos ad Antiochum miserunt : inter quos et Thoas idem, qui antea, missus est : mandata erant, ut ab rege peterent, primum, ut ipse, coactis rursus terrestribus navalibusque copiis, in Græciam trajiceret : deinde, si qua ipsum teneret res, ut pecuniam et auxilia mitteret : « Id quum ad dignitatem ejus fidemque pertinere, non prodi socios, tum etiam ad incolumitatem regni, non sinere, Romanos, omni cura vacuos, quum Ætolorum gentem sustulissent, omnibus copiis in Asiam trajicere. » Vera erant,

chées, des mantelets, et de toutes les machines auxquelles la terre sert de base, les Macédoniens en étaient réduits à la sape, et rencontraient souvent, dans un sol aussi âpre, des rocs que le fer ne pouvait entamer. Le roi, fatigué de la lenteur des opérations, entra en pourparlers avec les principaux Lamiens, et tenta, par cette voie, d'amener les habitans à lui livrer la ville, bien certain que, si Héraclée était prise la première, ils aimeraient mieux se rendre aux Romains qu'à lui, et que le consul se ferait auprès d'eux un mérite de leur délivrance. L'évènement fut conforme à sa prévision; car, aussitôt après la prise d'Héraclée, un courrier vint lui signifier, de la part du consul, de lever incontinent le siège : « Parce qu'il était juste de laisser le prix de la victoire aux soldats romains, qui avaient eu la peine de combattre les Étoliens. » Ainsi Lamie vit ceux qui l'assiégeaient s'éloigner de ses murs, et ses habitans dûrent au désastre d'une ville voisine l'avantage de ne pas éprouver un pareil sort.

XXVI. Quelques jours avant la prise d'Héraclée, les Étoliens, ayant convoqué une assemblée à Hypate, envoyèrent à Antiochus des ambassadeurs, au nombre desquels se trouvait Thoas, qui avait déjà eu la même mission. Ils étaient chargés de prier le roi, d'abord, de repasser en Grèce avec de nouvelles forces de terre et de mer; ensuite, si quelque affaire le retenait, d'envoyer de l'argent et des secours. « Outre qu'il était de sa dignité et de son honneur de ne point abandonner ses alliés, il devait, pour la sûreté de ses propres états, ne pas laisser les Romains se débarrasser de tout soin par la destruction de la nation étolienne, et passer en Asie avec toutes leurs forces. » Ces raisons

quæ dicebantur : eo magis regem moverunt. Itaque in præsentia pecuniam, quæ ad usus belli necessaria erat, legatis dedit : auxilia terrestria navaliaque adfirmavit missurum. Thoantem unum ex legatis retinuit, et ipsum haud invitum morantem, ut exactor præsens promissorum adesset.

XXVII. Ceterum Heraclea capta fregit tandem animos Ætolorum : et post paucos dies, quam ad bellum renovandum adciendumque regem in Asiam miserant legatos, abjectis belli consiliis, pacis petendæ oratores ad consulem miserunt. Quos dicere exorsos consul interfatus, quum alia sibi prævertenda esse dixisset, redire Hypatam eos, datis dierum decem induciis, et L. Valerio Flacco cum iis misso, jussit : ei, quæ secum acturi fuissent, exponere, et si qua vellent alia. Hypatam ut est ventum, principes Ætolorum apud Flaccum concilium habuerunt; consultantes, quonam agendum modo apud consulem foret. His parantibus antiqua fœderum ordiri, meritaque in populum romanum : « Absistere iis, Flaccus jussit, quæ ipsi violassent ac rupissent : confessionem iis culpæ magis profuturam, et totam in preces orationem versam : nec enim in caussa ipsorum, sed in populi romani clementia spem salutis positam esse : et se suppliciter agentibus iis adfuturum, et apud consulem, et Romæ in senatu : eo quoque enim mitten-

étaient justes : elles firent une vive impression sur l'esprit du roi. Il donna donc sur-le-champ aux ambassadeurs l'argent nécessaire pour la guerre, et promit formellement d'envoyer des troupes et des vaisseaux. Il retint près de lui l'ambassadeur Thoas, qui resta volontiers, pour hâter, par sa présence, l'exécution des promesses d'Antiochus.

XXVII. Mais la prise d'Héraclée acheva d'abattre le courage des Étoliens; et, peu de jours après avoir envoyé en Asie des ambassadeurs engager le roi à venir recommencer les hostilités, renonçant à tout projet de guerre, ils députèrent vers le consul pour lui demander la paix. Dès les premiers mots, celui-ci interrompit les envoyés, en leur disant qu'il avait des affaires plus pressantes; puis, leur accordant une trève de dix jours, il les renvoya à Hypate avec L. Valerius Flaccus, les invitant à lui exposer ce qui faisait en ce moment l'objet de leur mission, et tout ce qu'ils pourraient avoir à demander en outre. Lorsqu'ils furent de retour à Hypate, les chefs des Étoliens se réunirent auprès de Flaccus, et délibérèrent avec lui sur la manière dont ils s'y prendraient vis-à-vis du consul. Ils se disposaient à rappeler d'abord les anciennes alliances et les services rendus au peuple romain; mais Flaccus leur conseilla « de ne point invoquer des traités qu'ils avaient violés et rompus. L'aveu de leur faute et un langage tout-à-fait suppliant étaient le meilleur parti qu'ils eussent à prendre, puisque ce n'était pas dans la bonté de leur cause, mais dans la clémence du peuple romain qu'ils avaient espoir de salut. S'ils avaient recours à la voie des supplications, ils pouvaient compter sur son appui, et auprès du con-

dos fore legatos. » Hæc una via omnibus ad salutem visa est, « ut in fidem se permitterent Romanorum. Ita enim et illis violandi supplices verecundiam se inposituros : et ipsos nihilominus suæ potestatis fore, si quid melius fortuna ostendisset. »

XXVIII. Postquam ad consulem ventum est, Phæneas legationis princeps longam orationem, et varie ad mitigandam iram victoris compositam, ita ad extremum finivit, ut diceret : « Ætolos se suaque omnia fidei populi romani permittere. » Id consul ubi audivit : « Etiam atque etiam videte, inquit, Ætoli, ut ita permittatis. » Tum decretum Phæneas, in quo id diserte scriptum erat, ostendit. « Quando ergo, inquit, ita permittitis, postulo, ut mihi Dicæarchum civem vestrum, et Menestam Epirotam (Naupactum is cum præsidio ingressus ad defectionem compulerat), et Amynandrum cum principibus Athamanum, quorum consilio ab nobis defecistis, sine mora dedatis. » Prope dicentem interfatus Romanum Phæneas : « Non in servitutem, inquit, sed in fidem tuam nos tradidimus, et certum habeo, te inprudentia labi, qui nobis imperes, quæ moris Græcorum non sint. » Ad hæc consul : « Nec, hercle, inquit, magnopere nunc curo, quid Ætoli satis ex more Græcorum factum esse censeant : dum ego more romano

sul, et à Rome dans le sénat; car il leur faudrait y envoyer aussi des ambassadeurs. » Ils conclurent tous qu'il n'y avait qu'une seule voie de salut, qui était « de s'en remettre à la bonne foi des Romains. Par cette démarche suppliante, ils les forceraient à repousser par pudeur tout système de violence; ce qui, néanmoins, ne les empêcherait pas eux-mêmes de profiter, pour se relever, des occasions que leur offrirait la fortune. »

XXVIII. Quand la députation fut admise auprès du consul, Phéneas, qui en était le chef, s'efforça d'adoucir la colère du vainqueur par une harangue longue et étudiée, qu'il termina en disant : « Que les Étoliens abandonnaient leurs personnes et tout ce qu'ils possédaient à la bonne foi du peuple romain. » Le consul répondit à ces mots : « Étoliens, songez bien à ce que votre soumission soit sans réserve, ainsi que vous le déclarez. » Alors Phéneas lui montra le décret qui énonçait leur soumission en termes précis. « Puisqu'il en est ainsi, reprit le consul, je vous somme de me livrer sans délai votre concitoyen Dicéarque, l'Épirote Meneste (entré dans Naupacte à la tête d'un corps de troupes, il avait porté les habitans à la défection), et Amynandre, avec les principaux Athamanes, dont les conseils vous ont déterminés à nous abandonner. » Phéneas, donnant à peine au consul le temps d'achever, s'écria : « Nous nous sommes livrés à votre bonne foi, mais nous ne nous sommes point constitués vos esclaves; et, sans nul doute, c'est faute de connaître les usages des Grecs que vous exigez de nous des choses qui y sont si contraires. » Le consul repartit : « Je m'inquiète peu assurément si les Étoliens approuveront ce que j'aurai fait, comme n'étant point en opposition avec les usages des Grecs; il me

imperium inhibeam in deditos modo decreto suo, ante armis victos. Itaque, ni propere fit, quod impero, vinciri vos jam jubeo : » adferrique catenas, et circumsistere lictores jussit. Tum fracta Phæneæ ferocia, Ætolisque aliis est : et tandem, cujus conditionis essent, sensere, et, « se quidem, Phæneas, et qui adsint Ætolorum, scire facienda esse, quæ imperentur, dixit :. sed ad decernenda ea concilio Ætolorum opus esse : ad id petere, ut decem dierum inducias daret. » Petente Flacco pro Ætolis, induciæ datæ; et Hypatam reditum est. Ubi quum in consilio delectorum, quos Apocletos vocant, Phæneas, et quæ imperarentur, et quæ ipsis prope accidissent, exposuisset; ingemuerunt quidem principes conditioni suæ, parendum tamen victori censebant, et ex omnibus oppidis convocandos Ætolos ad concilium.

XXIX. Postquam vero omnis coacta multitudo eadem illa audivit, adeo sævitia imperii atque indignitate exasperati animi sunt, ut, si in pace fuissent, illo impetu iræ concitari potuerint ad bellum. Ad iram accedebat et difficultas eorum, quæ imperarentur : « Quonam modo enim utique regem Amynandrum se tradere posse? » et spes forte oblata, quod Nicander, eo ipso tempore ab rege Antiocho veniens, inplevit exspectatione vana mul-

suffit d'user, conformément à ceux des Romains, de mon pouvoir sur un peuple qui vient de se livrer par son propre décret, et que j'ai déjà vaincu par les armes. Si donc ce que j'ordonne n'est pas exécuté promptement, je vous fais charger de fers. » Et il commanda sur-le-champ qu'on apportât des chaînes, et fit entourer les députés par ses licteurs. Alors la fierté de Phéneas et des autres Étoliens les abandonna, et ils sentirent enfin toute la rigueur de leur condition. Phéneas dit : « Que ses collègues et lui sentaient la nécessité d'exécuter les ordres qu'ils venaient de recevoir ; mais que, comme il était nécessaire qu'ils fissent ratifier ces engagemens par le conseil des Étoliens, ils demandaient à cet effet une trève de dix jours. » Cette trève leur ayant été accordée à la sollicitation de Flaccus, ils s'en retournèrent à Hypate. Là, lorsque Phéneas eut exposé dans le conseil secret, dit des Apoclètes, les ordres qui leur avaient été signifiés, et la manière dont ils avaient failli être traités, les principaux membres du conseil gémirent sur leur sort, mais ils n'en furent pas moins d'avis d'obéir au vainqueur, et de convoquer une assemblée générale des Étoliens.

XXIX. Lorsque la nation réunie entendit ces dures conditions, les esprits furent tellement révoltés de la rigueur avec laquelle le consul usait de son pouvoir, et l'indignation éclata si vivement, qu'au sein même de la paix, une telle exaspération eût suffi pour faire courir aux armes. A ces transports de colère se joignait la difficulté d'exécuter les ordres qu'on leur donnait. « En effet, quel moyen pour eux de livrer surtout le roi Amynandre? » Cependant un espoir s'offrit. Nicandre, qui, sur ces entrefaites, arriva de son ambassade auprès du

titudinem, terra marique ingens parari bellum. Duodecimo is die, quam conscenderat navem, in Ætoliam, perfecta legatione, rediens Phalara in sinu Maliaco tenuit : inde Lamiam pecuniam quum devexisset, ipse cum expeditis vespera prima inter Macedonum romanaque castra medio agro, dum Hypatam notis callibus petit, in stationem incidit Macedonum, deductusque ad regem est, nondum convivio dimisso. Quod ubi nunciatum est, velut hospitis, non hostis, adventu motus Philippus, adcumbere eum epularique jussum, atque inde dimissis aliis, solum retentum, ipsum quidem de se timere quidquam vetuit. Ætolorum prava consilia, atque in ipsorum caput semper recidentia, accusavit : qui primum Romanos, deinde Antiochum in Græciam adduxissent. « Sed præteritorum, quæ magis reprehendi, quam corrigi, possint, oblitum se, non facturum, ut insultet adversis rebus eorum. Ætolos quoque finire tandem adversus se odia debere; et Nicandrum privatim ejus diei, quo servatus a se foret, meminisse. » Ita datis, qui in tutum eum prosequerentur, Hypatam Nicander consultantibus de pace romana supervenit.

XXX. M'. Acilius vendita, aut concessa militi circa Heracleam præda, postquam nec Hypatæ pacata esse consilia, et Naupactum concurrisse Ætolos, ut inde

roi Antiochus, remplit la multitude de la vaine attente d'une guerre sérieuse prête à éclater sur terre et sur mer. Sa mission terminée, il s'était embarqué, et n'avait mis que douze jours à revenir en Étolie. Il avait pris terre à Phalara, dans le golfe Maliaque. De là, après avoir fait transporter à Lamie l'argent qu'il rapportait, il s'était mis lui-même en route, à l'entrée de la nuit, avec une faible escorte, pour gagner Hypate; mais, en cherchant à pénétrer entre le camp des Romains et celui des Macédoniens, par des sentiers qui lui étaient connus, il tomba dans un poste macédonien, et fut conduit au roi, qui était encore à table. Philippe, touché de cet incident, le traita en hôte et non pas en ennemi; il l'invita à prendre place parmi les convives; puis, renvoyant ceux qui se trouvaient là, et le retenant seul auprès de lui, il l'assura qu'il n'avait rien à craindre de sa part. Il s'en prit aux mauvais desseins des Étoliens, dont les suites retombaient toujours sur eux-mêmes, les accusant d'avoir attiré en Grèce les Romains d'abord, et plus tard Antiochus. « Mais il oubliait leurs fautes passées, qu'il était plus aisé de blâmer que de réparer, et ne voulait point insulter à leur malheur. Les Étoliens, de leur côté, devaient mettre enfin un terme à leur animosité contre lui, et Nicandre, en particulier, se souvenir que, ce jour même, il lui avait sauvé la vie. » Ensuite, il lui donna une escorte pour le conduire en lieu de sûreté; et Nicandre arriva à Hypate comme on y délibérait sur la paix avec les Romains.

XXX. M'. Acilius, après avoir fait vendre ou abandonné aux soldats le butin d'Héraclée, apprenant que le résultat de l'assemblée d'Hypate était contraire à la paix, et que les Étoliens s'étaient rassemblés à Naupacte pour

totum impetum belli sustinerent, audivit; præmisso Ap. Claudio cum quatuor millibus militum ad occupanda juga, qua difficiles transitus montium erant, ipse Œtam ascendit, Herculique sacrificium fecit in eo loco, quem Pyram, quod ibi mortale corpus ejus dei sit crematum, adpellant : inde toto exercitu profectus reliquum iter satis expedito agmine fecit. Ut ad Coracem est ventum (mons est altissimus inter Callipolin et Naupactum), ibi et jumenta multa ex agmine præcipitata cum ipsis oneribus sunt, et homines vexati. Et facile adparebat, quam cum inerti hoste res esset, qui tam inpeditum saltum nullo præsidio, ut clauderet transitum, insedisset. Tum quoque vexato exercitu ad Naupactum descendit : et, uno castello adversus arcem posito, ceteras partes urbis, divisis copiis pro situ mœnium, circumsedit : nec minus operis laborisque ea obpugnatio, quam Heracleæ, habuit.

XXXI. Eodem tempore et Messene in Peloponneso ab Achæis, quod concilii eorum recusaret esse, obpugnari cœpta est. Etenim duæ civitates, Messene et Elis, extra concilium achaicum erant : cum Ætolis sentiebant. Elei tamen, post fugatum ex Græcia Antiochum, legatis Achæorum lenius responderant; « dimisso præsidio regio, cogitaturos se, quid sibi faciendum esset. » Messenii, sine responso dimissis legatis, moverant bel-

y soutenir tout le poids de la guerre, détacha Ap. Claudius avec quatre mille soldats, pour occuper les hauteurs qui dominaient les passages difficiles. Lui-même monta sur la cime de l'OEta, et offrit un sacrifice à Hercule, dans l'endroit appelé Pyrâ, parce que ce fut en ce lieu que le dieu livra aux flammes sa dépouille mortelle. De là, il se remit en route avec toute son armée, et fit assez facilement le reste du chemin. Arrivé au Corax (très-haute montagne située entre Callipolis et Naupacte), il perdit un grand nombre de bêtes de somme qui roulèrent dans les précipices avec leurs charges, et ses soldats eurent beaucoup à souffrir. On fut à même de juger de l'extrême indolence de l'ennemi, qui avait totalement négligé de s'emparer d'un chemin si peu praticable, pour fermer le passage aux Romains. Toutefois, ce ne fut pas sans avoir éprouvé des peines infinies, que l'armée descendit sur Naupacte. Le consul, après avoir élevé un fort en face de la citadelle, investit les autres parties de la ville, en distribuant ses troupes selon la situation des remparts; et ce siège ne coûta pas moins de travaux et de fatigues que celui d'Héraclée.

XXXI. Dans le même temps, les Achéens attaquèrent Messène, ville du Péloponnèse, parce qu'elle refusait de faire cause commune avec eux. En effet deux villes, Messène et Elis, étaient contraires à la ligue achéenne et favorables aux Étoliens. Cependant, depuis qu'Antiochus s'était vu contraint de fuir de la Grèce, les Éléens avaient répondu avec modération aux députés des Achéens : « Que la garnison du roi une fois sortie de la ville, ils aviseraient au parti qu'ils auraient à prendre. » Les Messéniens, au contraire, avaient congédié ces dé-

lum; trepidique rerum suarum, quum jam ager effuso exercitu passim ureretur, castraque prope urbem poni viderent, legatos Chalcidem ad T. Quinctium, auctorem libertatis, miserunt, qui nunciarent, Messenios Romanis, non Achæis, et aperire portas, et dedere urbem paratos esse. Auditis legatis, extemplo profectus Quinctius, a Megalopoli ad Diophanem prætorem Achæorum misit, qui extemplo reducere eum a Messene exercitum, et venire ad se juberet. Dicto paruit Diophanes: et, soluta obsidione, expeditus ipse, prægressus agmen, circa Andaniam, parvum oppidum, inter Megalopolim Messenenque positum, Quinctio obcurrit; et, quum caussas obpugnationis exponeret, castigatum leniter, quod tantam rem sine auctoritate sua conatus esset, dimittere exercitum jussit, nec pacem omnium bono partam turbare. Messeniis imperavit, ut exsules reducerent, et Achæorum concilii essent: si qua haberent, de quibus aut recusare, aut in posterum caveri sibi vellent, Corinthum ad se venirent. Diophanem concilium Achæorum extemplo sibi præbere jussit. Ibi, de Zacyntho intercepta per fraudem insula questus, postulavit, ut restitueretur Romanis. Philippi Macedonum regis Zacynthus fuerat: eam mercedem Amynandro dederat, ut per Athamaniam ducere exercitum in superiorem partem Ætoliæ liceret: qua expeditione fractis

putés sans réponse, et s'étaient préparés à la guerre; mais bientôt, à la vue de leur territoire envahi par l'armée achéenne, qui y répandait partout l'incendie, et les menaçaient d'un siège, alarmés sur leur situation, ils envoyèrent des députés à Chalcis, vers T. Quinctius, leur libérateur, lui déclarer que les Messéniens étaient prêts à ouvrir leurs portes et à livrer leur ville, mais aux Romains, et non pas aux Achéens. Après avoir entendu les députés, Quinctius partit à l'instant, et manda de Mégalopolis à Diophane, préteur des Achéens, de retirer sur-le-champ son armée de devant Messène, et de venir le trouver. Diophane obéit à cet ordre : il leva le siège, prit les devans, et vint joindre Quinctius auprès d'Andanie, petite ville située entre Mégalopolis et Messène. Là, il lui exposa les raisons pour lesquelles on s'était décidé à faire le siège de Messène. Quinctius lui fit quelques légers reproches d'avoir tenté sans son autorisation une entreprise de cette importance; puis il lui ordonna de licencier son armée, et de ne point troubler une paix dont les avantages devaient être communs à tous les peuples de la Grèce. Quant aux Messéniens, il leur intima l'ordre de rappeler les exilés et d'entrer dans la ligue achéenne; et, dans le cas où ils auraient à lui adresser quelques réclamations, ou à l'entretenir de quelques mesures de précaution pour la suite, il leur permit de venir le trouver à Corinthe. Il enjoignit à Diophane de convoquer sur-le-champ l'assemblée des Achéens. Après s'y être plaint de la supercherie dont on avait usé pour s'emparer de Zacynthe, il demanda que cette île fût restituée aux Romains. Zacynthe avait appartenu à Philippe, roi de Macédoine. Ce prince l'avait cédée à Amynandre, afin d'obtenir de lui la permission

animis, Ætolos compulit ad petendam pacem. Amynander Philippum Megalopolitanum insulæ præfecit : postea per bellum, quo se Antiocho adversus Romanos conjunxit, Philippo ad munia belli revocato, Hieroclem Agrigentinum successorem misit.

XXXII. Is, post fugam ab Thermopylis Antiochi, Amynandrumque a Philippo Athamania pulsum, missis ultro ad Diophanem prætorem Achæorum nunciis, pecuniam pactus, insulam Achæis tradidit. Id præmium belli suum esse, æquum censebant Romani : « Non enim M'. Acilium consulem legionesque romanas Diophani et Achæis ad Thermopylas pugnasse. » Diophanes adversus hæc purgare interdum sese gentemque; interdum de jure facti disserere. Quidam Achæorum et initio eam se rem adspernatos testabantur, et tunc pertinaciam increpitabant prætoris : auctoribusque iis decretum est, ut T. Quinctio ea res permitteretur. Erat Quinctius, sicut adversantibus asper, ita, si cederes, idem placabilis. Omissa igitur contentione vocis vultusque : « Si utilem, inquit, possessionem ejus insulæ censerem Achæis esse, auctor essem senatui populoque romano, ut eam vos habere sinerent : ceterum sicut testudinem, ubi conlecta in suum tegumen est, tutam ad omnes ictus video esse; ubi exserit partes aliquas,

de conduire son armée à travers l'Athamanie, dans la haute Étolie, expédition qui le mit à même d'abattre la fierté des Étoliens, et de les forcer à demander la paix. Amynandre avait confié le gouvernement de cette île, d'abord au Mégalopolitain Philippe, qu'il rappela ensuite pour l'employer dans la guerre qu'il fit aux Romains, conjointement avec Antiochus; puis à Hiéroclès d'Agrigente, qu'il lui donna pour successeur.

XXXII. Celui-ci, après la déroute d'Antiochus aux Thermopyles, et le départ d'Amynandre, que Philippe avait expulsé de l'Athamanie, envoya de lui-même proposer à Diophane, préteur des Achéens, la cession de l'île, et la livra aux Achéens, moyennant une somme convenue. Les Romains soutenaient qu'elle leur appartenait à bon droit, comme prix de la guerre, « car ce n'était pas pour Diophane et les Achéens que le consul M'. Acilius et les légions romaines avaient combattu aux Thermopyles. » Diophane, dans son embarras, tantôt cherchait à justifier sa conduite et celle de sa nation, tantôt voulait débattre la question de droit. Quelques Achéens, au contraire, protestaient que, dans le temps, cette convention avait été loin d'obtenir leur assentiment, et s'élevaient alors même contre l'opiniâtreté du préteur. Sur leur proposition, il fut décrété qu'on laisserait cette affaire à la discrétion de T. Quinctius. Rude envers ceux qui lui résistaient, Quinctius se laissait gagner lorsqu'on lui cédait. Prenant donc un air affable et un ton plus doux : « Si je croyais, dit-il, la possession de cette île utile aux Achéens, je serais le premier à conseiller au sénat et au peuple romain de la leur abandonner. Mais vous ressemblez à la tortue, qui, ramassée dans son écaille, est invulnérable, et qui,

quodcumque nudavit, obnoxium atque infirmum habere; haud dissimiliter vos, Achæi, clausos undique mari, quæ intra Peloponnesi sint terminos, ea et jungere vobis, et juncta tueri facile; simul aviditate plura amplectendi hinc excedatis, nuda vobis omnia, quæ extra sint, et exposita ad omnes ictus esse.» Adsentiente omni concilio, nec Diophane ultra tendere auso, Zacynthus Romanis traditur.

XXXIII. Per idem tempus Philippus rex, proficiscentem consulem ad Naupactum percunctatus, si se interim, quæ defecissent ab societate romana, urbes recipere vellet, permittente eo, ad Demetriadem copias admovit, haud ignarus, quanta ibi tum perturbatio esset. Destituti enim ab omni spe, quum desertos se ab Antiocho, spem nullam in Ætolis esse cernerent, dies noctesque aut Philippi hostis adventum, aut infestiorem etiam, quo justius irati erant, Romanorum exspectabant. Turba erat ibi incondita regiorum : qui, primo pauci in præsidio relicti, postea plures, plerique inermes, ex prœlio adverso fuga delati, nec virium, nec animi satis ad obsidionem tolerandam habebant : itaque præmissis a Philippo, qui spem inpetrabilis veniæ ostendebant, responderunt, patere portas regi. Ad primum ejus ingressum principum quidam urbe excesserunt : Eurylochus mortem sibi conscivit. Antiochi milites (sic enim

lorsqu'elle laisse paraître quelqu'un de ses membres, donne prise à toutes les atteintes du dehors. Enfermés comme vous l'êtes de tous côtés par la mer, il vous est facile de réunir et de défendre tout ce qui est contenu dans les bornes du Péloponnèse; mais, dès que l'avidité de posséder vous fait franchir ces limites, tout ce qui les dépasse est sans défense et exposé à toutes les attaques. » L'assemblée entière se rendant à ce sage raisonnement, et Diophane n'osant plus continuer son opposition, Zacynthe fut remise aux Romains.

XXXIII. Durant ce même temps, le roi Philippe réclama du consul, au moment de son départ pour Naupacte, la permission de réduire, de son côté, les villes qui avaient abandonné le parti des Romains. L'ayant obtenue, il fit marcher ses troupes sur Démétriade, bien informé de l'agitation qui y régnait alors. En effet, les habitans, privés de toute ressource, abandonnés d'Antiochus, et sans aucun espoir du côté des Étoliens, attendaient jour et nuit l'arrivée de Philippe, leur ennemi déclaré, ou celle des Romains, plus redoutable encore, en ce qu'ils étaient plus justement irrités. Cette ville renfermait une foule de soldats du roi de Syrie, la garnison que ce prince y avait laissée, peu nombreuse d'abord, s'étant successivement grossie des fuyards échappés, la plupart sans armes, à la déroute des Thermopyles; mais ce ramas d'hommes sans discipline n'avait ni assez de force, ni assez de résolution pour pouvoir soutenir un siège. Aussi, dès que les émissaires de Philippe leur eurent fait voir la possibilité d'obtenir grâce, ils répondirent que le roi trouverait les portes ouvertes. Au moment où il entra dans la ville, quelques-uns des principaux habitans en sortirent; Euryloque se donna

pacti erant) per Macedoniam Thraciamque, prosequentibus Macedonibus, ne quis eos violaret, Lysimachiam deducti sunt. Erant et paucæ naves Demetriade, quibus præerat Isidorus : eæ quoque cum præfecto suo dimissæ sunt. Inde Dolopiam, et Aperantiam, et Perrhæbiæ quasdam civitates recepit.

XXXIV. Dum hæc a Philippo geruntur, T. Quinctius, recepta Zacyntho ab achaico concilio, Naupactum trajecit; quæ jam per duos menses (sed prope excidium erat) obpugnabatur, et, si capta vi foret, omne ibi nomen Ætolorum ad internecionem videbatur venturum. Ceterum, quamquam merito iratus erat Ætolis, quod solos obtrectasse gloriæ suæ, quum liberaret Græciam, meminerat, et nihil auctoritate sua motos esse, quum, quæ tum maxime acciderant, casura præmonens, a furioso incepto eos deterreret; tamen, sui maxime operis esse credens, nullam gentem liberatæ a se Græciæ funditus everti, obambulare muris, ut facile nosceretur ab Ætolis, cœpit. Confestim a primis stationibus cognitus est, vulgatumque per omnes ordines, Quinctium esse : itaque, concursu facto undique in muros, manus pro se quisque tendentes, consonante clamore nominatim Quinctium orare, ut opem ferret ac servaret. Et tum quidem, quamquam moveretur his vocibus, manu tamen abnuit, quidquam opis in se esse. Ceterum, postquam ad con-

la mort. Les soldats d'Antiochus obtinrent (conformément à leur capitulation) une escorte qui protégea leur retraite à travers la Macédoine et la Thrace jusqu'à Lysimachie. Quelques vaisseaux, qui se trouvaient aussi à Démétriade, eurent pareillement la liberté de se retirer avec leur commandant Isidore. Démétriade soumise, Philippe reprit la Dolopie, l'Apérantie et quelques villes de la Perrhébie.

XXXIV. Pendant que Philippe remportait ces avantages, T. Quinctius, après avoir déterminé l'assemblée achéenne à restituer Zacynthe aux Romains, se rendit devant Naupacte. Cette ville, dont le siège durait déjà depuis deux mois, était réduite aux dernières extrémités; et, emportée de vive force, sa destruction eût infailliblement entraîné la ruine entière des Étoliens. Quinctius avait contre eux de justes sujets de mécontentement. D'abord eux seuls lui avaient disputé le titre glorieux de libérateur de la Grèce; puis ils s'étaient montrés entièrement sourds à ses conseils, lorsqu'il avait voulu les détourner de leur entreprise insensée, en leur prédisant les malheurs qui les accablaient si cruellement en cet instant. Cependant, persuadé qu'il était essentiellement de son devoir de ne laisser anéantir aucune des nations de la Grèce, rendue par lui à la liberté, il se promena autour des remparts, pour se faire remarquer des Étoliens. Les postes avancés le reconnurent sur-le-champ, et bientôt les habitans surent que Quinctius était présent. Ils accourent de toutes parts sur les murailles, chacun tend vers lui des mains suppliantes, tous font retentir à la fois son nom, et le conjurent de les secourir et de les sauver. Pour le moment, quoique touché de ces cris, il leur fait signe de la main qu'il

sulem venit : « Utrum fefellit, inquit, te, M'. Acili, quid agatur? an, quum satis pervideas, nihil id magnopere ad summam rem pertinere censes? » Erexerat exspectatione consulem; et : « Quin expromis, inquit, quid rei sit? » Tum Quinctius : « Ecquid vides, te, devicto Antiocho, in duabus urbibus obpugnandis tempus terere, quum jam prope annus circumactus sit imperii tui? Philippum autem, qui non aciem, non signa hostium vidit, non solum urbes, sed tot jam gentes, Athamaniam, Perrhæbiam, Aperantiam, Dolopiam, sibi adjunxisse? Atqui non tantum interest nostra, Ætolorum opes ac vires minui, quantum, non supra modum Philippum crescere, et victoriæ tuæ præmium te militesque tuos nondum duas urbes, Philippum tot gentes Græciæ habere. »

XXXV. Adsentiebatur his consul : sed pudor, si irrito incepto abscederet obsidione, obcurrebat : tota inde Quinctio res permissa est. Is rursus ad eam partem muri, qua paullo ante vociferati Ætoli fuerant, rediit : ibi quum impensius orarent, ut misereretur gentis Ætolorum, exire aliquos ad se jussit. Phæneas ipse principesque alii extemplo egressi sunt : quibus provolutis ad pedes : « Fortuna, inquit, vestra facit, ut et iræ meæ et orationi temperem. Evenerunt, quæ prædixi eventura :

n'est pas en son pouvoir de leur donner le moindre secours. Mais, de retour auprès du consul, il lui dit : « M'. Acilius, ne sentez-vous pas l'importance de tout ceci? ou, si vous ne laissez pas d'en prévoir les suites, croyez-vous que l'intérêt du peuple romain n'y soit pas gravement compromis? » Cette brusque interpellation saisit le consul, qui répondit : « Expliquez-vous plus clairement. » Quinctius repartit : « Vous ne voyez donc pas que, depuis la défaite d'Antiochus, vous perdez le temps au siège de deux villes, et que vous touchez à la fin de l'année de votre commandement; tandis que Philippe, qui n'a pas assisté à un seul combat, qui n'a pas vu un seul étendard ennemi, a déjà soumis, non-seulement des villes, mais une foule de nations, l'Athamanie, la Perrhébie, l'Apérantie, la Dolopie! Cependant, notre intérêt est bien moins de diminuer la puissance et les forces des Étoliens, que d'empêcher Philippe de s'agrandir outre mesure, et de ne pas souffrir qu'il ait pour sa part tant de nations de la Grèce, quand le prix de la victoire, pour vous et vos soldats, ne se compose pas encore de deux villes. »

XXXV. Le consul reconnaissait la justesse de ces raisons; mais il était retenu par la honte d'abandonner son entreprise et de lever le siège. Enfin il laissa Quinctius maître de faire ce qu'il voudrait. Celui-ci se présenta de nouveau devant la partie des murailles d'où, peu auparavant, les Étoliens lui avaient fait entendre leurs cris. Les assiégés le supplient, avec de nouvelles instances, d'avoir pitié de la nation étolienne. Alors il les invite à lui envoyer quelques-uns d'entre eux. Sur-le-champ, Phéneas sort lui-même avec les principaux habitans, et tous se jettent à ses pieds. « Votre infortune, leur dit

et ne hoc quidem reliqui vobis est, ut indignis accidisse ea videantur. Ego tamen, sorte quadam nutriendæ Græciæ datus, ne ingratis quidem benefacere absistam. Mittite oratores ad consulem, qui inducias tantum temporis petant, ut mittere legatos Romam possitis, per quos senatui de vobis permittatis. Ego apud consulem deprecator defensorque vobis adero.» Ita, ut censuerat Quinctius, fecerunt : nec adspernatus est legationem consul: induciisque in diem certam datis, qua legatio renunciari ab Roma posset, soluta obsidio est, et exercitus in Phocidem missus. Consul cum T. Quinctio ad achaicum concilium Ægium trajecit : ibi de Eleis et de exsulibus Lacedæmoniorum restituendis actum : et neutra perfecta res, quia suæ gratiæ reservari eam Achæi, Elei per se ipsi, quam per Romanos, maluerunt achaico contribui concilio. Epirotarum legati ad consulem venerunt, quos non sincera fide in amicitia fuisse satis constabat : militem tamen nullum Antiocho dederant: pecunia juvisse eum insimulabantur; legatos ad regem ne ipsi quidem misisse inficiabantur. Iis petentibus, ut in amicitia pristina esse liceret, respondit consul : « Se utrum hostium, an pacatorum, eos numero haberet, nondum scire. Senatum ejus rei judicem fore. Integram se caussam eorum Romam rejicere : inducias ad id dierum nonaginta dare.» Epirotæ Romam missi senatum adierunt : iis, magis,

Quinctius, désarme ma colère, et m'interdit de longs reproches. Ce que j'avais prédit s'est réalisé, et il ne vous reste pas même la consolation de n'avoir point mérité vos malheurs. Cependant, puisque ma destinée est de pourvoir à la conservation de la Grèce, je ne cesserai pas d'être bienfaisant, même envers des ingrats. Sollicitez du consul une trève qui vous permette d'envoyer des ambassadeurs à Rome, pour remettre votre sort à la discrétion du sénat. Je serai votre intercesseur et votre protecteur auprès du consul. » Ils suivirent ponctuellement les conseils de Quinctius. Le consul accueillit favorablement la députation, accorda une trève assez longue pour que les ambassadeurs eussent le temps de rapporter la réponse de Rome, leva le siège, et envoya son armée en Phocide. Quant à lui, il prit, avec T. Quinctius, la route d'Ægium, pour se rendre à l'assemblée des Achéens. On y discuta l'affaire des Éléens et le rappel des exilés de Lacédémone, mais sans rien conclure, les Achéens voulant avoir tout l'honneur de ce rappel, et les Éléens le mérite de se réunir à la ligue achéenne de leur plein gré, et sans l'entremise des Romains. Le consul reçut une députation des Épirotes, qu'on savait assez n'avoir pas été d'une extrême bonne foi dans leurs relations avec Rome. Ils n'avaient point, à la vérité, aidé Antiochus de soldats; mais on les accusait de lui avoir fourni de l'argent: eux-mêmes ne disconvenaient pas de lui avoir envoyé des députés. A leur demande de rester dans les termes de l'ancienne alliance, le consul répondit : « Qu'il ne savait pas encore s'il devait les considérer comme des ennemis ou comme des amis. Le sénat serait juge de cette affaire. Il renvoyait leur cause à Rome sans préalable examen, et leur accordait une

quæ non fecissent hostilia, referentibus, quam purgantibus ea, de quibus arguebantur, responsum datum est, quo veniam inpetrasse, non caussam probasse, videri possent. Et Philippi regis legati sub idem tempus in senatum introducti, gratulantes de victoria: iis petentibus, ut sibi sacrificare in Capitolio, donumque ex auro liceret ponere in æde Jovis Optimi Maximi, permissum ab senatu: centum pondo coronam auream posuerunt. Non responsum solum benigne legatis est; sed Philippi quoque filius Demetrius, qui obses Romæ erat, ad patrem reducendus legatis datus est. Bellum, quod cum Antiocho rege in Græcia gestum est a M'. Acilio consule, hunc finem habuit.

XXXVI. Alter consul P. Cornelius Scipio, Galliam provinciam sortitus, priusquam ad bellum, quod cum Boiis gerendum erat, proficisceretur, postulavit ab senatu, ut pecunia sibi decerneretur ad ludos, quos proprætor in Hispania inter ipsum discrimen pugnæ vovisset. Novum atque iniquum postulare est visus: censuerunt ergo, «quos ludos inconsulto senatu ex sua unius sententia vovisset, eos uti de manubiis, si quam pecuniam ad id reservasset, vel sua ipse inpensa faceret:»

trève de quatre-vingt-dix jours pour aller y rendre compte de leur conduite. » Des députés partirent pour Rome. Lorsqu'ils se présentèrent devant le sénat, ils s'attachèrent à faire valoir les hostilités qu'ils s'étaient abstenus de commettre, bien plus qu'à se justifier des torts qu'on leur imputait. Aussi la réponse fut-elle de nature à leur faire comprendre qu'on voulait bien leur pardonner, mais qu'on ne les croyait point exempts de reproches. Vers ce même temps, les ambassadeurs du roi Philippe furent aussi introduits dans le sénat, qu'ils venaient complimenter au sujet de la victoire remportée par l'armée romaine. Ils demandèrent et obtinrent la permission d'offrir un sacrifice dans le Capitole, et de placer dans le temple de Jupiter très-bon, très-grand, une couronne d'or du poids de cent livres. Non content de faire à ces ambassadeurs une réponse pleine de bienveillance, le sénat remit entre leurs mains Demetrius, fils de Philippe, qui était en otage à Rome, et les chargea de le rendre à son père. Ainsi se termina la guerre que le consul M'. Acilius fit en Grèce contre le roi Antiochus.

XXXVI. L'autre consul, P. Cornelius Scipion, avait eu pour province la Gaule. Avant de partir pour la guerre qu'il était chargé de faire aux Boïens, il demanda au sénat qu'une somme d'argent lui fût allouée pour la célébration des jeux qu'il avait voués au milieu même d'un combat douteux, tandis qu'il était propréteur en Espagne. Sa demande parut insolite et injuste. Il lui fut donc répondu : « Qu'ayant voué ces jeux de son propre mouvement, et sans l'avis du sénat, il devait avoir recours, pour leur célébration, au produit des dépouilles enlevées aux ennemis, ou, s'il ne s'en était rien réservé à

eos ludos per dies decem P. Cornelius fecit. Per idem fere tempus ædes Matris Magnæ Idææ dedicata est : quam deam is P. Cornelius, advectam ex Asia P. Cornelio Scipione, cui post Africano fuit cognomen, P. Licinio consulibus, in Palatium a mari detulerat. Locaverant ædem faciendam ex senatusconsulto M. Livius, C. Claudius censores, M. Cornelio, P. Sempronio consulibus : tredecim annis post, quam locata erat, dedicavit eam M. Junius Brutus, ludique ob dedicationem ejus facti, quos primos scenicos fuisse, Antias Valerius est auctor, Megalesia adpellatos. Item Juventatis ædem in circo maximo C. Licinius Lucullus duumvir dedicavit. Voverat eam sexdecim annis ante M. Livius consul, quo die Asdrubalem exercitumque ejus cecidit : idem censor eam faciendam locavit, M. Cornelio, P. Sempronio consulibus. Hujus quoque dedicandæ caussa ludi facti : et eo omnia cum majore religione facta, quod novum cum Antiocho instabat bellum.

XXXVII. Principio ejus anni, quo hæc, jam profecto ad bellum M'. Acilio, manente adhuc Romæ P. Cornelio consule, agebantur, boves duos domitos in Carinis per scalas pervenisse in tegulas ædificii, proditum memoriæ est. Eos vivos comburi, cineremque eorum dejici in Tiberim, aruspices jusserunt. Tarracinæ et Amiterni nunciatum est aliquoties lapidibus pluisse ; Minturnis ædem

cet effet, les faire célébrer à ses propres dépens. » P. Cornelius procéda à la célébration de ces jeux, qui dura dix jours. Vers ce même temps fut faite la dédicace du temple de la Grande Mère Idéenne. Le même P. Cornelius avait reçu cette déesse, lorsqu'elle fut apportée d'Asie, sous le consulat de P. Cornelius Scipion, depuis surnommé l'Africain, et de P. Licinius. Les censeurs M. Livius et C. Claudius avaient entrepris cette construction, en vertu d'un sénatus-consulte, sous le consulat de M. Cornelius et de P. Sempronius. Treize ans après, M. Junius Brutus en fit la dédicace, et l'on célébra à cette occasion les jeux appelés Mégalésiens, auxquels on ajouta pour la première fois des jeux scéniques, au rapport de Valerius d'Antium. C. Licinius Lucullus, duumvir, fit aussi la dédicace du temple de la Jeunesse, élevé dans le grand cirque. Il avait été voué seize ans auparavant par le consul M. Livius, le jour de sa victoire sur Asdrubal et son armée. Le même, étant censeur, en avait fait commencer la construction, sous le consulat de M. Cornelius et de P. Sempronius. La dédicace de ce temple fut aussi accompagnée de jeux, et toutes ces solennités furent célébrées d'autant plus religieusement, qu'on était sur le point d'avoir une nouvelle guerre contre Antiochus.

XXXVII. Au commencement de l'année où ces cérémonies eurent lieu, lorsque M'. Acilius était déjà parti pour la guerre, tandis que le consul P. Cornelius restait encore à Rome, dans le quartier des Carènes, deux bœufs domestiques montèrent, à ce que l'on rapporte, par un escalier jusque sur le toit d'une maison. Les aruspices ordonnèrent qu'on les brûlât vivans, et qu'on jetât leurs cendres dans le Tibre. On apprit en même

Jovis et tabernas circa forum de cœlo tactas esse; Vulturni in ostio fluminis duas naves fulmine ictas conflagrasse. Eorum prodigiorum caussa libros sibyllinos ex senatusconsulto decemviri quum adissent, renunciarunt: «Jejunium instituendum Cereri esse, et id quinto quoque anno servandum : et ut novemdiale sacrum fieret, et unum diem supplicatio esset : coronati supplicarent: et consul P. Cornelius, quibus diis, quibusque hostiis edidissent decemviri, sacrificaret.» Placatis diis, nunc votis rite solvendis, nunc prodigiis expiandis, in provinciam proficiscitur consul, atque inde Cn. Domitium proconsulem, dimisso exercitu, Romam decedere jussit: ipse in agrum Boiorum legiones induxit.

XXXVIII. Sub idem fere tempus Ligures, lege sacrata coacto exercitu, nocte improviso castra Q. Minucii proconsulis adgressi sunt. Minucius usque ad lucem intra vallum militem instructum tenuit; intentus, ne qua transcenderet hostis munimenta. Prima luce duabus simul portis eruptionem fecit : nec primo inpetu, quod speraverat, Ligures pulsi sunt : duas amplius horas dubium certamen sustinuere. Postremo, quum alia atque alia agmina erumperent, et integri fessis succederent ad pugnam, tandem Ligures, inter cetera etiam vigiliis con-

temps qu'à Terracine et à Amiterne, il avait plu des pierres à plusieurs reprises; qu'à Minturnes le temple de Jupiter et les boutiques environnant le forum avaient été frappés de la foudre, et qu'elle avait incendié deux vaisseaux à l'embouchure du fleuve Vulturne. A l'occasion de ces prodiges, les décemvirs, après avoir consulté les livres sibyllins en vertu d'un sénatus-consulte, déclarèrent « qu'il fallait instituer, en l'honneur de Cérès, un jeûne dont l'observance reviendrait tous les cinq ans; qu'on offrirait un sacrifice novendial; que des prières publiques auraient lieu pendant un jour; que les citoyens y assisteraient une couronne sur la tête; enfin, que le consul P. Cornelius immolerait aux divinités qu'ils lui désigneraient les victimes qui lui seraient indiquées par eux. » Les dieux apaisés, et par l'accomplissement des vœux, et par l'expiation des prodiges, le consul partit pour sa province; d'où il ordonna au proconsul Cn. Domitius de licencier son armée et de retourner à Rome. Pour lui, il conduisit ses légions sur le territoire des Boïens.

XXXVIII. Vers ce même temps les Liguriens, ayant levé une armée en vertu de la loi sacrée, attaquèrent à l'improviste durant la nuit le camp du proconsul Q. Minucius. Celui-ci tint ses troupes sous les armes jusqu'à la fin de la nuit, attentif à ce que l'ennemi ne forçât ses retranchemens d'aucun côté. Dès que le jour parut, il fit sortir ses soldats par deux portes à la fois; mais les Liguriens ne furent pas repoussés au premier choc, ainsi qu'il s'en était flatté, et soutinrent pendant plus de deux heures un combat dont il n'était point aisé de prévoir l'issue. Toutefois, de nouveaux soldats sortant sans cesse du camp, et des troupes fraîches prenant la place de celles qui étaient fatiguées, les Liguriens, d'ailleurs épui-

fecti, terga dederunt : cæsa supra quatuor millia hostium; ex Romanis sociisque minus trecenti perierunt. Duobus fere post mensibus P. Cornelius consul cum Boiorum exercitu signis conlatis egregie pugnavit. Duodetriginta millia hostium occisa, Antias Valerius scribit; capta tria millia et quadringentos; signa militaria centum viginti quatuor; equos mille ducentos triginta; carpenta ducenta quadraginta septem : ex victoribus mille quadringentos octoginta quatuor cecidisse. Ubi ut in numero scriptori parum fidei sit (quia in augendo eo non alius intemperantior est), magnam victoriam fuisse adparet, quod et castra capta sunt, et Boii post eam pugnam extemplo dediderunt sese, et quod supplicatio ejus victoriæ caussa decreta ab senatu, victimæque majores cæsæ.

XXXIX. Per eosdem dies M. Fulvius Nobilior ex ulteriore Hispania ovans urbem est ingressus : argenti transtulit duodecim millia pondo : bigati argenti centum triginta : auri centum viginti septem pondo. P. Cornelius consul primo, obsidibus a Boiorum gente acceptis, agri parte fere dimidia eos multavit : quo, si vellet, populus romanus colonias mittere posset. Inde, Romam, ut ad triumphum haud dubium, decedens, exercitum dimisit, et adesse Romæ ad diem triumphi jussit : ipse, postero die, quam venit, senatu in ædem Bellonæ vo-

sés de veilles, finirent par tourner le dos. Plus de quatre mille ennemis demeurèrent sur la place; la perte des Romains et des alliés n'alla pas à trois cents hommes. Environ deux mois après, le consul P. Cornelius livra une sanglante bataille à l'armée des Boïens. Selon Valerius d'Antium, vingt mille ennemis périrent dans cette journée; on fit aux Boïens trois mille quatre cents prisonniers; on leur prit cent vingt-quatre étendards, douze cent trente chevaux, et deux cent quarante-sept chariots : les vainqueurs perdirent quatorze cent quatre-vingt-quatre hommes. Quoique la perte attribuée à l'ennemi par un écrivain, plus porté que tout autre à l'exagération, paraisse être au dessus de la réalité, ce qui prouve que la victoire fut considérable, c'est la prise du camp ennemi, la soumission des Boïens, qui eut lieu immédiatement après cette bataille, et le décret par lequel le sénat ordonna des prières publiques et l'immolation de grandes victimes.

XXXIX. Durant ce même temps, M. Fulvius Nobilior revint de l'Espagne ultérieure, et entra dans Rome avec les honneurs de l'ovation. Il fit passer sous les yeux des citoyens douze mille livres d'argent, cent trente mille pièces d'argent à l'empreinte d'un char attelé de deux chevaux, et cent vingt-sept livres d'or. Le consul P. Cornelius, après avoir contraint les Boïens à lui remettre des otages, leur ôta près de la moitié de leur territoire, afin que le peuple pût y envoyer des colonies, s'il le jugeait à propos. Ensuite, s'apprêtant à partir pour Rome, où il ne doutait pas d'obtenir les honneurs du triomphe, il licencia son armée, en lui enjoignant de se trouver à Rome pour le jour de la cérémonie. Le lendemain de son

cato, quum de rebus ab se gestis disseruisset, postulavit, ut sibi triumphanti liceret in urbem invehi. P. Sempronius Blæsus tribunus plebis, «non negandum Scipioni, sed differendum honorem triumphi, censebat. Bella Ligurum gallicis semper juncta fuisse : eas inter se gentes mutua ex propinquo ferre auxilia. Si P. Scipio, devictis acie Boiis, aut ipse cum victore exercitu in agrum Ligurum transisset, aut partem copiarum Q. Minucio misisset, qui jam tertium ibi annum dubio detineretur bello, debellari cum Liguribus potuisse. Nunc ad triumphum frequentandum deductos esse milites, qui egregiam navare operam reipublicæ potuissent : possent etiam, si senatus, quod festinatione triumphi prætermissum esset, id restituere differendo triumpho vellet. Juberent, consulem cum legionibus redire in provinciam; dare operam, ut Ligures subigantur. Nisi illi cogantur in jus judiciumque populi romani, ne Boios quidem quieturos : aut pacem, aut bellum utrobique habenda. Devictis Liguribus, paucos post menses proconsulem P. Cornelium multorum exemplo, qui in magistratu non triumphaverunt, triumphaturum esse.»

XL. Ad ea consul : «Neque se Ligures provinciam sortitum esse, ait, neque cum Liguribus bellum ges-

arrivée, il convoqua le sénat dans le temple de Bellone, fit le récit de ses exploits, et demanda qu'il lui fût permis d'entrer triomphant dans la ville. Le tribun du peuple, P. Sempronius Blésus, fut d'avis, «non qu'on refusât à Scipion l'honneur du triomphe, mais qu'on différât de le lui accorder. Les Liguriens et les Gaulois avaient toujours été liés d'intérêt dans leurs guerres contre les Romains; ces nations, à raison de leur voisinage, ne manquaient jamais de se prêter de mutuels secours. Si P. Scipion, après avoir défait les Boïens, eût passé sans délai en Ligurie avec son armée victorieuse, ou s'il eût envoyé une partie de ses troupes à Q. Minucius, qu'une guerre sans résultat retenait dans ce pays depuis trois ans, on aurait pu en finir avec les Liguriens. Au lieu de cela, pour donner plus de pompe à son triomphe, il avait retiré du théâtre de la guerre des soldats qui auraient pu rendre à la république des services très-importans. Ces services, ils pouvaient les rendre encore si le sénat, ajournant le triomphe, les envoyait réparer la faute que le désir de triompher prématurément avait fait commettre à leur général. Il fallait décréter que le consul retournerait avec ses légions dans sa province, pour achever de réduire les Liguriens. Tant qu'ils ne seraient point sous l'entière dépendance du peuple romain, les Boïens eux-mêmes ne se tiendraient pas en repos. Toujours on serait en paix ou en guerre avec ces deux peuples à la fois. Les Liguriens vaincus, P. Cornelius triompherait au bout de quelques mois en qualité de proconsul, à l'exemple de plusieurs qui n'avaient triomphé qu'après l'expiration de leur magistrature.»

XL. Le consul répondit à ces objections : « Que le sort ne lui avait point assigné la Ligurie pour province, qu'il

sisse, neque triumphum de iis postulare. Q. Minucium confidere brevi, subactis iis, meritum triumphum postulaturum atque inpetraturum esse : se de Gallis Boiis postulare triumphum, quos acie vicerit, castris exuerit: quorum gentem biduo post pugnam totam acceperit in deditionem : a quibus obsides abduxerit, pacis futuræ pignus. Verum enimvero illud multo majus esse, quod tantum numerum Gallorum occiderit in acie, quod cum tot millibus certe Boiorum nemo ante se imperator pugnaverit: plus partem dimidiam ex quinquaginta millibus hominum cæsam, multa millia capta : senes puerosque Boiis superesse. Itaque id quemquam mirari posse, cur victor exercitus, quum hostem in provincia neminem reliquisset, Romam venerit ad celebrandum consulis triumphum? Quorum militum si et in alia provincia opera uti senatus velit; utro tandem modo promtiores ad aliud periculum novumque laborem ituros credat, si persoluta iis sine detrectatione prioris periculi laborisque merces sit, an si spem pro re ferentes dimittant, jam semel in prima spe deceptos? Nam, quod ad se adtineat, sibi gloriæ in omnem vitam illo die satis quæsitum esse, quo se virum optimum judicatum ad accipiendam Matrem Idæam misisset senatus. Hoc titulo, etsi nec consulatus nec triumphus adjicitur, satis honestam honoratamque P. Scipionis Nasicæ imaginem

n'avait point fait la guerre contre les Liguriens, et ne demandait pas à triompher d'eux. Il était intimement persuadé que dans peu Q. Minucius, après avoir achevé de les réduire, demanderait le triomphe dû à ses exploits, et ne manquerait pas de l'obtenir. Quant à lui, il demandait le triomphe pour avoir vaincu les Gaulois-Boïens en bataille rangée, près leur camp, forcé la nation entière à se soumettre, deux jours après le combat, et à lui livrer des otages, gage de paix pour l'avenir. Mais ce dont on devait bien plus encore lui tenir compte, c'était d'avoir tué dans cette bataille plus de Boïens que jamais général n'en avait eu à combattre, c'est-à-dire, plus de la moitié des cinquante mille hommes qui composaient leur armée, et d'en avoir pris plusieurs milliers, ce qui réduisait la nation boïenne à des vieillards et à des enfans. Qui pouvait donc trouver étonnant qu'une armée qui n'avait pas laissé un seul ennemi dans la province, fût venue pour assister au triomphe du consul? Et si le sénat voulait utiliser dans une autre province le courage de ces soldats, quel était le moyen le plus sûr, pour les animer à de nouveaux périls et à de nouvelles fatigues, de leur accorder franchement le prix des dangers précédemment courus et des fatigues précédemment supportées, ou de les renvoyer, pour toute récompense, avec des espérances déjà trompées? Quant à lui, il avait acquis assez de gloire pour illustrer sa vie entière, le jour où le sénat, le jugeant le plus vertueux de tous les citoyens, l'avait envoyé recevoir la déesse de l'Ida. Ce titre seul, au défaut de ceux de consul et de triomphateur, suffirait pour entourer l'image de P. Scipion Nasica des respects et des hommages de la postérité. » Le sénat, d'un accord unanime, lui décerna le triomphe, et obli-

fore.» Universus senatus non ipse modo ad decernendum triumphum consensit, sed etiam tribunum plebis auctoritate sua compulit ad remittendam intercessionem. P. Cornelius consul triumphavit de Boiis: in eo triumpho gallicis carpentis arma signaque et spolia omnis generis transvexit, et vasa ænea gallica: et cum captivis nobilibus equorum quoque captorum gregem traduxit. Aureos torques transtulit mille quadringentos septuaginta unum: ad hoc auri pondo ducenta quadraginta septem: argenti infecti factique in gallicis vasis, non infabre suo more factis, duo millia trecenta quadraginta pondo, bigatorum nummorum ducenta triginta quatuor: militibus, qui currum secuti sunt, trecenos vicenos quinos asses divisit; duplex centurioni, triplex equiti. Postero die, concione advocata, de rebus ab se gestis, et de injuria tribuni bello alieno se inligantis, ut suæ victoriæ fructu se defraudaret, quum disseruisset, milites exauctoratos dimisit.

XLI. Dum hæc in Italia geruntur, Antiochus Ephesi securus admodum de bello romano erat, tamquam non transituris in Asiam Romanis: quam securitatem ei magna pars amicorum aut per errorem, aut adsentando faciebat. Annibal unus, cujus eo tempore vel maxima apud regem auctoritas erat: «Magis mirari se, aiebat, quod non jam in Asia essent Romani, quam venturos

gea le tribun du peuple à se désister de son opposition. Ainsi le consul P. Cornelius triompha des Boïens. Dans ce triomphe, il fit transporter, sur les chariots enlevés à l'ennemi, des armes, des étendards et des dépouilles de toute espèce, ainsi que des vases d'airain à l'usage des Gaulois ; il fit défiler devant les citoyens l'élite de la nation prisonnière, et un grand nombre de chevaux enlevés aux vaincus. Il fit passer sous leurs yeux quatorze cent soixante-onze colliers d'or, plus deux cent quarante-sept livres d'or, deux mille trois cent quarante livres d'argent, tant en barres qu'en vases gaulois, travaillés assez artistement pour cette nation, et deux cent trente-quatre mille pièces d'argent à l'empreinte d'un char attelé de deux chevaux. Il fit distribuer à chacun des soldats qui suivaient son char trois cent vingt-cinq as, le double à chaque centurion, et le triple à chaque cavalier. Le lendemain, il convoqua l'assemblée du peuple. Après avoir rendu aux citoyens compte de sa conduite, et s'être plaint devant eux de l'injustice du tribun, qui avait voulu l'engager dans une autre guerre pour le frustrer du prix de sa victoire, il délia ses soldats de leur serment et les licencia.

XLI. Tandis que ces évènemens se passaient en Italie, Antiochus était à Éphèse et se croyait tout-à-fait quitte de la guerre avec les Romains, auxquels il ne soupçonnait aucunement le dessein de venir le trouver en Asie. La plupart de ses courtisans, soit ignorance, soit flatterie, l'entretenaient dans cette sécurité. Annibal seul, qui avait alors sur l'esprit du roi plus de crédit que jamais, lui disait « qu'il lui semblait plus étonnant de ne pas voir encore les Romains en Asie, que douteux qu'ils dussent y venir. Il fallait moins de temps pour passer de Grèce

dubitare. Propius esse, in Asiam ex Græcia, quam ex Italia in Græciam trajicere: et multo majorem caussam Antiochum, quam Ætolos, esse: neque enim mari minus, quam terra, pollere romana arma: jampridem classem circa Maleam esse. Audire sese, nuper novas naves novumque imperatorem rei gerendæ caussa ex Italia venisse. Itaque desineret Antiochus pacem sibi ipse spe vana facere. In Asia, et de ipsa Asia, brevi terra marique dimicandum ei cum Romanis esse: et aut imperium adimendum orbem terrarum adfectantibus, aut ipsi regnum amittendum.» Unus vera et providere, et fideliter prædicere visus: itaque ipse rex navibus, quæ paratæ instructæque erant, Chersonesum petit; ut ea loca, si forte terra venirent Romani, præsidiis firmaret: ceteram classem Polyxenidam parare et deducere jussit; speculatorias naves ad omnia exploranda circa insulas dimisit.

XLII. C. Livius præfectus romanæ classis, cum quinquaginta navibus tectis profectus, ab Roma Neapolim, quo ab sociis ejus oræ convenire jusserat apertas naves, quæ ex fœdere debebantur, Siciliam inde petit: fretoque Messanam prætervectus, quum sex punicas naves ad auxilium missas accepisset, ab Rheginis Locrisque et ejusdem juris sociis debitas exegisset naves, lustrata classe ad Lacinium, altum petit. Corcyram, quam pri-

en Asie que d'Italie en Grèce; et Antiochus était un appât bien plus séduisant que les Étoliens. Rome n'était pas moins puissante sur mer que sur terre. Déjà une flotte romaine croisait à la hauteur de Malée, et on lui avait appris qu'il était arrivé récemment d'Italie une flotte nouvelle et un nouveau général pour commencer les hostilités. Antiochus ne devait donc pas se bercer plus long-temps d'un vain espoir de paix. Il aurait bientôt à combattre en Asie, et pour la défense de l'Asie même, les Romains sur terre et sur mer; et il ne lui restait d'autre alternative que d'enlever l'empire à ces ambitieux qui aspiraient à la conquête du monde entier, ou de perdre lui-même son royaume.» Antiochus reconnut enfin la prévoyance et la fidélité d'Annibal, ainsi que la sagesse de ses conseils. Il se dirigea donc lui-même vers la Chersonèse avec ceux de ses vaisseaux qui étaient équipés, pour fermer de ce côté le passage aux Romains, en cas qu'ils s'avançassent par terre. Il chargea Polyxenidas d'armer et d'amener le reste de la flotte, et envoya des bâtimens légers autour des îles, pour observer tous les mouvemens de l'ennemi.

XLII. C. Livius, commandant de la flotte romaine, parti de Rome avec cinquante vaisseaux pontés, relâcha d'abord à Naples, où il avait donné rendez-vous aux bâtimens découverts que les alliés de cette côte devaient fournir conformément au traité, et de là il fit voile vers la Sicile. Lorsqu'il eut traversé le détroit et fut arrivé à Messine, il reçut les six navires auxiliaires que lui envoyaient les Carthaginois, et, après avoir exigé des Rhégiens, des Locriens et des autres alliés de même classe ceux qu'ils étaient tenus de fournir, il fit la revue de sa

mam Græciæ civitatium adiit, quum venisset, percunctatus de statu belli (necdum enim omnia in Græcia perpacata erant), et ubi classis romana esset, postquam audivit, circa Thermopylarum saltum in statione consulem ac regem esse, classem Piræei stare, maturandum ratus omnium rerum caussa, pergit protinus navigare Peloponnesum. Samen Zacynthumque, quia partis Ætolorum maluerant esse, protinus depopulatus, Maleam petit: et, prospera navigatione usus, paucis diebus Piræeum ad veterem classem pervenit. Ad Scyllæum Eumenes rex cum tribus navibus obcurrit; quum Æginæ diu incertus consilii fuisset, utrum ad tuendum rediret regnum (audiebat enim Antiochum Ephesi navales terrestresque parare copias), an nusquam abscederet ab Romanis, ex quorum fortuna sua penderet. A Piræeo A. Atilius, traditis successori quinque et viginti navibus tectis, Romam est profectus. Livius una et octoginta rostratis navibus, multis præterea minoribus, quæ aut apertæ rostratæ, aut sine rostris speculatoriæ erant, Delum trajecit.

XLIII. Eo fere tempore consul Acilius Naupactum obpugnabat. Livium Deli per aliquot dies (et est ventosissima regio inter Cycladas, fretis alias majoribus, alias minoribus divisas) adversi venti tenuerunt. Polyxenidas, certior per dispositas speculatorias naves factus,

flotte au promontoire de Lacinium et gagna la pleine mer. Arrivé à Corcyre, la première ville grecque où il aborda, il s'informa du point où en étaient les opérations de la guerre (car la Grèce n'était pas encore entièrement pacifiée), et du lieu où était la flotte romaine. Lorsqu'il sut que le consul et le roi s'observaient auprès du défilé des Thermopyles, et que la flotte mouillait au Pirée, persuadé que tout l'invitait à user de diligence, il longea sur-le-champ le Péloponnèse, ravagea, sans perdre de temps, les îles de Same et de Zacynthe, qui avaient choisi le parti des Étoliens, se rendit à Malée, et, après une heureuse navigation, atteignit en peu de jours le Pirée, où il trouva l'ancienne flotte. Le roi Eumène vint au devant de lui à Scyllée avec trois vaisseaux. Ce prince s'était arrêté quelque temps à Égine, incertain s'il retournerait dans son royaume pour le défendre (car il n'ignorait pas qu'Antiochus préparait à Éphèse des forces de terre et de mer), ou s'il demeurerait constamment avec les Romains, dont sa fortune dépendait. A. Atilius, après avoir remis à son successeur vingt-cinq vaisseaux pontés, partit du Pirée pour retourner à Rome. Livius, dont la flotte se trouvait forte de quatre-vingt-un vaisseaux armés d'éperons, et d'une foule d'autres navires de moindre grandeur, les uns à éperons, mais sans pont, les autres sans éperons, propres seulement à aller à la découverte, passa dans l'île de Délos.

XLIII. C'était à peu près dans ce temps que le consul Acilius assiégeait Naupacte. Livius fut retenu quelques jours à Délos par les vents contraires qui règnent continuellement entre les Cyclades, îles que séparent les unes des autres des bras de mer plus ou moins larges. Polyxenidas, informé, par les bâtimens légers disposés

Deli stare romanam classem, nuncios ad regem misit: qui, omissis, quæ in Hellesponto agebat, cum rostratis navibus, quantum adcelerare potuit, Ephesum rediit: et consilium extemplo habuit, faciendumne periculum navalis certaminis foret. Polyxenidas negabat cessandum: « Et utique prius confligendum, quam classis Eumenis et rhodiæ naves conjungerentur Romanis: ita numero non ferme inpares futuros se, ceteris omnibus superiores, et celeritate navium, et varietate auxiliorum. Nam romanas naves, quum ipsas inscite factas inmobiles esse, tum etiam, ut quæ in terram hostium veniant, oneratas commeatu venire: suas autem, ut pacata omnia circa se relinquentes, nihil præter militem atque arma habituras: multum etiam adjuturam notitiam maris terrarumque et ventorum: quæ omnia ignaros turbatura hostes essent. » Movit omnes auctor consilii, qui et re consilium exsecuturus erat. Biduum in adparatu morati: tertio die centum navibus, quarum septuaginta tectæ, ceteræ apertæ, minoris omnes formæ, erant, profecti Phocæam petierunt: inde, quum audisset, adpropinquare jam romanam classem, rex, quia non interfuturus navali certamini erat, Magnesiam, quæ ad Sipylum est, concessit, ad terrestres copias comparandas: classis ad Cyssuntem portum Erythræorum, tamquam ibi aptius exspectatura hostem, contendit. Romani, ubi

de distance en distance, que la flotte romaine mouillait à Délos, en fit avertir le roi. Celui-ci abandonnant les affaires qui l'occupaient dans l'Hellespont, retourna en toute hâte à Éphèse, avec ses vaisseaux à éperons, et tint sur-le-champ un conseil pour délibérer si l'on devait tenter les chances d'un combat naval. Polyxenidas était d'avis qu'on ne perdît point de temps. «Il fallait combattre avant que la flotte d'Eumène et les navires de Rhodes eussent opéré leur jonction avec les Romains. De cette manière, la flotte du roi, supérieure à tous égards, et par la légèreté de ses vaisseaux et la variété des bâtimens auxiliaires, n'aurait pas même le désavantage du nombre. La grossièreté de leur construction rendait les vaisseaux romains lourds dans leur manœuvre; et de plus, comme des vaisseaux qui vont vers des contrées ennemies, ils étaient chargés de provisions : les vaisseaux du roi, au contraire, environnés de toutes parts de côtes amies, n'avaient à bord que des armes et des soldats; et la connaissance des mers, des terres et des vents ne pouvait manquer de donner à ceux qui les montaient l'avantage sur un ennemi que le défaut de toutes ces notions devait mettre dans un extrême embarras.» Cet avis fit d'autant plus d'impression sur tous les esprits, que c'était à celui qui l'avait ouvert à exécuter ce qu'il conseillait. Deux jours furent employés aux préparatifs; le troisième, la flotte, composée de cent vaisseaux, dont soixante-dix étaient pontés, les autres découverts, mais dont aucun n'était de première grandeur, prit la route de la Phocide. A la nouvelle de l'approche de la flotte romaine, le roi, qui ne voulait point assister à cette bataille navale, se retira à Magnésie, près du Sipyle, pour mettre son armée de terre en état d'agir. La flotte se di-

primum aquilones (ii namque per aliquot dies tenuerant) cecidere, ab Delo Phanas, portum Chiorum in Ægæum mare versum, petunt: inde ad urbem circumegere naves, commeatuque sumto, Phocæam trajiciunt. Eumenes, Elæam ad suam classem profectus, paucis post inde diebus, cum quatuor et viginti navibus tectis, apertis pluribus, paullo a Phocæa ad Romanos, parantes instruentesque se ad navale certamen, rediit. Inde centum quinque tectis navibus, apertis ferme quinquaginta, profecti, primo, aquilonibus transversis quum urgerentur in terram, cogebantur tenui agmine prope in ordinem singulæ naves ire; deinde, ut lenita paullum vis venti est, ad Corycum portum, qui super Cyssuntem est, conati sunt trajicere.

XLIV. Polyxenidas, ut adpropinquare hostes adlatum est, occasione pugnandi lætus, sinistrum ipse cornu in altum extendit, dextrum cornu præfectos navium ad terram explicare jubet, et æqua fronte ad pugnam procedebat. Quod ubi vidit Romanus, vela contrahit, malosque inclinat, et, simul armamenta componens, opperitur insequentes naves. Jam ferme triginta in fronte erant, quibus ut æquaret lævum cornu, dolonibus erectis altum petere intendit: jussis, qui sequebantur, adversus dextrum cornu prope terram proras dirigere.

rigea vers Cyssunte, port des Érythréens, où elle pouvait attendre l'ennemi avec plus d'avantage. Les Romains, dès que s'apaisèrent les aquilons qui les avaient retenus quelques jours, partent de Délos pour Phanes, port de Chio sur la mer Égée, gagnent, en faisant un détour, la capitale de cette île, y prennent des provisions, et passent à Phocée. Eumène, qui était allé au devant de sa flotte à Élée, revint peu de jours après, avec vingt-quatre vaisseaux pontés et un plus grand nombre de découverts, joindre à Phocée les Romains, qui faisaient tous leurs préparatifs pour la bataille navale. Partis de ce lieu avec cent cinq vaisseaux pontés et environ cinquante découverts, ils furent d'abord poussés vers la côte par les aquilons qui les prenaient en flanc, en sorte que les bâtimens étaient obligés de s'isoler et d'aller rangés pour ainsi dire à la file les uns des autres; mais ensuite, lorsque la violence du vent se fut un peu apaisée, ils s'efforcèrent de gagner le port de Coryce, situé au dessus de Cyssunte.

XLIV. Polyxenidas, à la nouvelle de l'approche de l'ennemi, ravi de trouver l'occasion de combattre, étendit son aile gauche vers la pleine mer, ordonna aux capitaines des vaisseaux de développer la droite du côté de la terre, et s'avança de front au combat. A la vue de ce mouvement, le Romain fait serrer les voiles, baisser les mâts, et appareille en attendant les vaisseaux qui venaient derrière lui. Il en avait déjà environ trente disposés en ligne. Afin d'opposer avec eux, à l'aile gauche de l'ennemi, un front égal au sien, il fait hisser les petites voiles et prend le large, ordonnant à ceux qui le suivaient de s'approcher de la côte, pour faire face à l'aile droite des Syriens. Eumène était à l'arrière-garde; mais,

Eumenes agmen cogebat : ceterum, ut demendis armamentis tumultuari primum cœptum est, et ipse, quanta maxima celeritate potest, concitat naves. Jam omnes in conspectu erant : duæ punicæ naves antecedebant romanam classem, quibus obviæ tres fuerunt regiæ naves : et ut in numero inpari, duæ regiæ unam circumsistunt: et primum ab utroque latere remos detergunt : deinde transcendunt armati, et, dejectis cæsisque propugnatoribus, navem capiunt. Una, quæ compari Marte concurrerat, postquam captam alteram navem vidit, priusquam a tribus simul circumveniretur, retro ad classem refugit. Livius, indignatione accensus, prætoria nave in hostes tendit : adversus quam eadem spe duæ, quæ punicam unam navem circumvenerant, quum inferrentur, demittere in aquam remos ab utroque latere remiges stabiliendæ navis caussa jussit, et in advenientes hostium naves ferreas manus injicere, et, ubi pugnam pedestri similem fecisset, meminisse romanæ virtutis, nec pro viris ducere regia mancipia. Haud paullo facilius, quam ante duæ unam, tunc una duas naves expugnavit, cepitque. Et jam classes quoque undique concurrerant, et passim permixtis navibus pugnabatur. Eumenes, qui extremus commisso certamine advenerat, ut animadvertit lævum cornu hostium ab Livio turbatum, dextrum ipse, ubi æqua pugna erat, invadit.

dès qu'un bruit confus annonça les préliminaires de l'action, il fit avancer ses vaisseaux avec toute la vitesse possible. Déjà les deux flottes étaient en présence, lorsque deux bâtimens carthaginois, qui se trouvaient en avant de la flotte romaine, furent joints par trois vaisseaux du roi. La partie n'était pas égale. Deux des derniers entourent un des bâtimens carthaginois, et lui brisent d'abord ses rames des deux côtés; ensuite les Syriens s'élancent l'épée à la main, culbutent ou tuent ceux qui faisaient résistance, et s'emparent du navire. L'autre, qui avait combattu à forces égales, voyant celui-ci pris, ne donna pas le temps aux trois vaisseaux syriens de l'envelopper, et alla se réfugier à l'arrière-garde. Livius, outré d'indignation, s'avance contre les ennemis avec le vaisseau qu'il montait. Les deux vaisseaux qui s'étaient réunis contre un seul bâtiment carthaginois viennent à sa rencontre, dans l'espoir d'un pareil succès. Il ordonne aux rameurs d'abaisser leurs rames des deux côtés, pour donner plus de stabilité au vaisseau, d'accrocher, avec des corbeaux, les bâtimens ennemis qui arrivent sur eux; et, maintenant qu'ils vont combattre comme sur terre, il les exhorte à se souvenir de la valeur romaine, et à ne pas regarder comme des hommes de vils esclaves d'un roi. Alors on vit un seul vaisseau en prendre deux beaucoup plus facilement que deux n'en avaient pris un quelques instans auparavant. Déjà les flottes avaient engagé le combat sur tous les points, et la mêlée était générale. Eumène, qui n'était arrivé qu'après le commencement de l'action, voyant l'aile gauche des Syriens mise en désordre par Livius, fondit lui-même sur l'aile droite, où l'on combattait avec un avantage égal.

XLV. Nec ita multo post primum ab lævo cornu fuga cœpit. Polyxenidas enim, ut virtute militum haud dubie superari se vidit, sublatis dolonibus effuse fugere intendit : mox idem et, qui prope terram cum Eumene contraxerant certamen, fecerunt. Romani et Eumenes, quoad subficere remiges potuerunt, et in spe erant extremi agminis vexandi, satis pertinaciter secuti sunt : postquam celeritate navium, utpote levium, suas commeatu onustas eludi frustra tendentes viderunt, tandem abstiterunt; tredecim captis navibus cum milite ac remige, decem demersis. Romanæ classis una punica navis, in primo certamine ab duabus circumventa, periit. Polyxenidas non prius, quam in portu Ephesi, fugæ finem fecit. Romani eo die, unde egressa regia classis erat, manserunt : postero die hostem persequi intenderunt : medio fere in cursu obviæ fuere iis quinque et viginti tectæ rhodiæ naves, cum Pausistrato præfecto classis. Iis adjunctis, Ephesum hostem persecuti, ante ostium portus acie instructa steterunt. Postquam confessionem victis satis expresserunt, Rhodii et Eumenes domos dimissi: Romani, Chium petentes, Phœnicuntem primum portum erythrææ terræ prætervecti, nocte anchoris jactis, postero die in insulam ad ipsam urbem trajecerunt: ubi paucos dies remige maxime reficiendo morati, Phocæam transmittunt. Ibi relictis ad præsidium urbis

XLV. Bientôt après, la défaite commença par l'aile gauche. Dès que Polyxenidas ne put plus douter de l'avantage que la valeur des soldats romains leur donnait sur les siens, il fit lever les petites voiles, et se mit à fuir en toute hâte. L'aile gauche, aux prises avec Eumène à peu de distance de la côte, ne tarda pas à suivre cet exemple. Les Romains et Eumène, faisant force de rames, la poursuivirent avec une sorte d'acharnement, dans l'espoir de maltraiter l'arrière-garde : la rapidité des bâtimens légers de l'ennemi rendait inutiles les efforts que faisaient pour les atteindre leurs navires chargés de provisions; à cette vue, ils s'arrêtèrent enfin, après avoir pris treize vaisseaux avec les soldats et les rameurs, et en avoir coulé dix. La flotte romaine n'éprouva d'autre perte que celle du navire carthaginois qui fut pris par deux vaisseaux dès le commencement de l'action. Polyxenidas ne cessa de fuir que lorsqu'il fut entré dans le port d'Éphèse. Les Romains restèrent ce jour-là à Cyssunte, d'où la flotte royale était venue à leur rencontre. Le lendemain, ils continuèrent la poursuite de l'ennemi. Environ à moitié chemin, ils rencontrèrent la flotte rhodienne, commandée par Pausistrate, et forte de vingt-cinq vaisseaux pontés. Avec ce renfort, ils poursuivirent l'ennemi jusqu'à Éphèse, et se tinrent en ligne devant l'entrée du port. Satisfaits d'avoir arraché aux vaincus l'aveu de leur faiblesse, ils congédièrent les Rhodiens et Eumène. Pour eux, se dirigeant vers Chio, ils allèrent passer la nuit à l'ancre au delà de Phéniconte, port des Érythréens, et, le lendemain, ils débarquèrent dans l'île et entrèrent dans la ville. Après y être restés quelques jours, surtout pour laisser reposer les rameurs, ils gagnèrent Phocée. Ils y laissèrent quatre quinqué-

quatuor quinqueremibus, ad Canas classis venit : et, quum jam hiems adpeteret, fossa valloque circumdatis naves subductæ. Exitu anni comitia Romæ habita, quibus creati sunt consules L. Cornelius Scipio et C. Lælius, intuentibus cunctis ad finiendum cum Antiocho bellum. Postero die prætores creati, M. Tuccius, L. Aurunculeius, Cn. Fulvius, L. Æmilius, P. Junius, C. Atinius Labeo.

rèmes pour la défense de la ville, et la flotte se rendit à Canes. Comme l'hiver approchait, les vaisseaux y furent mis à sec, et entourés d'une palissade et d'un fossé. Sur la fin de l'année, on tint à Rome les comices, dans lesquels furent créés consuls L. Cornelius Scipion et C. Lélius, parce qu'on songeait généralement à terminer la guerre contre Antiochus. Le lendemain, on nomma préteurs M. Tuccius, L. Aurunculeius, Cn. Fulvius, L. Æmilius, P. Junius et C. Atinius Labéon.

NOTES

SUR LE LIVRE XXXVI.

Chap. I. *In quibus lectisternium majorem partem anni fieri solet.* Jusqu'à ce temps, la cérémonie du lectisterne avait été pratiquée uniquement durant les calamités publiques, pour en obtenir la fin. Ici Tite-Live en parle comme d'une fête solennisée à des époques périodiques. On a cru long-temps que les lectisternes avaient été inventés par les Romains; mais ils avaient pris cet usage des Grecs. Ceux-ci l'avaient eux-mêmes emprunté des peuples de l'Orient, qui servaient à leurs dieux de magnifiques repas, que les prêtres mangeaient pour eux. Le premier lectisterne fut célébré à Rome vers l'an 360 de sa fondation, à l'occasion d'une peste qui fit périr un grand nombre de bestiaux.

Chap. II. *Duas decumas frumenti.* Quand Rome avait besoin d'une plus grande quantité de blé qu'à l'ordinaire, le sénat exigeait des Siciliens tributaires une double dîme, dont la première était fournie gratis, suivant le traité, au lieu qu'on payait le prix de la seconde en argent. (Crévier.)

Chap. III. *Minores magistratus.* Les magistrats du premier ordre étaient les consuls, les censeurs, les préteurs; ceux du second, les édiles, les questeurs, les tribuns.

Idem. *Pyrgi.* De πύργος, tour.

Chap. IV. *Tritici modium mille.* Cette quantité de blé-froment est si modique, en comparaison de celle que promet un moment après Masinissa, qu'il y a indubitablement erreur de calcul dans ce passage. (Guérin.)

Chap. VII. *Ille quidem feræ bestiæ*, etc. Tite-Live a déjà mis (liv, xxxv, chap. 18) la même comparaison, au sujet de Philippe, dans la bouche de l'Acarnanien Alexandre.

Digitized by Google

Chap. VIII. *Et Ætolio Amynandroque.* Sous-entendu *ab.*

Chap. XI. *Amore captus virginis chalcidiensis.* Antiochus avait alors près de cinquante ans, et cette jeune fille n'en avait pas vingt.

Chap. XIV. *Præsidium regium.* La garnison d'Antiochus.

Chap. XV. *Ante saltum Thermopylarum*, etc. Cette description, dont la plus grande partie est empruntée d'Hérodote, offre plusieurs inexactitudes sous le rapport de la situation des contrées.

Chap. XVI. *Et nuper Philippum.* Sur les bords de l'Aoüs.

Chap. XVII. *Obscuri etiam inter populares generis.* Polybe rapporte, au contraire, que Cléoptolème était un personnage du premier rang.

Idem. *Mare Rubrum.* Les anciens entendaient par-là, non-seulement le golfe Arabique, auquel le nom de mer Rouge est resté exclusivement, mais même le golfe Persique et la mer des Indes. (Crévier.)

Chap. XVIII. *Macedonum robur.* Ces Macédoniens n'étaient, à proprement parler, que des Syriens; mais Tite-Live les appelle ainsi, parce qu'ils étaient les descendans, ou les successeurs de ceux qui avaient fait la guerre sous Alexandre, et depuis sous Selcucus. (Guérin.)

Chap. XX. *Minervæ Itoniæ.* Ainsi nommée de la ville d'Itone en Thessalie, où cette déesse était en singulière vénération. C'était dans ce temple que se tenait l'assemblée générale de la Béotie; et c'est apparemment pour cette raison que la statue d'Antiochus y était placée. (Crévier.)

Chap. XXI. *Ad Hydruntum Italiæ trajecit.* Plutarque, dans la vie de Caton, le fait débarquer à Brindes.

Chap. XXV. *Ipsi, ne quid simile paterentur.* Le malheur des Lamieus ne fut que différé. Quelques mois après, leur ville fut prise par Acilius.

Chap. XXVIII. *Apocletos.* Du verbe ἀποκαλεῖν, assembler à part.

Chap. XXX. *Pyram.* De πυρά, bûcher.

Chap. XXXIII. *Aperantiam.* L'Apérantie faisait partie de la Thessalie.

Chap. XXXVI. *Ludos, quos..... vovisset.* La raison alléguée ici paraît dénuée de fondement; car il résulte de plusieurs passages de Tite-Live lui-même que les généraux ne pouvaient s'acquitter de ces sortes de vœux qu'en vertu d'un sénatus-consulte, et l'on ne voit nulle part le sénat refuser l'argent nécessaire à la célébration de ces jeux. Et puis, il est clair que les généraux ne pouvaient guère consulter le sénat pour des vœux qu'ils faisaient pendant une bataille; il faut donc chercher quelque autre cause à ce refus, et l'on n'en peut supposer d'autre que la cabale des ennemis des Scipions.

Idem. *Primos scenicos.* Tite-Live a déjà parlé (l. xxxiv, ch. 54) des jeux scéniques ajoutés aux mégalésies, fêtes ou grands jeux en l'honneur de la mère des dieux. Il y a donc ici inadvertance de sa part.

Chap. XXXVII. *Jejunium.* On voit par ce passage, et par ceux de plusieurs autres auteurs, que les païens avaient aussi leurs jeûnes.

Chap. XXXVIII. *Lege sacrata. Voyez* liv. v, chap. 38.

Chap. XXXIX. *Bigati argenti centum triginta.* Après ces mots, il faut sous-entendre *millia,* ainsi que le prouve la fin du chapitre où la même chose se trouve déjà racontée.

Chap. XL. *Plus partem dimidiam.* Cette assertion de P. Cornelius, faite en plein sénat, semble justifier Valerius d'Antium du reproche d'exagération que lui fait Tite-Live.

Idem. *P. Scipionis Nasicæ imaginem.* On plaçait au-dessus des images des hommes célèbres les titres dont ils avaient été honorés et leurs actions les plus glorieuses. (Crévier.)

Idem. *Bigatorum nummorum ducenta triginta quatuor.* Sous-entendu *millia.*

Chap. XLII. *Zacynthumque.* Cette île appartenait alors au roi Amynandre, qui s'était déclaré en faveur des Étoliens.

Chap. XLIII. *Minoris omnes formæ.* On regardait comme vaisseaux du premier rang tous ceux qui avaient plus de trois rangs de rames.

Chap. XLIV. *Una, quæ compari Marte concurrerat.* Suivant Appien, les deux vaisseaux carthaginois furent pris.

Chap. XLV. *Phœnicuntem.* Il ne faut pas confondre ce port, qui était en Ionie, avec un autre port de Phénicunte dont il est question dans le chapitre 16 du livre suivant. Ce dernier était en Lycie.

EPITOME LIBRI XXXVII.

L. Cornelius Scipio consul, legato P. Scipione Africano (qui se legatum fratris futurum dixerat, si ei Græcia provincia decerneretur, quum C. Lælio, qui multum in senatu poterat, ea provincia dari videretur) profectus ad bellum adversus Antiochum gerendum, in Asiam primus omnium romanorum ducum trajecit. Æmilius Regillus adversus regiam classem Antiochi feliciter pugnavit ad Myonnesum, Rhodiis adjuvantibus. Filius Africani, ab Antiocho captus, patri remissus est. M'. Acilius Glabrio de Antiocho, quem Græcia expulerat, et de Ætolis triumphavit. Victo deinde Antiocho a L. Cornelio Scipione, adjuvante Eumene rege Pergami, Attali filio, pax data est ea conditione, ut omnibus provinciis citra Taurum montem cederet. Eumeni, quo juvante Antiochus victus erat, regnum ampliatum. Rhodiis quoque, qui et ipsi juverant, quædam civitates concessæ. Colonia deducta est Bononia. Æmilius Regillus, qui præfectos Antiochi navali certamine vicerat, navalem triumphum duxit. L. Cornelius Scipio, qui cum Antiocho debellaverat, cognomine fratri exæquatus, Asiaticus adpellatus est.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXVII.

Le consul L. Cornelius Scipion, ayant pour lieutenant P. Scipion l'Africain (qui s'était engagé à suivre son frère en cette qualité, si on lui décernait pour province la Grèce, sur le point d'écheoir à C. Lélius, à cause de son crédit dans le sénat), part pour faire la guerre à Antiochus, et est le premier des généraux romains qui passe en Asie. Æmilius Regillus, aidé des Rhodiens, bat la flotte royale près de Myonnèse. Le fils de Scipion l'Africain est fait prisonnier par Antiochus et renvoyé à son père. M'. Acilius Glabrion triomphe des Étoliens et d'Antiochus, qu'il avait expulsé de la Grèce. Antiochus est ensuite vaincu par L. Cornelius Scipion, secondé du roi de Pergame, Eumène, fils d'Attale, et obtient la paix à condition qu'il abandonnera toutes les provinces situées en deçà du mont Taurus. On agrandit le royaume d'Eumène, qui avait aidé à vaincre Antiochus. On accorde quelques villes aux Rhodiens, qui avaient aussi contribué à cette victoire. Une colonie est conduite à Bologne. Æmilius Regillus, qui avait vaincu dans un combat sur mer les lieutenans d'Antiochus, obtient les honneurs du triomphe naval. L. Cornelius Scipion, qui avait terminé la guerre contre Antiochus, est appelé l'Asiatique, surnom qui l'égale à son frère.

LIBER XXXVII.

I. L. Cornelio Scipione, C. Lælio consulibus* nulla prius secundum religiones acta in senatu res est, quam de Ætolis. Et legati eorum institere, quia brevem induciarum diem habebant; et ab T. Quinctio, qui tum Romam ex Græcia redierat, adjuti sunt. Ætoli, ut quibus plus in misericordia senatus, quam in caussa, spei esset, suppliciter egerunt, veteribus benefactis nova pensantes maleficia. Ceterum et præsentes interrogationibus undique senatorum, confessionem magis noxæ, quam responsa, exprimentium, fatigati sunt, et, excedere curia jussi, magnum certamen præbuere. Plus ira, quam misericordia, in caussa eorum valebat; quia non ut hostibus modo, sed tamquam indomitæ et insociabili genti, succensebant. Per aliquot dies quum certatum esset, postremo neque dari, neque negari pacem placuit : duæ conditiones eis latæ sunt : vel senatui liberum arbitrium de se permitterent; vel mille talentum darent, eosdemque amicos atque inimicos haberent. Exprimere cupientibus, quarum rerum in se arbitrium

* U. C. 562. A. C. 190.

LIVRE XXXVII.

I. L. Cornelius Scipion et C. Lélius une fois nommés consuls, la première affaire qui, après les soins religieux, occupa le sénat, fut celle des Étoliens. Leurs ambassadeurs en sollicitaient vivement la décision, attendu la courte durée de la trève; et ils étaient appuyés par T. Quinctius, alors de retour de la Grèce à Rome. Comme leur espoir était dans la clémence du sénat, plus que dans la bonté de leur cause, ils demandèrent grâce pour leurs torts récens, en considération de leurs anciens services. Au reste, tant qu'ils furent présens, ils essuyèrent de la part des sénateurs une foule de questions tendantes à leur arracher l'aveu de leur faute, bien plus qu'à les enhardir à se justifier; et, lorsqu'ils furent sortis du sénat, ils devinrent le sujet de violens débats. Leur cause excitait plus l'indignation que la pitié; on les détestait, non comme des ennemis, mais comme une espèce farouche et insociable. Au bout de quelques jours passés en discussions animées, la conclusion fut de ne leur accorder ni de leur refuser la paix. On leur donna le choix, ou de s'abandonner à la discrétion du sénat, ou de payer mille talens, et de n'avoir à l'avenir d'autres amis et d'autres ennemis que ceux des Romains. Ils insistèrent vivement pour connaître les points sur lesquels ils devaient s'en remettre à la discrétion du sénat, mais on ne leur répondit rien de positif. Congédiés sans avoir ob-

senatui permitterent, nihil certi responsum est : ita infecta pace dimissi, urbe eodem die, Italia intra quindecim dies excedere jussi. Tum de consulum provinciis cœptum est agi. Ambo Græciam cupiebant. Multum Lælius in senatu poterat : is, quum senatus aut sortiri, aut comparare inter se provincias consules jussisset, elegantius facturos dixit, si judicio patrum, quam si sorti, eam rem permisissent. Scipio, responso ad hoc dato, « cogitaturum, quid sibi faciendum esset, » cum fratre uno locutus, jussusque ab eo permittere audacter senatui, renunciat collegæ, « facturum se, quod is censeret. » Quum res, aut nova, aut vetustate exemplorum memoriæ jam exoletæ, relata exspectatione certaminis senatum erexisset, P. Scipio Africanus dixit : « Si L. Scipioni fratri suo provinciam Græciam decrevissent, se legatum iturum. » Hæc vox, magno adsensu audita, sustulit certamen. Experiri libebat, utrum plus regi Antiocho in Annibale victo, an in victore Africano consuli legionibusque romanis, auxilii foret : ac prope omnes Scipioni Græciam, Lælio Italiam decreverunt.

II. Prætores inde provincias sortiti, L. Aurunculeius urbanam, Cn. Fulvius peregrinam, L. Æmilius Regillus classem, P. Junius Brutus Tuscos, M. Tuccius Apuliam et Bruttios, C. Atinius Siciliam. Consuli deinde, cui Græcia provincia decreta erat, ad eum exercitum,

tenu la paix, il leur fut enjoint de sortir de Rome le jour même, et de l'Italie dans l'espace de quinze jours. On s'occupa ensuite des provinces des consuls. Tous deux désiraient la Grèce. Lélius avait une grande influence dans le sénat. Aussi, lorsque cette assemblée invita les consuls à tirer leurs provinces au sort, ou à s'entendre entre eux sur ce point, il dit qu'il serait plus convenable de s'abandonner là-dessus à la sagesse des sénateurs qu'à la décision du sort. Scipion répondit d'abord «qu'il réfléchirait au parti qu'il avait à prendre;» mais, d'après le conseil de son frère, qui le pressait de s'en remettre sans hésiter à la décision du sénat, il déclara à son collègue «qu'il se conformerait à ce que le sénat jugerait convenable d'arrêter.» Le sénat, étonné d'une déférence jusqu'alors inusitée, ou dont les exemples étaient si anciens qu'il n'en restait plus de souvenir, s'attendait à de vifs débats, lorsque P. Scipion l'Africain déclara que «si l'on assignait à son frère L. Scipion la Grèce pour province, il irait servir sous lui en qualité de lieutenant.» Cette proposition, qui obtint l'assentiment général, empêcha toute contestation. On était curieux d'éprouver si le roi Antiochus trouverait plus de ressource dans Annibal vaincu, que le consul et les légions romaines dans Scipion l'Africain vainqueur; en conséquence, presque tous les suffrages décernèrent la Grèce à Scipion, et l'Italie à Lélius.

II. Les préteurs tirèrent ensuite leurs provinces au sort. L. Arunculeius obtint la juridiction sur les citoyens, Cn. Fulvius la juridiction sur les étrangers, et L. Æmilius Regillus le commandement de la flotte; à P. Junius Brutus échut la Tuscie, à M. Tuccius l'Apulie et le Bruttium, et à C. Atinius la Sicile. On as-

quem a M'. Acilio (duæ autem legiones erant) accepturus esset, in supplementum addita peditum civium romanorum tria millia, equites centum, et socium latini nominis quinque millia, equites ducenti : et adjectum, ut, quum in provinciam venisset, si e republica videretur esse, exercitum in Asiam trajiceret. Alteri consuli totus novus exercitus decretus; duæ legiones romanæ, et socium latini nominis quindecim millia peditum, equites sexcenti. Exercitum ex Liguribus Q. Minucius (jam enim confectam provinciam scripserat, et Ligurum omne nomen in deditionem venisse) traducere in Boios, et P. Cornelio proconsuli tradere, jussus. Ex agro, quo victos bello multaverat Boios, deductæ urbanæ legiones, quæ priore anno conscriptæ erant, M. Tuccio prætori datæ, et socium ac latini nominis peditum quindecim millia, equites sexcenti, ad Apuliam Bruttiosque obtinendos. A. Cornelio superioris anni prætori, qui Bruttios cum exercitu obtinuerat, imperatum, si ita consuli videretur, ut legiones in Ætoliam trajectas M'. Acilio traderet, si is manere ibi vellet : si Acilius redire Romam mallet, ut A. Cornelius cum eo exercitu in Ætolia remaneret. C. Atinium Labeonem provinciam Siciliam exercitumque a M. Æmilio accipere placuit, et in supplementum scribere ex ipsa provincia, si vellet, peditum duo millia, et centum equites. P. Junius

signa au consul investi du département de la Grèce, pour le joindre au corps d'armée composé de deux légions que devait lui remettre M'. Acilius, un supplément de trois mille fantassins et de cent cavaliers romains, et de cinq mille fantassins et deux cents cavaliers pris parmi les alliés du nom latin; et l'on ajouta que, lorsqu'il serait arrivé dans sa province, il pourrait passer en Asie avec son armée, s'il le jugeait utile aux intérêts de la république. On décerna à l'autre consul toute l'armée nouvellement levée, qui consistait en deux légions romaines, en quinze mille fantassins et en six cents cavaliers pris parmi les alliés du nom latin. Q. Minucius, qui avait mandé qu'il ne lui restait plus rien à faire dans sa province, vu l'entière soumission des Liguriens, eut ordre de conduire son armée de la Ligurie dans le pays des Boïens, et de la remettre au proconsul P. Cornelius. Les légions urbaines, levées l'année précédente, et retirées du territoire que celui-ci avait confisqué sur les Boïens après qu'il les eut vaincus, furent données au préteur M. Tuccius, avec quinze mille fantassins et six cents cavaliers des alliés du nom latin, pour garder l'Apulie et le Bruttium. Il fut enjoint à A. Cornelius, préteur de l'année précédente, qui avait commandé chez les Bruttiens, avec une armée, de faire passer ses légions en Étolie, si le consul le jugeait à propos, et de les remettre à M'. Acilius, au cas qu'il voulût rester dans ce pays. Si Acilius aimait mieux revenir à Rome, A. Cornelius devait rester lui-même dans l'Étolie avec cette armée. C. Atinius Labéon eut mission de relever en Sicile M. Æmilius, de prendre le commandement de l'armée qui était sous ses ordres, et d'y joindre, s'il le jugeait à propos, un renfort de deux mille fantassins et de cent cavaliers,

Brutus in Tuscos exercitum novum, legionem unam romanam, et decem millia socium ac latini nominis scribere, et quadringentos equites; L. Æmilius, cui provincia maritima erat, viginti naves longas, et socios navales a M. Junio prætore superioris anni accipere jussus, et scribere ipse mille navales socios, duo millia peditum : cum iis navibus militibusque in Asiam proficisci, et classem a C. Livio accipere. Duas Hispanias Sardiniamque obtinentibus prorogatum in annum imperium est, et iidem exercitus decreti. Siciliæ Sardiniæque binæ eo anno decumæ frumenti imperatæ : siculum omne frumentum in Ætoliam ad exercitum portari jussum : ex Sardinia pars Romam, pars in Ætoliam, eodem quo siculum.

III. Priusquam consules in provincias proficiscerentur, prodigia per pontifices procurari placuit. Romæ Junonis Lucinæ templum de cœlo tactum erat, ita ut fastigium valvæque deformarentur. Puteolis pluribus locis murus et porta fulmine icta, et duo homines exanimati. Nursiæ sereno satis constabat nimbum ortum : ibi quoque duos liberos homines exanimatos. Terra apud se pluisse Tusculani nunciabant, et Reatini mulam in agro suo peperisse. Ea procurata, Latinæque instauratæ; quod Laurentibus carnis, quæ dari debet, data non fuerat. Supplicatio quoque earum religionum caussa

qu'il lèverait dans la province même. P. Junius Brutus fut chargé de conduire chez les Toscans une nouvelle armée composée d'une légion romaine, de dix mille fantassins et de quatre cents cavaliers pris parmi les alliés du nom latin. L. Æmilius, à qui était échue la direction des forces navales, dut recevoir de M. Junius, préteur de l'année précédente, vingt galères avec leurs équipages; il eut ordre d'y joindre mille soldats de marine et deux mille fantassins, et de partir avec ces vaisseaux et ces troupes pour l'Asie, où C. Livius lui remettrait le commandement de la flotte. Ceux qui gouvernaient les deux Espagnes et la Sardaigne furent prorogés pour un an dans leur commandement, et conservèrent leurs armées. Cette année, on exigea de la Sicile et de la Sardaigne une double dîme de blé. Tout le blé de la Sicile fut dirigé sur l'Étolie, pour l'approvisionnement de l'armée. Quant à celui de la Sardaigne, une partie fut transportée à Rome, et l'autre en Étolie, comme celui de la Sicile.

III. Avant le départ des consuls pour leurs provinces, les pontifes furent chargés d'expier des prodiges. A Rome, la foudre était tombée sur le temple de Junon Lucine, dont elle avait fortement endommagé le faîte et les portes. A Pouzzoles, elle avait frappé le mur et la porte en plusieurs endroits, et tué deux hommes. Il passait pour constant qu'à Nursie un orage avait éclaté par un temps serein, et ôté la vie à deux hommes de condition libre. Les Tusculans annonçaient qu'il avait plu chez eux de la terre, et les Réatins, que dans leur territoire une mule avait mis bas. Ces prodiges expiés, on recommença la célébration des féries latines, parce qu'on n'avait pas donné aux Laurentins la portion de chair des victimes qui leur était due. A cette occasion, il y eut aussi des

fuit : quibus diis decemviri ex libris ut fieret, ediderunt. Decem ingenui, decem virgines, patrimi omnes matrimique, ad id sacrificium adhibiti : et decemviri nocte lactentibus rem divinam fecerunt. P. Cornelius Scipio Africanus, priusquam proficisceretur, fornicem in Capitolio adversus viam, qua in Capitolium escenditur, cum signis septem auratis, et duobus equis, et marmorea duo labra ante fornicem posuit. Per eosdem dies principes Ætolorum tres et quadraginta, inter quos Damocritus et frater ejus erant, ab duabus cohortibus, missis a M'. Acilio, Romam deducti, et in Lautumias conjecti sunt : cohortes inde ad exercitum redire, L. Cornelius consul jussit. Legati a Ptolemæo et Cleopatra, regibus Ægypti, gratulantes quod M'. Acilius consul Antiochum regem Græcia expulisset, venerunt : adhortantesque, ut in Asiam exercitum trajicerent, « omnia perculsa metu non in Asia modo, sed etiam in Syria, esse; reges Ægypti ad ea, quæ censuisset senatus, paratos fore. » Gratiæ regibus actæ : legatis munera dari jussa, in singulos quaternum millium æris.

IV. L. Cornelius consul, peractis, quæ Romæ agenda erant, pro concione edixit, ut milites, quos ipse in supplementum scripsisset, quique in Bruttiis cum A. Cornelio proprætore essent, ut hi omnes idibus quinctilibus Brundisium convenirent. Item tres legatos nominavit,

prières publiques; et les décemvirs, après avoir consulté les livres sibyllins, désignèrent les dieux qu'il fallait invoquer. On employa pour les sacrifices dix jeunes garçons et dix jeunes filles de condition libre, ayant tous père et mère; et les décemvirs immolèrent pendant la nuit des victimes qui tétaient encore. P. Cornelius Scipion l'Africain, avant de se mettre en route, fit élever un arc de triomphe dans le Capitole, en face de la rue par laquelle on y monte, l'orna de sept statues dorées, de deux chevaux, et fit placer devant deux bassins de marbre. En ce même temps quarante-trois Étoliens de haut rang, au nombre desquels étaient Damocrite et son frère, arrivèrent à Rome sous la conduite de deux cohortes détachées par M'. Acilius, et furent jetés dans les carrières; après quoi le consul L. Cornelius renvoya les cohortes rejoindre l'armée. Vinrent aussi des ambassadeurs envoyés par Ptolémée et Cléopâtre, qui régnaient en Égypte, pour féliciter les Romains sur ce que le consul M'. Acilius avait expulsé de la Grèce le roi Antiochus, et pour les exhorter à faire passer une armée en Asie. « Il régnait en Asie et en Syrie un effroi général, et les souverains de l'Égypte étaient prêts à fournir tous les secours que le sénat jugerait nécessaires. » On chargea les ambassadeurs de rendre grâces à leurs maîtres; et l'on fit remettre à chacun d'eux quatre mille as à titre de présent.

IV. Lorsque le consul L. Cornelius eut terminé les affaires qui le retenaient à Rome, il ordonna en pleine assemblée que les soldats qu'il avait levés lui-même, et ceux qui servaient dans le Bruttium sous les ordres du propréteur A. Cornelius, se réunissent à Brindes aux ides de juillet. En même temps il chargea trois lieute-

Sex. Digitium, L. Apustium, C. Fabricium Luscinum, qui ex ora maritima undique naves Brundisium contraherent : et, omnibus jam paratis, paludatus ab urbe est profectus. Ad quinque millia voluntariorum ex Romanis sociisque, qui emerita stipendia sub imperatore P. Africano habebant, præsto fuere exeunti consuli, et nomina dederunt. Per eos dies, quibus est profectus ad bellum consul, ludis Apollinaribus, ante diem quintum idus quinctiles, cœlo sereno interdiu obscurata lux est, quum luna sub orbem solis subisset. Et L. Æmilius Regillus, cui navalis provincia evenerat, eodem tempore profectus est. L. Aurunculeio negotium ab senatu datum est, ut triginta quinqueremes, viginti triremes faceret; quia fama erat, Antiochum post prœlium navale majorem classem aliquanto reparare. Ætoli, postquam legati ab Roma retulerunt, nullam spem pacis esse, quamquam omnis ora maritima eorum, quæ in Peloponnesum versa est, depopulata ab Achæis erat, periculi magis, quam damni, memores, ut Romanis intercluderent iter, Coracem montem occupaverunt : neque enim dubitabant, ad obpugnationem Naupacti eos principio veris redituros esse. Acilio, qui id exspectari sciebat, satius visum est, inopinatam adgredi rem, et Lamiam obpugnare. Nam et a Philippo prope ad excidium adductos esse; et tunc eo ipso, quod nihil tale

nans, Sex. Digitius, L. Apustius et C. Fabricius Luscinus d'y rassembler tous les vaisseaux qui se trouvaient le long de la côte; et, après avoir fait tous ses préparatifs, il sortit de la ville en habit de guerre. Au moment où il quittait les murs, environ cinq mille volontaires, tant romains qu'alliés, qui avaient fait toutes leurs campagnes sous les ordres de P. Scipion l'Africain, se présentèrent à lui et s'enrôlèrent sous ses étendards. A cette époque, où le consul partit pour la guerre, pendant la célébration des jeux apollinaires, le cinq des ides de juillet, le jour, qui était pur et serein, s'obscurcit par l'interposition de la lune entre la terre et le disque du soleil. Le départ de L. Æmilius Regillus, auquel était échu le commandement des forces maritimes, eut lieu vers le même temps. L. Aurunculeius fut chargé par le sénat de faire construire trente quinquérèmes et vingt trirèmes, parce que le bruit courait qu'Antiochus, depuis sa défaite sur mer, équipait une flotte encore plus considérable. Les Étoliens, après que leurs ambassadeurs leur eurent rapporté de Rome la nouvelle que tout espoir de paix était perdu, sans se mettre en peine des ravages que les Achéens exerçaient sur toute la partie de leurs côtes qui regarde le Péloponnèse, et bien moins occupés de ces pertes que du danger qui les menaçait du côté des Romains, prirent position sur le mont Corax, pour leur fermer le passage, se doutant qu'ils reviendraient assiéger Naupacte au commencement du printemps. Acilius, qui les savait dans cette attente, pensa qu'il valait mieux frapper un coup imprévu et attaquer Lamia, car cette ville avait déjà été réduite aux dernières extrémités par Philippe; et, comme elle ne redoutait pour le moment rien de semblable de sa part, il pouvait l'emporter par

timerent, obprimi incautos posse. Profectus ab Elatia primum in hostium terra circa Sperchium amnem posuit castra : inde nocte motis signis, prima luce corona mœnia est adgressus.

V. Magnus pavor ac tumultus, ut in re inprovisa, fuit : constantius tamen, quam quis facturos crederet, in tam subito periculo, quum viri propugnarent, feminæ tela omnis generis saxaque in muros gererent, jam multifariam scalis adpositis, urbem eo die defenderunt. Acilius, signo receptui dato, suos in castra medio ferme die reduxit : et tunc cibo et quiete refectis corporibus, priusquam prætorium dimitteret, denunciavit, « ut ante lucem armati paratique essent : nisi expugnata urbe, se eos in castra non reducturum. » Eodem tempore, quo pridie, pluribus locis adgressus, quum oppidanos jam vires, jam tela, jam ante omnia animus deficeret, intra paucas horas urbem cepit. Ibi, partim divendita, partim divisa præda, consilium habitum, quid deinde faceret. Nemini ad Naupactum iri placuit, occupato ad Coracem ab Ætolis saltu : ne tamen segnia æstiva essent, et Ætoli non inpetratam pacem ab senatu nihilominus per suam cunctationem haberent, obpugnare Acilius Amphissam statuit : ab Heraclea per Œtam exercitus eo ductus. Quum ad mœnia castra posuisset, non corona, sicut Lamiam, sed operibus

surprise. Il partit donc d'Élatie, vint camper sur le territoire ennemi aux environs du fleuve Sperchius, se remit en marche durant la nuit, et, dès le point du jour, donna l'assaut de tous les côtés à la fois.

V. Cette attaque inattendue causa beaucoup de trouble et d'effroi. Toutefois les habitans montrèrent plus de résolution qu'un danger si subit ne semblait le permettre. Tandis que les hommes se mettent en devoir de repousser l'ennemi, les femmes apportent sur les murailles des pierres et toutes sortes de traits; et, quoique l'escalade fût déjà tentée en beaucoup d'endroits, ils parviennent ce jour-là à défendre la ville. Acilius, après avoir fait sonner la retraite, ramena vers midi ses troupes dans le camp. Lorsqu'elles eurent pris de la nourriture et du repos, il fit mettre à l'ordre « qu'elles eussent à se tenir sous les armes et préparées à un nouvel assaut avant le point du jour, et qu'elles ne rentreraient point dans le camp avant d'avoir emporté la ville. » A la même heure que la veille, l'assaut est donné sur plusieurs points; et les forces, les munitions et surtout le courage des habitans venant à s'épuiser, la ville fut prise au bout de quelques heures. Après avoir vendu une partie du butin et distribué le reste aux soldats, Acilius tint conseil pour décider ce qu'il ferait ensuite. Personne ne fut d'avis qu'on marchât sur Naupacte, puisque les Étoliens étaient maîtres du défilé du Corax. Toutefois, pour ne pas perdre le reste de la campagne, et ne pas laisser, par son hésitation, les Étoliens jouir d'une paix que le sénat ne leur avait point accordée, Acilius résolut d'assiéger Amphisse. L'armée partit d'Héraclée, prit sa route par l'Œta, et vint camper sous les murs de la ville. Acilius ne ju-

obpugnare urbem est adortus. Pluribus simul locis aries admovebatur; et quum quaterentur muri, nihil adversus tale machinationis genus parare, aut comminisci oppidani conabantur : omnis spes in armis et audacia erat : eruptionibus crebris et stationes hostium, et eos ipsos, qui circa opera et machinas erant, turbabant.

VI. Multis tamen locis murus decussus erat, quum adlatum est, successorem, Apolloniæ exposito exercitu, per Epirum ac Thessaliam venire. Cum tredecim millibus peditum et quingentis equitibus consul veniebat. Jam in sinum Maliacum venerat : et præmissis Hypatam, qui tradere urbem juberent, postquam responsum est, nihil, nisi ex communi Ætolorum decreto, facturos; ne teneret se obpugnatio Hypatæ, nondum Amphissa recepta, præmisso fratre Africano, Amphissam ducit. Sub adventum eorum oppidani, relicta urbe (jam enim magna ex parte nudata mœnibus erat), in arcem, quam inexpugnabilem habent, omnes armati atque inermes concessere. Consul sex millia ferme passuum inde posuit castra : eo legati athenienses primum ad P. Scipionem, prægressum agmen (sicut ante dictum est), deinde ad consulem venerunt, deprecantes pro Ætolis. Clementius responsum ab Africano tulerunt: qui, caussam relinquendi honeste ætolici belli quærens, Asiam et regem Antiochum spectabat, jusseratque Athe-

geant pas à propos de lui livrer un assaut général, comme à Lamia, mais voulant la réduire par un siège régulier, la fit battre par les béliers sur plusieurs points à la fois. Voyant leurs murailles ébranlées, et ne pouvant préparer ni même imaginer rien qu'ils pussent opposer à de semblables moyens d'attaque, les habitans mettent tout leur espoir dans leurs armes et leur audace. Ils déconcertent, par de fréquentes sorties, et les postes ennemis, et ceux qui dirigeaient les travaux et le jeu des machines.

VI. Cependant les murailles étaient renversées en plusieurs endroits, lorsque le consul reçut la nouvelle que son successeur était débarqué à Apollonie avec une armée, et qu'il s'avançait à travers l'Épire et la Thessalie. Le nouveau consul venait avec treize mille fantassins et cinq cents cavaliers. Arrivé au golfe Maliaque, il envoya sommer Hypate de se rendre; mais les habitans répondirent qu'ils n'agiraient qu'en vertu d'un décret de l'assemblée générale des Étoliens. Ne voulant pas s'arrêter au siège d'Hypate avant la réduction d'Amphisse, il fit prendre les devans à son frère l'Africain, et se dirigea sur cette dernière place. A l'arrivée des deux Scipions, les habitans abandonnèrent la ville, déjà presque entièrement démantelée, et tous, aussi bien ceux qui étaient armés que ceux qui ne l'étaient pas, se réfugièrent dans la citadelle, qu'ils jugeaient inexpugnable. Le consul assit son camp environ à six milles de la place. Là, les ambassadeurs des Athéniens, après s'être adressés d'abord à P. Scipion, qui (comme il a été dit plus haut) avait pris les devans, vinrent trouver le consul lui-même, pour lui demander grâce en faveur des Étoliens. L'Africain leur avait fait une réponse assez favorable. Cherchant un prétexte honnête d'abandonner la guerre d'Étolie, pour

nienses, non Romanis solum, ut pacem bello præferrent, sed etiam Ætolis persuadere. Celeriter, auctoribus Atheniensibus, frequens ab Hypata legatio Ætolorum venit: et spem pacis eis sermo etiam Africani, quem priorem adierunt, auxit, commemorantis, «multas gentes populosque in Hispania prius, deinde in Africa, in fidem suam venisse: in omnibus se majora clementiæ benignitatisque, quam virtutis bellicæ, monumenta reliquisse.» Perfecta videbatur res, quum aditus consul idem illud responsum retulit, quo fugati ab senatu fuerant. Eo tamquam novo quum icti Ætoli essent (nihil enim nec legatione Atheniensium, nec placido Africani responso profectum videbant), referre ad suos dixerunt velle.

VII. Reditum inde Hypatam est, nec consilium expediebatur: nam neque, unde mille talentum daretur, erat; et, permisso libero arbitrio, ne in corpora sua sæviretur, metuebant. Redire itaque eosdem legatos ad consulem et Africanum jusserunt, et petere, ut, si dare vere pacem, non tantum ostendere, frustrantes spem miserorum, vellent, aut ex summa pecuniæ demerent, aut permissionem extra civium corpora fieri juberent. Nihil inpetratum, ut mutaret consul: et ea quoque ir-

diriger les forces romaines contre l'Asie et contre Antiochus, il avait recommandé aux Athéniens d'exhorter non-seulement les Romains, mais les Étoliens même, à préférer la paix à la guerre. Sur la parole des Athéniens, une nombreuse députation d'Étoliens était partie promptement d'Hypate; et Scipion l'Africain, que ces députés abordèrent le premier, avait fortifié leur espoir d'obtenir la paix, en leur rappelant « qu'en Espagne d'abord, et qu'ensuite en Afrique, une foule de nations et de peuples avaient pris le parti de s'abandonner à sa foi, et qu'en tous lieux il avait laissé encore plus de preuves de sa clémence et de sa bonté que de son courage dans la guerre. » L'affaire paraissait consommée; mais le consul, lorsqu'ils se présentèrent devant lui, leur proposa la même alternative dont le refus les avait fait congédier par le sénat. Accablés de ce nouveau coup, auquel, d'après l'exhortation des ambassadeurs athéniens et la réponse bienveillante de Scipion l'Africain, ils n'avaient aucunement lieu de s'attendre, les Étoliens dirent qu'ils allaient rendre compte de leur mission à leurs concitoyens.

VII. Quand la députation fut de retour à Hypate, le conseil se trouva dans un grand embarras : car on n'était pas en état de fournir les mille talens; et l'on craignait, en se rendant à discrétion, que des rigueurs ne fussent exercées sur les personnes. Les mêmes députés furent donc renvoyés vers le consul et Scipion l'Africain, avec ordre de demander que si l'on voulait véritablement donner la paix aux Étoliens et ne pas les bercer d'un vain espoir, on leur fît grâce d'une partie de la somme exigée, ou qu'on leur accordât une garantie pour la sûreté de leurs personnes; mais le consul se montra tout-à-fait in-

rita legatio dimissa est. Secuti et Athenienses sunt : et princeps legationis eorum Echedemus fatigatos tot repulsis Ætolos, et complorantes inutili lamentatione fortunam gentis, ad spem revocavit; auctor inducias sex mensium petendi, ut legatos Romam mittere possent: «Dilationem nihil ad præsentia mala, quippe quæ ultima essent, adjecturam : levari per multos casus, tempore interposito, præsentes clades posse.» Auctore Echedemo iidem missi, prius P. Scipione convento, per eum inducias temporis ejus, quod petebant, a consule inpetraverunt: et, soluta obsidione Amphissæ, M'. Acilius, tradito consuli exercitu, provincia decessit: et consul ab Amphissa Thessaliam repetit, ut per Macedoniam Thraciamque duceret in Asiam. Tum Africanus fratri: «Iter, quod insistis, L. Scipio, ego quoque adprobo : sed totum id vertitur in voluntate Philippi. Qui, si imperio nostro fidus est, et iter, et commeatus, et omnia, quæ in longo itinere exercitus alunt juvantque, nobis suppeditabit : si is destituat, nihil per Thraciam satis tutum habebis. Itaque prius regis animum explorari placet: optime explorabitur, si nihil ex præparato agentem obprimet, qui mittetur. Ti. Sempronius Gracchus, longe tum acerrimus juvenum ad id delectus, per dispositos equos prope incredibili celeritate ab Amphissa (inde enim est dimissus) die tertio Pellam pervenit. In convi-

flexible, et les députés s'en retournèrent encore une fois sans avoir pu rien obtenir. La députation athénienne les suivit. Échédème, qui en était le chef, voyant les Étoliens découragés par tant de refus, et versant des pleurs stériles sur le triste sort de leur nation, les rappela à l'espérance, en leur conseillant de solliciter une trève de six mois pour envoyer de nouveau des ambassadeurs à Rome. «Ce délai n'ajouterait rien à leurs maux présens, puisqu'ils étaient extrêmes; et, dans cet intervalle, diverses chances pouvaient adoucir leurs misères actuelles.» D'après ce conseil d'Échédème, les mêmes députés retournèrent au camp des Romains; ils commencèrent par s'adresser à P. Scipion, qui leur fit obtenir du consul la trève qu'ils demandaient. Le siège d'Amphisse fut donc levé. M'. Acilius remit au consul l'armée qu'il commandait, et quitta la province. Quant au consul, il s'éloigna d'Amphisse et reprit le chemin de la Thessalie, pour traverser ensuite la Macédoine et la Thrace, et passer en Asie. Alors l'Africain dit à son frère : «La route que vous allez prendre, L. Scipion, me paraît aussi celle qu'il faut suivre; mais en cela tout dépend des dispositions de Philippe. S'il nous demeure fidèle, il nous ouvrira le chemin, il nous fournira les vivres et toutes les provisions qui font le soutien d'une armée dans une longue marche; mais s'il nous abandonne, vous ne pourrez traverser la Thrace sans courir toutes sortes de dangers. Mon avis est donc qu'il faut commencer par sonder les intentions du roi. Le moyen le plus sûr d'y réussir est de lui envoyer un courrier dont la brusque arrivée le surprenne avant qu'il ait le temps de masquer aucun de ses projets.» Ti. Sempronius Gracchus, le plus actif de tous les jeunes Romains, fut chargé de ce message. Au moyen de relais

vio rex erat, et in multum vini processerat : ea ipsa remissio animi suspicionem demsit, novare eum quidquam velle. Et tum quidem comiter acceptus hospes : postero die commeatus exercitui paratos benigne, pontes in fluminibus factos, vias, ubi transitus difficiles erant, mûnitas vidit. Hæc referens eadem, qua ierat, celeritate Thaumacis obcurrit consuli. Inde certiore et majore spe lætus exercitus ad præparata omnia in Macedoniam pervenit. Venientes regio adparatu et accepit, et prosecutus est rex. Multa in eo et dexteritas, et humanitas visa, quæ commendabilia apud Africanum erant; virum sicut ad cetera egregium, ita a comitate, quæ sine luxuria esset, non aversum. Inde non per Macedoniam modo, sed etiam Thraciam, prosequente et præparante omnia Philippo, ad Hellespontum perventum est.

VIII. Antiochus post navalem ad Corycum pugnam, quum totam hiemem liberam in adparatus terrestres maritimosque habuisset, classi maxime reparandæ, ne tota maris possessione pelleretur, intentus fuerat. Subcurrebat : « Superatum se, quum classis abfuisset Rhodiorum : quod si ea quoque (nec commissuros Rhodios,

disposés sur sa route, il voyagea avec une rapidité presque incroyable, et arriva à Pella trois jours après son départ d'Amphisse. Le roi était à table, et avait déjà bu largement. Cet abandon ne permit pas à Gracchus de supposer qu'il eût quelque mauvais dessein. Philippe accueillit son hôte d'une manière très-cordiale; et, dès le lendemain, il lui fit voir les convois abondans qu'il tenait prêts pour l'armée romaine, les ponts jetés sur les fleuves, et les chemins réparés dans tous les passages difficiles. Gracchus s'en retourna avec la même rapidité porter cette nouvelle au consul, qu'il joignit à Thaumacie. Ensuite l'armée, dont ce message avait fortifié et augmenté la confiance, entra pleine de joie dans la Macédoine, où tout était prêt pour la bien recevoir. Philippe traita les Scipions, à leur arrivée et pendant tout leur séjour dans ses états, avec une magnificence vraiment royale, et déploya en cette occasion une aisance et une grâce qui n'étaient pas sans mérite aux yeux de l'Africain; car ce Romain, que distinguaient déjà tant de qualités éminentes, n'était pas ennemi d'une certaine élégance de mœurs exempte de faste. Enfin, après avoir traversé la Macédoine et la Thrace, toujours accompagnée de Philippe, qui pourvoyait à tous ses besoins, l'armée arriva sur les bords de l'Hellespont.

VIII. Antiochus, depuis la bataille navale de Coryce, avait eu tout l'hiver pour préparer de nouvelles forces de terre et de mer, et s'était attaché surtout à réparer sa flotte, dans la crainte que la possession de la mer ne vînt à lui échapper entièrement. Il faisait réflexion « qu'il avait été vaincu en l'absence de la flotte des Rhodiens. Que serait-ce si cette flotte (et sans doute les Rhodiens se garderaient bien de s'exposer une seconde fois au re-

ut iterum morarentur) certamini adesset, magno sibi navium numero opus fore, ut viribus et magnitudine classem hostium æquaret.» Itaque et Annibalem in Syriam miserat ad Phœnicum arcessendas naves, et Polyxenidam, quo minus prospere gesta res erat, eo enixius et eas, quæ erant, reficere, et alias parare naves jussit. Ipse in Phrygia hibernavit, undique auxilia arcessens: etiam in Gallogræciam miserat. Bellicosiores ea tempestate erant, Gallicos adhuc, nondum exsoleta stirpe gentis, servantes animos. Filium Seleucum in Æolide reliquerat cum exercitu ad maritimas continendas urbes: quas illinc a Pergamo Eumenes, hinc a Phocæa Erythrisque Romani sollicitabant. Classis romana, sicut ante dictum est, ad Canas hibernabat. Eo media ferme hieme rex Eumenes cum duobus millibus peditum, equitibus centum, venit. Is, quum magnam prædam agi posse dixisset ex hostium agro, qui circa Thyatira esset, hortando perpulit Livium, ut quinque millia militum secum mitteret: missi ingentem prædam intra paucos dies averterunt.

IX. Inter hæc Phocææ seditio orta, quibusdam ad Antiochum multitudinis animos avocantibus. Gravia hiberna navium erant; grave tributum, quod togæ quingentæ imperatæ erant, cum quingentis tunicis; gravis etiam inopia frumenti, propter quam naves quoque et

proche de lenteur) prenait part à une nouvelle action? Il lui fallait donc un grand nombre de vaisseaux, s'il voulait opposer aux ennemis des forces égales aux leurs.» D'après ces considérations, il avait envoyé Annibal en Syrie pour en faire venir des navires phéniciens, et donné à Polyxenidas, que le souvenir de sa défaite devait rendre d'autant plus actif, ordre de réparer les anciens vaisseaux et d'en faire construire de nouveaux. Pour lui, il passa l'hiver en Phrygie, occupé du soin d'appeler des secours de toutes parts. Il envoya même jusqu'en Gallo-Grèce, dont les habitans étaient alors le peuple le plus belliqueux de l'Asie, n'ayant point encore dégénéré du courage des Gaulois leurs ancêtres. Il avait laissé dans l'Éolide son fils Seleucus avec une armée, pour contenir les villes maritimes qu'Eumène, du côté de Pergame, et les Romains, du côté de Phocée et d'Érythrée, cherchaient à soustraire à son obéissance. La flotte romaine, comme il a été dit précédemment, hivernait à Canes. Vers le milieu de l'hiver, le roi Eumène s'y rendit avec deux mille fantassins et cent cavaliers. Sur son rapport qu'on pouvait enlever un butin considérable du territoire ennemi, aux environs de Thyatire, Livius, cédant à ses instances, le détacha avec cinq mille soldats, qui, au bout de quelques jours, revinrent chargés de riches dépouilles.

IX. Cependant il venait d'éclater à Phocée une sédition provoquée par quelques hommes remuans, qui s'efforçaient de ramener la multitude au parti d'Antiochus. Plusieurs causes avaient excité le mécontentement; l'hivernage de la flotte, le tribut de cinq cents toges et de cinq cents tuniques, ainsi que l'extrême disette de blé

præsidium romanum excessit : tum vero liberata metu factio erat, quæ plebem in concionibus ad Antiochum trahebat. Senatus et optimates in romana societate perstandum censebant : defectionis auctores plus apud multitudinem valuerunt. Rhodii, quo magis cessatum priore æstate erat, eo maturius æquinoctio verno eumdem Pausistratum classis præfectum cum sex et triginta navibus miserunt. Jam Livius a Canis cum triginta navibus et septem quadriremibus, quas secum Eumenes rex adduxerat, Hellespontum petebat; ut ad transitum exercitus, quem terra venturum opinabatur, præpararet, quæ opus essent. In portum, quem vocant Achæorum, classem primum advertit : inde Ilium escendit, sacrificioque Minervæ facto, legationes finitimas ab Elæunte, et Dardano, et Rhœteo, tradentes in fidem civitates suas, benigne audivit. Inde ad Hellesponti fauces navigat; et, decem navibus in statione contra Abydum relictis, cetera classe in Europam ad Sestum obpugnandam trajecit. Jam subeuntibus armatis muros fanatici Galli primum cum sollemni habitu ante portam obcurrunt. Jussu se matris deum famulos deæ venire memorant, ad precandum Romanum, ut parceret mœnibus urbique. Nemo eorum violatus est : mox universus senatus cum magistratibus ad dedendam urbem processit. Inde Abydum trajecta classis : ubi quum, tentatis per conloquia animis, nihil pa-

qui obligea la flotte et la garnison romaines à s'éloigner. Après leur départ, la faction d'Antiochus, libre de toute crainte, travailla, par ses déclamations, à soulever le peuple en faveur de ce prince. Le sénat et les principaux citoyens voulaient qu'on demeurât fidèle aux Romains; mais ceux qui poussaient à la défection eurent plus d'influence sur la multitude. Les Rhodiens, qui avaient fort à cœur de réparer leur lenteur de l'année précédente, envoyèrent dès l'équinoxe du printemps le même Pausistrate avec une flotte de trente-six bâtimens. Déjà Livius, parti de Canes avec trente vaisseaux et sept quadrirèmes amenées par le roi Eumène, s'avançait vers l'Hellespont, pour y prendre toutes les mesures nécessaires au passage de l'armée, qu'il présumait devoir arriver par terre. Il relâcha d'abord au port appelé des Achéens; de là il monta jusqu'à Ilium, y offrit un sacrifice à Minerve, et y reçut avec bienveillance les députations d'Éléonte, de Dardane et de Rhétée, qui venaient mettre leurs villes sous sa sauve-garde. Ensuite il se dirigea vers l'entrée de l'Hellespont; et, laissant dix vaisseaux en station devant Abydos, il passa en Europe avec le reste de sa flotte pour faire le siège de Sestos. Déjà les soldats sous les armes s'approchaient des murailles, lorsqu'une troupe fanatique de prêtres de Cybèle se montrent aux portes revêtus de leurs habits sacerdotaux. Ils s'écrient que, ministres de la mère des dieux, ils viennent, par l'ordre de cette déesse, supplier les Romains d'épargner les murs et la cité. Il ne leur fut fait aucun mal; et bientôt le sénat tout entier, avec les magistrats, sortit pour rendre la ville. La flotte reprit ensuite la direction d'Abydos. Livius fit sonder les dispositions des habitans; et, comme leurs réponses étaient loin d'an-

cati responderetur, ad obpugnationem sese expediebant.

X. Dum hæc in Hellesponto geruntur, Polyxenidas regius præfectus (erat autem exsul Rhodius), quum audisset, profectam ab domo popularium suorum classem, et Pausistratum præfectum superbe quædam et contemtim in se concionantem) dixisse, præcipuo certamine animi adversus eum sumto, nihil aliud dies noctesque agitabat animo, quam ut verba magnifica ejus rebus confutaret. Mittit ad eum hominem et illi notum, qui diceret, «Et se Pausistrato patriæque suæ magno usui, si liceat, fore; et a Pausistrato se restitui in patriam posse.» Quum, quonam modo ea fieri possent, mirabundus Pausistratus percunctaretur, fidem petenti dedit agendæ communiter rei, aut silentio tegendæ. Tum internuncius, «regiam classem aut totam, aut majorem ejus partem, Polyxenidam traditurum ei : pretium tanti meriti nullum aliud pacisci, quam reditum in patriam.» Magnitudo rei, nec ut crederet, nec ut adspernaretur dicta, effecit. Panormum Samiæ terræ petit : ibique ad explorandam rem, quæ oblata erat, substitit. Ultro citroque nuncii cursare : nec fides ante Pausistrato facta est, quam coram nuncio ejus Polyxenidas sua manu scripsit, «se ea, quæ pollicitus esset, facturum,» signoque suo inpressas tabellas misit. Eo vero pignore velut auctoratum sibi proditorem ratus est. Neque enim eum, qui sub rege

noncer des intentions pacifiques, il se prépara à les assiéger.

X. Tandis que ces choses se passaient dans l'Hellespont, Polyxenidas, exilé rhodien qui avait le commandement de la flotte royale, apprit que celle de ses compatriotes était en mer, et que Pausistrate, qui la commandait, s'était exprimé à son sujet, dans une harangue au peuple, en termes pleins de hauteur et de mépris. Animé d'un vif désir de vengeance, il ne rêvait jour et nuit qu'aux moyens de répondre à ces bravades par des faits. Pour y réussir, il envoie à Pausistrate un émissaire connu de celui-ci lui dire : « Que Polyxenidas est à même, si l'on n'y met point obstacle, de rendre un important service à Pausistrate et aux Rhodiens ; et que Pausistrate peut, de son côté, le rétablir dans sa patrie. » Pausistrate, saisi d'étonnement, demande comment la chose est possible, et donne à l'émissaire sa parole ou d'entrer sincèrement dans l'exécution du projet, ou de l'ensevelir dans le silence. Alors l'entremetteur lui déclare : « Que Polyxenidas est dans l'intention de lui livrer la flotte royale tout entière, ou du moins la plus grande partie; et que, pour prix d'un service de cette importance, il ne stipule autre chose que son retour dans sa patrie. » Il s'agissait d'une affaire trop grave pour que Pausistrate ajoutât légèrement foi à cette proposition, ou qu'il la rejetât avec mépris. Il gagna Panorme, ville du continent appartenant aux Samiens, et s'y arrêta, pour examiner le projet qui lui était communiqué. On échangea fréquemment des courriers; mais Pausistrate ne se laissa persuader qu'après que Polyxenidas, en présence de son envoyé, eut écrit de sa main, signé et cacheté l'assurance « qu'il remplirait fidèlement ses

viveret, commissurum fuisse, ut adversus semet ipsum indicia manu sua testata daret: inde ratio simulatæ proditionis composita, «Omnium se rerum adparatum omissurum, Polyxenidas dicere; non remigem, non socios navales ad classem frequentes habiturum: subducturum per simulationem reficiendi quasdam naves, alias in propinquos portus dimissurum: paucas ante portum Ephesi in salo habiturum; quas, si exire res cogeret, objecturus certamini foret.» Quam neglegentiam Polyxenidam in classe sua habiturum Pausistratus audivit, eam ipse extemplo habuit: partem navium ad commeatus arcessendos Halicarnassum, partem Samum ad urbem misit: ipse Panormi substitit, ut paratus esset, quum signum adgrediendi a proditore accepisset. Polyxenidas augere simulando errorem; subducit quasdam naves, alias velut subducturus esset, navalia reficit: remiges ex hibernis non Ephesum arcessit, sed Magnesiam occulte cogit.

XI. Forte quidam Antiochi miles, quum Samum rei privatæ caussa venisset, pro speculatore deprehensus deducitur Panormum ad præfectum: is percunctanti, quid Ephesi ageretur, incertum metu, an erga suos haud sincera fide, omnia aperit: classem instructam paratamque in portu stare: remigium omne Magnesiam ad Sipylum missum: perpaucas naves subductas esse, et na-

promesses. » Alors Pausistrate crut que ce gage lui répondait suffisamment de Polyxenidas. Car il n'était pas vraisemblable que quelqu'un qui était au service d'un roi consentît à fournir contre lui-même des preuves écrites de sa propre main. Ensuite, on concerta le plan de la prétendue trahison. Polyxenidas promettait « de ne faire aucun des préparatifs nécessaires, de dégarnir la flotte de rameurs et de soldats, de mettre à sec une partie des vaisseaux, sous prétexte de les radouber; enfin, de n'en tenir qu'un petit nombre en rade devant Éphèse, pour les exposer, s'il fallait s'avancer en mer, à un combat inégal. » La négligence que Polyxenidas annonçait devoir mettre dans l'armement de sa flotte, Pausistrate la mit lui-même sur-le-champ dans la conduite de la sienne. Il envoya une partie de ses vaisseaux à Halicarnasse, pour en rapporter des vivres, une autre à Samos; pour lui, il demeura à Panorme, afin d'être à même d'attaquer, quand le traître lui en donnerait le signal. Polyxenidas, en ayant l'air de ne point agir, augmenta son erreur. Il mit à sec quelques vaisseaux, fit préparer des chantiers comme pour en réparer d'autres; et, lorsqu'il tira ses rameurs de leurs quartiers d'hiver, il ne les appela point à Éphèse, mais les rassembla secrètement à Magnésie.

XI. Par hasard un soldat d'Antiochus, venu à Samos pour des affaires personnelles, fut arrêté comme espion, et conduit à Panorme devant le commandant rhodien. Questionné par celui-ci sur ce qui se passait à Éphèse, soit crainte, soit manque de fidélité envers les siens, il dévoila tout : il dit que la flotte entière était dans le port, équipée et prête à se mettre en mer; que tous les rameurs avaient été envoyés à Magnésie, près du Sipyle; que quelques vaisseaux seulement avaient été mis à sec,

valia tegi : numquam intentius rem navalem administratam esse. Hæc ne pro veris audirentur, animus errore et spe vana præoccupatus fecit. Polyxenidas, satis omnibus comparatis, nocte remige a Magnesia arcessito, deductisque raptim, quæ subductæ erant, navibus, quum diem non tam in adparatu absumsisset, quam quod conspici proficiscentem classem nolebat; post solis occasum profectus septuaginta navibus tectis, vento adverso, ante lucem Pygela portum tenuit: ubi quum interdiu ob eamdem caussam quiesset, nocte in proxima Samiæ terræ trajecit. Hinc Nicandro quodam archipirata quinque navibus tectis Palinurum jusso petere, atque inde armatos, qua proximum per agros iter esset, Panormum ad tergum hostium ducere, ipse interim, classe divisa, ut ex utraque parte fauces portus teneret, Panormum petit. Pausistratus primo, ut in re necopinata, turbatus parumper, deinde vetus miles, celeriter conlecto animo, terra melius arceri, quam mari, hostes posse ratus, armatos duobus agminibus ad promontoria, quæ cornibus objectis ab alto portum faciunt, ducit : inde facile telis ancipitibus hostem submoturus : id inceptum ejus Nicander a terra visus quum turbasset, repente mutato consilio, naves conscendere omnes jubet. Tum vero ingens pariter militum nautarumque trepidatio orta, et velut fuga in naves fieri, quum se mari ter-

et qu'on dérobait au public la vue des chantiers; enfin, que jamais les travaux de la marine n'avaient été poussés avec autant d'activité. Ce rapport, quoique vrai, ne put détromper un esprit préoccupé de son erreur et de ses vaines espérances. Polyxenidas, après avoir bien pris toutes ses mesures, fait venir durant la nuit ses rameurs de Magnésie, remet promptement en mer les vaisseaux qui en avaient été tirés, se tient tout le jour dans le port, moins pour faire ses apprêts que pour dérober aux regards la sortie de sa flotte, part après le coucher du soleil avec soixante-dix vaisseaux pontés, et, malgré le vent contraire, arrive avant le jour au port de Pygela. Pour déguiser son projet, il y reste durant le jour, et gagne, à la faveur de la nuit, la partie de la côte appartenant aux Samiens. De là, il détache avec cinq vaisseaux pontés un chef de pirates nommé Nicandre, auquel il prescrit de se rendre à Palinure, et de conduire, en suivant à travers les champs le chemin le plus court, un corps de troupes à Panorme pour y prendre les ennemis en queue; pour lui, après avoir partagé sa flotte en deux divisions, afin d'occuper de chaque côté l'entrée du port, il se dirige vers Panorme. Pausistrate, qui était loin de s'attendre à cet évènement, éprouve d'abord quelque embarras; mais bientôt il se remet de son trouble, et prend son parti en vieux guerrier. Persuadé qu'il repoussera plus aisément les Syriens par terre que par mer, il conduit deux corps de troupes au double promontoire, dont les deux saillies forment le port, dans l'espoir d'écarter bientôt l'ennemi en le faisant accabler de chaque côté d'une grêle de traits; mais l'apparition de Nicandre du côté de la terre ayant promptement dérangé ce plan, il change subitement de résolution et ordonne à

raque simul cernerent circumventos. Pausistratus, unam viam salutis esse ratus, si vim facere per fauces portus, atque erumpere in mare apertum posset, postquam conscendisse suos vidit, sequi ceteris jussis, ipse princeps concitata nave remis ad ostium portus tendit. Superantem jam fauces navem ejus Polyxenidas tribus quinqueremibus circumsistit. Navis rostris icta subprimitur : telis obruuntur propugnatores : inter quos et Pausistratus inpigre pugnans interficitur. Navium reliquarum ante portum aliæ, aliæ in portu deprehensæ, quædam a Nicandro, dum moliuntur a terra, captæ : quinque tantum rhodiæ naves cum duabus cois effugerunt, terrore flammæ micantis via sibi inter confertas naves facta: contis enim binis a prora prominentibus trullis ferreis multum conceptum ignem præ se portabant. Erythrææ triremes, quum haud procul a Samo rhodiis navibus, quibus ut essent præsidio veniebant, obviæ fugientibus fuissent, in Hellespontum ad Romanos cursum averterunt. Sub idem tempus Seleucus proditam Phocæam, porta una per custodes aperta, recepit; et Cyme aliæque ejusdem oræ urbes ad eum metu defecerunt.

XII. Dum hæc in Æolide geruntur, Abydus quum per aliquot dies obsidionem tolerasset, præsidio regio tu-

tout son monde de se rembarquer. Alors une extrême frayeur s'empare également des soldats et des marins; ils se précipitent à bord des vaisseaux comme des fuyards, en voyant que l'ennemi les cerne à la fois du côté de la mer et du côté de la terre. Pausistrate, convaincu qu'il ne reste d'autre moyen de salut que de s'ouvrir un passage à l'entrée du port et de gagner la pleine mer, ne voit pas plus tôt les siens rembarqués qu'il leur ordonne de le suivre, et s'avance le premier, en faisant force de rames, vers l'ouverture du port. Il était sur le point de la franchir, lorsque Polyxenidas l'entoure avec trois quinquérèmes. Son vaisseau, percé de coups d'éperons, est coulé à fond; ceux qui le montaient sont accablés de traits, et Pausistrate lui-même est tué en combattant avec intrépidité. Le reste des vaisseaux est pris, partie devant le port ou dans le port même, partie par Nicandre en cherchant à s'éloigner de la côte. De toute la flotte, il ne s'échappa que cinq vaisseaux rhodiens avec deux de Cos, qui s'ouvrirent un passage à travers les nombreux bâtimens ennemis, en les effrayant par l'aspect de la flamme; car ils portaient devant eux d'énormes feux dans des vases de fer attachés à chaque proue au bout de deux longues perches. Les trirèmes d'Érythrée ayant rencontré dans leur fuite, à peu de distance de Samos, les vaisseaux rhodiens qu'elles venaient renforcer, changèrent de direction, et allèrent joindre les Romains dans l'Hellespont. Vers le même temps, Seleucus reprit Phocée, dont une des portes lui fut ouverte par la trahison des gardes; et la crainte entraîna Cyme et d'autres villes de la même côte à se déclarer en sa faveur.

XII. Pendant que ces évènemens se passaient dans l'Éolide, Abydos, après avoir soutenu un siège de quel-

tante mœnia, jam omnibus fessis, Philota quoque præfecto præsidii permittente, magistratus eorum cum Livio de conditionibus tradendæ urbis agebant : rem distinebat, quod, utrum armati, an inermes, emitterentur regii, parum conveniebat. Hæc agentibus quum intervenisset nuncius Rhodiorum cladis, emissa de manibus res est : metuens enim Livius, ne successu tantæ rei elatus Polyxenidas classem, quæ ad Canas erat, obprimeret, Abydi obsidione custodiaque Hellesponti extemplo relicta, naves, quæ subductæ Canis erant, deduxit. Et Eumenes Elæam venit. Livius omni classe, cui adjunxerat triremes duas mitylenæas, Phocæam petit : quam quum teneri valido regio præsidio audisset, nec procul Seleuci castra esse; depopulatus maritimam oram, et præda maxime hominum raptim in naves inposita, tantum moratus, dum Eumenes cum classe adsequeretur, Samum petere intendit. Rhodiis primo audita clades simul pavorem, simul luctum ingentem fecit: nam, præter navium militumque jacturam, quod floris, quod roboris in juventute fuerat, amiserant; multis nobilibus secutis inter cetera auctoritatem Pausistrati, quæ inter suos merito maxima erat : deinde, quod fraude capti, quod a cive potissimum suo forent, in iram luctus vertit. Decem extemplo naves, et diebus post paucis decem alias, præfecto omnium Eudamo, miserunt:

ques jours, était sur le point de se rendre, à cause de la fatigue dont se trouvaient accablés tous les soldats de la garnison royale qui défendait ses remparts; et déjà ses magistrats, d'après l'autorisation même de Philotas, commandant de cette garnison, traitaient avec Livius des articles de la capitulation. Le seul point sur lequel on ne parvenait pas à s'accorder était celui de savoir si les soldats du roi sortiraient de la place avec ou sans leurs armes. On débattait cette question, lorsque la nouvelle de la catastrophe des Rhodiens vint arracher des mains de Livius la proie qu'il croyait saisir. Car, dans la crainte que Polyxenidas, enflé d'un si grand succès, ne vînt fondre sur la flotte, qui était à Canes, il abandonna sur-le-champ le siège d'Abydos et la garde de l'Hellespont, et alla à Canes faire reprendre la mer aux vaisseaux qui y étaient mis à sec. Eumène se rendit à Élée; et Livius, avec toute sa flotte, à laquelle il avait joint deux trirèmes mitylénienne, se dirigea vers Phocée. Apprenant qu'elle était défendue par une forte garnison royale, et que le camp de Seleucus n'était pas éloigné, il ravage la côte, y fait un grand nombre de prisonniers qu'il embarque précipitamment avec le butin, et, après s'être arrêté seulement le temps nécessaire pour donner à Eumène celui de le rejoindre avec ses vaisseaux, il prend la route de Samos. La ruine de leur flotte plongea d'abord les Rhodiens dans la consternation et dans le deuil; car à la perte de leurs vaisseaux et de leurs soldats se joignait celle de la fleur et de l'élite de leur jeunesse, un grand nombre de jeunes gens de distinction ayant voulu servir sous Pausistrate, qui jouissait à bon droit parmi ses concitoyens d'une très-haute considération; mais ensuite l'idée qu'ils avaient été vaincus

quem, aliis virtutibus bellicis haudquaquam Pausistrato parem, cautiorem, quo minus animi erat, ducem futurum credebant. Romani et Eumenes rex in Erythræam primum classem adplicuerunt: ibi noctem unam morati, postero die Corycum Teiorum promontorium tenuerunt: inde quum in proxima Samiæ vellent trajicere, non exspectato solis ortu, ex quo statum cœli notare gubernatores possent, in incertam tempestatem miserunt. Medio in cursu, aquilone in septentrionem verso, exasperato fluctibus mari jactari cœperunt.

XIII. Polyxenidas, Samum petituros ratus hostes, ut se rhodiæ classi conjungerent, ab Epheso profectus, primo ad Myonnesum stetit: inde ad Macrin (quam vocant) insulam trajecit, ut prætervehentis classis si quas aberrantes ex agmine naves posset, aut postremum agmen opportune adoriretur. Postquam sparsam tempestate classem vidit, occasionem primo adgrediendi ratus, paullo post increbrescente vento, et majores jam volvente fluctus, quia pervenire se ad eos videbat non posse, ad Æthaliam insulam trajecit, ut inde postero

par ruse, et que, bien plus, ils avaient été attirés dans le piège par un de leurs compatriotes, changea leur douleur en colère. Ils firent partir sur-le-champ dix vaisseaux, et, peu de jours après, dix autres, tous sous le commandement d'Eudamus, qu'ils étaient loin de comparer à Pausistrate sous le rapport des qualités guerrières, mais dont ils attendaient d'autant plus de circonspection, qu'il avait la conscience de son infériorité. Les Romains et le roi Eumène relâchèrent d'abord à Érythrée, y séjournèrent une nuit, et arrivèrent le lendemain à Coryce, promontoire dépendant des Téïens. De là, voulant gagner les parages des Samiens, sans attendre le lever du soleil, à la faveur duquel les pilotes auraient pu observer l'état de l'atmosphère, ils poursuivirent leur route, au risque d'être assaillis par les tempêtes. Comme ils étaient au milieu de leur course, le vent du nord ayant succédé à l'aquilon, les flots se soulevèrent, et une furieuse tourmente battit leurs vaisseaux.

XIII. Polyxenidas, persuadé que les ennemis se dirigeaient vers Samos, pour opérer leur jonction avec la flotte rhodienne, partit d'Éphèse, et alla d'abord mouiller à Myonnèse. De là, il gagna l'île appelée Macris, pour enlever au passage les vaisseaux qui marcheraient séparés du gros de la flotte, ou pour attaquer l'arrière-garde à son avantage. A la vue de la flotte dispersée par la tempête, il crut d'abord avoir trouvé l'occasion favorable; mais la violence du vent et l'agitation des flots ne tardèrent pas à lui faire perdre tout espoir de l'atteindre, et il gagna l'île d'Æthalie, pour être à même de tomber le lendemain sur les vaisseaux qui, de la haute mer, se dirigeraient vers Samos. A l'entrée de la nuit,

die Samum ex alto petentes naves adgrederetur. Romani, pars exigua, primis tenebris portum Samiæ desertum tenuerunt : classis cetera, noctem totam in alto jactata, in eumdem portum decurrit. Ibi ex agrestibus cognito, hostium naves ad Æthaliam stare, concilium habitum, utrum extemplo decernerent, an rhodiam exspectarent classem : dilata re (ita enim placuit), Corycum, unde venerant, trajecerunt. Polyxenidas quoque, quum frustra stetisset, Ephesum rediit. Tum romanæ naves vacuo ab hostibus mari Samum trajecerunt. Eodem et rhodia classis post dies paucos venit : quam ut exspectatam esse adpareret, profecti extemplo sunt Ephesum, ut aut decernerent navali certamine, aut, si detrectaret hostis pugnam (quod plurimum intererat ad animos civitatium), timoris confessionem exprimerent. Contra fauces portus instructa in frontem navium acie stetere : postquam nemo adversus ibat, classe divisa, pars in salo ad ostium portus in anchoris stetit; pars in terram milites exposuit. In eos, jam ingentem prædam late depopulato agro agentes, Andronicus Macedo, qui in præsidio Ephesi erat, jam mœnibus adpropinquantes eruptionem fecit, exutosque magna parte prædæ ad mare ac naves redegit. Postero die, insidiis medio ferme viæ positis, ad eliciendum extra mœnia Macedonem, Romani ad urbem agmine iere : inde, quum ea ipsa

une faible partie de la flotte romaine se réfugia dans un port désert de la côte des Samiens, où le reste vint la rejoindre, après avoir lutté toute la nuit contre la violence des flots. Là, ayant appris par des paysans que les vaisseaux ennemis stationnaient auprès d'Æthalie, Livius tint conseil pour décider si l'on combattrait sur-le-champ, ou si l'on attendrait la flotte rhodienne. On jugea prudent de différer, et l'on s'en retourna à Coryce. Polyxenidas, après avoir attendu vainement, reprit de son côté la route d'Éphèse. Alors les vaisseaux romains, trouvant la mer libre, passèrent à Samos, où la flotte rhodienne les joignit quelques jours après. Pour faire voir qu'on n'avait attendu qu'elle, on se dirigea aussitôt vers Éphèse, dans le dessein ou de livrer une bataille navale, ou, si l'ennemi s'y refusait, de lui arracher un aveu de faiblesse qui ne laisserait pas de faire une vive impression sur l'esprit des alliés. La flotte romaine se rangea en bataille à l'entrée du port; mais, comme personne ne se montrait, elle se divisa. Une partie demeura à l'ancre devant l'ouverture du port, et l'autre alla débarquer des soldats sur la côte. Déjà ces troupes, après avoir porté au loin le ravage dans les campagnes, revenaient chargées d'un butin considérable, et s'approchaient des murs d'Éphèse, lorsque le Macédonien Andronicus, qui en commandait la garnison, fit une sortie sur eux, leur enleva une grande partie de leur butin, et les força de s'enfuir vers la mer et de se rembarquer. Le lendemain, les Romains, après avoir placé une embuscade à moitié chemin, s'avancèrent en colonne vers la ville, pour attirer le Macédonien hors des murs; mais Andronicus se douta du stratagème, personne ne parut, et les Romains regagnèrent leurs vaisseaux. Comme les enne-

suspicio, ne quis exiret, deterruisset, redierunt ad naves: et, terra marique fugientibus certamen hostibus, Samum, unde venerat, classis repetit: inde duas sociorum ex Italia, duas rhodias triremes cum præfecto Epicrate Rhodio ad fretum Cephalleniæ tuendum prætor misit. Infestum id latrocinio Lacedæmonius Hybristas cum juventute Cephallenum faciebat: clausumque jam mare commeatibus italicis erat.

XIV. Piræei L. Æmilio Regillo, succedenti ad navale imperium, Epicrates obcurrit: qui, audita clade Rhodiorum, quum ipse duas tantum quinqueremes haberet, Epicratem cum quatuor navibus in Asiam secum reduxit: prosecutæ etiam apertæ Atheniensium naves sunt. Ægæo mari trajecit. Eodem Timasicrates Rhodius cum duabus quadriremibus ab Samo nocte intempesta venit: deductusque ad Æmilium, præsidii caussa se missum, ait, quod eam oram maris infestam onerariis regiæ naves excursionibus crebris ab Hellesponto atque Abydo facerent. Trajicienti Æmilio a Chio Samum duæ rhodiæ quadriremes missæ obviam ab Livio, et rex Eumenes cum duabus quinqueremibus obcurrit. Samum postquam ventum est, accepta ab Livio classe, et sacrificio, ut adsolet, rite facto, Æmilius consilium advocavit. Ibi C. Livius (is enim est primus rogatus sententiam) » « Neminem fidelius dare posse consilium, dixit,

mis refusaient de combattre sur terre et sur mer, la flotte reprit la route de Samos, d'où elle était partie. De là, le préteur envoya deux trirèmes des alliés d'Italie et deux de Rhodes, sous le commandement du Rhodien Épicrate, pour garder le détroit de Céphallénie; car cette partie de mer était infestée par les pirateries du Lacédémonien Hybristas, qui, avec la jeunesse céphallénienne, fermait le passage aux convois venant d'Italie.

XIV. Épicrate rencontra au Pirée L. Æmilius Regillus, qui venait commander les forces navales à la place de Livius. Apprenant la défaite des Rhodiens, et n'ayant lui-même que deux quinquérèmes, Æmilius ramena avec lui en Asie Épicrate et ses quatre vaisseaux. Suivi de la flotte athénienne, composée de bâtimens sans pont, il traversa la mer Égée et se rendit à Chio. Il y fut joint par le Rhodien Timasicrate, qui était parti de Samos à la faveur de la nuit, avec deux quadrirèmes. Présenté à Æmilius, Timasicrate se dit envoyé pour protéger cette côte contre les courses fréquentes des vaisseaux du roi, qui, sortis d'Abydos, et des autres ports de l'Hellespont, interceptaient les navires de transport. En traversant de Chio à Samos, Æmilius rencontra deux quadrirèmes rhodiennes, envoyées au devant de lui par Livius, et le roi Eumène avec deux quinquérèmes. Lorsqu'il fut arrivé à Samos, il reçut de Livius le commandement de la flotte, et, après avoir offert les sacrifices d'usage, il assembla un conseil de guerre. C. Livius, qui fut consulté le premier, dit : « Que personne ne pouvait donner son avis plus sincèrement que l'homme qui conseillait de faire

quam eum, qui id alteri suaderet, quod ipse, si in eodem loco esset, facturus fuerit. Se in animo habuisse, tota classe Ephesum petere, et onerarias ducere multa saburra gravatas, atque eas in faucibus portus subprimere : et eo minoris molimenti ea claustra esse, quod, in fluminis modum, longum, et angustum, et vadosum ostium portus sit. Ita ademturum se maris usum hostibus fuisse, inutilemque classem facturum. »

XV. Nulli ea placere sententia. Eumenes rex quæsivit : « Quid tandem? ubi demersis navibus frenassent claustra maris, utrum libera sua classe abscessuri inde forent ad opem ferendam sociis, terroremque hostibus præbendum? an nihilominus tota classe portum obsessuri? Sive enim abscedant, cui dubium esse, quin hostes extracturi demersas moles sint, et minore molimento aperturi portum, quam obstruatur? Sin autem manendum ibi nihilominus sit, quid adtinere, claudi portum? Quin contra, illos, tutissimo portu, opulentissima urbe fruentes, omnia Asia præbente, quieta æstiva acturos : Romanos, aperto in mari fluctibus tempestatibusque objectos, omnium inopes, in adsidua statione futuros : ipsos magis adligatos inpeditosque, ne quid eorum, quæ agenda sint, possint agere, quam ut hostes clausos habeant. » Eudamus, præfectus rhodiæ classis, magis eam sibi displicere sententiam ostendit, quam ipse, quid

ce qu'il ferait lui-même, s'il était à la place de celui qui devait agir. Il avait formé le projet d'aller droit à Éphèse avec toute la flotte, d'y conduire les bâtimens de transport chargés d'une grande quantité de sable, et de les couler à fond à l'entrée du port. Un pareil moyen présentait d'autant moins de difficulté dans l'exécution, que cette entrée était, comme l'embouchure d'un fleuve, longue, étroite et peu profonde. De cette manière on ôterait l'usage de la mer aux ennemis, et l'on rendrait leur flotte inutile. »

XV. Cet avis ne fut goûté de personne. Le roi Eumène demanda «quel parti l'on comptait prendre, quand on aurait ainsi fermé la sortie du port avec des bâtimens coulés à fond. S'éloignerait-on avec la flotte devenue libre pour aller porter du secours aux alliés et la terreur chez les ennemis, ou continuerait-on le blocus du port avec la flotte entière? Si les Romains se retiraient, qui pouvait douter que les ennemis n'enlevassent les masses submergées, et ne dégageassent l'entrée du port encore plus facilement qu'on ne l'avait obstruée? Si l'on était obligé, tout en employant le moyen indiqué, de rester devant le port, à quoi servirait de le fermer? D'un autre côté, à quoi aboutirait un blocus? Les ennemis, à l'abri dans un port sûr, au milieu des délices d'une ville opulente, à même de recevoir d'Asie toutes sortes de provisions, passeraient en repos le reste de la campagne; tandis que les Romains, exposés en pleine mer à la violence des flots et des tempêtes, manquant de tout, perdraient le temps en une continuelle station, qui aurait bien plus pour effet de les enchaîner eux-mêmes et de les empêcher de rien faire d'utile, que de tenir les ennemis enfermés.» Eudamus, commandant de la flotte rho-

censeret faciendum, dixit. Epicrates Rhodius: «Omissa in præsentia Epheso, mittendam navium partem in Lyciam, censuit, et Patara, caput gentis, in societatem adjungenda : in duas res magnas id usui fore : et Rhodios, pacatis contra insulam suam terris, totis viribus incumbere in unius belli, quod adversus Antiochum sit, curam posse : et eam classem, quæ in Lycia compararetur, intercludi, ne Polyxenidæ conjungatur.» Hæc maxime movit sententia : placuit tamen, Regillum tota classe evehi ad portum Ephesi, ad inferendum hostibus terrorem.

XVI. C. Livius cum duabus quinqueremibus romanis, et quatuor quadriremibus rhodiis, et duabus apertis smyrnæis, in Lyciam est missus, Rhodum prius jussus adire, et omnia cum iis communicare consilia. Civitates, quas prætervectus est, Miletus, Myndus, Halicarnassus, Cous, Cnidus, imperata enixe fecerunt. Rhodum ut est ventum, simul et, ad quam rem missus esset, iis exposuit, et consuluit eos. Adprobantibus cunctis, et ad eam, quam habebat, classem adsumtis tribus quadriremibus, navigat Patara. Primo secundus ventus ad ipsam urbem ferebat eos; sperabantque, subito terrore aliquid moturos : postquam, circumagente se vento, fluctibus dubiis volvi cœptum est mare, pervicerunt

dienne, s'attacha à désapprouver l'avis de Livius, bien plus qu'à en ouvrir lui-même un autre. Celui du Rhodien Épicrate fut «qu'on devait renoncer pour le présent au blocus d'Éphèse, et envoyer une partie des vaisseaux en Lycie, afin d'engager dans l'alliance Patare, capitale du pays. Cette expédition aurait deux résultats importans : l'un, de permettre aux Rhodiens, qui n'auraient plus rien à craindre dans le voisinage de leur île, de donner toute leur attention à la guerre contre Antiochus et d'y employer toutes leurs forces; l'autre, d'empêcher que la flotte qu'on équipait en Lycie n'opérât sa jonction avec Polyxenidas.» Cette opinion fit une profonde impression. Toutefois on jugea à propos que Regillus se présentât devant le port d'Éphèse avec toute la flotte, ne fût-ce que pour inspirer de l'effroi aux ennemis.

XVI. C. Livius fut envoyé en Lycie avec deux quinquérèmes romaines, quatre quadrirèmes rhodiennes et deux navires de Smyrne sans pont. Il avait ordre de relâcher d'abord à Rhodes, et de se concerter avec les Rhodiens sur toutes ses opérations. Les villes de Milet, de Mynde, d'Halicarnasse, de Cous, de Cnide, qui se rencontraient sur sa route, mirent beaucoup de zèle à exécuter ce qu'il exigea d'elles. Arrivé à Rhodes, il exposa l'objet de sa mission, et consulta les Rhodiens. Ses vues furent unanimement approuvées. Il ajouta à sa flotte trois quadrirèmes, et se dirigea vers Patare. D'abord poussés vers cette ville par un vent favorable, les Romains se flattaient qu'une soudaine terreur pourrait causer quelque mouvement; mais le vent, devenu contraire, ayant commencé à soulever les flots, ils gagnèrent la terre à force de rames. Cependant il n'y avait point de position sûre autour de la ville, et l'on ne pou-

quidem remis, ut tenerent terram: sed neque circa urbem tuta statio erat, nec ante hostium portus in salo stare poterant, aspero mari, et nocte inminente. Prætervecti mœnia portum Phœnicunta, minus duum millium spatio inde distantem, petiere, navibus ab maritima vi tutum: sed altæ insuper inminebant rupes, quas celeriter oppidani, adsumtis regiis militibus, quos in præsidio habebant, ceperunt: adversus quos Livius, quamquam erant iniqua ac difficilia ad exitus loca, Issæos auxiliares et Smyrnæorum expeditos juvenes misit. Ii, dum missilibus primo et adversus paucos levibus excursionibus, lacessebatur magis, quam conserebatur, pugna, sustinuerunt certamen: postquam plures ab urbe adfluebant, et jam omnis multitudo effundebatur, timor incessit Livium, ne et auxiliares circumvenirentur, et navibus etiam ab terra periculum esset: ita non milites solum, sed etiam navales socios, remigum turbam, quibus quisque poterat telis, armatos in prœlium eduxit. Tum quoque anceps pugna fuit; neque milites solum aliquot, sed L. Apustius tumultuario prœlio cecidit: postremo tamen fusi fugatique sunt Lycii, atque in urbem compulsi: et Romani cum haud incruenta victoria ad naves redierunt. Inde in Telmissicum profecti sinum, qui latere uno Cariam, altero Lyciam contingit; omisso conatu Patara amplius tentandi, Rhodii domum

vait mouiller devant un port ennemi, dans une mer agitée et aux approches de la nuit. On prit donc le parti de longer les murailles, et de gagner le port de Phéniconte, qui n'était pas à deux milles de distance, et qui offrait aux bâtimens un abri contre la violence des flots; mais ce port était dominé par des rochers escarpés, dont les habitans, aidés des soldats du roi qu'ils avaient en garnison, se hâtèrent de s'emparer. Livius, malgré le désavantage et la difficulté des lieux, envoya contre eux les auxiliaires d'Issa et de Smyrne. Cette troupe agile se soutint aisément, tantôt en lançant des traits, tantôt par des charges légères, tant qu'elle n'eut affaire qu'à un petit nombre, et que l'action fut moins un combat qu'une escarmouche; mais les habitans venant à sortir en foule de la ville, et les ennemis à se multiplier prodigieusement, Livius craignit que ses auxiliaires ne se trouvassent coupés et que ses vaisseaux ne fussent attaqués, même du côté de la terre. Pour prévenir ce danger, il envoya au combat non-seulement les soldats, mais encore les équipages et les rameurs, qui s'armèrent comme ils purent. Alors même le combat ne laissa pas d'être douteux; et une simple rencontre coûta, outre la perte d'un assez grand nombre de soldats, celle de L. Apustius. A la fin cependant les Lyciens furent défaits, mis en fuite et repoussés dans la ville; et les Romains, après une victoire qui ne laissa pas d'être sanglante, regagnèrent leurs vaisseaux. De là ils partirent pour le golfe de Telmesse, qui touche d'un côté à la Carie et de l'autre à la Lycie. Comme on renonçait à toute espèce de tentative sur Patare, les Rhodiens furent congédiés. Livius longea l'Asie et passa en Grèce, pour avoir une conférence avec

dimissi sunt. Livius, prætervectus Asiam, in Græciam transmisit, ut, conventis Scipionibus, qui tum circa Thessaliam erant, in Italiam trajiceret.

XVII. Æmilius, postquam omissas in Lycia res, et Livium profectum in Italiam cognovit, quum ipse ab Epheso, repulsus tempestate, irrito incepto Samum revertisset, turpe ratus, tentata frustra Patara esse, proficisci eo tota classe, et summa vi adgredi urbem statuit. Miletum et ceteram oram sociorum prætervecti, in Bargylietico sinu exscensionem ad Iassum fecerunt. Urbem regium tenebat præsidium : agrum circa Romani hostiliter depopulati sunt. Missis deinde, qui per conloquia principum et magistratuum tentarent animos, postquam nihil in potestate sua responderunt esse, ad urbem obpugnandam ducit. Erant Iassensium exsules cum Romanis : ii frequentes Rhodios orare institerunt : « Ne urbem, et vicinam sibi, et cognatam, innoxiam perire sinerent. Sibi exsilii nullam aliam caussam esse, quam fidem erga Romanos. Eadem vi regiorum, qua ipsi pulsi sint, teneri eos, qui in urbe maneant : omnium Iassensium unam mentem esse, ut servitutem regiam effugerent. » Rhodii, moti precibus, Eumene etiam rege adsumto, simul suas necessitudines commemorando, simul obsessæ regio præsidio urbis casum miserando, pervicerunt, ut obpugnatione absisteretur. Profecti inde, pa-

les Scipions, qui étaient alors dans le voisinage de la Thessalie, et se rendre après en Italie.

XVII. Lorsqu'Æmilius, que la tempête avait éloigné lui-même d'Éphèse et forcé de regagner Samos sans avoir pu rien exécuter, sut l'expédition de Lycie manquée et Livius parti pour l'Italie, trouvant que c'était une honte d'avoir échoué devant Patare, il résolut de se diriger sur ce point avec toute sa flotte, et d'attaquer la ville avec une extrême vigueur. Après avoir passé devant Milet et longé la côte des alliés, les Romains entrèrent dans le golfe de Bargilies, firent une descente auprès d'Iassus, qu'occupait une garnison royale, et ravagèrent les environs de cette ville. Ensuite Livius fit sonder les dispositions des magistrats et des principaux habitans; et, sur leur réponse que rien n'était en leur pouvoir, il s'apprêta à donner l'assaut. Des exilés d'Iassus se trouvaient parmi les Romains; ils allèrent tous de concert supplier les Rhodiens « de s'opposer à la ruine non méritée d'une ville unie avec eux par les rapports du voisinage et des liens du sang. La seule cause de leur exil était leur fidélité aux Romains; et tout ce qu'il restait d'habitans dans la ville était enchaîné par cette violence des agens du roi qui les en avait expulsés eux-mêmes. Tous les Iassiens n'avaient qu'un seul désir, celui d'échapper au despotisme royal. » Touchés de ces prières, les Rhodiens, secondés par le roi Eumène, à force de faire valoir tantôt leurs liaisons avec les habitans d'Iassus, tantôt l'état d'oppression dans lequel la garnison royale tenait cette ville, parvinrent à faire lever le siège. Les Romains se retirèrent donc, et, lon-

catis ceteris, quum oram Asiæ legerent, Loryma (portus adversus Rhodum est) pervenerunt. Ibi in principiis sermo primo inter tribunos militum secretus oritur, deinde ad aures ipsius Æmilii pervenit, abduci classem ab Epheso, ab suo bello : ut ab tergo liber relictus hostis in tot propinquas sociorum urbes omnia inpune conari posset. Movere ea Æmilium : vocatosque Rhodios quum percunctatus esset, utrumnam Pataris universa classis in portu stare posset, quum respondissent, non posse; caussam nactus omittendæ rei, Samum reduxit naves.

XVIII. Per idem tempus Seleucus, Antiochi filius, quum per omne hibernorum tempus exercitum in Æolide continuisset, partim sociis ferendo opem, partim, quos in societatem perlicere non poterat, depopulandis, transire in fines regni Eumenis, dum is procul ab domo cum Romanis et Rhodiis Lyciæ maritima obpugnaret, statuit. Ad Elæam primo infestis signis accessit : deinde, omissa obpugnatione urbis, agros hostiliter depopulatus, ad caput arcemque regni Pergamum ducit obpugnandum. Attalus primo, stationibus ante urbem positis, et excursionibus equitum levisque armaturæ, magis lacessebat, quam sustinebat, hostem : postremo, quum, per levia certamina expertus, nulla parte virium se parem esse, intra mœnia se recepisset, obsideri urbs

geant la côte de l'Asie qui ne présentait plus d'ennemis, arrivèrent à Loryme, port situé en face de Rhodes. Là, les tribuns des soldats se mirent à tenir secrètement, contre la conduite d'Æmilius, des discours qui, de leurs tentes, parvinrent bientôt à ses oreilles. Ils lui reprochaient d'éloigner la flotte d'Éphèse du lieu où il avait mission de faire la guerre, et de laisser derrière lui l'ennemi libre d'entreprendre impunément tout ce qu'il voudrait contre tant de villes alliées, à portée de ses tentatives. Ces murmures firent impression sur Æmilius. Il appela les Rhodiens, et leur demanda si le port de Patare était assez vaste pour contenir la flotte entière. Sur leur réponse négative, qui lui fournissait un prétexte d'abandonner son projet, il ramena ses vaisseaux à Samos.

XVIII. Durant ce temps, Seleucus, fils d'Antiochus, qui avait tenu tout l'hiver son armée dans l'Éolide, occupé tantôt à secourir ses alliés, tantôt à ravager les contrées dont il n'avait pu attirer les habitans dans son parti, résolut de franchir les frontières du royaume d'Eumène, tandis que ce prince, éloigné de ses états, attaquait avec les Romains et les Rhodiens les villes maritimes de la Lycie. Il marcha d'abord sur Élée; puis, sans s'arrêter devant cette ville, dont il dévasta le territoire, il poussa vers Pergame, capitale du royaume, pour l'assiéger. D'abord Attale prit position devant la ville, et, par des courses de cavalerie et de troupes légères, harcela l'ennemi plutôt qu'il ne le combattit; mais, convaincu à la fin par diverses escarmouches qu'il n'était nullement en état de lui tenir tête, il se renferma dans les murs, et Seleucus commença le siège. A peu près dans le même temps, Antiochus, parti d'Apamée, vint camper d'abord à Sardes, puis à la source du Caïque, à peu

cœpta est. Eodem ferme tempore et Antiochus, ab Apamea profectus, Sardibus primum, deinde, haud procul Seleuci castris, ad caput Caici amnis stativa habuit, cum magno exercitu mixto variis ex gentibus. Plurimum terroris in Gallorum mercede conductis quatuor millibus erat : hos, paucis admixtis, ad pervastandum passim pergamenum agrum misit. Quæ postquam Samum sunt nunciata, primo Eumenes, avocatus domestico bello, cum classe Elæam petit : inde, quum præsto fuissent equites peditumque expediti, præsidio eorum tutus, priusquam hostes sentirent, aut moverentur, Pergamum contendit : ibi rursus levia per excursiones prœlia fieri cœpta, Eumene summæ rei discrimen haud dubie detrectante. Paucos post dies romana rhodiaque classis, ut regi opem ferrent, Elæam ab Samo venerunt. Quos ubi exposuisse copias Elææ, et tot classes in unum convenisse portum, Antiocho adlatum est; et sub idem tempus audivit, consulem cum exercitu jam in Macedonia esse, pararique, quæ ad transitum Hellesponti opus essent; tempus venisse ratus, prius, quam terra marique simul urgeretur, agendi de pace, tumulum quemdam adversus Elæam castris cepit : ibi peditum omnibus copiis relictis, cum equitatu (erant autem sex millia equitum) in campos sub ipsa Elææ mœnia descendit, misso caduceatore ad Æmilium, velle se de pace agere.

de distance du camp de Seleucus, avec une armée nombreuse, composée de soldats de diverses nations. La portion la plus redoutable consistait en quatre mille Gaulois, qu'il avait pris à sa solde. Il les envoya, avec quelques autres, ravager çà et là le territoire de Pergame. Lorsque la nouvelle de ces évènemens parvint à Samos, Eumène, le premier, appelé par la guerre qui désolait ses états, gagna Élée avec sa flotte. Il y trouva fort à propos des cavaliers et des fantassins légèrement armés, sous l'escorte desquels il s'avança vers Pergame, avant que les ennemis s'aperçussent de sa marche et fissent aucun mouvement. A son arrivée les escarmouches recommencèrent; mais il eut soin d'éviter une affaire générale et décisive. Quelques jours après, la flotte combinée des Romains et des Rhodiens vint de Samos à Élée pour secourir le roi. Informé du débarquement effectué à Élée, de la réunion de tant de flottes dans le même port, et apprenant en même temps que le consul était déjà en Macédoine avec son armée, et que des préparatifs se faisaient pour passer l'Hellespout, Antiochus ne crut pas devoir attendre, pour demander la paix, qu'il fût pressé par terre et par mer, et vint asseoir son camp sur une hauteur en face d'Élée. Laissant en ce lieu toute son infanterie, il descendit avec sa cavalerie, qui se composait de six mille hommes, dans la plaine et presque sous les murs de la ville, et envoya un héraut à Æmilius, lui annoncer qu'il désirait faire des propositions de paix.

XIX. Æmilius, Eumene a Pergamo adcito, adhibitis et Rhodiis, consilium habuit. Rhodii haud adspernari pacem : Eumenes, « nec honestum esse, dicere, eo tempore de pace agi; nec exitum rei inponi posse. Qui enim, inquit, aut honeste, inclusi mœnibus et obsessi velut, leges pacis accipiemus? aut cui rata ista pax erit, quam sine consule, non ex auctoritate senatus, non jussu populi romani pepigerimus? Quæro enim, pace per te facta, rediturusne extemplo in Italiam sis, classem exercitumque deducturus? an exspectaturus, quid de ea re consuli placeat, quid senatus censeat, aut populus jubeat? Restat ergo, ut maneas in Asia, et rursus in hiberna copiæ reductæ, omisso bello, exhauriant commeatibus præbendis socios : deinde (si ita visum sit iis, penes quos potestas fuerit), instauremus novum integro bellum : quod possumus, si ex hoc inpetu rerum nihil prolatando remittitur, ante hiemem, diis volentibus, perfecisse. » Hæc sententia vicit, responsumque Antiocho est, ante consulis adventum de pace agi non posse. Antiochus, pace nequidquam tentata, evastatis Elæensium primum, deinde Pergamenorum agris, relicto ibi Seleuco filio, Adramytteum hostiliter itinere facto, petit agrum opulentum, quem vocant Thebes campum, carmine Homeri nobilitatum : neque alio ullo loco Asiæ major regiis militibus parta est præda. Eodem

XIX. Æmilius tint un conseil où Eumène fut appelé de Pergame, et où les Rhodiens furent admis. Ceux-ci inclinaient pour la paix; mais Eumène fit valoir «que, dans les conjonctures présentes, il n'était ni honorable de traiter, ni possible de rien conclure. En effet, dit-il, enfermés dans des murs et pour ainsi dire assiégés, pouvons-nous avec honneur accepter des conditions de paix? Et puis, aux yeux de qui sera légitime une paix que nous aurons conclue sans la participation du consul, sans l'autorisation du sénat, sans l'ordre du peuple romain? Je vous le demande, Æmilius, une fois que vous aurez conclu la paix, ramènerez-vous sur-le-champ en Italie la flotte et l'armée? Ne jugerez-vous pas plutôt convenable d'attendre ce qu'arrêtera le consul, ce que décidera le sénat, ce qu'ordonnera le peuple au sujet d'une affaire de cette importance? il vous faudra donc rester en Asie, et, renonçant à toute expédition, ramener vos troupes dans leurs quartiers d'hiver, où la nécessité de les approvisionner achèvera de ruiner nos alliés. Il faudra ensuite (si ceux auxquels il appartient d'en décider le jugent à propos) recommencer sur de nouveaux frais une guerre que nous pouvons, avec la protection des dieux, terminer avant l'hiver, en continuant à la pousser avec vigueur et sans relâche.» Cet avis l'emporta, et l'on répondit à Antiochus qu'on ne pouvait traiter de la paix avant l'arrivée du consul. Antiochus, voyant sa tentative sans succès, ravagea le territoire d'Élée, celui de Pergame, laissa son fils Seleucus devant cette ville; de là, traversant en ennemi les terres d'Adramytte, il s'avança dans la plaine de Thèbes, que les vers d'Homère ont rendue célèbre, et aucun autre lieu de l'Asie n'offrit à ses soldats un aussi riche butin. Æmilius et Eumène,

Adramytteum, ut urbi præsidio essent, navibus circumvecti, Æmilius et Eumenes venerunt.

XX. Per eosdem forte dies Elæam ex Achaia mille pedites cum centum equitibus, Diophane omnibus his copiis præposito, accesserunt : quos egressos navibus obviam missi ab Attalo nocte Pergamum deduxerunt. Veterani omnes et periti belli erant, et ipse dux Philopœmenis, summi tum omnium Græcorum imperatoris, discipulus : qui biduum simul ad quietem hominum equorumque, et ad visendas hostium stationes, quibus locis temporibusque accederent reciperentque sese, sumserunt. Ad radices fere collis, in quo posita est urbs, regii succedebant : ita libera ab tergo populatio erat, nullo ab urbe, ne in stationes quidem qui procul jacularetur, excurrente. Postquam semel compulsi metu se mœnibus incluserunt, contemtus eorum, et inde neglegentia, apud regios oritur; non stratos, non infrenatos magna pars habebant equos : paucis ad arma et ordines relictis, dilapsi ceteri sparserant se toto passim campo, pars in juvenales lusus lasciviamque versi, pars vescentes sub umbra, quidam somno etiam strati. Hæc Diophanes ex alta urbe Pergamo contemplatus, arma suos capere, et ad jussa præsto esse jubet : ipse Attalum adiit, et in animo sibi esse dixit, hostium stationem tentare. Ægre id permittente Attalo, quippe

ayant fait un circuit avec leurs vaisseaux, se rendirent à Adramytte pour protéger cette ville.

XX. Sur ces entrefaites mille fantassins et cent cavaliers achéens, commandés par Diophane, abordèrent à Élée. Au sortir de leurs vaisseaux, ils furent joints par des envoyés d'Attale, qui les conduisirent dans Pergame à la faveur de la nuit. Ces Achéens étaient tous de vieux soldats qui connaissaient bien la guerre; et leur chef s'était formé à l'école de Philopœmen, le plus grand capitaine que la Grèce eût alors. Diophane prit deux jours pour faire reposer les hommes et les chevaux, et pour reconnaître les postes des ennemis, ainsi que les lieux et les temps de leur apparition et de leur retraite. Les soldats de Seleucus s'avançaient jusqu'au pied de la colline sur laquelle la ville est assise; et, comme personne ne sortait de la place, pas même pour lancer de loin quelques traits contre les avant-postes, ils avaient pleine liberté de tout ravager derrière eux. Depuis que la crainte avait obligé les défenseurs de Pergame à se renfermer dans l'enceinte des murailles, les troupes de Seleucus avaient conçu pour eux un mépris qui leur inspira une grande insouciance. La plupart des cavaliers négligeaient de seller et de brider leurs chevaux; quelques soldats seulement demeuraient sous les armes et sous les étendards, tandis que le reste, dispersé çà et là dans la campagne, ou se livrait aux jeux folâtres de la jeunesse, ou prenait ses repas à l'ombre, ou même y sommeillait nonchalamment. Diophane ayant observé cette incurie des hauteurs de Pergame, commande aux siens de s'armer et de se tenir prêts à exécuter ses ordres; puis il va trouver Attale, et lui communique son projet de tenter une sortie. Attale n'y consentit pas sans peine, inquiet de voir

qui centum equitibus adversus sexcentos, mille peditibus cum quatuor millibus pugnaturum cerneret, porta egressus, haud procul statione hostium, occasionem opperiens, consedit. Et qui Pergami erant, amentiam magis, quam audaciam credere esse: et hostes, paullisper in eos versi, ut nihil moveri viderunt, nec ipsi quidquam ex solita neglegentia, insuper etiam eludentes paucitatem, mutarunt. Diophanes quietos aliquamdiu suos, velut ad spectaculum modo eductos, continuit: postquam dilapsos ab ordinibus hostes vidit, peditibus, quantum adcelerare possent, sequi jussis, ipse princeps inter equites cum turma sua, quam posset effusissimis habenis, clamore ab omni simul pedite atque equite sublato, stationem hostium inproviso invadit. Non homines solum, sed equi etiam territi, quum vincula abrupissent, trepidationem et tumultum inter suos fecerunt; pauci stabant inpavidi equi: eos ipsos non sternere, non infrenare, aut adscendere facile poterant, multo majorem, quam pro numero equitum, terrorem Achæis inferentibus. Pedites vero ordinati et præparati sparsos per neglegentiam, et semisomnos prope adorti sunt: cædes passim fugaque per campos facta est. Diophanes, secutus effusos, quoad tutum fuit, magno Achæorum genti decore parto (spectaverant enim e mœnibus Pergami non viri modo, sed feminæ etiam), in præsidium urbis rediit.

mille fantassins et cent cavaliers marcher contre quatre mille hommes d'infanterie et six cents hommes de cavalerie. Cependant Diophane sort de la ville, et s'arrête à peu de distance des postes ennemis, attendant l'occasion favorable. Ceux qui étaient dans Pergame jugèrent cette sortie un acte de démence, plutôt qu'une preuve d'audace; et les ennemis, dont les Achéens attirèrent un moment l'attention, ne les voyant faire aucun mouvement, ne rabattirent rien de leur négligence accoutumée, et même se raillèrent de cette poignée de soldats. Diophane tint pendant quelque temps les siens immobiles, comme s'ils ne fussent sortis que pour se donner en spectacle; mais lorsqu'il vit les ennemis ne gardant plus leurs rangs, il donna ordre à son infanterie de le suivre aussi rapidement qu'elle pourrait, partit à bride abattue à la tête de sa cavalerie, et fondit à l'improviste sur le premier poste ennemi, au milieu des cris poussés simultanément par tous ses fantassins et tous ses cavaliers. Cette brusque attaque jeta l'épouvante non-seulement parmi les hommes, mais encore parmi les chevaux, qui rompirent leurs longes et redoublèrent le trouble et la confusion. Bien peu restèrent à leur place sans s'effaroucher; et il n'était pas facile de les seller, de les brider ou de les monter, au milieu de l'étrange tumulte causé par un si petit nombre de cavaliers achéens. Cependant les fantassins, qui s'avançaient en bon ordre, tombèrent à leur tour sur les ennemis dispersés, nullement sur leur garde, presque à moitié endormis, en tuèrent une partie et forcèrent le reste à s'enfuir à travers les champs. Diophane les poursuivit, dans leur déroute, aussi loin qu'il le put sans se compromettre, et rentra dans la ville après avoir acquis beaucoup de gloire à la

XXI. Postero die regiæ, magis compositæ et ordinatæ, stationes quingentis passibus longius ab urbe posuerunt castra : et Achæi eodem ferme tempore, atque in eumdem locum processerunt. Per multas horas intenti utrimque velut jam futurum inpetum exspectavere : postquam haud procul occasu solis redeundi in castra tempus erat, regii signis conlatis abire agmine, ad iter magis, quam ad pugnam, composito, cœpere. Quievit Diophanes, dum in conspectu erant : deinde eodem, quo pridie, inpetu in postremum agmen incurrit; tantumque rursus pavoris ac tumultus incussit, ut, quum terga cæderentur, nemo pugnandi caussa restiterit : trepidantesque, et vix ordinem agminis servantes, in castra compulsi sunt. Hæc Achæorum audacia Seleucum ex agro pergameno movere castra coegit. Antiochus, postquam Romanos et Eumenem ad tuendum Adramytteum venisse audivit, ea quidem urbe abstinuit, depopulatus agros. Peræam inde, coloniam Mitylenæorum, expugnavit. Cotton, et Corylenus, et Aphrodisias, et Crene, primo inpetu captæ sunt : inde per Thyatira Sardes, rediit. Seleucus, in maritima ora permanens, aliis terrori, aliis præsidio erat. Classis romana cum Eumene Rhodiisque Mitylenen primo, inde retro, unde profecta erat, Elæam

nation achéenne par cette action d'éclat, dont les habitans de Pergame, aussi bien les femmes que les hommes, avaient été spectateurs du haut des murailles.

XXI. Le lendemain, les troupes de Seleucus reprirent position en meilleur ordre, et placèrent leur camp à cinq cents pas plus loin de la ville. Les Achéens sortirent environ à la même heure, et s'avancèrent jusqu'au même endroit que le jour précédent. On s'observa des deux côtés pendant plusieurs heures, chaque parti attendant que l'autre engageât le combat. Enfin, un peu avant le coucher du soleil, au moment de se retirer dans le camp, les troupes de Seleucus, levant leurs enseignes, se mettent en marche, et défilent en colonne plutôt qu'en ordre de bataille. Diophane ne quitte point sa position, tant que les ennemis sont en vue; mais ensuite il fond sur leur arrière-garde avec la même impétuosité que la veille. Cette seconde charge y cause tant d'épouvante et de confusion, que personne n'ose faire volte-face pour tenir tête à l'ennemi, qui frappe par derrière; et tous regagnent le camp en tumulte, et pouvant à peine garder leurs rangs. Cette audace des Achéens obligea Seleucus à quitter le territoire de Pergame. Antiochus, apprenant que les Romains et Eumène étaient venus au secours d'Adramytte, renonça au siège de cette ville, et se contenta d'en ravager le territoire. Il alla ensuite attaquer Pérée, colonie des Mityléniens, puis Cotton, Corylène, Aphrodisie, Créné, qu'il emporta toutes du premier assaut, et revint à Sardes par Thyatire. Quant à Seleucus, il demeura sur la côte, menaçant plusieurs villes et protégeant les autres. La flotte romaine ayant avec elle Eumène et les Rhodiens, se rendit d'abord à Mitylène, puis rebroussa chemin, et revint à Élée, d'où

rediit. Inde Phocæam petentes ad insulam, quam Bachium vocant (inminet urbi Phocæensium), adpulerunt, et, quibus ante abstinuerant templis signisque (egregie autem exornata insula erat) quum hostiliter diripuissent, ad ipsam urbem transmiserunt: eam divisis inter se partibus quum obpugnarent, et viderent, sine operibus, armis scalisque capi non posse; missum ab Antiocho præsidium trium millium armatorum quum intrasset urbem; extemplo, obpugnatione omissa, classis ad insulam se recepit, nihil aliud quam depopulato circa urbem hostium agro.

XXII. Inde placuit Eumenem domum dimitti; et præparare consuli atque exercitui, quæ ad transitum Hellesponti opus essent: romanam rhodiamque classem redire Samum, atque ibi in statione esse, ne Polyxenidas ab Epheso moveret. Rex Elæam, Romani et Rhodii Samum redierunt. Ibi M. Æmilius, frater prætoris, decessit. Rhodii celebratis exsequiis, adversus classem, quam fama erat ex Syria venire, tredecim suis navibus, et una coa quinqueremi, altera cnidia, Rhodum, ut ibi in statione essent, profecti sunt. Biduo ante, quam Eudamus cum classe ab Samo veniret, tredecim ab Rhodo naves cum Pamphilida præfecto adversus eamdem syriacam classem missæ, adsumtis navibus quatuor, quæ Cariæ præsidio erant, obpugnantibus regiis, Dædala et quæ-

elle était partie. De là les Romains se dirigèrent vers Phocée, abordèrent à l'île Bachie qui commande cette ville, et, bien qu'ils se fussent d'abord abstenus d'y toucher, pillèrent sans ménagement les temples et les statues de prix dont l'île était ornée. Ensuite ils investirent la place; mais, lorsqu'après s'être partagé les points d'attaque, ils virent qu'on ne pouvait la réduire que par les travaux, les machines et l'escalade, attendu qu'elle venait de recevoir une garnison de trois mille hommes envoyés par Antiochus, ne jugeant pas à propos d'entreprendre un siège régulier, ils regagnèrent aussitôt l'île avec la flotte, sans autres faits que d'avoir ravagé les alentours de cette cité ennemie.

XXII. Bientôt après, il fut décidé qu'Eumène irait dans ses états préparer tout ce dont le consul et l'armée avaient besoin pour le passage de l'Hellespont, que la flotte romaine et la flotte rhodienne retourneraient à Samos, et y stationneraient pour observer les mouvemens que Polyxenidas pourrait faire du côté d'Éphèse. Le roi s'en retourna donc à Élée, les Romains et les Rhodiens à Samos. Là mourut M. Æmilius, frère du préteur. Les Rhodiens, après lui avoir rendu les honneurs funèbres, partirent avec leurs treize vaisseaux, une quinquérème de Cos et une autre de Cnide, et allèrent stationner devant Rhodes, pour s'opposer au passage de la flotte qu'on disait venir de Syrie. Deux jours avant qu'Eudamus arrivât de Samos avec sa flotte, treize vaisseaux, commandés par Pamphilidas, étaient déjà partis de Rhodes pour aller à la rencontre de cette même flotte syrienne. Après avoir pris en chemin quatre bâtimens qui protégeaient la Carie, ils firent le siège de Dédale et de quel-

dam alia parva castella obsidione exemerunt. Eudamum confestim exire placuit : additæ huic quoque sunt ad eam classem, quam habebat, sex apertæ naves. Profectus quum, quantum adcelerare poterat, maturasset, ad portum, quem Megisten vocant, prægressos consequitur : inde uno agmine Phaselidem quum venissent, optimum visum est, ibi hostem opperiri.

XXIII. In confinio Lyciæ et Pamphyliæ Phaselis est : prominet penitus in altum, conspiciturque prima terrarum Rhodum a Cilicia petentibus, et procul navium præbet prospectum : eo maxime, ut in obvio classi hostium essent, electus locus est. Ceterum, quod non providerunt, et loco gravi, et tempore anni (medium enim æstatis erat), ad hoc insolito odore ingruere morbi vulgo, maxime in remiges, cœperunt : cujus pestilentiæ metu profecti, quum præterveherentur Pamphylium sinum, ad Eurymedontem amnem adpulsa classe, audiunt ab Aspendiis, ad Sidam hostes esse. Tardius navigaverant regii, adverso tempore Etesiarum, quod velut statum Favoniis ventis est. Rhodiorum duæ et triginta quadriremes, et quatuor triremes fuere. Regia classis septem et triginta majoris formæ navium erat, in quibus tres hepteres et quatuor hexeres habebat : præter has decem triremes erant : et hi adesse hostes ex specula quadam cognovere. Utraque classis postero die luce prima, tam-

ques autres petits forts dont les troupes du roi cherchaient à s'emparer. On donna ordre à Eudamus de partir lui-même sur-le-champ, et l'on ajouta à sa flotte six bâtimens non pontés. Ayant fait toute la diligence possible, il atteignit les autres vaisseaux au port que l'on nomme Mégiste. Ensuite les deux flottes réunies se rendirent à Phaselis, où l'on jugea à propos d'attendre l'ennemi.

XXIII. Phaselis est située sur les confins de la Lycie et de la Pamphylie; elle se prolonge fort avant dans la mer. C'est la première côte qu'aperçoivent ceux qui vont de la Cilicie à Rhodes, et c'est un point d'où l'on découvre de très-loin les vaisseaux. Ce lieu fut donc choisi, comme celui où l'on pouvait manquer le moins de rencontrer la flotte ennemie. Mais ce qu'on n'avait point prévu, l'insalubrité de l'air, la température de la saison (car on était alors au milieu de l'été) occasionèrent des maladies, surtout parmi les rameurs. Effrayés de cette contagion, les Rhodiens se hâtent de partir, longent le golfe de Pamphylie, conduisent leur flotte à l'embouchure de l'Eurymédon, et apprennent des Aspendiens que les ennemis sont à la hauteur de Sida. La marche des vaisseaux du roi avait été retardée par les vents étésiens, qui s'élèvent régulièrement dans cette saison, et qui leur étaient contraires. Les Rhodiens avaient trente-deux quadrirèmes et quatre trirèmes; la flotte royale se composait de trente-sept vaisseaux de première grandeur, dont trois à sept et quatre à six rangs de rames, et de dix trirèmes. Les Syriens avaient aussi découvert les Rhodiens d'un point élevé. Le lendemain, les deux flottes sortirent du port dès le lever du soleil, comme devant

quam eo die pugnatura, e portu movit: et, postquam superavere Rhodii promontorium, quod ab Sida prominet in altum, extemplo et conspecti ab hostibus sunt, et ipsi eos viderunt. Ab regiis sinistro cornu, quod ab alto objectum erat, Annibal, dextro Apollonius, purpuratorum unus, præerat: et jam in frontem directas habebant naves. Rhodii longo agmine veniebant: prima prætoria navis Eudami erat; cogebat agmen Chariclitus; Pamphilidas mediæ classi præerat. Eudamus, postquam hostium aciem instructam et paratam ad concurrendum vidit, et ipse in altum evehitur, et deinceps, quæ sequebantur, servantes ordinem in frontem dirigere jubet. Ea res primo tumultum præbuit: nam nec sic in altum evectus erat, ut ordo omnium navium ad terram explicari posset: et festinans ipse præpropere cum quinque solis navibus Annibali obcurrit: ceteri, quia in frontem dirigere jussi erant, non sequebantur. Extremo agmini loci nihil ad terram relicti erat; trepidantibusque iis inter se, jam in dextro cornu adversus Annibalem pugnabatur.

XXIV. Sed momento temporis et navium virtus, et usus rei maritimæ terrorem omnem Rhodiis demsit: nam et in altum celeriter evectæ naves locum post se quæque venienti ad terram dedere; et, si qua concurrerat rostro cum hostium navi, aut proram lacerabat, aut

combattre ce jour-là même; et les Rhodiens n'eurent pas plus tôt doublé le promontoire qui de Sida se prolonge dans la mer, qu'ils aperçurent les ennemis et en furent aperçus. Annibal commandait l'aile gauche de la flotte royale, du côté de la pleine mer; la droite avait pour chef Apollonius, un des courtisans du roi; et leurs vaisseaux étaient déjà en ligne. Les Rhodiens arrivaient sur une longue file. En tête de la flotte était le vaisseau monté par Eudamus; Chariclite conduisait l'arrière-garde, et Pamphilidas commandait le centre. Eudamus, voyant la flotte ennemie rangée en bataille et prête à engager l'action, s'avance vers la pleine mer, ordonnant aux vaisseaux qui le suivaient de se former en ligne et de garder leurs distances. Cette manœuvre occasiona d'abord quelque désordre; car il n'avait pas assez pris le large pour laisser à l'ensemble de la flotte la facilité de s'étendre du côté de la terre, et, se pressant lui-même par trop, il se trouva en présence d'Annibal avec cinq vaisseaux seulement, sans pouvoir être suivi des autres qui avaient ordre de se ranger en ligne. L'arrière-garde, à laquelle il ne restait aucun espace pour manœuvrer du côté de la terre, s'agitait en pure perte, tandis qu'à l'aile droite on était déjà aux prises avec Annibal.

XXIV. Mais en un moment la bonté des vaisseaux, et l'habileté de ceux qui en dirigeaient la manœuvre, délivrèrent les Rhodiens de toute crainte; car les vaisseaux les plus avancés ayant promptement pris le large laissèrent à ceux qui les suivaient l'intervalle nécessaire pour se développer du côté de la terre, et chacun de ceux qui

remos detergebat, aut, libero inter ordines discursu prætervecta, in puppim inpetum dabat : maxime exterruit hepteris regia, a multo minore rhodia nave uno ictu demersa. Itaque jam haud dubie dextrum cornu hostium in fugam inclinabat. Eudamum in alto, multitudine navium maxime Annibal, ceteris omnibus longe præstantem, urgebat : et circumvenisset, ni, signo sublato ex prætoria nave (quo dispersam classem in unum colligi mos erat), omnes, quæ in dextro cornu vicerant, naves ad opem ferendam suis concurrissent : tum et Annibal, quæque circa erant naves, capessunt fugam : nec insequi Rhodii, ex magna parte ægris, et ob id celerius fessis remigibus, potuerunt. Quum in alto, ubi substiterant, cibo reficerent vires, contemplatus Eudamus hostes, claudas mutilatasque naves apertis navibus remulco trahentes, viginti paullo amplius integras abscedentes, e turri prætoriæ navis silentio facto : « Exsurgite, inquit, et egregium spectaculum capessite oculis ! » Consurrexere omnes, contemplatique trepidationem fugamque hostium, prope una voce exclamavere omnes, ut sequerentur. Ipsius Eudami multis ictibus vulnerata navis erat. Pamphilidam et Chariclitum insequi, quoad putarent tutum, jussit. Aliquamdiu secuti sunt : postquam terræ adpropinquabat Annibal, veriti ne includerentur vento in hostium ora, ad Eudamum revecti, hepterem

abordaient un bâtiment ennemi en brisait la proue, en emportait les rames, ou, passant lestement entre les rangs, venait le charger en poupe. Ce qui effraya surtout les Syriens, ce fut de voir un de leurs bâtimens à sept rangs de rames coulé à fond du premier choc par un navire rhodien beaucoup plus petit. Aussi, dès ce moment, la déroute de l'aile droite des ennemis parut à peu près certaine. Cependant Annibal, ayant pour lui le nombre des vaisseaux, pressait vivement du côté de la haute mer Eudamus, qui lui était bien supérieur sous tous les autres rapports; et il serait parvenu à l'envelopper, si un signal (celui au moyen duquel on avait coutume de rallier une flotte dispersée), donné du haut du vaisseau amiral, n'eût fait arriver au secours de cette aile tous les bâtimens qui venaient de vaincre à l'autre. Alors Annibal prend la fuite avec tous ses vaisseaux. Les Rhodiens, dont les rameurs, la plupart malades, avaient, par cette raison, cédé promptement à la fatigue, ne purent se mettre à sa poursuite. Mais de la haute mer, où ils s'étaient arrêtés pour réparer leurs forces par la nourriture, Eudamus vit les ennemis remorquant avec de petits bâtimens découverts leurs vaisseaux fracassés et démâtés, et n'en emmenant guère que vingt qui fussent exempts d'avaries. De son bord il fait faire silence, et s'écrie : « Levez-vous, et repaissez vos yeux d'un très-beau spectacle. » Tous se lèvent, et, après avoir contemplé le désordre et la fuite des ennemis, demandent presque d'une commune voix à les poursuivre. Comme le vaisseau d'Eudamus était percé de coups en beaucoup d'endroits, il chargea Pamphilidas et Chariclite de poursuivre les Syriens aussi long-temps qu'ils n'y verraient pas de danger. Ceux-ci les poursuivent pendant quelque temps;

captam, quæ primo concursu icta erat, ægre Phaselidem pertraxerunt : inde Rhodum, non tam victoria læti, quam alius alium accusantes, quod, quum potuisset, non omnis submersa aut capta classis hostium foret, redierunt. Annibal, ictus uno prœlio adverso, ne tum quidem prætervehi Lyciam audebat, quum conjungi veteri regiæ classi quam primum cuperet. Et, id ne ei facere liberum esset, Rhodii Chariclitum cum viginti navibus rostratis ad Patara et Megisten portum miserunt. Eudamum cum septem navibus maximis ex ea classe, cui præfuerat, Samum redire ad Romanos jusserunt; ut, quantum consilio, quantum auctoritate valeret, compelleret Romanos ad Patara obpugnanda.

XXV. Magnam lætitiam Romanis jam prius nuncius victoriæ, deinde adventus adtulit Rhodiorum : et adparebat, si ea cura Rhodiis demta esset, vacuos eos tuta ejus regionis maria præstaturos : sed profectio Antiochi ab Sardibus, ne obprimerentur urbes maritimæ, abscedere custodia Ioniæ atque Æolidis prohibuit. Pamphilidam cum quatuor navibus tectis ad eam classem, quæ circa Patara erat, miserunt. Antiochus non civitatium modo, quæ circa se erant, contrahebat præsidia; sed ad Prusiam, Bithyniæ regem, miserat legatos literasque,

mais voyant Annibal se rapprocher de la terre, dans la crainte que le vent ne les jette sur une côte ennemie et ne les y retienne, ils reviennent vers Eudamus, et ramènent péniblement à Phaselies le vaisseau à sept rangs de rames mis hors de combat dès le premier choc, dont ils sont parvenus à s'emparer. De là tous retournèrent à Rhodes, moins occupés à se réjouir de leur victoire, qu'à se reprocher les uns aux autres de n'avoir pas, lorsqu'ils le pouvaient, submergé ou pris toute la flotte ennemie. Annibal, après l'échec qu'il venait d'essuyer, hésitait à longer la côte de la Lycie, malgré le désir qu'il avait de joindre au plus tôt l'ancienne flotte royale. Pour le gêner dans l'exécution de ce dessein, les Rhodiens envoyèrent Charielite, avec vingt vaisseaux à éperons, vers Patare et le port de Mégiste. Ils ordonnèrent à Eudamus d'aller rejoindre les Romains à Samos, avec les sept plus gros vaisseaux de la flotte qu'il avait eue sous ses ordres, et d'user de toute son adresse et de tout son crédit, pour les déterminer à faire le siège de Patare.

XXV. La nouvelle de cette victoire d'abord, et bientôt après l'arrivée des Rhodiens, causèrent aux Romains une joie des plus vives. On se flattait que les Rhodiens, délivrés de toute inquiétude de la part des Syriens, assureraient de ce côté la liberté des mers; mais la crainte qu'Antiochus, parti de Sardes, ne surprît les villes maritimes, ne leur permit pas de laisser sans défense les côtes de l'Ionie et de l'Éolide. Ils se bornèrent donc à envoyer Pamphilidas avec quatre vaisseaux, joindre la flotte qui stationnait aux environs de Patare. Antiochus rassemblait les garnisons des villes voisines; et, de plus, il avait envoyé des ambassadeurs à Prusias, roi de Bithynie, avec des lettres dans lesquelles il s'élevait forte-

quibus transitum in Asiam Romanorum increpabat : « Venire eos ad omnia regna tollenda, ut nullum usquam orbis terrarum, nisi romanum, imperium esset. Philippum et Nabin expugnatos; se tertium peti : ut quisque proximus ab oppresso sit, per omnes velut continens incendium pervasurum. Ab se gradum in Bithyniam fore, quando Eumenes in voluntariam servitutem concessisset. » His motum Prusiam literæ Scipionis consulis, sed magis ejus fratris Africani, ab suspicione tali averterunt : qui, præter consuetudinem perpetuam populi romani augendi omni honore regum sociorum majestatem, domesticis ipse exemplis Prusiam ad promerendam amicitiam suam compulit. « Regulos se acceptos in fidem in Hispania reges reliquisse. Masinissam non in patrio modo locasse regno, sed in Syphacis, a quo ante expulsus fuisset, regnum inposuisse : et esse eum non Africæ modo regum longe opulentissimum, sed toto in orbe terrarum cuivis regum vel majestate, vel viribus parem. Philippum et Nabin, hostes bello superatos ab T. Quinctio, tamen in regno relictos. Philippo quidem anno priore etiam stipendium remissum, et filium obsidem redditum : et quasdam civitates extra Macedoniam, patientibus romanis imperatoribus, recepisse eum. In eadem dignitate et Nabin futurum fuisse, nisi eum suus primo furor, deinde fraus Ætolorum absumsisset. » Maxime confirmatus est

ment contre les vues ambitieuses qui conduisaient les Romains en Asie. «Ils venaient renverser tous les trônes, afin de dominer seuls sur le monde entier. Déjà Philippe et Nabis avaient été vaincus; il était le troisième dont ils convoitaient les états. Ils réduiraient tous les rois de proche en proche, semblables à un incendie qui dévore tout ce qui se trouve sur son passage. Ses états subjugués, ils envahiraient la Bithynie, puisqu'Eumène s'était volontairement soumis à la servitude.» Ces observations ne laissèrent pas de faire impression sur Prusias; mais bientôt les lettres du consul Scipion, et surtout celles de son frère l'Africain, détournèrent de son esprit de pareils soupçons. Ce dernier lui rappelait l'usage constant du peuple romain de relever, par toutes sortes de distinctions, la majesté des rois ses alliés, et citait des exemples qui, lui étant personnels, ne pouvaient manquer d'encourager Prusias à mériter l'amitié des Romains. «En Espagne, tous les petits princes qu'il avait pris sous sa protection, il les avait laissés rois puissans. Non content d'avoir rétabli Masinissa sur le trône de ses pères, dont Syphax l'avait chassé, il avait ajouté à ses états ceux de son ennemi, et ce prince non-seulement l'emportait de beaucoup en puissance sur les autres rois de l'Afrique, mais surpassait en grandeur et en forces tous les souverains de l'univers. T. Quinctius, vainqueur de Philippe et de Nabis, qui s'étaient montrés ennemis des Romains, ne les avait cependant pas privés de leurs états. On venait de remettre à Philippe le tribut qui lui avait été imposé l'année précédente, et même de lui rendre son fils qu'il avait donné comme otage: bien plus, il venait de conquérir des villes hors de la Macédoine, sans éprouver la moindre résistance de la part des gé-

animus regis, postquam ad eum C. Livius, qui prætor ante classi præfuerat, legatus ab Roma venit; et edocuit, quanto et spes victoriæ certior Romanis, quam Antiocho, et amicitia sanctior firmiorque apud Romanos futura esset.

XXVI. Antiochus, postquam a spe societatis Prusiæ decidit, Ephesum ab Sardibus est profectus ad classem, quæ per aliquot menses instructa ac parata fuerat, visendam; magis quia terrestribus copiis exercitum romanum et duos Scipiones imperatores videbat sustineri non posse; quam quod res navalis ipsa per se aut tentata sibi umquam feliciter, aut tunc magnæ et certæ fiduciæ esset. Erat tamen momentum in præsentia spei, quod et magnam partem rhodiæ classis circa Patara esse, et Eumenem regem cum omnibus navibus suis consuli obviam in Hellespontum profectum audierat: aliquid etiam inflabat animos classis rhodia, ad Samum per occasionem fraude præparatam absumta. His fretus, Polyxenida cum classe ad tentandam omni modo certaminis fortunam misso, ipse copias ad Notium ducit: id oppidum Colophonium, mari imminens, abest a vetere Colophone duo ferme millia passuum: et ipsam urbem suæ esse potestatis vole-

néraux romains. Nabis aurait aussi conservé sa dignité, si sa propre fureur d'abord, et ensuite la perfidie des Étoliens, ne l'eussent plongé dans le précipice. » Une circonstance acheva de décider le roi de Bithynie, ce fut l'arrivée de C. Livius, qui avait commandé la flotte en qualité de préteur, et qui venait de Rome en ambassade auprès de lui. Livius lui fit aisément comprendre combien les Romains étaient mieux fondés qu'Antiochus à compter sur la victoire, et combien leur alliance serait plus sincère et plus solide.

XXVI. Antiochus, lorsqu'il eut perdu l'espoir de déterminer Prusias à se liguer avec lui, quitta Sardes et se rendit à Éphèse, pour inspecter la flotte qu'on y équipait depuis quelques mois. Il s'y décida plutôt à cause de l'impuissance où il se voyait de tenir tête avec ses troupes de terre à l'armée romaine et aux deux Scipions qui la commandaient, que parce qu'il eût jamais tenté avec bonheur les chances d'un combat naval, ou qu'il se flattât beaucoup pour le moment de réussir sur mer. Cependant il avait alors même quelque lieu d'espérer; car il n'ignorait pas que la plus grande partie de la flotte rhodienne stationnait aux environs de Patare, et que le roi Eumène était allé avec tous ses vaisseaux dans l'Hellespont au devant du consul. D'ailleurs le souvenir du désastre de la flotte rhodienne, anéantie près de Samos par l'effet d'un stratagème, ne laissait pas de l'encourager. Rassuré par ces considérations, il envoie Polyxenidas avec la flotte tenter à tout prix les chances d'un combat; pour lui, il conduit ses troupes à Notium. Cette ville, appartenant aux Colophoniens, est située sur la mer à deux milles environ de l'ancienne Colophon. Il désirait vivement s'emparer de cette dernière place, si voisine

bat, adeo propinquam Epheso, ut nihil terra marive ageret, quod non subjectum oculis Colophoniorum, ac per eos notum extemplo Romanis esset : quos, audita obsidione, non dubitabat ad opem ferendam sociæ urbi classem a Samo moturos : eam occasionem Polyxenidæ ad rem gerendam fore. Igitur, operibus obpugnare urbem adgressus, et ad mare partibus duabus pariter munitionibus deductis, utrimque vineas et aggerem muro injunxit, et testudinibus arietes admovit. Quibus territi malis colophonii oratores Samum ad L. Æmilium, fidem prætoris populique romani inplorantes, miserunt. Æmilium et Sami segnis diu mora obfendebat, nihil minus opinantem, quam Polyxenidam, bis nequidquam ab se provocatum, potestatem pugnæ facturum esse : et turpe existimabat, Eumenis classem adjuvare consulem ad trajiciendas in Asiam legiones; se Colophonis obsessæ auxilio, incertam finem habituro, adligari. Eudamus Rhodius, qui et tenuerat eum Sami, cupientem proficisci in Hellespontum, cunctique instare et dicere : « Quanto satius esse, vel socios obsidione eximere, vel victam jam semel classem iterum vincere, totamque maris possessionem hosti eripere, quam, desertis sociis, tradita Antiocho Asia terra marique, in Hellespontum, ubi satis esset Eumenis classis, ab sua parte belli discedere? »

XXVII. Profecti ab Samo ad petendos commeatus,

d'Éphèse, qu'il ne pouvait rien faire sur terre et sur mer que sous les yeux des Colophoniens, qui en informaient sur-le-champ les Romains. Il ne doutait pas que ceux-ci, à la nouvelle du siège, ne fissent voile de Samos pour porter du secours à une ville alliée, ce qui fournirait à Polyxenidas l'occasion d'engager une action. Il entreprend donc un siège régulier, pousse deux lignes de circonvallation jusqu'à la mer, élève sur tous les points des terrasses et des mantelets, et, à la faveur de la tortue, fait gagner aux béliers le pied des murailles. Épouvantés des malheurs qui les menacent, les Colophoniens envoient des députés à Samos vers L. Æmilius, pour implorer la protection de ce préteur et du peuple romain. Æmilius s'irritait de sa longue inactivité à Samos. Il était bien loin de penser que Polyxenidas, qu'il avait deux fois provoqué inutilement, osât lui offrir le combat; il trouvait qu'il serait peu glorieux pour lui, tandis que la flotte d'Eumène aidait le consul à transporter ses légions en Asie, d'aller se confiner à Colophon, pour donner à cette ville assiégée un secours peut-être inutile. Mais le Rhodien Eudamus, qui l'avait déjà retenu à Samos au moment où il voulait partir pour l'Hellespont, et tous les officiers supérieurs le pressaient et lui représentaient « qu'il était bien plus à propos de faire lever le siège d'une ville alliée, que d'achever la défaite d'une flotte déjà vaincue, et d'enlever à l'ennemi l'entière possession de la mer; que d'abandonner des alliés, de laisser Antiochus se rendre entièrement maître des côtes et des mers de l'Asie, et de s'éloigner des lieux où il avait mission de faire la guerre, pour se porter dans l'Hellespont, où la flotte d'Eumène était suffisante. »

XXVII. Les Romains, dont les vivres étaient entière-

consumtis jam omnibus, Chium parabant trajicere : id erat horreum Romanis; eoque omnes ex Italia missæ onerariæ dirigebant cursum. Circumvecti ab urbe ad aversa insulæ (objecta aquiloni ad Chium et Erythras sunt) quum pararent trajicere, literis certior fit prætor, frumenti vim magnam Chium ex Italia venisse; vinum portantes naves tempestatibus retentas esse. Simul adlatum est, Teios regiæ classi benigne commeatus præbuisse; quinque millia vasorum vini esse pollicitos. Teum ex medio cursu classem repente avertit, aut volentibus iis usurus commeatu parato hostibus, aut ipsos pro hostibus habiturus. Quum direxissent ad terram proras, quindecim ferme eis naves circa Myonnesum adparuerunt, quas primo ex classe regia prætor esse ratus, institit sequi : adparuit inde, piraticas celoces et lembos esse. Chiorum maritimam oram depopulati, cum omnis generis præda revertentes, postquam videre ex alto classem, in fugam verterunt : et celeritate superabant, levioribus et ad id fabrefactis navigiis, et propiores terræ erant. Itaque, priusquam adpropinquaret classis, Myonnesum perfugerunt : unde se e portu ratus abstracturum naves, ignarus loci sequebatur prætor. Myonnesus promontorium inter Teum Samumque est : ipse collis est in modum metæ in acutum cacumen a fondo satis lato fastigatus : a continenti arctæ semitæ aditum habet : a

ment consommés, partirent de Samos et se disposèrent à en aller prendre à Chio, qui était le magasin de leurs approvisionnemens et le rendez-vous de tous les bâtimens de transport envoyés de l'Italie. Arrivés à l'extrémité de l'île opposée à la ville (cette partie, exposée au septentrion, est en face de Chio et d'Érythras), ils s'apprêtaient à faire le trajet, lorsque le préteur reçoit une lettre qui lui annonce qu'une grande quantité de blé est arrivée d'Italie à Chio, mais que les bâtimens qui portaient le vin avaient été retenus par la tempête. On lui apprend en même temps que les Téiens ont amplement fourni aux besoins de la flotte royale, et lui ont promis cinq mille mesures de vin. Aussitôt il quitte sa route et se dirige vers Teos, pour se faire donner de bonne grâce par les habitans ce qu'ils ont apprêté pour les ennemis, ou pour les traiter en ennemis eux-mêmes. Quand les proues furent tournées du côté de la terre, on aperçut aux environs de Myonnèse à peu près quinze bâtimens. Le préteur, qui les prit d'abord pour des vaisseaux de la flotte royale, se mit à les poursuivre; mais on ne tarda pas à reconnaître que c'étaient des bâtimens légers, montés par des pirates. Ces brigands, après avoir pillé la côte de Chio, revenaient avec un butin composé d'objets de toute espèce; lorsqu'ils aperçurent de la haute mer la flotte romaine, ils prirent la fuite. Comme ils l'emportaient en vitesse, avec leurs bâtimens dont la construction était d'une légèreté toute particulière, et comme d'ailleurs ils se trouvaient plus près de la terre, ils gagnèrent Myonnèse avant que la flotte pût les atteindre. Le préteur continua de les poursuivre sans trop connaître les lieux, espérant enlever les bâtimens dans le port même. Myonnèse est un promontoire entre Teos

mari exesæ fluctibus rupes claudunt; ita ut quibusdam locis superpendentia saxa plus in altum, quam, quæ in statione sunt, naves, promineant. Circa ea adpropinquare non ausæ naves, ne sub ictu superstantium rupibus piratarum essent, diem trivere: tandem, sub noctem vano incepto quum abstitissent, Teum postero die accessere: et, in portu, qui ab tergo urbis est (Geræsticum ipsi adpellant), navibus constitutis, prætor ad depopulandum circa urbem agrum milites emisit.

XXVIII. Teii, quum in oculis populatio esset, oratores cum infulis et velamentis ad Romanum miserunt: quibus purgantibus civitatem omnis facti dictique hostilis adversus Romanos, « et juvisse eos commeatu classem hostium arguit, et quantum vini Polyxenidæ promisissent: quæ si eadem classi romanæ darent, revocaturum se a populatione militem; sin minus, pro hostibus eos habiturum. » Hoc tam triste responsum quum retulissent legati, vocatur in concionem a magistratibus populus, ut, quid agerent, consultarent. Eo forte Polyxenidas cum regia classe a Colophone profectus, postquam movisse a Samo Romanos audivit, et, ad Myonnesum piratas persecutos, Teiorum agrum depopulari, naves in

et Samos, c'est une colline à large base, qui se termine en pointe, et dont le sommet présente la forme d'une borne. Du côté du continent, on y arrive par une chaussée étroite; du côté de la mer, cette hauteur est entourée de rochers minés par les flots, et dont quelques-uns, suspendus en l'air, se projettent au dessus même des bâtimens qui sont en rade. Les vaisseaux s'arrêtèrent autour un jour entier, sans oser approcher, de peur de s'exposer aux traits des pirates qui avaient pris position sur ces rochers. Enfin, vers la nuit, les Romains abandonnèrent une entreprise inutile; et, le lendemain, ils arrivèrent devant Teos. Le préteur, après avoir mis les vaisseaux à l'abri dans le port appelé Géreste, qui est situé derrière la ville, fit débarquer ses soldats, et les envoya ravager les campagnes d'alentour.

XXVIII. Témoins de la dévastation de leur territoire, les Téiens envoyèrent au préteur des députés dans tout l'appareil des supplians. Comme ceux-ci cherchaient à justifier leurs concitoyens de toute action et de toute parole hostile envers les Romains, Æmilius leur reprocha « d'avoir fourni des vivres à la flotte ennemie, et spécifia la quantité de vin qu'ils avaient promise à Polyxenidas. S'ils agissaient de même envers la flotte romaine, il rappellerait le soldat du pillage; sinon il les traiterait en ennemis. » Quand les députés eurent rapporté cette réponse si affligeante, les magistrats convoquèrent l'assemblée du peuple, pour délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre. Par hasard, durant ce temps, Polyxenidas, parti de Colophon avec la flotte royale, apprit que les Romains avaient quitté Samos, qu'ils avaient poursuivi les pirates jusques à Myonnèse, qu'ils ravageaient le territoire des Téiens, et que leurs vaisseaux

Geræstico portu stare, ipse adversus Myonnesum in insula (Macrin nautici vocant) ancoras portu occulto jecit: inde ex propinquo explorans, quid hostes agerent, primo in magna spe fuit, quemadmodum rhodiam classem ad Samum, circumsessis ad exitum faucibus portus, expugnasset, sic et romanam expugnaturum: nec est dissimilis natura loci. Promontoriis coeuntibus inter se ita clauditur portus, ut vix duæ simul inde naves possint exire. Nocte occupare fauces Polyxenidas in animo habebat, et, denis navibus ad promontoria stantibus, quæ ab utroque cornu in latera exeuntium navium pugnarent, ex cetera classe, sicut ad Panormum fecerat, armatis in litora expositis, terra marique simul hostes obprimere: quod non vanum ei consilium fuisset, ni, quum Teii facturos se imperata promisissent, ad accipiendos commeatus aptius visum esset Romanis, in eum portum, qui ante urbem est, classem transire. Dicitur et Eudamus Rhodius vitium alterius portus ostendisse, quum forte duæ naves in arcto ostio inplicitos remos fregissent: et inter alia id quoque movit prætorem, ut traduceret classem, quod ab terra periculum erat, haud procul inde Antiocho stativa habente.

XXIX. Traducta classe ad urbem, ignaris omnibus, egressi milites nautæque sunt ad commeatus et vinum maxime dividendum in naves; quum medio forte diei

stationnaient dans le port de Géreste; il vint lui-même jeter l'ancre vis-à-vis de Myonnèse, dans un port enfoncé de l'île que les marins nomment Macris. D'après la reconnaissance qu'il fit de la situation des ennemis, il conçut d'abord une grande espérance d'enfermer dans le port la flotte romaine, comme il avait coupé la flotte rhodienne près de Samos, et de l'anéantir de la même manière. En effet, la disposition des lieux se trouve à peu près la même. Le port de Géreste est tellement fermé par des promontoires qui se rapprochent l'un de l'autre, qu'à peine deux vaisseaux peuvent en sortir de front. Polyxenidas avait l'intention de s'emparer la nuit de l'étroit passage, de poster dix vaisseaux au pied des promontoires pour prendre en flanc de chaque côté les bâtimens au moment de leur sortie, de jeter de ses autres vaisseaux des troupes sur le rivage, et d'accabler simultanément les ennemis par terre et par mer, comme il avait fait à Panorme. Ce projet n'aurait pas laissé de lui réussir, si, par suite de la promesse des Téiens, de faire ce qu'on exigeait d'eux, il n'eût paru plus commode aux Romains, pour recevoir les provisions, de faire passer la flotte dans le port situé au devant de la ville. On dit même que le Rhodien Eudamus avait fait remarquer le danger du premier port, où par hasard deux vaisseaux avaient brisé leurs rames, qui s'étaient entremêlées à son étroite sortie. Entre autres motifs, ce qui détermina encore le préteur à retirer la flotte, fut le danger d'une attaque du côté de la terre, Antiochus ayant son camp à peu de distance de là.

XXIX. La flotte passée du côté de la ville, les soldats et les matelots débarquèrent pour faire le partage des provisions et surtout du vin, et les transporter sur les

agrestis quidam, ad prætorem adductus, nunciat, « alterum jam diem classem stare ad insulam Macrin, et paullo ante visas quasdam moveri, tamquam ad profectionem, naves. » Re subita perculsus prætor tubicines canere jubet, ut, si qui per agros palati essent, redirent : tribunos in urbem mittit ad cogendos milites nautasque in naves. Haud secus, quam in repentino incendio aut capta urbe, trepidatur, aliis in urbem currentibus ad suos revocandos, aliis ex urbe naves cursu repetentibus : incertisque clamoribus (quibus ipsis tubæ obstreperent) turbatis imperiis, tandem concursum ad naves est. Vix suam quisque noscere aut adire præ tumultu poterat : trepidatumque cum periculo et in mari, et in terra foret, ni, partibus divisis, Æmilius, cum prætoria nave primus e portu in altum evectus, excipiens insequentes, suo quamque ordine in frontem instruxisset; Eudamus rhodiaque classis substitissent ad terram, ut et sine trepidatione conscenderent, et, ut quæque parata esset, exiret navis. Ita et explicuere ordinem primæ in conspectu prætoris, et coactum agmen ab Rhodiis est : instructaque acies, velut cerneret regios, in altum processit : inter Myonnesum et Corycum promontorium erant, quum hostem conspexere. Et regia classis, binis in ordinem navibus longo agmine veniens, et ipsa aciem adversam explicuit ; tantum lævo evecta cornu, ut am-

vaisseaux. Personne ne soupçonnait le voisinage de l'ennemi, lorsque, vers le milieu du jour, un paysan, amené au préteur, lui annonce «qu'une flotte stationne depuis deux jours dans un port de l'île Maeris, et qu'il vient de voir quelques vaisseaux faire des mouvemens qui semblaient annoncer l'intention de partir.» Frappé de cet évènement subit, le préteur fait sonner la trompette pour rappeler ceux qui pourraient se trouver dispersés dans la campagne, et envoie des tribuns à la ville pour enjoindre aux soldats et aux matelots de rentrer dans les navires. Un embrasement soudain, la prise d'une ville, ne causent pas plus d'agitation. Les uns courent à la ville pour rappeler leurs compagnons; les autres en sortent pour regagner précipitamment les vaisseaux. Les cris confus, auxquels se joint le son éclatant des trompettes, couvrent la voix des chefs et empêchent d'entendre leurs ordres. Enfin on court vers la flotte. Mais il régnait un tel tumulte que chacun avait peine à reconnaître son vaisseau, et encore plus à se rendre à bord. Cette confusion eût amené quelque désastre sur terre ou sur mer, si Æmilius et Eudamus ne se fussent partagé les soins de l'embarquement. Æmilius sortit le premier du port avec le vaisseau amiral, prit le large, et rangea les autres en ligne à mesure qu'ils arrivaient; et, pendant ce temps, Eudamus se tint près de la terre avec la flotte rhodienne, pour obvier au désordre et faire sortir chaque bâtiment à mesure qu'il était prêt. Ainsi les premiers prirent leurs rangs sous les yeux du préteur, et les Rhodiens formèrent l'arrière-garde; et tous les bâtimens, en ordre de bataille, comme s'ils eussent été en présence des vaisseaux du roi, s'avancèrent en pleine mer. Ils étaient entre les promontoires de

plecti et circumire dextrum cornu Romanorum posset: quod ubi Eudamus, qui cogebat agmen, vidit, non posse æquare ordinem Romanos, et tantum non jam circumiri a dextro cornu, concitat naves (et erant rhodiæ longe omnium celerrimæ tota classe); æquatoque cornu, prætoriæ navi, in qua Polyxenidas erat, suam objecit.

XXX. Jam totis classibus simul ab omni parte pugna conserta erat. Ab Romanis octoginta naves pugnabant, ex quibus rhodiæ duæ et viginti erant. Hostium classis undenonaginta navium fuit, et maximæ formæ naves tres hexeres habebat, duas hepteres. Robore navium et virtute militum Romani longe regios præstabant: rhodiæ naves agilitate, et arte gubernatorum, et scientia remigum. Maximo tamen hostibus terrori fuere, quæ ignes præ se portabant: et, quod unum iis ad Panormum circumventis saluti fuerat, id tum maximum momentum ad victoriam fuit: nam metu ignis adversi regiæ naves, ne prora concurrerent, quum declinassent, neque ipsæ ferire rostro hostem poterant, et obliquas se ipsæ ad ictus præbebant: et, si qua concurrerat,

Myonnèse et de Coryce, lorsqu'ils aperçurent l'ennemi. La flotte royale, dont les vaisseaux venaient deux à deux sur une longue file, se rangea de son côté en bataille, ne donnant à son aile gauche que l'étendue nécessaire pour envelopper et cerner l'aile droite des Romains. Eudamus, dont les bâtimens composaient l'arrière-garde, apercevant cette manœuvre, et jugeant que les Romains ne pouvaient développer un front assez étendu pour empêcher l'ennemi de tourner leur aile droite, s'y porte avec rapidité. Comme les vaisseaux rhodiens étaient de beaucoup les plus légers de toute la flotte, il a bientôt mis cette aile à même de présenter aux Syriens un front égal au leur. Il oppose ensuite son vaisseau amiral à celui que montait Polyxenidas.

XXX. Déjà les flottes étaient aux prises de toutes parts. Du côté des Romains combattaient quatre-vingts vaisseaux, y compris les vingt-deux des Rhodiens. La flotte des ennemis était forte de quatre-vingt-neuf vaisseaux, parmi lesquels il s'en trouvait de la première grandeur, savoir, trois à six et deux à sept rangs de rames. Les Romains l'emportaient de beaucoup sur les Syriens par la force de leurs vaisseaux et le courage de leurs soldats; les Rhodiens, par la légèreté de leurs bâtimens, l'habileté de leurs pilotes et la dextérité de leurs rameurs. Ce qui toutefois effraya le plus l'ennemi, ce furent les feux qu'ils portaient devant eux; et cette invention, qui avait été leur unique moyen de salut lorsqu'ils se trouvèrent cernés à Panorme, contribua puissamment en cette occasion à déterminer la victoire. Car les vaisseaux du roi, détournant leur proue de peur d'être atteints par ces feux, prêtaient le flanc aux coups de l'ennemi, sans pouvoir eux-mêmes faire usage de l'éperon contre lui; et si quel-

obruebatur infuso igni; magisque ad incendium, quam ad prœlium, trepidabant. Plurimum tamen, quæ solet, militum virtus in bello valuit: mediam namque aciem hostium Romani quum rupissent, circumvecti ab tergo pugnantibus adversus Rhodios regiis sese objecere: momentoque temporis et media acies Antiochi, et lævo in cornu circumventæ naves mergebantur. Dextera pars integra, sociorum magis clade, quam suo periculo, terrebatur: ceterum, postquam alias circumventas, prætoriam navem Polyxenidæ, relictis sociis, vela dantem videre, sublatis raptim dolonibus (et erat secundus petentibus Ephesum ventus) capessunt fugam, quadraginta duabus navibus in ea pugna amissis; quarum decem et tres captæ in potestatem hostium venerunt, ceteræ incensæ aut demersæ. Romanorum duæ naves fractæ sunt, vulneratæ aliquot. Rhodia una capta memorabili casu: nam, quum rostro percussisset sidoniam navem, ancora, ictu ipso excussa e nave sua, unco dente, velut manu ferrea injecta, adligavit alterius proram: inde tumultu injecto, quum, divellere se ab hoste cupientes, inhiberent Rhodii, tractum ancorale et inplicitum remis, latus alterum detersit: debilitatem ea ipsa, quæ icta cohæserat, navim cepit. Hoc maxime modo ad Myonnesum navali prœlio pugnatum est.

qu'un d'eux tentait l'abordage, il se voyait couvert de flammes, et songeait moins à combattre qu'à se préserver de l'incendie. Toutefois la valeur du soldat, qui décide ordinairement du succès, servit beaucoup à faire gagner la bataille. En effet, les Romains, après avoir enfoncé le centre des Syriens, tournent la flotte ennemie, vont prendre en queue les vaisseaux qui combattent contre les Rhodiens, et, en un instant, les bâtimens d'Antiochus, enveloppés au centre et à l'aile gauche, sont coulés à fond. L'aile droite, qui n'était point encore entamée, était plus effrayée du désastre du reste de la flotte que de son propre péril. Mais voyant les autres bâtimens investis, et le vaisseau amiral de Polyxenidas les abandonner pour gagner le large, elle hisse promptement ses voiles, et, comme le vent soufflait justement dans la direction d'Éphèse, prend la fuite. Cette bataille coûta aux Syriens quarante-deux vaisseaux, dont treize tombèrent au pouvoir de l'ennemi, et le reste fut incendié ou coulé à fond. Les Romains en eurent deux brisés et quelques-uns endommagés. Un seul bâtiment rhodien fut pris; et cela, par une circonstance digne d'être mentionnée. Ce bâtiment étant venu frapper de son éperon un vaisseau sidonien, l'ancre, chassée de sa place par la violence du choc, accroche de sa dent recourbée, ainsi que d'une main de fer, la proue de celui-ci; et, tandis que les Rhodiens, troublés de cet accident, s'efforcent de se séparer du vaisseau ennemi, le câble de l'ancre, tiré violemment, s'embarrasse dans les rames, dont elle brise tout un côté. Alors le navire, à moitié désemparé, est pris par celui-là même qu'il avait accroché en le frappant. Telle fut l'issue du combat naval livré auprès de Myonnèse.

XXXI. Quo territus Antiochus, quia, possessione maris pulsus, longinqua tueri diffidebat se posse, præsidium ab Lysimachia, ne obprimeretur ibi ab Romanis, deduci pravo, ut res ipsa postea docuit, consilio jussit: non enim tueri solum Lysimachiam a primo inpetu Romanorum facile erat: sed obsidionem etiam per totam hiemem tolerare, et obsidentes quoque ad ultimam inopiam adducere extrahendo tempus, et interim spem pacis per occasiones tentare. Nec Lysimachiam tantum hostibus tradidit post adversam navalem pugnam, sed etiam Colophonis obsidione abscessit, et Sardes recepit se: atque inde in Cappadociam ad Ariarathen, qui auxilia arcesserent, et quocumque alio poterat ad copias contrahendas, in unum jam consilium, ut acie dimicaret, intentus, misit. Regillus Æmilius, post victoriam navalem profectus Ephesum, directis ante portum navibus, quum confessionem concessi maris ultimam hosti expressisset, Chium, quo ante navale prœlium cursum a Samo intenderat, navigat: ibi naves in prœlio quassatas quum refecisset, L. Æmilium Scaurum cum triginta navibus Hellespontum ad exercitum trajiciendum misit: rhodias, parte prædæ et spoliis navalibus decoratas, domum redire jubet. Rhodii inpigre prævertere, ad trajiciendasque copias consulis iere: atque, eo quoque functi officio, tum demum Rhodum rediere. Classis romana

XXXI. Épouvanté de cette défaite qui lui enlevait l'empire de la mer, et désespérant de pouvoir défendre ses possessions éloignées; Antiochus donna ordre d'évacuer Lysimachie, de peur que les Romains n'en surprissent la garnison; précaution maladroite, comme l'évènement le prouva plus tard. En effet, il était facile, non-seulement de défendre Lysimachie contre un coup de main, mais d'y soutenir un siège pendant tout l'hiver, de réduire, en gagnant du temps, les assiégeans eux-mêmes à une extrême disette, et cependant de saisir les occasions de négocier la paix. Ce ne fut pas seulement Lysimachie que le roi abandonna aux ennemis après la perte du combat naval; il leva aussi le siège de Colophon, et se retira à Sardes. De là, il envoya des ambassadeurs en Cappadoce vers Ariarathe, pour en obtenir des secours et dans tous les autres pays d'où il espérait pouvoir tirer des troupes, n'étant plus occupé que du projet de combattre sur terre. Regillus Æmilius, après sa victoire navale, prit la route d'Éphèse et rangea ses vaisseaux devant le port, pour arracher à l'ennemi un dernier aveu de sa renonciation à l'empire de la mer, puis il se dirigea vers Chio, dont il avait pris la route en partant de Samos avant le combat naval. Lorsqu'il y eut réparé les navires endommagés durant l'action, il envoya dans l'Hellespont L. Æmilius Scaurus avec trente bâtimens, pour passer l'armée, et congédia les Rhodiens, après avoir partagé avec eux le butin et décoré leurs vaisseaux d'une partie des dépouilles navales. Les Rhodiens allèrent sur-le-champ aider à passer les troupes du consul; et ce ne fut qu'après avoir rendu ce nouveau service qu'ils s'en retournèrent chez eux. La flotte romaine passa de Chio à Phocée. Cette ville, de forme oblongue, est

ab Chio Phocæam trajecit : in sinu maris intimo posita hæc urbs est, oblonga forma : duum millium et quingentorum passuum spatium murus amplectitur : coit deinde ex utraque parte in arctiorem velut cuneum, Lamptera ipsi adpellant : mille et ducentos passus ibi latitudo patet : inde in altum lingua mille passuum excurrens medium fere sinum velut nota distinguit; ubi cohæret faucibus angustis, duos in utramque regionem versos portus tutissimos habet : qui in meridiem vergit, ab re adpellant Naustathmon, quia ingentem vim navium capit : alter prope ipsum Lamptera est.

XXXII. Hos portus tutissimos quum occupasset romana classis; priusquam aut scalis, aut operibus, mœnia adgrederetur, mittendos censuit prætor, qui principum magistratuumque animos tentarent : postquam obstinatos vidit, duobus simul locis obpugnare est adortus. Altera pars infrequens ædificiis erat; templa deum aliquantum tenebant loci : ea prius ariete admoto, quatere muros turresque cœpit : deinde, quum eo multitudo obcurreret ad defendendum, altera quoque parte admotus aries : et jam utrimque sternebantur muri : ad quorum casum quum inpetum romani milites per ipsam stragem ruinarum facerent, alii scalis etiam adscensum in muros tentarent; adeo obstinate restiterunt oppidani, ut facile adpareret, plus in armis et virtute, quam in

située au fond d'un golfe. Le mur embrasse un espace de deux mille cinq cents pas; ses deux extrémités forment en se resserrant une espèce de coin, nommé Lamptera. De là, sur une longueur de mille pas, s'avance dans la mer une langue de terre qui coupe le golfe par la moitié. De chaque côté de l'isthme étroit par lequel elle adhère au continent, est un port très-sûr, dont chacun a son exposition différente. Celui qui regarde le midi s'appelle Naustathmon, parce qu'il peut contenir un grand nombre de vaisseaux; l'autre est auprès du Lamptera même.

XXXII. La flotte romaine s'empara de ces ports, qui lui offraient un abri contre tout danger; mais avant de tenter l'escalade ou de battre en brèche les murailles, le préteur crut devoir envoyer sonder les dispositions des principaux habitans et des magistrats. Lorsqu'il vit qu'ils montraient de l'obstination, il commença l'attaque sur deux points en même temps. L'un était dégarni de maisons, et n'offrait guère que des temples; on fit d'abord approcher le bélier qui commença à battre les murailles et les tours; et, tandis que la multitude y accourait pour le défendre, on fit avancer aussi le bélier de l'autre côté. Déjà les murs s'écroulent aux deux endroits. A cette vue, les soldats romains s'efforçent de pénétrer dans la ville, les uns en s'élançant sur la brèche, les autres au moyen de l'escalade; mais les habitans leur opposèrent une résistance tellement opiniâtre, qu'il fut aisé de comprendre que les armes et le courage sont d'un plus puissant secours que les remparts. Effrayé du danger

mœnibus, auxilii esse : coactus ergo periculo militum prætor receptui cani jussit, ne objiceret incautos furentibus desperatione ac rabie. Diremto prœlio, ne tum quidem ad quietem versi; sed undique omnes ad munienda et obmolienda, quæ ruinis strata erant, concurrerunt. Huic operi intentis supervenit Q. Antonius, a prætore missus : qui, castigata pertinacia eorum : « Majorem curam Romanis, quam illis, ostenderet, esse, ne in perniciem urbis pugnaretur : si absistere furore vellent, potestatem iis dare eadem conditione, qua prius C. Livii in fidem venissent, se tradendi. » Hæc quum audissent, quinque dierum spatio ad deliberandum sumto, tentata interim spe auxilii ab Antiocho, postquam legati missi ad regem, nihil in eo esse præsidii, retulerant; tum portas aperuerunt, pacti ne quid hostile paterentur. Quum signa in urbem inferrentur, et pronunciasset prætor, parci se deditis velle, clamor undique est sublatus, « indignum facinus esse, Phocæenses, numquam fidos socios, semper infestos hostes, inpune eludere. » Ab hac voce, velut signo a prætore dato, ad diripiendam urbem passim discurrerunt. Æmilius primo resistere et revocare, dicendo, « captas, non deditas, diripi urbes : et in his tamen imperatoris, non militum, arbitrium esse. » Postquam ira et avaritia imperio potentiora erant, præconibus per urbem missis, liberos omnes

que couraient ses soldats, le préteur fit sonner la retraite, pour ne pas les exposer imprudemment à la fureur d'un ennemi qui montrait la rage du désespoir. Bien qu'on eût cessé de combattre, les assiégés ne se livrèrent pas au repos; tous concoururent avec un égal empressement à réparer les désastres de leurs fortifications. Pendant qu'ils sont occupés à ces travaux, survient Q. Antonius, envoyé par le préteur. Antonius leur reproche leur opiniâtreté, et leur représente «que les Romains craignent plus qu'eux-mêmes que cette lutte n'ait pour issue l'entière destruction de la ville. S'ils voulaient revenir de leur fureur, on leur accorderait une capitulation semblable à celle qu'ils avaient déjà obtenue de C. Livius.» Après avoir entendu ces propositions, ils demandèrent et obtinrent cinq jours pour délibérer. Pendant ce temps, ils députèrent vers Antiochus, dans l'espoir d'en obtenir du secours; mais, sur le rapport de leurs envoyés que ce roi ne pouvait rien faire pour eux, ils ouvrirent leurs portes, sous la seule condition qu'on n'exercerait aucun acte hostile. Les troupes entrent dans la ville enseignes déployées, et le préteur déclare son intention d'épargner des habitans qui se sont rendus volontairement. Mais l'on s'écrie de toutes parts «qu'il est révoltant que les Phocéens, alliés toujours infidèles, ennemis toujours acharnés, puissent se jouer impunément des Romains.» A ces mots, les soldats, comme si le préteur en eût donné le signal, se répandent dans la ville pour la piller. Æmilius essaie d'abord de les retenir et de les faire rentrer dans l'ordre, en leur représentant «qu'on pillait les villes prises de vive force, et non celles dont la reddition était volontaire; et que, dans le premier cas même, les soldats devaient attendre qu'ils

in forum ad se convenire jubet, ne violarentur : et in omnibus, quæ ipsius potestatis fuerunt, fides constitit prætoris. Urbem, agrosque, et suas leges iis restituit : et, quia jam hiems adpetebat, Phocææ portus ad hibernandum classi delegit.

XXXIII. Per idem fere tempus consuli, transgresso Æniorum Maronitarumque fines, nunciatur, victam regiam classem ad Myonnesum, relictamque a præsidio Lysimachiam esse. Id multo, quam de navali victoria, lætius fuit : utique postquam eo venerunt, refertaque urbs omnium rerum commeatibus, velut in adventum exercitus præparatis, eos excepit; ubi inopiam ultimam laboremque in obsidenda urbe sibi proposuerant. Ibi paucos dies stativa habuere, ut inpedimenta ægrique consequerentur, qui passim per omnia Thraciæ castella, fessi morbis ac longitudine viæ, relicti erant. Receptis omnibus, ingressi rursus iter per Chersonesum, Hellespontum perveniunt : ubi, omnibus cura regis Eumenis ad trajiciendum præparatis, velut in pacata litora, nullo prohibente, aliis alio delatis navibus, sine tumultu trajecere. Ea vero res Romanis auxit animos, concessum sibi transire cernentibus in Asiam; quam rem magni certaminis futuram crediderant. Stativa deinde ad Hellespon-

y fussent autorisés par leur général.» Lorsqu'il voit que l'emportement et la cupidité ont plus de puissance que ses ordres, il envoie des hérauts par la ville enjoindre à tous les citoyens de condition libre de se rassembler dans la place publique, pour y trouver sûreté auprès de sa personne. Non content de cette précaution, le préteur se montra fidèle à sa parole, en tout ce qui dépendait de lui. Il rendit aux Phocéens leur ville, leur territoire, leurs lois; et, comme l'hiver approchait, il choisit les ports de Phocée pour y faire hiverner sa flotte.

XXXIII. Ce fut vers ce temps que le consul, après avoir traversé le pays des Éniens et des Maronites, apprit la défaite de la flotte royale auprès de Myonnèse, et l'évacuation de Lysimachie. Ce dernier évènement lui causa encore plus de joie que la victoire navale, surtout lorsqu'arrivé à Lysimachie, il trouva remplie de toutes sortes de provisions qui semblaient préparées pour son armée, cette ville qui lui avait offert la perspective d'un siège accompagné d'une extrême disette et de longs travaux. On y séjourna quelques jours pour attendre l'arrivée des bagages et celle des malades, dispersés dans les divers châteaux de la Thrace, où on les avait laissés cédant à la faiblesse de leur état et à la fatigue d'une longue route. Lorsqu'ils eurent tous rejoint, les troupes continuèrent leur marche à travers la Chersonèse, et arrivèrent sur les bords de l'Hellespont. Le roi Eumène ayant eu soin de faire tous les préparatifs nécessaires pour le traject, la traversée s'effectua sans confusion, et chacun aborda de son côté sans obstacle, comme sur un rivage hospitalier. Cette facilité avec laquelle les Romains passèrent en Asie rehaussa d'autant plus leur courage, qu'ils s'étaient attendus à trouver une vigoureuse

tum aliquamdiu habuerunt, quia dies forte, quibus ancilia moventur, religiosi ad iter inciderant: iidem dies P. Scipionem propiore etiam religione, quia Salius erat, disjunxerant ab exercitu: caussaque et is ipse moræ erat, dum consequeretur.

XXXIV. Per eos forte dies legatus ab Antiocho in castra venerat Byzantius Heraclides, de pace adferens mandata: quam inpetrabilem fore, magnam ei spem adtulit mora et cunctatio Romanorum; quos, simul Asiam adtigissent, effuso agmine ad castra regia ituros crediderat. Statuit tamen non prius adire consulem, quam P. Scipionem: et ita mandatum ab rege erat: in eo maximam spem habebat, præterquam quod et magnitudo animi et satietas gloriæ placabilem eum maxime faciebat; notumque erat gentibus, qui victor ille in Hispania, qui deinde in Africa fuisset: etiam quod filius ejus captus in potestate regis erat. Is ubi, et quando, et quo casu captus sit, sicut pleraque alia, parum inter auctores constat: alii principio belli, a Chalcide Oreum petentem, circumventum ab regiis navibus tradunt: alii, postquam transitum in Asiam est, cum turma fregellana missum exploratum ad regia castra, effuso obviam equitatu, quum reciperet sese, in eo tumultu delapsum ex equo, cum duobus equitibus obpressum, ita ad re-

résistance. Après la traversée, ils restèrent quelque temps campés sur les bords de l'Hellespont, parce que c'étaient les jours où l'on promène les boucliers sacrés, jours durant lesquels il n'est pas permis de se mettre en route. Ces jours avaient tenu P. Scipion éloigné de l'armée par une considération religieuse d'autant plus puissante, qu'il était Salien, et l'on ne voulait point partir qu'il n'eût rejoint.

XXXIV. Pendant ce temps arriva dans le camp un ambassadeur d'Antiochus, Héraclide de Byzance, avec des propositions de paix. Les délais et les retards des Romains lui faisaient concevoir une grande espérance de l'obtenir, car il avait pensé que, dès qu'ils seraient débarqués en Asie, ils marcheraient promptement contre les troupes du roi. Toutefois il résolut de ne se présenter devant le consul qu'après avoir vu P. Scipion, ce qui d'ailleurs était conforme aux instructions qu'il avait reçues d'Antiochus. Héraclide espérait beaucoup de sa médiation; car, outre que la grandeur d'âme de Scipion et la gloire dont il était comblé le rendaient extrêmement conciliant, toutes les nations savaient comment il avait usé de la victoire en Espagne et en Afrique; d'ailleurs son fils, prisonnier, était au pouvoir du roi. Où, quand et par quel hasard celui-ci fut pris, ce sont des circonstances sur lesquelles, comme sur une foule d'autres, les historiens ne s'accordent pas trop. Selon les uns, au commencement de la guerre, il avait été cerné par les vaisseaux du roi, en allant de Chalcis à Orée; selon d'autres, après le passage en Asie, envoyé avec un détachement de cavalerie frégellane pour reconnaître la position de l'ennemi, il avait rencontré un autre détachement de cavalerie, était tombé de cheval dans le désordre d'une

gem deductum esse. Illud satis constat, si pax cum populo romano maneret, hospitiumque privatim regi cum Scipionibus esset, neque liberalius, neque benignius haberi colique adolescentem, quam cultus est, potuisse. Ob hæc quum adventum P. Scipionis legatus exspectasset, ubi is venit, consulem adit, petitque, ut mandata audiret.

XXXV. Advocato frequenti consilio, legati verba sunt audita. Is, « multis ante legationibus nequidquam ultro citroque de pace missis, eam ipsam fiduciam inpetrandi sibi esse, dixit, quod priores legati nihil inpetrassent. Smyrnam enim, et Lampsacum, et Alexandriam Troadem, et Lysimachiam in Europa, jactatas in illis disceptationibus esse : quarum Lysimachia jam cessisse regem, ne quid in Europa habere eum dicerent : eas, quæ in Asia sint, civitates tradere, paratum esse, et si quas alias Romani, quod suarum partium fuerint, vindicare ab imperio regio velint. Inpensæ quoque, in bellum factæ, partem dimidiam regem præstaturum populo romano. » Hæ conditiones erant pacis. Reliqua oratio fuit : « Ut memores rerum humanarum, et suæ fortunæ moderarentur, et alienam ne urgerent. Finirent Europa imperium : id quoque inmensum esse. Et parari singula adquirendo facilius potuisse, quam universa teneri

subite retraite, avait été pris avec deux cavaliers et conduit au roi. Un point sur lequel on est assez d'accord, c'est que, quand même le roi eût été en paix avec le peuple romain, et eût eu des liaisons personnelles d'hospitalité avec les Scipions, ce jeune homme n'eût pu être traité avec plus de générosité et de bienveillance. Tels furent les motifs de l'ambassadeur pour attendre l'arrivée de P. Scipion. Quand celui-ci fut venu, Héraclide se présenta au consul, et le pria de lui permettre qu'il lui exposât l'objet de sa mission.

XXXV. L'ambassadeur fut entendu devant un conseil nombreux. « C'était, dit-il, parce que les fréquentes ambassades envoyées précédemment d'un côté et de l'autre au sujet de la paix n'avaient pu rien gagner, qu'il se croyait d'autant plus sûr de réussir. Alors Smyrne, Lampsaque, Alexandrie de Troade, et Lysimachie en Europe avaient été jetées au milieu des discussions. Présentement, le roi avait déjà cédé Lysimachie, en sorte qu'on ne pouvait lui objecter d'avoir conservé aucune possession en Europe. Quant aux trois autres villes, qui étaient situées en Asie, il était prêt à les livrer, et de plus toutes celles que les Romains voudraient soustraire à sa domination, comme s'étant déclarées en leur faveur. De plus, le roi s'engageait à payer au peuple romain la moitié des frais de la guerre. » Telles furent les propositions de paix. Dans le reste de son discours, l'envoyé exhorta les Romains « à se souvenir de l'inconstance des choses humaines, à user modérément de leur fortune, et à ne pas accabler un ennemi malheureux. Ils ne devaient pas étendre leur domination au delà de l'Europe, qui était déjà un empire assez vaste. Il leur avait été plus facile d'acquérir chacune de ses parties, qu'il ne leur

posse : quod si Asiæ quoque partem aliquam abstrahere velint, dummodo non dubiis regionibus finiant, vinci suam temperantiam romana cupiditate, pacis et concordiæ caussa, regem passurum. » Ea, quæ legato magna ad pacem inpetrandam videbantur, parva Romanis visa. Nam, « et inpensam, quæ in bellum facta est, omnem præstare regem, æquum censebant, cujus culpa bellum excitatum esset; et, non Ionia modo atque Æolide deduci debere præsidia regia : sed, sicut Græcia omnis liberata esset, ita, quæ in Asia sint, omnes liberari urbes. Id aliter fieri non posse, quam ut cis Taurum montem possessione Asiæ Antiochus cedat. »

XXXVI. Legatus, postquam nihil æqui in consilio inpetrare se censebat, privatim (sic enim imperatum erat) P. Scipionis tentare animum est conatus. Omnium primum, filium ei sine pretio redditurum regem, dixit : deinde, ignarus et animi Scipionis, et moris romani, auri pondus ingens est pollicitus, et, nomine tantum regio excepto, societatem omnis regni, si per eum pacem inpetrasset. Ad ea Scipio : « Quod Romanos omnes, quod me, ad quem missus es, ignoras, minus miror; quum te fortunam ejus, a quo venis, ignorare cernam. Lysimachia tenenda erat, ne Chersonesum intraremus; aut ad Hellespontum obsistendum, ne in Asiam trajiceremus : si pacem tamquam ab sollicitis de belli eventu petituri

serait aisé de conserver le tout. Au surplus, s'ils voulaient enlever au roi quelque portion de l'Asie, sa modération ferait, par amour pour la paix et la concorde, ce sacrifice à l'ambition romaine, pourvu que les limites en fussent determinées d'une manière précise. » Ces offres, qui semblaient à l'ambassadeur plus que suffisantes pour obtenir la paix, parurent mesquines aux Romains. Selon eux, il était juste «que le roi supportât seul les frais d'une guerre qu'il avait suscitée. Il devait non-seulement retirer ses garnisons de l'Ionie et de l'Éolide, mais rendre la liberté à toutes les villes grecques de l'Asie, comme elle avait été rendue à la Grèce entière ; ce qui ne pouvait se faire que si Antiochus abandonnait la possession de l'Asie en deçà du mont Taurus. »

XXXVI. L'ambassadeur, désespérant d'obtenir du conseil rien de juste, tâcha de sonder en particulier, comme on le lui avait recommandé, les dispositions de P. Scipion. Il commença par lui annoncer que le roi lui rendrait son fils sans rançon; puis, faute de connaître la magnanimité de Scipion et le caractère des Romains, il lui promit une somme considérable, et, à l'exception seulement du titre de roi, le partage de l'autorité souveraine dans tous les états d'Antiochus, si celui-ci obtenait la paix par son entremise. Scipion répondit à ces offres : « Que vous ne connaissiez ni les Romains en général, ni moi vers qui l'on vous envoie, je n'en suis point étonné, puisque vous me paraissez ne pas connaître même la situation de celui au nom duquel vous êtes venu. Il fallait garder Lysimachie, pour nous fermer l'entrée de la Chersonèse, ou nous disputer le passage

eratis. Concesso vero in Asiam transitu, et non solum frenis, sed etiam jugo accepto, quæ disceptatio ex æquo, quum imperium patiendum sit, relicta est? Ego ex munificentia regia maximum donum filium habebo: aliis, deos precor, ne umquam fortuna egeat mea; animus certe non egebit. Pro tanto in me munere gratum me esse in se sentiet, si privatam gratiam pro privato beneficio desiderabit: publice nec habebo quidquam ab illo, nec dabo. Quod in præsentia dare possim, fidele consilium est. Abi, nuncia meis verbis, bello absistat, pacis conditionem nullam recuset. » Nihil ea moverunt regem, tutam fore belli aleam ratum, quando perinde ac victo jam sibi leges dicerentur: omissa igitur in præsentia mentione pacis, totam curam in belli adparatum intendit.

XXXVII. Consul, omnibus præparatis ad proposita exsequenda, quum ex stativis movisset, Dardanum primum, deinde Rhœteum, utraque civitate obviam effusa, venit: inde Ilium processit, castrisque in campo, qui est subjectus mœnibus, positis, in urbem arcemque quum escendisset, sacrificavit Minervæ præsidi arcis; et Ilien-

de l'Hellespont, pour nous empêcher d'aborder en Asie, si vous vouliez fonder vos propositions de paix sur l'incertitude des chances de la guerre. Maintenant qu'Antiochus nous a laissé passer librement en Asie, qu'il a reçu le frein et subi le joug, comment peut-il espérer de traiter avec nous d'égal à égal, quand il ne lui reste plus qu'à supporter notre domination? Pour moi, le don le plus précieux que je pourrai tenir de la munificence royale, sera la liberté de mon fils. A l'égard des autres, je demande aux dieux que ma fortune n'en ait jamais besoin; jamais, du moins, ils ne seront un besoin pour mon cœur. Si Antiochus, pour un bienfait personnel, n'exige qu'une gratitude personnelle, il me trouvera reconnaissant envers lui d'une telle faveur envers moi; comme homme public, je ne veux rien tenir de lui, ni lui rien accorder. Ce que je puis lui donner pour le présent, c'est un avis sincère. Allez, dites-lui de ma part de renoncer à la guerre, et de ne rejeter aucune condition de paix.» Ces représentations ne firent aucune impression sur le roi, qui croyait avoir tout à gagner dans la guerre, puisqu'on lui dictait des lois comme à un ennemi déjà vaincu. Abandonnant donc pour le présent la voie des négociations, il donna tous ses soins aux préparatifs de la guerre.

XXXVII. Le consul, après avoir terminé tout ce qui était nécessaire à l'exécution de ses desseins, quitta ses lignes, arriva d'abord à Dardane, puis à Rhétée, deux cités dont les habitans vinrent en foule au devant de lui. Ensuite il s'avança jusqu'à Ilium, campa dans une plaine dominée par ses murs, entra dans la ville et monta jusqu'à la citadelle, où il offrit un sacrifice à Minerve, divinité tutélaire de cette forteresse. Les Iliens,

sibus in omni rerum verborumque honore ab se oriundos Romanos præferentibus, et Romanis lætis origine sua : inde profecti sextis castris ad caput Caici amnis pervenerunt. Eo et Eumenes rex, conatus primo ab Hellesponto reducere classem in hiberna Elæam, adversis deinde ventis quum aliquot diebus superare Lecton promontorium non potuisset, in terram egressus, ne deesset principiis rerum, qua proximum fuit, in castra romana cum parva manu contendit. Ex castris Pergamum remissus ad commeatus expediendos, tradito frumento, quibus jusserat consul, in eadem stativa rediit : inde, plurium dierum præparatis cibariis, consilium erat ire ad hostem, priusquam hiems obprimeret. Regia castra circa Thyatira erant : ibi quum audisset Antiochus, P. Scipionem ægrum Elæam delatum, legatos, qui filium ad eum reducerent, misit. Non solum animo patrio gratum munus, sed corpori quoque salubre gaudium fuit : satiatusque tandem complexu filii : « Renunciate, inquit, gratias regi me agere : referre gratiam aliam nunc non posse, quam ut suadeam, ne ante in aciem descendat, quam in castra me redisse audierit. » Quamquam sexaginta duo millia peditum, plus duodecim millia equitum animos interdum ad spem certaminis faciebant; motus tamen Antiochus tanti auctoritate viri, in quo ad incertos belli eventus omnis fortunæ posuerat subsidia, rece-

en accueillant les Romains avec tous les égards que l'on peut témoigner de fait et de paroles, montrèrent qu'ils reconnaissaient en eux leurs descendans, et les Romains virent avec joie le berceau de leur nation. Après son départ d'Ilium l'armée arriva, en six jours de marche, à la source du fleuve Caïque, où elle fut rejointe par le roi Eumène. Ce prince avait d'abord voulu ramener sa flotte de l'Hellespont à Élée, pour l'y laisser durant l'hiver; mais, arrêté quelques jours par les vents contraires qui ne lui permettaient pas de doubler le promontoire de Lecton, il prit la route de terre, et, pour seconder les premières opérations, gagna par les chemins les plus courts le camp romain, avec un corps de troupes peu considérable. Il quitta le camp pour se rendre à Pergame, afin d'en expédier des convois; et, lorsqu'il eut livré les blés aux munitionnaires chargés par le consul de les recevoir, il regagna ce même campement. On prépara ensuite des vivres pour plusieurs jours, et l'on se disposa à marcher à l'ennemi, avant que l'hiver ne vînt mettre obstacle aux opérations. Le camp du roi était aux environs de Thyatire. Là, sur la nouvelle que P. Scipion s'était fait transporter malade à Élée, Antiochus chargea des députés d'aller lui rendre son fils. Ce procédé généreux, non-seulement toucha son cœur paternel, mais lui causa une joie qui fut salutaire à sa santé. Après s'être enfin rassasié des embrassemens de son fils, il dit aux envoyés : «Allez assurer le roi de toute ma reconnaissance. Je ne puis lui en donner actuellement d'autres preuves, que de lui conseiller de ne point engager une bataille, avant qu'il ait appris mon retour au camp.» Antiochus avait soixante-deux mille fantassins et plus de douze mille cavaliers, forces assez consi-

pit se, et transgressus phrygium amnem, circa Magnesiam, quæ ad Sipylum est, posuit castra: et, ne, si extrahere tempus vellet, munimenta Romani tentarent, fossam sex cubita altam, duodecim latam quum duxisset, extra duplex vallum fossæ circumdedit: interiore labro murum cum turribus crebris objecit; unde facile arceri transitu fossæ hostis posset.

XXXVIII. Consul, circa Thyatira regem esse ratus, continuis itineribus quinto die ad hyrcanum campum descendit: inde quum profectum audisset, secutus vestigia citra phrygium amnem, quatuor millia ab hoste, posuit castra. Eo mille ferme equites (maxima pars Gallogræci erant, et Dahæ quidam aliarumque gentium sagittarii equites intermixti), tumultuose amne trajecto, in stationes inpetum fecerunt. Primo turbaverunt incompositos: deinde, quum longius certamen fieret, Romanorum, ex propinquis castris facili subsidio, cresceret numerus, regii, fessi jam et plures non sustinentes, recipere se conati, circa ripam amnis, priusquam flumen ingrederentur, ab instantibus tergo aliquot interfecti sunt. Biduum deinde silentium fuit, neutris transgredientibus amnem: tertio post die Romani simul omnes

dérables pour le rassurer sur les chances d'un combat; cependant, ébranlé par l'autorité de ce grand homme, qu'il regardait comme son unique ressource, si le sort des armes lui était contraire, il fit un mouvement rétrograde, passa le fleuve phrygien, et alla camper aux environs de Magnésie, située au pied du Sipyle. Dans la crainte que les Romains, s'il voulait temporiser, n'essayassent de forcer ses retranchemens, il fit creuser un fossé profond de six coudées et large de douze, le revêtit au dehors d'une double palissade, et éleva sur le revers un mur flanqué d'un grand nombre de tours, d'où il était aisé de repousser l'ennemi, s'il entreprenait de franchir le fossé.

XXXVIII. Le consul, croyant que le roi était encore aux environs de Thyatire, continua sa marche sans interruption, et arriva le cinquième jour dans la plaine d'Hyrcanie. Ensuite, apprenant qu'Antiochus était parti, il suivit ses traces, et alla camper en deçà du fleuve phrygien, à quatre milles de l'ennemi. Alors environ mille cavaliers (la plupart Gallo-Grecs et Dahes avec quelques archers appartenant à d'autres nations) traversèrent précipitamment le fleuve, et vinrent fondre sur les postes avancés. Cette brusque attaque y jeta d'abord le désordre; mais le combat se prolongeant, les Romains, à portée de leur camp, reçurent aisément du renfort, au lieu que les soldats du roi, fatigués et bientôt obligés de céder à la supériorité du nombre, se virent contraints de faire retraite. On se mit à leur poursuite, et quelques-uns furent atteints et tués sur le bord du fleuve, avant d'avoir le temps de s'élancer dans ses eaux. Deux jours se passèrent ensuite dans l'inaction, aucun des deux partis ne songeant à traverser le fleuve. Le troisième,

transgressi sunt, et duo millia fere et quingentos passus ab hoste posuerunt castra. Metantibus et muniendo occupatis, tria millia delecta equitum peditumque regiorum magno terrore ac tumultu advenere : aliquanto pauciores, qui in statione erant, duo tantum millia, per se, nullo a munimento castrorum milite avocato, et primo æquum prœlium sustinuere, et, crescente certamine, pepulerunt hostes, centum ex his occisis, centum ferme captis. Per quatriduum insequens instructæ utrimque acies pro vallo stetere : quinto die Romani processere in medium campi. Antiochus nihil promovit signa, ita ut extremi minus mille pedes a vallo abessent.

XXXIX. Consul, postquam detrectari certamen vidit, postero die in consilium advocavit : « Quid sibi faciendum esset, si Antiochus pugnandi copiam non faceret? Instare hiemem : aut sub pellibus habendos milites fore, aut, si concedere in hiberna vellent, differendum esse in æstatem bellum. » Nullum umquam hostem Romani æque contemserunt : conclamatum undique est, « duceret extemplo, et uteretur ardore militum : » qui, tamquam non pugnandum cum tot millibus hostium, sed par numerus pecorum trucidandus esset, per fossas, per vallum castra invadere parati erant, si in prœlium hostis non exiret. Cn. Domitius, ad explorandum iter, et qua

l'armée romaine tout entière le passa simultanément, et assit son camp à environ deux mille cinq cents pas de l'ennemi. Pendant qu'elle était occupée à le dresser et à le fortifier, trois mille soldats du roi, cavaliers et fantassins d'élite, vinrent charger avec un épouvantable tumulte. Quoique moins en force, et seulement au nombre de deux mille, les troupes qui couvraient les travailleurs résistèrent seules et sans appeler le moindre secours du camp; d'abord elles tinrent ferme, puis le combat venant à s'échauffer, elles repoussèrent les ennemis, leur tuèrent cent hommes, et leur firent environ cent prisonniers. Pendant les quatre jours qui suivirent, les deux armées demeurèrent en présence, chacune rangée en bataille devant son camp; le cinquième, les Romains s'avancèrent au milieu de la plaine. Antiochus n'en resta pas moins immobile, bien que les premiers rangs des Romains fussent à peine à mille pas de ses retranchemens.

XXXIX. Le consul, voyant qu'on refusait le combat, tint conseil le lendemain pour examiner « quel parti il devait prendre, si Antiochus évitait tout engagement. L'hiver approchait; il lui faudrait ou retenir les soldats sous les tentes, ou, si l'on se décidait à se retirer dans les quartiers d'hiver, remettre la guerre à la campagne suivante. » Jamais ennemi n'avait inspiré tant de mépris aux Romains. On s'écrie de toutes parts « qu'il devait marcher sur-le-champ, et profiter de l'ardeur des soldats. » Ceux-ci voyant, dans tant de milliers d'ennemis, non des guerriers à combattre, mais seulement des troupeaux à égorger, sont prêts, malgré les fossés et les palissades, à forcer le camp, si l'ennemi ne s'avance pas au combat. Le lendemain, sur un rapport exact et circonstancié de Cn. Domitius, envoyé pour sonder le terrain et

parte adiri vallum hostium posset, missus, postquam omnia certa retulit, postero die propius castra admoveri placuit: tertio signa in medium campi prolata, et instrui acies cœpta est. Nec Antiochus ultra tergiversandum ratus, ne et suorum animos minueret detrectando certamen, et hostium spem augeret, et ipse copias eduxit; tantum progressus a castris, ut dimicaturum adpareret. Romana acies unius prope formæ fuit, et hominum et armorum genere: duæ legiones romanæ, duæ socium ac latini nominis erant: quina millia et quadringenos singulæ habebant. Romani mediam aciem, cornua Latini tenuerunt: hastatorum prima signa, deinde principum erant: triarii postremos claudebant. Extra hanc veluti justam aciem, a parte dextera consul Achæorum cætratis inmixtos auxiliares Eumenis, tria millia ferme peditum, æquata fronte instruxit: ultra eos equitum minus tria millia obposuit; ex quibus Eumenis octingenti, reliquus omnis equitatus romanus erat: extremos Tralles et Cretenses (quingentorum utrique numerum explebant) statuit. Lævum cornu non videbatur egere talibus auxiliis, quia flumen ab ea parte ripæque deruptæ claudebant: quatuor tamen inde turmæ equitum obpositæ. Hæc summa copiarum erat Romanis, et duo millia mixtorum Macedonum Thracumque, qui voluntate secuti erant. Hi præsidio relicti sunt castris. Sexdecim elephan-

reconnaître par où l'on pourrait attaquer les retranchemens des Syriens, le consul jugea utile de camper plus près; le troisième jour, l'armée se développa dans la plaine, et s'y forma en ordre de bataille. Antiochus, persuadé qu'il ne devait point hésiter plus long-temps, de peur de décourager les siens par ce refus d'en venir à une action, et d'augmenter la confiance des ennemis, fit aussi sortir ses troupes; mais il ne s'éloigna de son camp qu'autant qu'il était nécessaire pour annoncer sa résolution de combattre. L'armée romaine offrait un aspect presque uniforme, tant sous le rapport des hommes que sous celui des armes. Elle se composait de deux légions romaines et de deux divisions d'alliés du nom latin, chacune forte de cinq mille quatre cents hommes. Les Romains occupaient le centre; les Latins, les ailes : les hastats formaient la première ligne; les princes, la seconde; les triaires, la dernière. En dehors de ce corps d'armée, qui était complet, le consul rangea à droite sur un même front les auxiliaires d'Eumène, mêlés aux Achéens armés de boucliers; il plaça au delà près de trois mille cavaliers, tous Romains, excepté huit cents qu'Eumène avait amenés, et plus loin encore cinq cents Tralles et autant de Crétois. L'aile gauche, appuyée au fleuve, dont les bords escarpés la couvraient, ne paraissait pas avoir besoin d'un pareil secours; néanmoins on la fit soutenir par quatre escadrons de cavalerie. Voici quelles étaient les forces des Romains, sans parler de deux mille volontaires, tant Macédoniens que Thraces, qu'on laissa dans le camp pour le garder. Seize éléphans furent placés à la réserve derrière les triaires; car, outre qu'ils paraissaient insuffisans pour résister aux nombreux éléphans du roi (il en avait cinquante-quatre),

tos post triarios in subsidio locaverunt : nam, præterquam quod multitudinem regiorum elephantorum (erant autem quatuor et quinquaginta) sustinere non videbantur posse, ne pari quidem numero indicis africi resistunt; sive quia magnitudine (longe enim illi præstant), sive robore animorum vincuntur.

XL. Regia acies varia magis multis gentibus, dissimilitudine armorum auxiliorumque erat : decem et sex millia peditum more Macedonum armati fuere, qui phalangitæ adpellabantur : hæc media acies fuit, in fronte in decem partes divisa. Partes eas interpositis binis elephantis distinguebat : a fronte introrsus in duos et triginta ordines armatorum acies patebat : hoc et roboris in regiis copiis erat, et, perinde quum alia specie, tum eminentibus tantum inter armatos elephantis, magnum terrorem præbebat. Ingentes ipsi erant : addebant speciem frontalia, et cristæ, et tergo inpositæ turres, turribusque superstantes, præter rectorem, quaterni armati. Ad latus dexterum phalangitarum mille et quingentos equites Gallogræcorum obposuit : his tria millia equitum loricatorum (cataphractos ipsi adpellant) adjunxit : addita his ala mille ferme equitum : agema eam vocabant. Medi erant lecti viri, et ejusdem regionis mixti multarum gentium equites : continens his grex sexdecim elephantorum est obpositus in subsidiis : ab

les éléphans d'Afrique ne peuvent, à nombre égal, tenir contre ceux de l'Inde, qui leur sont bien supérieurs en stature, et qui les surpassent en courage.

XL. L'armée du roi, composée de soldats de diverses nations, présentait un aspect plus varié, et par la différence des armes et par celle des troupes auxiliaires. Son infanterie consistait en seize mille hommes, armés comme les Macédoniens composant le corps appelé phalange. Cette infanterie, qui présentait un front de cinq cents hommes sur trente-deux de profondeur, était divisée en dix bataillons, dans chaque intervalle desquels étaient placés deux éléphans. Toute la force de l'armée d'Antiochus résidait dans cette troupe, qui offrait un aspect redoutable par sa contenance ferme et par les éléphans qui dominaient les rangs. Ces animaux étaient d'une énorme stature, que rehaussaient encore les panaches fixés sur leur tête et les tours placées sur leur dos, tours qui portaient chacune quatre combattans, sans compter le conducteur. Antiochus mit à la droite de cette phalange quinze cents cavaliers gallo-grecs, auxquels il joignit trois mille cuirassiers appelés cataphractes, et un corps d'environ mille cavaliers nommé agema. Cette cavalerie se composait de l'élite des Mèdes et de différens peuples de la même contrée. Auprès d'eux fut placée une masse de seize éléphans, pour les soutenir. Du même côté, un peu plus loin à l'aile droite, paraissait la cohorte du roi, dont les soldats étaient nommés argyras-

eadem parte, paullulum producto cornu, regia cohors erat : argyraspides a genere armorum adpellabantur. Dahæ deinde, equites sagittarii, mille et ducenti : tum levis armatura trium millium, pari ferme numero pars Cretenses, pars Tralles : duo millia et quingenti Mysi sagittariis adjuncti erant. Extremum cornu claudebant quatuor millia mixti cyrtæi funditores, et elymæi sagittarii. Ab lævo cornu phalangitis adjuncti erant gallogræci equites mille et quingenti : et similiter his armati duo millia Cappadocum (ab Ariarathe missi erant regi). Inde auxiliares mixti omnium generum duo millia et septingenti, et tria millia cataphractorum equitum, et mille alii equites, regia ala levioribus tegumentis suis equorumque, alio haud dissimili habitu : Syri plerique erant Phrygibus et Lydis inmixti. Ante hunc equitatum falcatæ quadrigæ et cameli, quos adpellant dromadas : his insidebant arabes sagittarii, gladios habentes tenues, longos quaterna cubita, ut ex tanta altitudine contingere hostem possent. Inde alia multitudo, par ei, quæ in dextro cornu erat; primi Tarentini, deinde gallogræcorum equitum duo millia et quingenti, inde Neocretes mille, et eodem armatu Cares et Cilices mille et quingenti, et totidem Tralles, et tria millia cætratorum (Pisidæ hi erant, et Pamphylii, et Lycii); tum Cyrtæorum et Elymæorum paria in dextro cornu locatis auxilia, et sexdecim elephanti modico intervallo distantes.

pides, à cause de leurs boucliers d'argent. Au delà se trouvaient douze cents cavaliers dahes, armés de flèches, avec deux mille cinq cents archers mysiens; puis un corps de trois mille hommes de troupes légères, dont une moitié à peu près étaient des Crétois et l'autre des Tralles. Un corps de quatre mille hommes, tant frondeurs cyrtéens qu'archers élyméens, couvrait l'extrémité de l'aile. La phalange était soutenue à l'aile gauche par quinze cents cavaliers gallo-grecs et deux mille Cappadociens de la même arme qu'avait envoyés le roi Ariarathe. Sur la même ligne étaient placés deux mille sept cents auxiliaires de diverses nations, trois mille cuirassiers et mille autres cavaliers. Ces derniers, couverts, ainsi que leurs chevaux, d'une armure plus légère, faisaient partie de la garde du roi. C'étaient, pour la plupart, des Syriens, mêlés de Phrygiens et de Lydiens. Devant cette cavalerie étaient rangés les quadriges armés de faux, et les chameaux qu'on appelle dromadaires. Ces chameaux étaient montés par des archers arabes, armés d'épées à lames étroites, mais longues de quatre coudées, afin de pouvoir atteindre l'ennemi d'une si grande hauteur. Au delà était placée la foule des auxiliaires, à peu près comme à l'aile droite; d'abord les Tarentins; ensuite deux mille cinq cents cavaliers gallo-grecs, mille Néocrétois, quinze cents Cariens et Ciliciens de la même arme, autant de Tralles, trois mille Pisidiens, Pamphyliens et Lyciens armés de boucliers, le même nombre d'auxiliaires cyrtéens et élyméens qu'à l'aile droite, et enfin seize éléphans à peu de distance.

XLI. Rex ipse in dextro cornu erat : Seleucum filium et Antipatrum fratris filium in lævo præposuit : media acies tribus permissa, Minioni, et Zeuxidi, et Philippo magistro elephantorum. Nebula matutina, crescente die levata in nubes, caliginem dedit : humor inde, ab austro velut, perfudit omnia. Quæ nihil admodum Romanis, eadem perincommoda regiis erant : nam et obscuritas lucis in acie modica Romanis non adimebat in omnes partes conspectum; et humor, toto fere gravi armatu, nihil gladios aut pila hebetabat. Regii, tam lata acie, ne ex medio quidem cornua sua circumspicere poterant, nedum extremi inter se conspicerentur : et humor arcus fundasque et jaculorum amenta emollierat. Falcatæ quoque quadrigæ, quibus se perturbaturum hostium aciem Antiochus crediderat, in suos terrorem verterunt : armatæ autem in hunc maxime modum erant : cuspides circa temonem ab jugo decem cubita exstantes, velut cornua, habebant; quibus, quidquid obvium daretur, transfigerent : et in extremis jugis binæ circa eminebant falces; altera æquata jugo, altera inferior in terram devexa : illa, ut, quidquid ab latere objiceretur, abscinderet : hæc, ut prolapsos subeuntesque contingeret : item ab axibus rotarum utrimque binæ eodem modo diversæ deligabantur falces. Sic armatas quadrigas, quia, si in extremo, aut in medio locatæ forent, per suos agendæ

XLI. Le roi commandait en personne l'aile droite; il avait donné le commandement de la gauche à son fils Seleucus et à Antipater, fils de son frère : le centre avait trois chefs, Minion, Zeuxis et Philippe, maître des éléphans. Un brouillard, qui s'était élevé dès le matin, se convertit en nuages lorsque le jour vint à croître, et causa une profonde obscurité; ensuite ces nuages, gonflés par le vent du midi, versèrent une pluie qui inonda tout. Ce double accident n'incommoda nullement les Romains, et fut très-nuisible aux troupes du roi. En effet, comme les Romains n'occupaient que peu de terrain, l'obscurité ne les empêchait pas de s'apercevoir sur tous les points; et, comme la plupart étaient pesamment armés, la pluie n'émoussait ni leurs épées, ni leurs javelots. Les troupes du roi, au contraire, formaient une armée d'une telle étendue, que, bien loin qu'on pût s'apercevoir d'une aile à l'autre, le centre pouvait à peine distinguer ses extrémités; et l'humidité avait relâché les arcs et les frondes, ainsi que les courroies des javelots. De plus, les quadriges armés de faux, sur lesquels Antiochus comptait pour jeter du désordre dans l'armée ennemie, ne servirent qu'à répandre l'épouvante parmi les siens. Voici à peu près comment ces chars étaient armés. Autour du timon sortaient du joug dix pointes d'une coudée de long, en forme de cornes, destinées à percer tout ce qui se trouverait à leur rencontre; de chaque côté du joug s'avançaient deux faux; l'une au niveau du joug, pour trancher tout ce qui se rencontrerait de côté; l'autre inclinée vers la terre, pour atteindre ceux qui étaient tombés et ceux qui tenteraient de s'approcher : enfin, à chaque extrémité de l'essieu, étaient attachées deux faux pareillement disposées en sens contraire. Le

erant, in prima acie, ut ante dictum est, locaverat rex. Quod ubi Eumenes vidit, haud ignarus pugnæ, et quam anceps esset auxilii genus, si quis pavorem magis equis injiceret, quam justa adoriretur pugna, cretenses sagittarios, funditoresque, et jaculatores equitum, non confertos, sed, quam maxime possent, dispersos, excurrere jubet; simul omnibus partibus tela ingerere. Hæc velut procella, partim vulneribus missilium undique conjectorum, partim clamoribus dissonis, ita consternavit equos, ut repente, velut effrenati, passim incerto cursu ferrentur : quorum inpetus et levis armatura, et expediti funditores, et velox Cretensis momento declinabant : et eques insequendo tumultum ac pavorem equis camelisque, et ipsis simul consternatis, augebat, clamore et ab alia circumstantium turba multiplici adjecto. Ita medio inter duas acies campo exiguntur quadrigæ : amotoque inani ludibrio, tum demum ad justum prœlium, signo utrimque dato, concursum est.

XLII. Ceterum vana illa res veræ mox cladis caussa fuit : auxilia enim subsidiaria, quæ proxima locata erant, pavore et consternatione quadrigarum territa, et ipsa in fugam versa, nudarunt omnia usque ad cataphractos equites : ad quos quum, dissipatis subsidiis, pervenis-

roi, comprenant qu'il faudrait ouvrir les rangs pour laisser passer ces quadriges ainsi armés, si on les plaçait à l'arrière-garde ou au centre, les avait rangés, comme il a été dit plus haut, en avant du front de bataille. Lorsqu'Eumène l'eut remarqué, comme il connaissait cette manière de combattre, et savait combien ces chars étaient une ressource équivoque, lorsqu'on s'attachait moins à entreprendre une attaque régulière qu'à effaroucher les chevaux, il donna ordre aux archers crétois, aux frondeurs et aux cavaliers armés de javelots, de se disperser le plus qu'ils pourraient, et de lancer des traits de tous les points en même temps. Cette grêle de traits qui arrivaient de toutes parts et leur faisaient des blessures, et les cris discordans qu'ils entendaient, effarouchèrent les chevaux de telle sorte, qu'ils prirent le mors aux dents, et s'emportèrent sur-le-champ de divers côtés au hasard. Les cavaliers légèrement armés, les agiles frondeurs et les Crétois prompts à la course, esquivaient en un instant leur impétuosité. La poursuite de la cavalerie augmentait encore le désordre et la frayeur parmi les chevaux, et parmi les chameaux, épouvantés eux-mêmes des cris confus qui retentissaient autour d'eux. On fit donc quitter aux quadriges l'espace qui séparait les deux armées; et, ce vain épouvantail écarté, le signal fut donné des deux côtés, et l'on en vint enfin à une bataille en forme.

XLII. Au reste, ce vain attirail fut bientôt la cause d'une véritable déroute. Les auxiliaires, qui se trouvaient à côté des quadriges, effrayés du désordre et de l'épouvante des chevaux, prirent eux-mêmes la fuite, et laissèrent tout à découvert jusqu'aux cataphractes. Ceux-ci, attaqués par la cavalerie romaine, qui était parvenue

set equitatus romanus, ne primum quidem inpetum pars eorum sustinuerunt : alii fusi sunt; alii propter gravitatem tegumentorum armorumque obpressi sunt. Totum deinde lævum cornu inclinavit; et, turbatis auxiliaribus, qui inter equites, et quos adpellant phalangitas, erant, usque ad mediam aciem terror pervenit. Ibi simul perturbati ordines, et inpeditus intercursu suorum usus prælongarum hastarum (sarissas Macedones vocant), intulere signa romanæ legiones, et pila in perturbatos conjecere : ne interpositi quidem elephanti militem romanum deterrebant, adsuetum jam ab africis bellis et vitare iupetum belluæ, et ex transverso aut pilis incessere, aut, si propius subire posset, gladio nervos incidere. Jam media acies fere omnis a fronte prostrata erat, et subsidia circumita a tergo cædebantur : quum in parte alia fugam suorum, et prope jam ad ipsa castra clamorem paventium accepere. Namque Antiochus a dextro cornu, quum ibi fiducia fluminis nulla subsidia cerneret, præter quatuor turmas equitum, et eas, dum adplicant se suis, ripam nudantes, inpetum in eam partem cum auxiliis et cataphracto equitatu fecit : nec a fronte tantum instabat, sed, circumito a flumine cornu, jam ab latere urgebat; donec fugati equites primum, deinde proximi peditum effuso cursu ad castra compulsi sunt.

jusqu'à eux à la faveur de la fuite des auxiliaires, n'en soutinrent pas même le premier choc. Les uns se débandèrent; les autres demeurèrent sur la place, accablés par la pesanteur de leurs cuirasses et de leurs armes. Ensuite l'aile gauche entière plia; et le désordre des auxiliaires qui se trouvaient entre la cavalerie et la phalange, fit que l'épouvante gagna jusqu'au centre. Les rangs y furent rompus; et les fuyards venant se mêler parmi cette infanterie, l'empêchèrent de faire usage de ses longues piques, que les Macédoniens nomment *sarisses*. Alors les légions romaines s'avancèrent et lancèrent des javelots sur cette troupe en désordre. Le soldat romain n'était pas même arrêté par les éléphans placés entre les bataillons; car, depuis les guerres d'Afrique, il était accoutumé à éviter l'impétuosité de ces animaux, soit en les perçant obliquement avec des javelots, soit en leur coupant les jarrets, lorsqu'il parvenait à les approcher. Déjà la première ligne du centre était presque entièrement culbutée; et les Romains, après avoir tourné le corps de bataille, l'écrasèrent par derrière, lorsqu'ils apprirent la déroute de leur aile gauche, et même entendirent les cris des fuyards, que leur effroi précipitait vers le camp. Le consul, croyant cette aile suffisamment protégée par le fleuve, n'avait placé pour la soutenir que quatre escadrons de cavalerie, qui même s'étaient éloignés des bords du fleuve pour se joindre au gros de l'armée. Antiochus, de l'aile droite, apercevant ce vide, alla fondre sur ce point avec ses auxiliaires et ses cataphractes. Non-seulement il pressa de front cette aile, mais, la tournant le long du fleuve, il se mit à la charger en flanc. La cavalerie fut mise en déroute la première; bientôt l'infanterie qui en était proche s'enfuit précipitamment vers le camp.

Digitized by Google

XLIII. Præerat castris M. Æmilius tribunus militum, M. Lepidi filius, qui post paucos annos pontifex maximus factus est. Is, qua fugam cernebat suorum, cum præsidio omni obcurrit; et stare primo, deinde redire in pugnam, jubebat, pavorem et turpem fugam increpans. Minæ exinde erant, in perniciem suam cæcos ruere, ni dicto parerent: postremo dat signum suis, ut primos fugientium cædant, turbam insequentium ferro et vulneribus in hostes redigant. Hic major timor minorem vicit: ancipiti coacti metu primo constiterunt; deinde et ipsi redierunt in pugnam, et Æmilius cum suo præsidio (erant autem duo millia virorum fortium) effuse sequenti regi acriter restitit. Et Attalus, Eumenis frater, a dextro cornu, a quo lævum hostium primo inpetu fugatum fuerat, ut ab sinistro fugam suorum et tumultum circa castra vidit, in tempore cum ducentis equitibus advenit. Antiochus, postquam et eos, quorum terga modo viderat, repetentes pugnam, et aliam et a castris et ex acie adfluentem turbam conspexit, in fugam vertit equum. Ita utroque cornu victores Romani per acervos corporum (quos in media maxime acie cumulaverant, ubi et robur fortissimorum virorum, et arma gravitate fugam inpedierant) pergunt ad castra diripienda: equites primi omnium Eumenis, deinde et alius equitatus toto passim campo sequuntur hostem, et

XLIII. La garde en était confiée au tribun M. Æmilius, fils de M. Lepidus, qui, peu d'années après, fut élevé à la dignité de souverain pontife. Æmilius se porte avec toute sa troupe au devant des fuyards, les arrête d'abord, puis leur reproche leur frayeur pusillanime et leur fuite honteuse, et leur intime l'ordre de retourner au combat. Bientôt succèdent les menaces; ils courent en aveugles à leur perte, s'ils n'obéissent à l'instant. Il finit par donner aux siens le signal de tuer les plus avancés des fuyards, et de tomber à coups d'épée sur la foule qui les suivait, pour la contraindre de retourner à l'ennemi. La crainte de ce danger présent l'emporte sur celle d'un danger plus éloigné. Pressés par un double péril, ils s'arrêtent d'abord, puis retournent au combat. Cependant Æmilius, avec sa troupe, forte de deux mille soldats d'élite, reçoit vigoureusement Antiochus, qui s'abandonnait à la poursuite des fuyards. De son côté, Attale, frère d'Eumène, apercevant de l'aile droite, dont la première charge avait mis en fuite la gauche des ennemis, la déroute de l'autre aile, et le tumulte qui règne aux environs du camp, arrive à temps avec deux cents cavaliers. Antiochus, voyant revenir à la charge ceux qu'il poursuivait un moment auparavant, et une foule de combattans fondre sur lui du camp et du corps de bataille, tourne bride et s'enfuit. Alors, vainqueurs aux deux ailes, les Romains franchissent les monceaux de cadavres qu'ils ont entassés surtout au centre, où l'élite de l'armée ennemie avait succombé, arrêtée à la fois par sa valeur et par la pesanteur de ses armes qui l'empêchaient de fuir, puis se portent vers le camp ennemi pour le piller. Les cavaliers d'Eumène d'abord, et bientôt après le reste de la cavalerie, poursuivent l'ennemi

postremos, ut quosque adepti sunt, cædunt. Ceterum fugientibus major pestis, intermixtis quadrigis, elephantisque, et camelis erat, et sua ipsorum turba : quum, solutis ordinibus, velut cæci super alios alii ruentes, incursu belluarum obtererentur. In castris quoque ingens, et major prope quam in acie, cædes est edita : nam et primorum fuga in castra maxime inclinavit; et hujus fiducia multitudinis, qui in præsidio erant, pertinacius pro vallo pugnarunt : retenti in portis valloque, quæ se inpetu ipso capturos crediderant, Romani, postquam tandem perruperunt, ab ira graviorem ediderunt cædem.

XLIV. Ad quinquaginta millia peditum cæsa eo die dicuntur, equitum tria millia; mille et quadringenti capti, et quindecim cum rectoribus elephanti. Romanorum aliquot vulnerati sunt; ceciderunt non plus trecenti pedites, quatuor et viginti equites; et de Eumenis exercitu quinque et viginti. Et illo quidem die victores, direptis hostium castris, cum magna præda in sua reverterunt; postero die spoliabant cæsorum corpora, et captivos contrahebant. Legati ab Thyatira et a Magnesia ad Sipylum ad dedendas urbes venerunt. Antiochus, cum paucis fugiens, in ipso itinere pluribus congregantibus

dans toute l'étendue de la plaine, et taillent en pièces, à mesure qu'ils les atteignent, les moins prompts à s'esquiver. Mais ce qui devint encore plus funeste aux fuyards, ce fut le mélange confus des chars, des éléphans et des chameaux, ce fut leur propre foule elle-même; car, comme il n'y avait plus de rangs, ils se précipitaient en aveugles les uns par-dessus les autres, et périssaient écrasés sous les pieds des éléphans. Dans le camp même le carnage fut grand, plus grand en quelque sorte qu'il ne l'avait été dans le combat. Car les premiers qui avaient lâché pied s'étant presque tous enfuis vers le camp, et ayant conçu l'espoir d'être soutenus par les troupes qui le gardaient, se battirent avec acharnement devant les retranchemens; et les Romains qui s'étaient flattés d'emporter le camp du premier assaut, furieux de se trouver arrêtés devant ses portes et ses palissades, y firent un massacre d'autant plus affreux, quand ils s'en furent enfin rendus maîtres.

XLIV. L'ennemi perdit dans cette journée, au rapport des historiens, cinquante mille fantassins et trois mille cavaliers; on lui fit quatorze cents prisonniers, et on lui prit quinze éléphans avec leurs conducteurs. Les Romains eurent un certain nombre de blessés; ils ne perdirent que trois cents fantassins, vingt-quatre de leurs cavaliers et vingt-cinq de l'armée d'Eumène. Les vainqueurs pillèrent le camp des ennemis ce jour-là même, et se retirèrent dans le leur avec un grand butin; le lendemain, ils dépouillèrent les morts et rassemblèrent les prisonniers. Des députés vinrent de Thyatire et de Magnésie, près de Sipyle, déclarer la soumission de ces villes. Antiochus, peu accompagné dans sa fuite, rallia en chemin plus de soldats qu'il n'en avait d'abord, et arriva

se, modica manu armatorum media ferme nocte Sardes contendit : inde, quum audisset, Seleucum filium et quosdam amicorum Apameam prægressos, et ipse quarta vigilia cum conjuge ac filia petit Apameam, Zenoni tradita custodia urbis, Timone Lydiæ præposito : quibus spretis, consensu oppidanorum et militum qui in arce erant, legati ad consulem missi sunt.

XLV. Sub idem fere tempus et ab Trallibus, et a Magnesia, quæ super Mæandrum est, et ab Epheso legati ad dedendas urbes venerunt. Reliquerat Ephesum Polyxenidas, audita pugna, et, classe usque ad Patara Lyciæ pervectus, metu stationis rhodiarum navium, quæ ad Megisten erat, in terram egressus, cum paucis itinere pedestri Syriam petiit. Asiæ civitates in fidem consulis ditionemque populi romani sese tradebant. Sardibus jam consul erat : eo et P. Scipio ab Elæa, quum primum pati laborem viæ potuit, venit. Sub idem fere tempus caduceator ab Antiocho per P. Scipionem a consule petiit, inpetravitque, ut oratores mittere liceret regi. Paucos post dies Zeuxis, qui præfectus Lydiæ fuerat, et Antipater fratris filius venerunt : hi, prius Eumene convento, quem propter vetera certamina aversum maxime a pace credebant esse, et placatiore eo et sua et regis spe invento, tum P. Scipionem, et per eum consulem, adierunt : præbitoque iis petentibus frequenti

vers le milieu de la nuit à Sardes avec un faible corps de troupes. Apprenant ensuite que son fils Seleucus et quelques-uns de ses courtisans s'étaient retirés à Apamée, il partit lui-même pour cette ville à la quatrième veille, avec sa femme et sa fille, laissant à Zénon la défense de Sardes, et à Timon le gouvernement de la Lydie. Ceux-ci ne recueillirent l'un et l'autre que du mépris; et les habitans, de concert avec les soldats qui étaient dans la citadelle, envoyèrent des députés au consul.

XLV. Vers le même temps, arrivèrent de Tralles, de Magnésie au dessus de Méandre et d'Éphèse, des députés chargés de rendre ces villes. Polyxenidas avait quitté Éphèse à la nouvelle de la défaite des Syriens, et était allé avec la flotte jusqu'à Patare en Lycie; mais, dans la crainte d'être attaqué par la flotte rhodienne, qui croisait à la hauteur de Mégiste, il débarqua et se dirigea par terre vers la Syrie avec une faible escorte. Les villes de l'Asie s'abandonnaient à la bonne foi du consul et reconnaissaient la domination du peuple romain. Déjà le consul était à Sardes, où vint aussi d'Élée P. Scipion, dès qu'il put supporter la fatigue de la route. Sur ces entrefaites un héraut d'Antiochus, par l'entremise de P. Scipion, sollicita et obtint du consul qu'il fût permis au roi d'envoyer des ambassadeurs. Peu de jours après arrivèrent Zeuxis, qui avait été gouverneur de la Lydie, et Antipater, neveu du roi. Ils s'adressèrent d'abord à Eumène, qu'ils supposaient le plus contraire à la paix, à cause de ses anciens démêlés avec Antiochus. L'ayant trouvé plus traitable qu'eux et le roi ne s'y attendaient, ils allèrent se présenter à P. Scipion, qui leur facilita accès auprès du consul. L'audience qu'ils sollicitaient leur fut donnée devant un conseil nombreux. Zeuxis

consilio ad mandata edenda : « Non tam, quid ipsi dicamus, habemus, inquit Zeuxis, quam ut a vobis quæramus, Romani, quo piaculo expiare errorem regis, pacem veniamque inpetrare a victoribus possimus. Maximo semper animo victis regibus populisque ignovistis : quanto id majore et placatiore animo decet vos facere in hac victoria, quæ vos dominos orbis terrarum fecit? Positis jam adversus omnes mortales certaminibus, haud secus quam deos, consulere et parcere vos generi humano oportet. » Jam ante, quam legati venirent, decretum erat, quid responderetur : respondere Africanum placuit. Is in hunc modum locutus fertur : « Romani ex iis, quæ in deum inmortalium potestate erant, ea habemus, quæ dii dederunt. Animos, qui nostræ mentis sunt, eosdem in omni fortuna gessimus, gerimusque : neque eos secundæ res extulerunt, nec adversæ minuerunt : ejus rei, ut alios omittam, Annibalem vestrum vobis darem testem, nisi vos ipsos dare possem. Postquam Hellespontum trajecimus, priusquam castra regia, priusquam aciem videremus, quum communis Mars et incertus belli eventus esset, de pace vobis agentibus, quas pares paribus ferebamus conditiones, easdem nunc victores victis ferimus. Europa abstinete, Asiaque omni, quæ cis Taurum montem est, decedite. Pro inpensis deinde in bellum factis quindecim millia talentum Eu-

parla en ces termes : « Nous venons moins faire une apologie, Romains, que vous demander les moyens d'expier la faute du roi, et d'obtenir du vainqueur la paix à titre de grâce. Vous avez toujours accordé un généreux pardon aux rois et aux peuples vaincus. Avec combien plus de grandeur d'âme et de clémence ne devez-vous pas pardonner, après une victoire qui vous rend les maîtres du monde ? Exempts maintenant de combats contre le reste des mortels, il vous faut, à l'exemple des dieux, n'avoir pour le genre humain que sollicitude et indulgence. » La réponse était concertée dès avant l'arrivée des ambassadeurs. On en chargea Scipion l'Africain, qui s'exprima à peu près en ces mots : « Nous tenons des dieux immortels ce qu'il était en leur pouvoir de nous accorder ; mais pour nos sentimens, qui dépendent de nous, ils furent et sont toujours les mêmes dans toutes les conjonctures. La prospérité ne nous a point enorgueillis, et l'adversité ne nous a point abattus. Sans avoir besoin d'alléguer d'autres preuves, je vous en donnerais pour témoin votre Annibal, si je ne pouvais vous citer vous-mêmes pour exemple. Après avoir passé l'Hellespont, avant d'apercevoir le camp et l'armée du roi, lorsque la chance était commune et l'évènement de la guerre incertain, nous vous proposâmes des conditions de paix, en traitant d'égal à égal ; ces mêmes propositions, nous les renouvelons aujourd'hui que nous sommes les vainqueurs et vous les vaincus. N'ayez plus aucunes vues sur l'Europe, et abandonnez tout ce que vous possédez en Asie en deçà du mont Taurus. Ensuite vous payerez pour les frais de la guerre quinze mille talens euboïques, cinq cents comptant, deux mille cinq cents lorsque le sénat et le peuple romain auront ratifié la paix, puis

boicorum dabitis : quingenta præsentia ; duo millia et quingenta, quum senatus populusque romanus pacem comprobaverint ; millia deinde talentum per duodecim annos. Eumeni quoque reddi quadringenta talenta, et quod frumenti reliquum ex eo, quod patri debitum est, placet. Hæc quum pepigerimus, facturos vos ut pro certo habeamus, erit quidem aliquod pignus, si obsides viginti nostro arbitratu dabitis : sed numquam satis liquebit nobis, ibi pacem esse populo romano, ubi Annibal erit : eum ante omnia deposcimus. Thoantem quoque Ætolum, concitorem ætolici belli, qui et illorum fiducia vos, et vestra illos in nos armavit, dedetis, et cum eo Mnasilochum Acarnana, et Chalcidenses Philonem et Eubulidam. In deteriore sua fortuna pacem faciet rex, quia serius facit, quam facere potuit. Si nunc moratus fuerit, sciat, regum majestatem difficilius ab summo fastigio ad medium detrahi, quam a mediis ad ima præcipitari. » Cum his mandatis ab rege missi erant legati, ut omnem pacis conditionem acciperent : itaque Romam mitti legatos placuit. Consul in hiberna exercitum Magnesiam ad Mæandrum et Tralles Ephesumque divisit. Ephesum ad consulem paucos post dies obsides ab rege adducti sunt : et legati, qui Romam irent, venerunt. Eumenes quoque eodem tempore profectus est Romam, quo legati regis : secutæ eos sunt legationes omnium Asiæ populorum.

mille chaque année pendant douze ans. Nous exigeons aussi que vous remettiez à Eumène quatre cents talens, et que vous lui rendiez le reste du blé dû à son père. Ces conditions arrêtées, vous donnerez, pour que nous ayons une garantie de votre exactitude à les remplir, vingt otages à votre choix. Mais comme il nous est démontré que le peuple romain ne peut compter sur la paix là où sera Annibal, nous demandons avant tout sa personne. Vous nous livrerez pareillement l'Étolien Thoas, cet instigateur de la guerre d'Étolie, qui a armé contre nous sa nation et la vôtre en leur faisant prendre dans leurs forces respectives une confiance mal fondée, et avec lui l'Acarnanien Mnasiloque, et les Chalcidiens Philon et Eubulidas. Le roi, pour s'y être pris trop tard, fera la paix dans une position plus défavorable. Si présentement il veut encore différer, qu'il sache qu'on a plus de peine à faire descendre la majesté des rois du faîte au milieu, qu'à la précipiter du milieu jusqu'en bas.» Les négociateurs d'Antiochus avaient mission de conclure la paix à tout prix; il ne fut donc plus question pour lui que d'envoyer des ambassadeurs à Rome. Le consul répartit son armée en quartiers d'hiver à Magnésie sur le Méandre, à Tralles et à Éphèse. Quelques jours après, on lui amena dans cette dernière ville les otages du roi; et les ambassadeurs qui devaient se rendre à Rome y vinrent pareillement. Eumène partit aussi pour Rome en même temps que les ambassadeurs du roi; et ils furent suivis des députations de tous les peuples de l'Asie.

XLVI. Dum hæc in Asia geruntur, duo fere sub idem tempus cum triumphi spe proconsules de provinciis Romam redierunt; Q. Minucius ex Liguribus, M'. Acilius ex Ætolia. Auditis utriusque rebus gestis, Minucio negatus triumphus, Acilio magno consensu decretus : isque triumphans de rege Antiocho et Ætolis urbem est invectus. Prælata sunt in eo triumpho signa militaria ducenta triginta : et argenti infecti tria millia pondo; signati tetradrachmum atticum centum tredecim millia, cistophorum ducenta quadraginta octo : vasa argentea cælata multa, magnique ponderis. Tulit et supellectilem regiam argenteam, ac vestem magnificam; coronas aureas, dona sociarum civitatium, quadraginta quinque; spolia omnis generis : captivos nobiles, ætolos et regios duces, sex et triginta duxit. Damocritus Ætolorum dux paucos ante dies, quum e carcere nocte effugisset, in ripa Tiberis consecutis custodibus, priusquam comprehenderetur, gladio se transfixit. Milites tantum, qui sequerentur currum, defuerunt : alioqui magnificus et spectaculo et fama rerum triumphus fuit. Hujus triumphi minuit lætitiam nuncius ex Hispania tristis, adversa pugna in Vastetanis, ductu L. Æmilii proconsulis, apud oppidum Lyconem cum Lusitanis sex millia de exercitu romano cecidisse : ceteros, paventes intra vallum compulsos, ægre castra defendisse, et in modum fugientium

XLVI. Tandis que ces évènemens se passaient en Asie, deux proconsuls revinrent presque en même temps à Rome de leurs provinces avec l'espoir du triomphe; Q. Minucius de la Ligurie, et M'. Acilius de l'Étolie. Après qu'ils eurent fait l'un et l'autre le récit de leurs exploits, le triomphe fut refusé à Minucius, et unanimement décerné à Acilius. Celui-ci triompha du roi Antiochus et des Étoliens. On porta devant lui, lorsqu'il fit son entrée dans la ville, deux cent trente étendards, trois mille livres d'argent en barres, cent treize mille tétradrachmes attiques, deux cent quarante-huit cistophores et beaucoup de vases d'argent ciselés d'un grand poids. Il fit porter aussi dans cette pompe triomphale l'argenterie et la magnifique garde-robe du roi, quarante-cinq couronnes d'or, présent des villes alliées, et des dépouilles de toute espèce; et il se fit précéder de trente-six prisonniers de distinction, Étoliens et Syriens. Quelques jours auparavant, Damocrite, chef des Étoliens, s'était échappé la nuit de sa prison, et, poursuivi par ses gardes sur le bord du Tibre, s'était percé de son épée avant qu'il leur fût possible de le saisir. Il manqua seulement au triomphateur des soldats qui suivissent son char. A cela près, le triomphe fut magnifique, et par la pompe du spectacle, et par le souvenir des grandes actions dont il était la récompense. La joie de ce triomphe fut altérée par la fâcheuse nouvelle reçue d'Espagne, que les Romains, sous la conduite du proconsul L. Æmilius, avaient été défaits aux environs de la ville de Lycon, chez les Vastetans; que les Lusitaniens avaient fait éprouver à l'armée romaine une perte de six mille hommes; que le reste de cette armée, saisi d'épouvante, s'était laissé repousser dans ses retranchemens, qu'il avait dé-

magnis itineribus in agrum pacatum reductos. Hæc ex Hispania nunciata. Ex Gallia legatos Placentinorum et Cremonensium L. Aurunculeius prætor in senatum introduxit: iis querentibus inopiam colonorum, aliis belli casibus, aliis morbo absumtis, quosdam tædio adcolarum Gallorum reliquisse colonias, decrevit senatus: « Uti C. Lælius consul, si ei videretur, sex millia familiarum conscriberet, quæ in eas colonias dividerentur: et ut L. Aurunculeius prætor triumviros crearet ad eos colonos deducendos. Creati M. Atilius Serranus, L. Valerius P. F. Flaccus, L. Valerius C. F. Tappo.

XLVII. Haud ita multo post, quum jam consularium comitiorum adpeteret tempus, C. Lælius consul ex Gallia Romam rediit: is non solum, ex facto absente se senatusconsulto, in supplementum Cremonæ et Placentiæ colonos scripsit; sed, ut novæ coloniæ duæ in agrum, qui Boiorum fuisset, deducerentur, et retulit, et auctore eo patres censuerunt. Eodem tempore L. Æmilii prætoris literæ adlatæ de navali pugna ad Myonnesum facta, et L. Scipionem consulem exercitum in Asiam trajecisse. Victoriæ navalis ergo in unum diem supplicatio decreta est: in alterum diem, quod exercitus romanus tum primum in Asia posuisset castra, ut ea res prospera et

fendu le camp avec beaucoup de peine, et qu'il avait été ramené à marches forcées sur le territoire des alliés, retraite qui ressemblait tout-à-fait à une fuite. Telles étaient les nouvelles d'Espagne. Le préteur L. Aurunculeius introduisit dans le sénat des députés des colonies romaines établies dans la Gaule à Plaisance et à Crémone. Ils venaient se plaindre de la détresse des colons, dont la guerre et la contagion avaient considérablement diminué le nombre, et dont plusieurs avaient abandonné leurs habitations pour fuir le dangereux voisinage des Gaulois. Le sénat décréta «que le consul C. Lélius enrôlerait, s'il le jugeait à propos, six mille familles pour être réparties entre ces colonies; et que le préteur L. Aurunculeius nommerait des triumvirs pour conduire les nouveaux colons à leur destination.» Ces triumvirs furent M. Atilius Serranus, L. Valerius Flaccus, fils de Publius, et L. Valerius Tappon, fils de Caïus.

XLVII. Peu de temps après, à l'approche des comices consulaires, le consul C. Lélius revint de la Gaule à Rome. Non-seulement il enrôla, conformément au sénatus-consulte rendu pendant son absence, des colons pour repeupler Crémone et Plaisance, mais il proposa d'envoyer deux nouvelles colonies dans le territoire qui avait appartenu aux Boïens, et sa proposition fut agréée par le sénat. Ce fut alors qu'on reçut les dépêches du préteur L. Æmilius, qui annonçaient la bataille navale livrée auprès de Myonnèse, et le passage en Asie du consul L. Scipion avec son armée. En reconnaissance de la victoire navale, on décerna un jour de prières publiques; et, comme c'était la première fois qu'une armée romaine campait en Asie, un autre pour l'heureuse issue de cette entreprise. Le consul eut ordre d'immoler chacun de ces

læta eveniret: vicenis majoribus hostiis in singulas supplicationes sacrificare consul est jussus. Inde consularia comitia magna contentione habita. M. Æmilius Lepidus petebat adversa omnium fama, quod provinciam Siciliam petendi caussa, non consulto senatu, ut sibi id facere liceret, reliquisset: petebant cum eo M. Fulvius Nobilior, Cn. Manlius Vulso, M. Valerius Messalla. Fulvius consul unus creatur, quum ceteri centurias non explessent: isque postero die Cn. Manlium, Lepido dejecto (nam Messalla tacuit), collegam dixit. Prætores exinde facti, duo Q. Fabii, Labeo et Pictor (flamen quirinalis eo anno inauguratus fuerat), M. Sempronius Tuditanus, Sp. Postumius Albinus, L. Plautius Hypsæus, L. Bæbius Dives.

XLVIII. M. Fulvio Nobiliore et Cn. Manlio Vulsone consulibus*, Valerius Antias auctor est, rumorem celebrem Romæ fuisse, et pene pro certo habitum, recipiendi Scipionis adolescentis caussa, consulem L. Scipionem, et cum eo P. Africanum, in conloquium evocatos regis, et ipsos comprehensos esse; et, ducibus captis, confestim ad castra romana exercitum ductum, eaque expugnata, et deletas omnes copias Romanorum esse. Ob hæc Ætolos sustulisse animos, et abnuisse imperata facere, principesque eorum in Macedoniam, et in Dar-

* U. C. 563. A. C. 189.

jours vingt grandes victimes. Ensuite se tinrent les comices consulaires, dont les débats furent très-animés. M. Æmilius Lepidus briguait le consulat; mais l'opinion générale s'opposait à sa nomination, parce qu'il avait quitté, sans la permission du sénat, la Sicile, dont il était gouverneur, pour venir se mettre sur les rangs. Il avait pour compétiteurs M. Fulvius Nobilior, Cn. Manlius Vulson et M. Valerius Messalla. Fulvius fut seul nommé consul, les autres n'ayant point réuni le nombre de suffrages voulu par la loi. Le lendemain, Lepidus ayant été rejeté et Messalla n'ayant pas sollicité de nouveau, il déclara Cn. Manlius son collègue. On nomma ensuite préteurs les deux Q. Fabius, Labéon et Pictor (qui avait été, cette année même, inauguré flamine quirinal), M. Sempronius Tuditanus, Sp. Postumius Albinus, L. Plautius Hypséus et L. Bébius Divès.

XLVIII. Sous le consulat de M. Fulvius Nobilior et de Cn. Manlius Vulson, il circula dans Rome, au rapport de Valerius d'Antium, un bruit qui fit grande sensation, et qui fut presque tenu pour certain. On publiait qu'Antiochus, ayant attiré à une conférence le consul L. Scipion, et avec lui son frère l'Africain, sous prétexte de leur remettre le jeune Scipion, s'était emparé de leurs personnes, avait conduit sur-le-champ son armée vers le camp romain privé de ses chefs, l'avait emporté d'assaut, et avait complétement détruit l'armée romaine. On ajoutait que cet événement avait relevé le courage des Étoliens, qu'ils s'étaient refusés à l'exécution des conditions qu'on leur avait imposées, que leurs chefs étaient allés dans la Macédoine, la Dardanie et la

danos, et in Thraciam, ad conducenda mercede auxilia profectos. Hæc qui nunciarent Romam, A. Terentium Varronem et M. Claudium Lepidum ab A. Cornelio proprætore ex Ætolia missos esse. Subtexit deinde fabulæ huic, legatos Ætolos in senatu inter cetera hoc quoque interrogatos esse; unde audissent, imperatores romanos in Asia captos ab Antiocho rege, et exercitum deletum esse; Ætolos respondisse, ab suis legatis se, qui cum consule fuerint, certiores factos. Rumoris hujus quia neminem alium auctorem habeo, neque adfirmata res mea opinione sit, nec pro vana prætermissa.

XLIX. Ætoli legati in senatum introducti, quum et caussa eos sua et fortuna hortaretur, ut confitendo seu suæ culpæ seu errori veniam peterent supplices; orsi a beneficiis in populum romanum, et prope exprobrantes virtutem suam in Philippi bello, et obfenderunt aures insolentia sermonis; et eo, vetera et obliterata repetendo, rem adduxerunt, ut haud paullo plurium maleficiorum gentis, quam beneficiorum, memoria subiret animos patrum, et, quibus misericordia opus erat, iram et odium irritarent. Interrogati ab uno senatore, «permitterentne arbitrium de se populo romano?» deinde ab altero, «habiturine eosdem, quos populus romanus, socios et hostes essent?» nihil ad ea respondentes, egredi

Thrace, afin d'en ramener à prix d'argent des troupes auxiliaires, et que le propréteur A. Cornelius avait envoyé de l'Étolie à Rome A. Terentius Varron et M. Claudius Lepidus pour y annoncer ces nouvelles. Valerius ajoute à cette fable qu'entre autres questions faites dans le sénat aux ambassadeurs étoliens, on leur demanda de qui ils tenaient que les généraux romains avaient été faits prisonniers en Asie par le roi Antiochus, et que l'armée romaine avait été anéantie; et que les ambassadeurs étoliens avaient répondu qu'ils le tenaient de leurs propres envoyés, qui s'étaient trouvés avec le consul. Comme je n'ai pour garant de ce bruit aucun autre historien que Valerius, je me garde bien d'affirmer qu'il ait réellement existé; toutefois je n'ai pas cru devoir m'abstenir d'en faire mention.

XLIX. Les ambassadeurs étoliens qui furent alors introduits dans le sénat auraient dû, avertis comme ils l'étaient par le sentiment de leurs torts et par leur mauvais fortune, recourir aux supplications et tâcher d'obtenir leur pardon en avouant leur faute ou leur erreur. Au contraire, ils débutèrent par le récit des services qu'ils avaient rendus au peuple romain, et allèrent presque jusqu'à lui reprocher que c'était à leur courage qu'il devait l'heureuse issue de la guerre contre Philippe. Ce langage, nouveau pour les Romains, blessa leurs oreilles. En rappelant ainsi des faits anciens et oubliés, ils en vinrent au point de réveiller dans l'esprit des sénateurs la mémoire des torts de leur nation bien plus que celle de ses services; et, lorsqu'ils avaient besoin d'inspirer la compassion, ils excitèrent la colère et la haine. Interrogés par un sénateur, «s'ils s'abandonnaient à la discrétion du peuple romain;» puis par

templo jussi sunt. Conclamatum deinde prope ab universo senatu est : « Totos adhuc Antiochi Ætolos esse, et ex unica ea spe pendere animos eorum. Itaque bellum eum haud dubiis hostibus gerendum, perdomandosque feroces animos esse. » Etiam illa res accendit, quod eo ipso tempore, quo pacem ab Romanis petebant, Dolopiæ atque Athamaniæ bellum inferebant. Senatusconsultum in M'. Acilii sententiam, qui Antiochum Ætolosque devicerat, factum est : « Ut Ætoli eo die juberentur proficisci ab urbe, et intra quintum decimum diem Italia excedere. » A. Terentius Varro ad custodiendum iter eorum missus, denunciatumque : « Si quo deinde legatio ex Ætolis, nisi permissu imperatoris, qui eam provinciam obtineret, et cum legato romano, venisset Romam, pro hostibus omnes futuros. » Ita dimissi Ætoli.

L. De provinciis deinde consules retulerunt : sortiri eos Ætoliam et Asiam placuit : qui Asiam sortitus esset, exercitus ei, quem L. Scipio haberet, est decretus, et in eum supplementum quatuor millia peditum romanorum, ducenti equites, et sociorum ac latini nominis octo millia peditum, et quadringenti equites : his copiis ut bellum cum Antiocho gereret. Alteri consuli exerci-

un autre, « s'ils s'engageaient à n'avoir d'autres amis et d'autres ennemis que ceux du peuple romain, » ils ne répondirent rien à ces questions, et furent sommés de sortir du temple. Alors le sénat s'écria presque d'une voix unanime « que les Étoliens étaient encore entièrement dévoués à Antiochus, et que l'espoir de ses succès était l'unique mobile de leur conduite. Il fallait donc faire la guerre à ces ennemis déclarés, et dompter leur caractère farouche. » Une circonstance acheva d'enflammer le courroux du sénat, c'est que, dans le temps même qu'ils demandaient la paix aux Romains, ils portaient la guerre dans la Dolopiè et l'Athamanie. Sur la proposition de M'. Acilius, qui les avait vaincus ainsi qu'Antiochus, il fut rendu un sénatus-consulte portant « que les Étoliens eussent à sortir de Rome le jour même, et de l'Italie dans l'espace de quinze jours. » A. Terentius Varron eut mission de les accompagner pendant le chemin; et il leur fut signifié « qu'à l'avenir, si quelque députation étolienne venait à Rome sans la permission du général romain ayant le commandement de la Grèce, et sans être accompagnée d'un officier romain, tous ses membres seraient traités en ennemis. » C'est ainsi que furent congédiés les Étoliens.

L. Ensuite les consuls mirent en délibération la répartition des provinces. Le sénat décida qu'ils tireraient au sort l'Étolie et l'Asie. Celui à qui écherrait l'Asie devait prendre le commandement de l'armée alors sous les ordres de P. Scipion, et y joindre un renfort de quatre mille fantassins et de deux cents cavaliers romains, plus huit mille fantassins et quatre cents cavaliers des alliés du nom latin, pour continuer avec ces troupes réunies la guerre contre Antiochus. On assigna à l'autre consul

tus, qui erat in Ætolia, est decretus; et, ut supplementum scriberet, permissum, civium sociorumque eumdem numerum, quem collega: naves quoque idem consul, quæ priore anno paratæ erant, ornare jussus, ac ducere secum: nec cum Ætolis solum bellum gerere, sed etiam in Cephalleniam insulam trajicere. Mandatum eidem, ut, si per commodum reipublicæ facere posset, ut ad comitia Romam rediret: nam, præterquam quod magistratus annui subrogandi essent, censores quoque placere creari: si qua res eum teneret, senatum certiorem faceret, se ad comitiorum tempus obcurrere non posse. Ætolia M. Fulvio, Asia Cn. Manlio sorte evenit. Prætores deinde sortiti sunt, Sp. Postumius Albinus urbanam et inter peregrinos, M. Sempronius Tuditanus Siciliam, Q. Fabius Pictor flamen quirinalis Sardiniam, Q. Fabius Labeo classem, L. Plautius Hypsæus Hispaniam citeriorem, L. Bæbius Dives Hispaniam ulteriorem. Siciliæ legio una et classis, quæ in ea provincia erat, decreta; et ut duas decumas frumenti novus prætor imperaret Siculis, earum alteram in Asiam, alteram in Ætoliam mitteret. Idem ab Sardis exigi, atque ad eosdem exercitus id frumentum, ad quos siculum, deportari jussum. L. Bæbio supplementum in Hispaniam datum mille romani pedites, equites quinquaginta, et sex millia peditum latini nominis, ducenti equites. Plautio

l'armée qui était en Étolie, et on lui permit d'y joindre un renfort de citoyens et d'alliés égal à celui qu'on accordait à son collègue. Le même consul reçut l'ordre d'équiper et d'emmener les vaisseaux construits l'année précédente; et non-seulement de faire la guerre aux Étoliens, mais même de passer dans l'île de Céphallénie. On lui recommanda, dans le cas où l'intérêt de la république le permettrait, de revenir à Rome pour la tenue des comices; car, outre qu'il fallait renouveler les magistrats annuels, il s'agissait aussi de créer des censeurs. Si quelque obstacle le retenait, il devait avertir le sénat qu'il ne pouvait se trouver à Rome pour le temps des comices. L'Étolie échut à M. Fulvius, l'Asie à Cn. Manlius. Les préteurs tirèrent ensuite au sort leurs départemens. Sp. Postumius Albinus eut la juridiction sur les citoyens et les étrangers; M. Sempronius Tuditanus, la Sicile; Q. Fabius Pictor, flamine quirinal, la Sardaigne; Q. Fabius Labéon, la flotte; L. Plautius Hypséus, l'Espagne Citérieure; L. Bébius Divès, l'Espagne Ultérieure. On assigna pour la Sicile une légion, et la flotte qui était dans cette province; et le nouveau préteur eut ordre d'exiger des Siciliens deux dîmes de blé, dont il enverrait l'une en Asie, l'autre en Étolie. Il fut enjoint au préteur de Sardaigne d'obliger les habitans à fournir la même quantité de blé, et de faire parvenir ce blé aux mêmes armées auxquelles était destiné celui de la Sicile. On accorda à L. Bébius, pour l'Espagne ultérieure, un supplément de mille fantassins et de cinquante cavaliers romains, plus six mille fantassins et deux cents cavaliers des alliés du nom latin. Avec ces renforts, une légion devait être maintenue dans chacune des deux Espagnes. Quant aux magistrats

Hypsæo in Hispaniam citeriorem mille romani dati sunt pedites, duo millia socium latini nominis, et ducenti equites: cum his supplementis ut singulas legiones duæ Hispaniæ haberent. Prioris anni magistratibus, C. Lælio cum suo exercitu prorogatum in annum imperium est: prorogatum et P. Junio proprætori in Etruria cum eo exercitu, qui in provincia esset; et M. Tuccio propræ-tori in Bruttiis et Apulia.

LI. Priusquam in provincias prætores irent, certamen inter P. Licinium pontificem maximum fuit et Q. Fabium Pictorem flaminem quirinalem, quale patrum memoria inter L. Metellum et Postumium Albinum fuerat. Consulem illum, cum C. Lutatio collega in Siciliam ad classem proficiscentem, ad sacra retinuerat Metellus pontifex maximus; prætorem hunc, ne in Sardiniam proficiscereturr, P. Licinius tenuit. Et in senatu, et ad populum magnis contentionibus certatum est; et imperia inhibita ultro citroque, et pignora capta, et multæ dictæ, et tribuni adpellati, et provocatum ad populum est. Religio ad postremum vicit, ut dicto audiens esset flamen pontifici; et multæ ex jussu populi remissæ. Ira provinciæ ereptæ prætorem magistratu abdicare se conantem patres auctoritate sua deterruerunt: et, ut jus inter peregrinos diceret, decreverunt. Delectibus deinde intra paucos dies (neque enim multi milites legendi

de l'année précédente, on prorogea pour un an le commandement à C. Lélius, qui conserva son armée; on continua le propréteur P. Junius dans le gouvernement de l'Étrurie, en lui laissant l'armée qui était dans la province, et le propréteur M. Tuccius dans celui du Bruttium et de l'Apulie.

LI. Avant le départ des préteurs pour leurs provinces, il s'éleva entre le souverain pontife P. Licinius et Q. Fabius Pictor, flamine quirinal, une contestation semblable à celle qui avait eu lieu, long-temps auparavant, entre L. Metellus et Postumius Albinus. Celui-ci, alors consul, s'apprêtait à partir avec son collègue C. Lutatius, pour aller prendre le commandement de la flotte en Sicile, lorsque le souverain pontife Metellus le retint pour remplir ses fonctions sacerdotales. De même P. Licinius empêcha le préteur Fabius de partir pour la Sardaigne. L'affaire fut débattue avec beaucoup de chaleur et devant le sénat et devant le peuple; il y eut conflit d'autorité, cautions fournies, amendes prononcées, appel aux tribuns et au peuple. A la fin la religion l'emporta, et le flamine fut obligé d'obéir au pontife. Quant aux amendes, il en fut fait remise par ordre du peuple. Le préteur, irrité de se voir privé de son gouvernement, voulait abdiquer sa magistrature; mais il céda aux instances des sénateurs, qui lui décernèrent la juridiction sur les étrangers. Ensuite les levées ayant été faites en peu de jours, parce qu'on n'avait pas besoin

erant) perfectis, consules prætoresque in provincias proficiscuntur. Fama deinde de rebus in Asia gestis temere vulgata sine auctore : et post dies paucos nuncii certi literæque imperatoris Romam adlatæ ; quæ non tantum gaudium ab recenti metu adtulerunt (desierant enim victum in Ætolia metuere), quam averterunt famam : quod ineuntibus id bellum gravis hostis et suis viribus, et quod Annibalem rectorem militiæ haberet, visus fuerat : nihil tamen aut de consule mittendo in Asiam mutandum, aut minuendas ejus copias, censuerunt ; metu, ne cum Gallis foret bellandum.

LII. Haud multo post M. Aurelius Cotta, legatus L. Scipionis, cum Antiochi regis legatis, et Eumenes rex Rhodiique Romam venerunt. Cotta in senatu primum, deinde in concione jussu patrum, quæ acta in Asia essent, exposuit. Supplicatio inde in triduum decreta est, et quadraginta majores hostiæ inmolari jussæ. Tum omnium primum Eumeni senatus datus est. Is quum breviter et egisset gratias patribus, « quod obsidione se ac fratrem exemissent, regnumque ab injuriis Antiochi vindicassent : » et gratulatus esset, « quod mari terraque prospere res gessissent ; quodque regem Antiochum, fusum fugatumque et exutum castris, prius Europa, post et Asia, quæ cis Taurum montem est, expu-

de beaucoup de soldats, les consuls et les préteurs partirent pour leurs provinces. A l'époque de leur départ, il se répandit des bruits vagues sur les opérations de l'armée en Asie; mais, au bout de quelques jours, il arriva des nouvelles certaines et des lettres du général. Elles mirent fin à ces bruits et causèrent une grande joie, non qu'on vînt d'éprouver une alarme bien vive, car on avait cessé de craindre Antiochus depuis sa défaite en Étolie, mais on se rappelait encore combien, au commencement de la guerre, cet ennemi avait paru redoutable et par ses propres forces, et par l'avantage d'avoir Annibal pour guider son armée. Toutefois on pensa qu'il ne fallait rien changer à la destination du consul qu'on envoyait en Asie, et qu'il ne fallait point diminuer le nombre de ses troupes, dans la crainte qu'on ne fût obligé de combattre contre les Gaulois.

LII. Peu de temps après arrivèrent à Rome M. Aurelius Cotta, lieutenant de L. Scipion, avec les ambassadeurs du roi Antiochus, et le roi Eumène, avec les envoyés de Rhodes. Cotta fit, dans le sénat d'abord, puis, par ordre des sénateurs, dans l'assemblée du peuple, l'exposé des opérations de la guerre d'Asie. En reconnaissance des succès obtenus, on décerna trois jours de prières publiques, et l'on ordonna d'immoler quarante grandes victimes. Eumène fut en cette occasion le premier à qui le sénat donna audience. Ce prince commença par rendre grâces en peu de mots aux sénateurs «de ce qu'on l'avait délivré d'un siège lui et son frère, et de ce qu'on avait mis son royaume à l'abri des entreprises d'Antiochus.» Puis il les félicita «au sujet des avantages remportés sur terre et sur mer, de la défaite et de la fuite du roi Antiochus, de la prise

lissent : sua deinde merita malle eos ex imperatoribus suis legatisque, quam se commemorante, cognoscere,» dixit. Hæc adprobantibus cunctis, jubentibusque dicere ipsum, omissa in id verecundia, « quid sibi a senatu populoque romano tribui æquum censeret : propensius cumulatiusque, si quo possit, prout ejus merita sint, senatum facturum ;» ad ea rex : « Si ab aliis sibi præmiorum optio deferretur, libenter, data modo facultate consulendi senatum romanum, consilio amplissimi ordinis usurum fuisse, ne quid aut inmoderate cupisse, aut petisse parum modeste videri posset : verum enimvero, quum ipsi daturi sint, multo magis munificentiam eorum in se fratresque suos ipsorum arbitrii debere esse.» Nihil hac oratione ejus patres conscripti deterriti sunt, quo minus dicere ipsum juberent : et quum aliquamdiu, hinc indulgentia, hinc modestia, inter permittentes in vicem, non magis mutua, quam inexplicabili facilitate, certatum esset, Eumenes templo excessit. Senatus in eadem perstare sententia, ut « absurdum esse diceret, ignorare regem, quid sperans, aut petens venerit : quæ adcommodata regno suo sint, ipsum optime scire : Asiam longe melius, quam senatum, nosse : revocandum igitur et cogendum, quæ vellet, quæque sentiret, expromere.

de son camp, et de son expulsion, premièrement de l'Europe, puis de la partie de l'Asie située en deçà du mont Taurus.» Il termina en disant «que, quant aux services qu'il avait pu rendre, il désirait que les sénateurs les apprissent des généraux romains et de leurs lieutenans plutôt que de sa propre bouche.» Ce langage fut universellement approuvé. On l'invita à dire lui-même, sans être arrêté en cela par un excès de modestie, «ce qu'il trouvait juste que le sénat et le peuple romain fissent pour lui; car le sénat était disposé à le récompenser selon l'importance de ses services, et même fort au delà, s'il le pouvait.» Le roi répondit à ces paroles bienveillantes «que, si d'autres lui donnaient le choix des récompenses, il suivrait volontiers, pouvant consulter le sénat romain, les conseils de cette auguste compagnie, pour ne point blesser la modération dans ses désirs, ou la modestie dans sa demande; et que, comme c'étaient les sénateurs eux-mêmes qui voulaient le récompenser, leur munificence envers lui et ses frères devait, à plus forte raison, s'exercer d'après leur propre détermination.» Cette réponse n'empêcha nullement les sénateurs de continuer à le presser de s'expliquer. Après qu'on eut combattu quelque temps de politesse d'une part, de modestie de l'autre, avec une mutuelle et indicible courtoisie, Eumène sortit du temple. Le sénat persista dans son même sentiment, disant «qu'il n'était pas supposable que le roi ne sût dans quelle attente ou dans quel but il était venu. Il savait très-bien ce qui convenait à son royaume; il connaissait l'Asie beaucoup mieux que le sénat. Il fallait donc le rappeler, et le contraindre de faire connaître ses prétentions et ses espérances.»

LIII. Reductus a prætore in templum rex, et dicere jussus: «Perseverassem, inquit, tacere, patres conscripti, nisi Rhodiorum legationem mox vocaturos vos scirem: et, illis auditis, mihi necessitatem fore dicendi. Quæ quidem eo difficilior oratio erit, quod ea postulata eorum futura sint, ut non solum nihil, quod contra me sit, sed ne quod ad ipsos quidem proprie pertineat, petere videantur. Agent enim caussam civitatium græcarum, et liberari eas dicent debere: quo inpetrato, cui dubium est, quin et a nobis aversuri sint non eas modo civitates, quæ liberabuntur, sed etiam veteres stipendiarias nostras; ipsi autem tanto obligatos beneficio verbo socios, re vera subjectos imperio et obnoxios habituri sint? Et (si diis placet), quum has tantas opes adfectabunt, dissimulabunt, ulla parte id ad se pertinere: vos modo id decere, et conveniens esse antefactis, dicent. Hæc vos ne decipiat oratio, providendum vobis erit; neve non solum inæqualiter alios nimium deprimatis ex sociis vestris, alios præter modum extollatis; sed etiam, ne, qui adversus vos arma tulerint, in meliore statu sint, quam socii et amici vestri. Quod ad me adtinet, in aliis rebus cessisse intra finem juris mei cuilibet videri malim, quam nimis pertinaciter in obtinendo eo tetendisse; in certamine autem amicitiæ vestræ, benevolentiæ erga vos, honoris, qui a vobis habebitur, minime a quoquam

LIII. Ramené dans le temple par le préteur, et pressé de s'expliquer, le roi s'exprima en ces termes : « J'aurais persisté à me taire, pères conscrits, si je ne savais que vous allez bientôt donner audience à la députation des Rhodiens, et que, ces envoyés entendus, je me trouverais dans la nécessité de rompre le silence. Cette explication sera d'autant plus difficile, que leurs propositions ne paraîtront ni se diriger aucunement contre moi, ni les intéresser eux-mêmes personnellement. En effet, ils plaideront la cause des villes grecques de l'Asie, et prétendront qu'elles doivent être mises en liberté. Ce point obtenu, qui doute qu'ils ne parviennent à détacher de moi non-seulement les villes qui seront rendues à la liberté, mais encore celles qui me furent de tout temps soumises, tandis qu'eux-mêmes se prévaudront d'un service si important pour les tenir, sous le titre spécieux d'alliées, dans une dépendance réelle? Et (s'il plaît aux dieux), en étendant à ce point leur domination, ils prendront le masque d'un parfait désintéressement; ils vous présenteront cette mesure comme digne de votre magnanimité, et comme une conséquence de vos engagemens antérieurs. Vous devrez vous tenir en garde contre l'artifice d'un pareil discours; vous devrez éviter d'établir une choquante inégalité entre vos alliés en abaissant trop les uns et en élevant les autres outre mesure, et encore plus d'assurer à ceux qui ont porté les armes contre vous un meilleur sort qu'à ceux qui ont été vos alliés et vos amis. Pour ce qui me concerne, en toute autre circonstance, j'aimerais mieux sembler à tous peu attentif à conserver mes droits, que de leur paraître trop opiniâtre à les défendre; mais lorsqu'il s'agit de disputer votre amitié, votre bienveillance et les distinctions

æquo animo vinci possum. Hanc ego maximam hæreditatem a patre accepi, qui primus omnium Asiam Græciamque incolentium in amicitiam vestram venit, eamque perpetua et constanti fide ad extremum finem vitæ perduxit: nec dumtaxat animum vobis bonum ac fidelem præstitit, sed omnibus interfuit bellis, quæ in Græcia gessistis, terrestribus, navalibus; omni genere commeatuum ita, ut nemo sociorum vestrorum æquari ulla parte posset, vos adjuvit. Postremo quum Bœotos ad societatem vestram hortaretur, in ipsa concione intermortuus, haud multo post exspiravit. Hujus ego vestigia ingressus, voluntati quidem et studio in colendis vobis adjicere (etenim inexsuperabilia hæc erant) nihil potui: rebus ipsis meritisque et inpensis officiorum ut superare possem, fortuna, tempora, Antiochus, et bellum in Asia gestum præbuerunt materiam. Rex Asiæ et partis Europæ Antiochus filiam suam in matrimonium mihi dabat; restituebat extemplo civitates, quæ defecerant a nobis; spem magnam in posterum amplificandi regni faciebat, si secum adversus vos bellum gessissem. Non gloriabor eo, quod nihil in vos deliquerim: illa potius, quæ vetustissima domus nostræ vobiscum amicitia digna sunt, referam. Pedestribus navalibusque copiis, ut nemo vestrorum sociorum me æquiparare posset, imperatores vestros adjuvi; commeatus terra marique suppeditavi; navalibus

qui en sont le témoignage, je ne puis voir de sang-froid qui que ce soit l'emporter sur moi. C'est là le plus précieux héritage que j'aie reçu de mon père. Il fut le premier des habitans de l'Asie et de la Grèce avec lequel vous liâtes amitié; et, cette amitié, il la cultiva jusqu'aux derniers momens de sa vie avec une fidélité inviolable. Il ne se borna pas à vous montrer une fidélité et un attachement stériles, il prit part à toutes les guerres que vous eûtes à soutenir en Grèce sur terre et sur mer; il vous fournit toutes sortes de provisions en si grande abondance, qu'aucun de vos alliés n'eût pu l'imiter en aucun point à cet égard. Enfin, la chaleur avec laquelle il exhorta les Béotiens à préférer votre alliance lui coûta la vie; il fut pris d'un évanouissement au milieu de son discours, et expira peu de temps après. Ayant entrepris de marcher sur ses traces, je n'ai pu rien ajouter à son zèle et à son attachement pour vous (car ils étaient sans bornes); si j'ai pu le surpasser par les actions et l'importance des services, la fortune, les circonstances, Antiochus et la guerre d'Asie m'en ont fourni l'occasion. Roi de l'Asie et d'une partie de l'Europe, Antiochus m'offrait sa fille en mariage; il me rendait sur-le-champ les villes qui s'étaient révoltées contre moi; il me promettait d'agrandir considérablement mon royaume par la suite, si je faisais avec lui la guerre contre vous. Je ne me glorifierai point de n'avoir manqué en rien à ce que je vous devais; toutefois, je rappellerai des faits dignes de l'ancienne amitié qui unit ma famille aux Romains. J'ai aidé vos généraux de mes forces de terre et de mer, plus sans comparaison qu'aucun de vos alliés; je leur ai fourni des vivres sur terre et sur mer; j'ai assisté à toutes les batailles navales qui ont été li-

prœliis, quæ multis locis facta sunt, omnibus adfui; nec labori meo nec periculo usquam peperci. Quod miserrimum est in bello, obsidionem passus sum, Pergami inclusus cum discrimine ultimo simul vitæ regnique. Liberatus deinde obsidione, quum alia parte Antiochus, alia Seleucus circa arcem regni mei castra haberent, relictis rebus meis, tota classe ad Hellespontum L. Scipioni consuli vestro obcurri, ut eum in trajiciendo exercitu adjuvarem: postquam in Asiam exercitus vester est transgressus, numquam a consule abscessi: nemo miles romanus magis adsiduus in castris vestris fuit, quam ego fratresque mei: nulla expeditio, nullum equestre prœlium sine me factum est. In acie ibi steti, eam partem sum tutatus, in qua me consul esse voluit. Non sum hoc dicturus, patres conscripti, quis hoc bello meritis erga vos mecum comparari potest? Ego nulli omnium neque populorum, neque regum, quos in magno honore habetis, non ausim me comparare. Hostis Masinissa ante vobis, quam socius, fuit: nec incolumi regno cum auxiliis suis, sed extorris, expulsus, amissis omnibus copiis, cum turma equitum in castra confugit vestra: tamen eum, quia in Africa adversus Syphacem et Carthaginienses fideliter atque inpigre vobiscum stetit, non in patrium solum regnum restituistis, sed, adjecta opulentissima parte Syphacis regni, præpotentem inter Africæ

vrées en beaucoup de lieux; j'ai constamment bravé les fatigues et les périls. Ce qui est la plus déplorable des calamités de la guerre, je me suis vu assiégé dans Pergame, en danger de perdre à la fois le trône et la vie. Délivré ensuite de ce siège, tandis qu'Antiochus d'un côté et Seleucus de l'autre campaient encore auprès de la capitale de mon royaume, abandonnant le soin de mes propres affaires, je me suis porté avec toute ma flotte vers l'Hellespont au devant de votre consul L. Scipion, pour aider ses troupes à franchir le détroit. Après le passage de votre armée en Asie, je ne me suis jamais éloigné du consul, aucun soldat romain n'a été plus assidu dans votre camp que mes frères et moi : point d'expédition entreprise, point de combat de cavalerie livré sans que j'y aie pris part. Présent à la dernière bataille, j'ai combattu au poste qu'il avait plu au consul de m'assigner. Je ne dirai point, pères conscrits, qui peut m'être comparé pour ses services envers vous dans cette guerre? Mais je n'hésiterai point à me placer à côté des rois et des peuples que vous honorez le plus. Masinissa fut votre ennemi avant d'être votre allié. Il ne vint point à vous, paisible possesseur de son royaume, suivi de ses armées; banni, expulsé, privé de toutes ses troupes, il accourut se réfugier dans votre camp avec une poignée de cavaliers. Cependant, comme il vous avait secondés en Afrique avec zèle et fidélité contre Syphax et les Carthaginois, non-seulement vous l'avez rétabli sur le trône de ses pères, mais vous avez ajouté à son royaume la plus riche partie des états de Syphax, et vous en avez fait le plus puissant des rois de l'Afrique. Quelles récompenses, quels honneurs n'avons-nous donc pas droit d'attendre de vous, nous qui ne fûmes jamais vos en-

reges fecistis. Quo tandem igitur nos præmio atque honore digni apud vos sumus, qui numquam hostes, semper socii fuimus? Pater, ego, fratresque mei non in Asia tantum, sed etiam procul ab domo in Peloponneso, in Bœotia, in Ætolia, Philippi, Antiochi, ætolico bello, terra marique pro vobis arma tulimus. Quid ergo postulas? dicat aliquis. Ego, patres conscripti, quoniam dicere utique volentibus vobis parendum est, si vos ea mente ultra Tauri juga emostis Antiochum, ut ipsi teneretis eas terras, nullos adcolas, nec finitimos habere, quam vos, malo; nec ulla alia re tutius stabiliusque regnum meum futurum spero. Sed si vobis decedere inde, atque exercitus deducere in animo est; neminem digniorem esse ex sociis vestris, qui bello a vobis parta possideat, quam me, dicere ausim. At enim magnificum est liberare civitates servas. Ita opinor, si nihil hostile adversus vos fecerunt : sin autem Antiochi partis fuerunt; quanto est vestra prudentia et æquitate dignius, sociis bene meritis, quam hostibus, vos consulere? »

LIV. Grata oratio regis patribus fuit : et facile adparebat, munifice omnia et propenso animo facturos. Interposita Smyrnæorum brevis legatio est, quia non aderant quidam Rhodiorum. Conlaudatis egregie Smyrnæis, quod omnia ultima pati, quam se regi tradere,

nemis, qui avons toujours été vos alliés? Mon père, mes frères et moi, nous avons porté les armes pour vous sur terre et sur mer, non-seulement en Asie, mais loin de nos foyers, dans le Péloponnèse, dans la Béotie, dans l'Étolie, contre Philippe, Antiochus et les Étoliens. Que demandes-tu donc? me dira-t-on. Pères conscrits, puisque vous voulez absolument que je m'explique, je dois vous obéir. Si vous avez relégué Antiochus au delà des hauteurs du Taurus dans le dessein d'occuper vous-mêmes les pays situés en deçà de ce mont, j'aime mieux vous avoir pour voisins que tout autre peuple, et je regarde d'avance ce voisinage comme le plus ferme boulevart de mon royaume; mais si vous êtes dans l'intention d'abandonner ces régions et d'en retirer vos armées, j'oserai vous dire qu'aucun de vos alliés n'a mieux mérité que moi de posséder ce que vous avez conquis. Il est très-glorieux, me direz-vous, de donner la liberté à des villes qui en étaient privées. Je suis de cet avis, si elles n'ont entrepris rien d'hostile contre vous; mais si elles ont été du parti d'Antiochus, n'est-il pas bien plus digne de votre prudence et de votre équité de favoriser des alliés qui ont bien mérité de vous, que d'accorder vos bienfaits à des ennemis?»

LIV. Le discours du roi fut agréable aux sénateurs, et il devint aisé de voir qu'ils étaient très-disposés à lui donner toutes sortes de preuves de leur munificence. Comme les envoyés de Rhodes ne se trouvaient pas tous présens, en attendant qu'ils fussent réunis on fit entrer la députation de Smyrne, dont l'audience fut

maluissent, introducti Rhodii sunt : quorum princeps legationis, expositis initiis amicitiæ cum populo romano, meritisque Rhodiorum Philippi prius, deinde Antiochi bello : « Nihil, inquit, nobis tota nostra actione, patres conscripti, neque difficilius, neque molestius est, quam quod cum Eumene nobis disceptatio est : cum quo uno maxime regum et privatum singulis, et, quod magis nos movet, publicum civitati nostræ hospitium est. Ceterum non animi nostri, patres conscripti, nos, sed rerum natura, quæ potentissima est, disjungit; ut nos liberi etiam aliorum libertatis caussam agamus; reges serva omnia et subjecta imperio suo esse velint. Utcumque tamen res se habet, magis verecundia nostra adversus regem nobis obstat, quam ipsa disceptatio aut nobis inpedita est, aut vobis perplexam deliberationem præbitura videtur. Nam, si aliter socio atque amico regi, et bene merito hoc ipso in bello, de cujus præmiis agitur, honos haberi nullus posset, nisi liberas civitates ei in servitutem traderetis, esset deliberatio anceps; ne aut regem amicum inhonoratum dimitteretis, aut decederetis instituto vestro, et gloriam, Philippi bello partam, nunc servitute tot civitatium deformaretis. Sed ab hac necessitate, aut gratiæ in amicum minuendæ, aut gloriæ vestræ, egregie vos fortuna vindicat. Est enim deum benignitate non gloriosa magis,

courte. On loua hautement les Smyrnéens d'avoir mieux aimé souffrir les dernières extrémités que de se rendre à Antiochus. Ensuite les envoyés de Rhodes furent introduits. Le chef de l'ambassade, après avoir exposé l'origine de l'alliance des Rhodiens avec le peuple romain et les services qu'ils avaient rendus, dans la guerre contre Philippe d'abord, ensuite dans la guerre contre Antiochus, s'exprima en ces termes : « Ce qu'il y a de pénible et d'affligeant pour nous dans notre mission, pères conscrits, c'est qu'il s'y mêle une discussion d'intérêts avec Eumène, le seul de tous les rois avec lequel nous soyons unis par les liens de l'hospitalité particulière, et, ce qui nous touche encore plus, par ceux de l'hospitalité publique. Au reste, pères conscrits, ce qui nous divise, ce n'est pas la différence de nos sentimens, c'est la nature de nos constitutions respectives, qui est insurmontable. Peuple libre, nous plaidons pour les autres la cause de la liberté, au lieu que les rois veulent tout asservir, tout soumettre à leur domination. Quoi qu'il en soit, notre anxiété naît plutôt de notre crainte de déplaire au roi, que de la nature même de la discussion, qui n'a pour nous rien d'épineux, et ne sera point pour vous le sujet d'une délibération embarrassante. En effet, si vous n'aviez d'autre moyen d'honorer un roi votre allié et votre ami, et de reconnaître ses services dans cette guerre même dont il s'agit de partager les avantages, que de mettre sous sa domination des villes libres, vous pourriez avoir de la peine à vous décider, dans la crainte ou de manquer à la reconnaissance envers un roi ami, ou de vous écarter de vos principes, et de flétrir par l'asservissement de tant de cités la gloire que vous avez acquise dans la guerre contre Phi-

quam dives, victoria vestra : quæ vos facile isto velut ære alieno exsolvat : nam et Lycaonia, et Phrygia utraque, et Pisidia omnis, et Chersonesus, quæque circumjacent Europæ, in vestra sunt potestate : quarum una quælibet regi adjecta multiplicare regnum Eumenis potest : omnes vero datæ maximis eum regibus æquare. Licet ergo vobis, et præmiis belli ditare socios, et non decedere instituto vestro, et meminisse, quem titulum prætenderitis prius adversus Philippum, nunc adversus Antiochum, belli : quid feceritis, Philippo victo; quid nunc a vobis, non magis quia fecistis, quam quia id vos facere decet, desideretur atque exspectetur. Alia enim aliis et honesta est et probabilis caussa armorum. Illi agrum, hi vicos, hi oppida, hi portus, oramque aliquam maris ut possideant. Vos nec cupistis hæc, antequam haberetis : nec nunc, quum orbis terrarum in ditione vestra sit, cupere potestis. Pro dignitate et gloria apud omne genus humanum, quod vestrum nomen imperiumque juxta ac deos inmortales jam pridem intuetur, pugnastis : quæ parare et quærere arduum fuit, nescio an tueri difficilius sit. Gentis vetustissimæ nobilissimæque, vel fama rerum gestarum, vel omni commendatione humanitatis doctrinarumque, tuendam ab servitio regio libertatem suscepistis : hoc patrocinium receptæ in fidem et in clientelam vestram universæ

lippe; mais la fortune vous délivre heureusement de cette fâcheuse nécessité ou de restreindre les témoignages de votre reconnaissance envers un ami, ou de ternir votre gloire. Par un effet de la bonté des dieux, votre victoire ne vous a pas valu moins de richesses que de gloire, et vous met à même d'acquitter aisément cette espèce de dette. La Lycaonie, les deux Phrygies, la Pisidie entière, la Chersonèse, et les contrées d'Europe qui avoisinent celles-ci, sont en votre pouvoir. Une seule de ces contrées, n'importe laquelle, cédée à Eumène, agrandit considérablement son royaume; données toutes à ce prince, elles l'égalent aux plus puissans rois. Il vous est donc possible d'enrichir vos alliés des produits de la guerre sans vous écarter de vos principes, sans oublier à quel titre vous avez pris les armes d'abord contre Philippe, puis contre Antiochus, ni ce que vous avez fait, Philippe une fois vaincu; enfin sans perdre de vue ce qu'on espère et ce qu'on attend présentement de vous, non parce que déjà vous avez agi de la sorte, mais parce qu'il est de votre dignité d'en user ainsi. Il existe pour les autres nations divers motifs honnêtes ou plausibles d'entreprendre la guerre. Il s'agit, pour celles-ci ou pour celles-là, de la possession d'un territoire, ou d'un bourg, ou d'une forteresse, ou d'un port, ou de quelque côte. Pour vous, vous ne convoitiez point ces choses, avant de les posséder, et il ne vous reste rien à désirer, aujourd'hui que le monde entier est en votre pouvoir. Vous avez combattu pour la gloire, pour avoir la prééminence sur tout le genre humain, qui depuis long-temps révère votre nom et votre empire à l'égal des dieux immortels. Ce haut degré de gloire et de puissance, il a fallu surmonter bien des ob-

gentis perpetuum vos præstare decet. Non, quæ in solo modo antiquo sunt, græcæ magis urbes sunt, quam coloniæ earum, illinc quondam profectæ in Asiam. Nec terra mutata mutavit genus aut mores : certare pio certamine cujuslibet bonæ artis ac virtutis ausi sumus cum parentibus quæque civitas et conditoribus suis. Adistis Græciæ, adistis Asiæ urbes plerique : nisi quod longius a vobis absumus, nulla vincimur alia re. Massilienses, quos, si natura insita velut ingenio terræ vinci posset, jam pridem efferassent tot indomitæ circumfusæ gentes, in eo honore, in ea merito dignitate audimus apud vos esse, ac si medium umbilicum Græciæ incolerent : non enim sonum modo linguæ vestitumque et habitum, sed ante omnia mores, et leges, et ingenium sincerum integrumque a contagione adcolarum, servarunt. Terminus est nunc imperii vestri mons Taurus : quidquid intra eum cardinem est, nihil longinquum vobis videri debet : quo arma vestra pervenerunt, eodem jus hinc profectum perveniat. Barbari, quibus pro legibus semper dominorum imperia fuerunt, quo gaudent, reges habeant : Græci suam fortunam, vestros animos gerunt. Domesticis quondam viribus etiam imperium amplectebantur; nunc, imperium ubi est, ibi ut sit perpetuum, optant : libertatem vestris tueri armis satis habent, quoniam suis non pos-

stacles pour s'y élever; je ne sais s'il n'est pas plus difficile encore de s'y maintenir. Vous avez entrepris de soustraire à la tyrannie des rois une nation fort ancienne, une nation qui s'est illustrée à un très-haut point par l'éclat de ses actions, par tout ce qu'ont de recommandable la politesse des mœurs et la culture des lettres; vous l'avez prise toute entière sous votre sauve-garde, et il est de votre honneur de lui prêter à jamais votre appui. Les villes situées sur l'antique sol de la mère-patrie n'ont pas plus de droits au titre de villes grecques, que les colonies qui s'en sont autrefois séparées pour aller s'établir dans l'Asie. En changeant de territoire, ces colonies n'ont changé ni de caractère, ni de mœurs. Par une pieuse émulation, nous avons osé disputer en tout point à nos pères, chaque ville à ses fondateurs, le prix des beaux arts et de la vertu. Vous avez, pour la plupart, visité les villes de la Grèce et de l'Asie; vous avez dû remarquer que notre seul désavantage est d'être plus éloignés de vous. Les Marseillais, qui depuis longtemps seraient devenus barbares comme toutes les nations qui les entourent, si l'influence du climat pouvait changer le naturel, jouissent auprès de vous d'autant d'estime et de considération que s'ils habitaient au centre même de la Grèce, parce qu'ils ont conservé l'accent, l'habillement, l'extérieur des Grecs, et défendu avant tout leurs mœurs, leurs lois de la barbarie des peuples voisins, qui n'a nullement altéré leur caractère primitif. Le mont Taurus sert maintenant de bornes à votre empire. Rien de tout ce qui est en deçà de cette limite ne doit paraître éloigné. Partout où vous avez porté vos armes, vous devez y porter d'ici l'esprit de votre gouvernement. Que les barbares, à qui les ordres de leurs

sunt. At enim quædam civitates cum Antiocho senserunt. Et aliæ prius cum Philippo, et cum Pyrrho Tarentini. Ne alios populos enumerem, Carthago libera cum suis legibus est. Huic vestro exemplo quantum debeatis, videte, patres conscripti. Inducetis in animum negare Eumenis cupiditati, quod justissimæ iræ vestræ negastis. Rhodii et in hoc, et in omnibus bellis, quæ in illa ora gessistis, quam forti fidelique opera vos adjuverimus, vestro judicio relinquimus : nunc in pace id consilium adferimus; quod si comprobaveritis, magnificentius vos victoria usos esse, quam vicisse, omnes existimaturi sint. » Apta magnitudini romanæ oratio visa est.

LV. Post Rhodios Antiochi legati vocati sunt. Ii, vulgato petentium veniam more, errorem fassi regis, obtestati sunt patres conscriptos : « Ut suæ potius clementiæ, quam regis culpæ, qui satis superque pœnarum dedisset, memores consulerent : postremo pacem datam a L. Scipione imperatore, quibus legibus

maîtres ont toujours tenu lieu de lois, restent sous la domination des rois, puisque ce joug leur plaît : les Grecs, dans leur humble fortune, ont les mêmes sentimens que les vôtres. Autrefois, avec leurs propres forces, ils ont pu prétendre à l'empire; aujourd'hui, ils souhaitent que ceux qui le possèdent le conservent à jamais. Il leur suffit que leur liberté soit défendue par vos armes, ne pouvant plus la défendre par les leurs. Mais, m'oppose-t-on, quelques-unes de ces villes se sont montrées dévouées à Antiochus. Auparavant, d'autres ont fait cause commune avec Philippe, les Tarentins ont embrassé les intérêts de Pyrrhus. Sans citer d'autres peuples, Carthage est libre et se gouverne par ses lois. Voyez, pères conscrits, quels devoirs votre propre exemple vous impose. Vous aurez la fermeté de refuser à l'ambition d'Eumène ce que vous avez refusé à votre juste ressentiment. Nous vous laissons le soin d'apprécier avec quel courage et quel dévouement nous vous avons aidés dans cette guerre et dans toutes celles que vous avez faites en ces climats. Présentement que vous êtes en paix, nous nous permettons de vous donner ce conseil. En le suivant, vous prouverez au monde entier que, si vous savez vaincre, vous savez mieux encore user noblement de la victoire. » Ce discours parut conforme à la grandeur romaine.

LV. Après les Rhodiens, on appela les ambassadeurs d'Antiochus. Ceux-ci, prenant le langage des supplians, avouèrent les torts du roi, et conjurèrent les pères conscrits « de se souvenir de leur clémence, plutôt que de la faute du roi, déjà trop cruellement puni; enfin, de ratifier les conditions de paix dictées par leur général L. Scipion. » Le sénat crut devoir maintenir telles qu'elles

dedisset, confirmarent auctoritate sua.» Et senatus eam pacem servandam censuit, et paucos post dies populus jussit. Fœdus in Capitolio cum Antipatro principe legationis, et eodem fratris filio regis Antiochi, est ictum. Auditæ deinde et aliæ legationes ex Asia sunt. Quibus omnibus datum est responsum : «Decem legatos more majorum senatum missurum ad res Asiæ disceptandas componendasque. Summam tamen hanc fore : ut cis Taurum montem, quæ intra regni Antiochi fines fuissent, Eumeni adtribuerentur, præter Lyciam Cariamque usque ad Mæandrum amnem : ea civitatis Rhodiorum essent. Ceteræ civitates Asiæ, quæ Attali stipendiariæ fuissent, eædem Eumeni vectigal penderent : quæ vectigales Antiochi fuissent, eæ liberæ atque inmunes essent.» Decem legatos hos decreverunt, Q. Minucium Rufum, L. Furium Purpureonem, Q. Minucium Thermum, Ap. Claudium Neronem, Cn. Cornelium Merulam, M. Junium Brutum, L. Aurunculeium, L. Æmilium Paullum, P. Cornelium Lentulum, P. Ælium Tuberonem.

LVI. His, quæ præsentis disceptationis essent, libera mandata, de summa rerum senatus constituit : «Lycaoniam omnem, et Phrygiam utramque, et Mysiam, regias silvas, et Lydiæ Ioniæque, extra ea oppida, quæ libera fuissent, quo die cum rege Antiocho pugnatum est,

étaient ces conditions, qui furent sanctionnées par le peuple quelques jours après. Le traité fut conclu dans le Capitole, avec Antipater, chef de l'ambassade, et fils du propre frère d'Antiochus. Ensuite, on donna audience aux autres députations de l'Asie. Il fut répondu à toutes « Que le sénat, suivant l'usage, enverrait dix commissaires pour discuter et régler les affaires de l'Asie. Ces règlemens devaient contenir en substance : que les contrées en deçà du mont Taurus qui avaient fait partie du royaume d'Antiochus seraient attribuées à Eumène, excepté la Lycie et la Carie jusqu'au fleuve Méandre, qui seraient assignées à la république rhodienne; que, quant aux autres villes de l'Asie, celles qui avaient été tributaires d'Attale le seraient également d'Eumène, et que celles qui l'avaient été d'Antiochus seraient libres et exemptes de tout tribut. » On nomma ces dix commissaires, qui furent Q. Minucius Rufus, L. Furius Purpuréon, Q. Minucius Thermus, Ap. Claudius Néron, Cn. Cornelius Merula, M. Junius Brutus, L. Aurunculeius, L. Æmilius Paullus, P. Cornelius Lentulus, et P. Ælius Tubéron.

LVI. Le sénat laissa à ces commissaires plein pouvoir de régler définitivement les affaires dont la décision serait urgente, sans toutefois s'écarter du décret portant « que la Lycaonie entière, les deux Phrygies, la Mysie, les forêts royales, les villes de la Lydie et de l'Ionie, excepté celles qui étaient libres le jour où on livra bataille au roi Antiochus, et nommément Magnésie près

et nominatim Magnesiam ad Sipylum, et Cariam, quæ Hydrela adpellatur, agrumque hydrelatanum ad Phrygiam vergentem, et castella vicosque trans Mæandrum amnem, et oppida, nisi quæ libera ante bellum fuissent; Telmissum item nominatim, et castra Telmissium, præter agrum, qui Ptolemæi Telmissii fuisset: hæc omnia, quæ supra scripta sunt, regi Eumeni jussa dari. Rhodiis Lycia data, extra eumdem Telmissum, et castra Telmissium, et agrum, qui Ptolemæi Telmissii fuisset: hæc et ab Eumene, et ab Rhodiis excepta. Ea quoque his pars data Cariæ, quæ propior Rhodum insulam trans Mæandrum amnem est; oppida, vici, castella, agri, qui ad Pisidiam vergunt: nisi quæ eorum oppida in libertate fuissent, pridie quam cum Antiocho rege in Asia pugnatum est.» Pro his quum gratias egissent Rhodii, de Solis urbe, quæ in Cilicia est, egerunt: «Argis et illos, sicut sese, oriundos esse: ab ea germanitate fraternam sibi cum iis caritatem esse. Petere hoc extraordinarium munus, ut eam civitatem ex servitute regia eximerent.» Vocati sunt regis Antiochi legati, actumque cum iis est: nec quidquam inpetratum, testante fœdera Antipatro, adversus quæ ab Rhodiis non Solos, sed Ciliciam peti, et juga Tauri transcendi. Revocatis in senatum Rhodiis, quum, quantopere tenderet legatus regius, exposuissent patres, adjecerunt: «Si

du Sipyle, Carie, surnommée Hydrela, ainsi que la partie de son territoire qui s'étend vers la Phrygie, les forts et les bourgs situés au delà du fleuve Méandre, et aussi les villes, excepté celles qui étaient libres avant la guerre, nommément encore Telmisse et les forts des Telmissiens, excepté le territoire qui avait appartenu à Ptolémée le Telmissien; que toutes ces dépendances seraient données au roi Eumène; qu'on donnait aux Rhodiens la Lycie, excepté Telmisse, les forts des Telmissiens, et le territoire qui avait appartenu à Ptolémée le Telmissien, qu'on n'accordait ni à Eumène, ni aux Rhodiens; qu'on leur donnait encore la partie de la Carie voisine de l'île de Rhodes, au delà du fleuve Méandre, les places, bourgs, forteresses et territoires qui regardent la Pisidie, excepté toutefois les villes qui étaient libres la veille de la bataille qu'on livra en Asie au roi Antiochus.» Après avoir remercié le sénat de ces dons, les Rhodiens réclamèrent en faveur de Soles, ville de la Cilicie. «Ses habitans étaient, de même qu'eux, originaires d'Argos; eu égard à cette parenté, les deux peuples avaient l'un pour l'autre une affection toute fraternelle. Ils demandaient, comme une faveur spéciale, qu'on voulût bien soustraire cette ville à la tyrannie des rois.» On appela les ambassadeurs d'Antiochus, et on leur fit part de cette réclamation; mais il fut impossible d'en rien obtenir. Antipater invoqua les traités, au mépris desquels les Rhodiens voulaient, en prétextant l'affranchissement de Soles, se rendre maîtres de la Cilicie, et étendre leur domination au delà des sommets du Taurus. Les envoyés de Rhodes furent donc rappelés dans le sénat. Après leur avoir fait envisager la résistance opiniâtre de l'ambassadeur du roi, les sénateurs ajoutèrent «que, si les

utique eam rem ad civitatis suæ dignitatem pertinere censerent Rhodii, senatum omni modo expugnaturum pertinaciam legatorum. » Tum vero inpensius, quam ante, Rhodii gratias egerunt, cessurosque se potius adrogantiæ Antipatri, quam caussam turbandæ pacis præbituros, dixerunt : ita nihil de Solis mutatum est.

LVII. Per eos dies, quibus hæc gesta sunt, legati Massiliensium nunciarunt : « L. Bæbium prætorem, in provinciam Hispaniam proficiscentem, ab Liguribus circumventum; magna parte comitum cæsa, vulneratum ipsum, cum paucis, sine lictoribus, Massiliam perfugisse, et intra triduum exspirasse. » Senatus, ea re audita, decrevit, « uti P. Junius Brutus, qui proprætor in Etruria esset, provincia exercituque traditis uni, cui videretur, ex legatis, ipse in ulteriorem Hispaniam proficisceretur, eaque ei provincia esset. » Hoc senatusconsultum literæque a Sp. Postumio prætore in Etruriam missæ sunt : profectusque in Hispaniam est P. Junius proprætor. In qua provincia prius aliquanto, quam successor veniret, L. Æmilius Paullus, qui postea regem Persea magna gloria vicit, quum priore anno haud prospere rem gessisset, tumultuario exercitu conlecto, signis conlatis cum Lusitanis pugnavit. Fusi fugatique sunt hostes : cæsa decem et octo millia armatorum; tria millia trecenti capti, et castra expugnata. Hujus

Rhodiens croyaient l'honneur de leur république intéressé à l'affranchissement de Soles, le sénat ferait tous ses efforts pour vaincre l'opiniâtreté des ambassadeurs.» Alors les envoyés de Rhodes, en exprimant encore plus vivement leur reconnaissance, déclarèrent qu'ils aimaient mieux céder à l'arrogance d'Antipater, que de faire naître une cause de mésintelligence. Ainsi il ne fut apporté aucun changement au sort de Soles.

LVII. Pendant que ces choses se passaient, des députés de Marseille annoncèrent «que le préteur L. Bébius, en route pour l'Espagne, sa province, s'était trouvé cerné par les Ligures, qu'une grande partie de son escorte avait été taillée en pièces, et que, blessé lui-même, il s'était réfugié avec un petit nombre de ses gens, sans licteurs, à Marseille, où il était mort au bout de trois jours.» D'après ce rapport, le sénat décréta «que P. Junius Brutus, qui gouvernait l'Étrurie en qualité de propréteur, laisserait sa province et son armée à l'un de ses lieutenans, à son choix, et partirait pour l'Espagne Ultérieure, afin d'en prendre le gouvernement.» Le préteur Sp. Postumius fit parvenir en Étrurie ce sénatus-consulte avec une missive, et le propréteur P. Junius partit pour l'Espagne. Quelque temps avant l'arrivée de son successeur dans cette province, L. Æmilius Paullus, qui vainquit depuis avec beaucoup de gloire le roi Persée, mais qui l'année précédente avait éprouvé un échec, rassembla à la hâte une armée, se mesura en bataille rangée avec les Lusitaniens, les mit en pleine déroute, leur tua dix-huit mille combattans, leur fit trois mille trois cents prisonniers, et emporta d'assaut leur camp. Le bruit de cette victoire rétablit le calme en Espagne. La même année, trois jours avant les calendes de jan-

victoriæ fama tranquilliores in Hispania res fecit. Eodem anno ante diem tertium kalendas jauuarias Bononiam latinam coloniam ex senatusconsulto L. Valerius Flaccus, M. Atilius Serranus, L. Valerius Tappo triumviri deduxerunt : tria millia hominum sunt deducta : equitibus septuagena jugera, ceteris colonis quinquagena sunt data. Ager captus de Gallis Boiis fuerat : Galli Tuscos expulerant. Eodem anno censuram multi et clari viri petierunt : quæ res, tamquam in se parum magni certaminis caussam haberet, aliam contentionem multo majorem excitavit. Petebant T. Quinctius Flamininus, P. Cornelius Cn. F. Scipio, L. Valerius Flaccus, M. Porcius Cato, M. Claudius Marcellus, M'. Acilius Glabrio, qui Antiochum ad Thermopylas Ætolosque devicerat : in huuc maxime, quod multa congiaria habuerat, quibus magnam partem hominum obligaverat, favor populi se inclinabat. Id quum ægre paterentur tot nobiles, novum sibi hominem tantum præferri; P. Sempronius Gracchus et C. Sempronius Rutilus, tribuni plebis, ei diem dixerunt, quod pecuniæ regiæ prædæque aliquantum, captæ iu Antiochi castris, neque in triumpho tulisset, neque in ærarium retulisset. Varia testimonia legatorum tribunorumque militum erant. M. Cato ante alios testes conspiciebatur : cujus auctoritatem, perpetuo tenore vitæ partam, toga candida elevabat. Is tes-

vier, les triumvirs L. Valerius Flaccus, M. Atilius Serranus, L. Valerius Tappon, conduisirent, en vertu d'un sénatus-consulte, une colonie latine à Bologne. Cette colonie se composait de trois mille hommes. On donna soixante-dix arpens aux cavaliers, et cinquante au reste des colons. Ce territoire avait été pris sur les Gaulois-Boïens, qui en avaient chassé les Tusciens. Cette même année, beaucoup d'hommes illustres aspirèrent à la censure. Cette brigue, comme si elle n'eût pas renfermé en elle-même le germe d'assez violens débats, fit naître une contestation bien plus sérieuse encore. Les compétiteurs étaient T. Quinctius Flamininus, P. Cornelius Scipion, fils de Cneius, L. Valerius Flaccus, M. Porcius Caton, M. Claudius Marcellus, et M'. Acilius Glabrion, qui avait vaincu Antiochus et les Étoliens aux Thermopyles. La faveur du peuple inclinait surtout vers ce dernier, dont les largesses multipliées avaient mis une grande partie des citoyens dans ses intérêts. Les nombreux candidats nobles virent avec dépit un homme nouveau obtenir sur eux une préférence si marquée. A leur instigation, P. Sempronius Gracchus et C. Sempronius Rutilus, tribuns du peuple, citèrent en justice Acilius, l'accusant de n'avoir ni fait passer sous les yeux des citoyens dans son triomphe, ni déposé dans le trésor public une partie de l'argent et du butin pris dans le camp d'Antiochus. Les lieutenans et les tribuns des soldats variaient dans leurs dépositions. A la tête des témoins paraissait M. Caton; mais sa robe de candidat ôtait à sa déposition le poids que lui devait donner une vie constamment irréprochable. Ce témoin affirmait n'avoir point vu dans le triomphe les vases d'or et d'argent faisant partie du butin enlevé au roi après la prise du camp. Enfin Glabrion,

tis, quæ vasa aurea atque argentea, captis castris, inter aliam prædam regiam vidisset, ea se in triumpho negabat vidisse. Postremo in hujus maxime invidiam desistere se petitione Glabrio dixit; quando, quod taciti indignarentur nobiles homines, id æque novus competitor intestabili perjurio incesseret.

LVIII. Centum millium multa inrogata erat : bis de ea re certatum est : tertio, quum de petitione destitisset reus, nec populus de multa suffragium ferre voluit, et tribuni eo negotio destiterunt. Censores T. Quinctius Flamininus, M. Claudius Marcellus creati. Per eosdem dies L. Æmilio Regillo, qui classe præfectum Antiochi regis devicerat, extra urbem in æde Apollinis quum senatus datus esset, auditis rebus gestis ejus, quantis cum classibus hostium dimicasset, quot inde naves demersisset aut cepisset, magno consensu patrum triumphus navalis est decretus. Triumphavit kalendis februariis : in eo triumpho undequinquaginta coronæ aureæ translatæ sunt : pecunia nequaquam tanta, pro specie regii triumphi : tetradrachma attica triginta quatuor millia septingenta, cistophori centum triginta duo millia trecenti. Supplicationes deinde fuerunt ex senatusconsulto, quod L. Æmilius in Hispania prospere rempublicam gessisset. Haud ita multo post L. Scipio ad urbem venit : qui, ne cognomini fratris cederet,

dans la vue de faire retomber sur Caton l'odieux de cette affaire, déclara qu'il se désistait de sa candidature, reprochant à son compétiteur, homme nouveau comme lui, d'avoir recours, pour l'écarter, à un détestable parjure, tandis que les nobles maîtrisaient leur mauvaise humeur.

LVIII. L'amende avait été fixée à cent mille as. Cette affaire fut plaidée deux fois. A la troisième, comme l'accusé s'était désisté de sa candidature, le peuple ne voulut point prononcer sur l'amende, et les tribuns abandonnèrent leurs poursuites. On créa censeurs T. Quinctius Flamininus et M. Claudius Marcellus. Durant le même temps, L. Æmilius Regillus, qui avait vaincu avec la flotte le lieutenant du roi Antiochus, eut une audience du sénat hors de la ville, dans le temple d'Apollon. Sur l'exposé de ce qu'il avait fait, du nombre de vaisseaux ennemis qu'il avait combattus, pris ou coulés à fond, les sénateurs lui décernèrent d'une voix unanime le triomphe naval. Il triompha aux calendes de février. Dans cette pompe, il fit passer sous les yeux des citoyens quarante-neuf couronnes d'or, mais une somme d'argent bien modique eu égard à une victoire remportée sur un si puissant roi; car cette somme n'allait pas au delà de trente-quatre mille sept cents tétradrachmes attiques et de cent trente-deux mille cistophores. Ensuite un sénatus-consulte ordonna des prières publiques en action de grâces des succès que L. Æmilius avait fait obtenir en Espagne aux armes romaines. Peu de temps après, L. Scipion revint à Rome. Pour porter un surnom aussi illustre que celui de son frère, il voulut être appelé l'A-

Asiaticum se adpellari voluit. Et in senatu, et in concione de rebus ab se gestis disseruit. Erant, qui fama id majus bellum, quam difficultate rei, fuisse interpretarentur; uno memorabili prœlio debellatum, gloriamque ejus victoriæ præfloratam ad Thermopylas esse. Ceterum vere æstimanti ætolicum magis ad Thermopylas bellum, quam regium fuit. Quota enim parte virium suarum ibi dimicavit Antiochus? in Asia totius Asiæ steterunt vires, ab ultimis Orientis partibus omnium gentium contractis auxiliis.

LIX. Merito ergo et diis inmortalibus, quantus maximus poterat, habitus est honos, quod ingentem victoriam facilem etiam fecissent, et imperatori triumphus est decretus. Triumphavit mense intercalario pridie kalendas martias : qui triumphus spectaculo oculorum major, quam Africani fratris ejus, fuit : recordatione rerum et æstimatione periculi certaminisque non magis comparandus, quam si imperatorem imperatori, aut Antiochum ducem Annibali conferres. Tulit in triumpho signa militaria ducenta triginta quatuor; oppidorum simulacra centum triginta quatuor; eburneos dentes mille ducentos triginta unum; aureas coronas ducentas triginta quatuor; argenti pondo centum triginta septem millia et quadringenta viginti; tetradrachmum attico-

siatique. Il rendit compte au sénat et au peuple des avantages qu'il avait remportés. Quelques-uns prétendaient que cette guerre avait acquis plus de célébrité qu'elle n'avait offert de difficultés, qu'un seul combat mémorable avait suffi pour la terminer, et que l'éclat de la victoire obtenue en Asie était terni d'avance par celui de la victoire remportée aux Thermopyles. Mais, à bien examiner, ce fut plutôt avec les Étoliens qu'avec les troupes du roi qu'on se mesura aux Thermopyles. En effet, avec quelle portion de ses forces Antiochus y vint-il combattre? En Asie, on avait eu à lutter contre les forces de l'Asie entière, des auxiliaires ayant été fournis par tous les peuples, même par ceux des extrémités les plus reculées de l'Orient.

LIX. On rendit donc à juste titre les plus grands honneurs aux dieux immortels, pour avoir facilité à l'armée romaine cette importante victoire, et on décerna le triomphe au général. Il triompha dans le mois intercalaire, la veille des calendes de mars. Cette pompe triomphale fut plus magnifique que ne l'avait été celle de l'Africain son frère; mais sous le rapport de la mémoire des faits, de l'évaluation des dangers et des obstacles, ce dernier triomphe fut aussi inférieur au premier que Scipion l'Asiatique l'était à Scipion l'Africain, qu'Antiochus l'était à Annibal. Scipion fit porter dans son triomphe deux cent trente-quatre étendards; les images de cent trente-quatre villes; douze cent trente et une dents d'ivoire; deux cent trente-quatre couronnes d'or; cent trente-sept mille quatre cent vingt livres d'argent; deux cent vingt-quatre mille tétradrachmes attiques; trois cent trente et un mille soixante-dix cistophores; cent quarante mille philippes d'or; des vases d'argent (tous ci-

rum ducenta viginti quatuor millia; cistophorum trecenta triginta unum millia et septuaginta; nummos aureos philippeos centum quadraginta millia; vasorum argenteorum (omnia cælata erant) mille pondo et quadringenta viginti quatuor, aureorum mille pondo viginti quatuor : et duces regii, præfecti, et purpurati duo et triginta ante currum ducti. Militibus quini viceni denarii dati, duplex centurioni, triplex equiti : et stipendium militare et frumentum duplex post triumphum datum : prœlio in Asia facto, duplex dederat. Triumphavit anno fere post, quam consulatu abiit.

LX. Eodem fere tempore et Cn. Manlius consul in Asiam, et Q. Fabius Labeo prætor ad classem venit. Ceterum consuli non deerat cum Gallis belli materia : mare pacatum erat, devicto Antiocho. Cogitanti Q. Fabio, cui rei potissimum insisteret, ne otiosam provinciam habuisse videri posset, optimum visum est, in Cretam insulam trajicere. Cydoniatæ bellum adversus Gortynios Gnossiosque gerebant, et captivorum romanorum atque italici generis magnus numerus in servitute esse per totam insulam dicebatur. Classe ab Epheso profectus, quum primum Cretæ litus adtigit, nuncios circa civitates misit, ut armis absisterent, captivosque in suis quæque urbibus agrisque conquisitos reducerent, et legatos mitterent ad se, cum quibus de rebus ad Cre-

selés) pesant ensemble quatorze cent vingt-quatre livres; des vases d'or pesant ensemble mille vingt-quatre livres. Trente-deux prisonniers de distinction, tant généraux que gouverneurs de provinces et grands de la cour d'Antiochus, précédaient son char. On distribua aux soldats vingt-cinq deniers, le double à chaque centurion et le triple à chaque cavalier. Après le triomphe, Scipion fit donner à ses troupes double paie, double ration de blé, comme il l'avait fait en Asie après la bataille. Il triompha presque un an après l'expiration de son consulat.

LX. Vers le même temps, le consul Cn. Manlius arriva en Asie, et le préteur Q. Fabius Labéon joignit la flotte. Le consul ne manquait pas de motifs pour faire la guerre aux Gaulois; mais, par suite de la défaite d'Antiochus, la mer était entièrement libre. Q. Fabius examina donc quelle expédition il entreprendrait, pour qu'on n'eût pas à lui reprocher d'avoir passé dans l'inaction le temps de sa préture, et trouva qu'il n'avait rien de mieux à faire que de passer dans l'île de Crète. Les Cydoniates faisaient la guerre aux Gortyniens et aux Gnossiens; et l'on affirmait qu'il se trouvait, dans toute l'île, un grand nombre de prisonniers romains et italiens réduits à la condition d'esclaves. Fabius partit d'Éphèse avec la flotte. Il n'eut pas plus tôt touché le rivage de Crète, qu'il fit sommer par des messagers les habitans des diverses cités de déposer les armes, de faire chercher partout dans les villes et dans les campagnes ce qu'il y avait de prisonniers, de les remettre en son pouvoir, et de lui en-

tenses pariter Romanosque pertinentibus ageret. Nihil magnopere ea Cretenses moverunt : captivos, præter Gortynios, nulli reddiderunt. Valerius Antias ad quatuor millia captivorum, quia belli minas timuerunt, ex tota insula reddita scripsit : eamque caussam Fabio, quum rem nullam aliam gessisset, navalis triumphi inpetrandi ab senatu fuisse. A Creta Ephesum Fabius rediit : inde tribus navibus in Thraciæ oram missis, ab Æno et Maronea præsidia Antiochi deduci jussit, ut in libertate eæ civitates essent.

---

voyer des députés avec lesquels il pût traiter des affaires qui intéressaient également les Crétois et les Romains. Cette injonction ne fit pas sur l'esprit des Crétois une impression bien vive. Il n'y eut que les Gortiniens qui rendirent les prisonniers. Au rapport de Valerius d'Antium, les Crétois furent effrayés de la menace d'une guerre, l'île entière renvoya quatre mille prisonniers, et Fabius, sans avoir fait aucune autre chose, obtint du sénat, pour cette seule raison, les honneurs du triomphe naval. De Crète Fabius s'en retourna à Éphèse. De là il envoya trois vaisseaux sur les côtes de Thrace, pour faire sortir d'Ænos et de Maronée les garnisons d'Antiochus, et rendre à la liberté ces deux villes.

NOTES

SUR LE LIVRE XXXVII.

Chap. I. *Quia brevem induciarum diem habebant.* Il n'est point fait mention précédemment de la durée de cette trève. Il est dit seulement (liv. xxxvi, chap. 35) que « le consul accorda une trève assez longue pour que les ambassadeurs eussent le temps de rapporter la réponse de Rome. »

Chap. III. *Lucinæ.* De *lux*, parce qu'elle présidait à l'accouchement, qui fait voir le jour aux enfans pour la première fois.

Chap. IV. *Et lamiam obpugnare.* Il est dit ailleurs que cette ville avait déjà été rendue aux Romains; mais apparemment qu'elle s'était révoltée, et que Tite-Live a oublié de le marquer.

(Guérin.)

Chap. IX. *In portum, quem vocant Achæorum.* On lui avait donné ce nom en mémoire de ce que la flotte grecque y avait séjourné durant le siège de Troie.

Chap. X. *Panormum.* Cette ville maritime était située sur la côte d'Éphèse, dont les Samiens possédaient une partie, appelée par cette raison *Samia terra.*

Chap. XII. *Aquilone in septentrionem verso.* L'aquilon est le nord-est; le septentrion, le plein-nord.

Chap. XVI. *Portum Phœnicunta.* Il ne faut pas confondre ce port de Phéniconte avec celui dont il est fait mention à la fin du livre précédent.

Chap. XVIII. *Attalus.* Frère d'Eumène.

Chap. XXI. *Bachium.* Dans le golfe de Smyrne.

Digitized by Google

Chap. XXIV. *Hepterem captam, quæ primo concursu icta erat.* Ou il faut entendre ici une autre galère que celle qui a été coulée à fond dès le commencement du combat, ou, si c'est la même, l'expression *demersa* est bien forte et ne peut signifier que, « assez endommagée pour courir le hasard de couler à fond. » (Crévier.)

Chap. XXVII. *Inter Teum Samumque.* Selon Crévier, il faut lire *inter Teum Lebedumque.*

Chap. XXXI. *Lampetra.* Λαμπτήρ, phare, de Λάμπειν, briller.

Idem. *Naustathmon.* De Ναῦς, vaisseau, et Σταθμός, abri ou rade.

Chap. XXXIV. *Filius ejus captus.* Scipion l'Africain eut deux fils. Le premier ne soutint pas la gloire de son père; l'autre, d'une santé faible, adopta le fils de Paul-Émile, qui fut le second Scipion l'Africain. Le prénom de celui-ci était Publius; mais on ignore duquel des deux il s'agit en cette occasion.

Chap. XXXVII. *Et iliensibus in omni rerum verborumque honore, etc.* Nous avons tâché de ne pas trop nous écarter du texte dans cette phrase, qu'il est très-difficile de rendre littéralement.

Chap. XXXIX. *Duæ legiones romanæ, duæ socium.* Lisez *duæ alæ socium. Legio* ne se disait qu'en parlant des Romains; en parlant des alliés, on disait *ala.*

Idem. *Tralles.* Quelques commentateurs pensent qu'il faut lire *Triballos.*

Chap. XL. *Turribusque superstantes, præter rectorem, quaterni armati.* Le conducteur de l'éléphant n'était point dans la tour, comme on pourrait le supposer d'après ce passage, mais sur le cou de l'animal.

Idem. *Ejusdem regionis.* Plusieurs provinces au delà de l'Euphrate et du Tigre étaient dans la dépendance de la Médie, et confondues sous la même dénomination.

Idem. *Argyraspides.* De Ἄργυρος, argent, et Ἀσπίς, bouclier.

Idem. *Neocretes.* De Νέος, nouveau. Les traducteurs anglais entendent par ce mot des recrues crétoises. Toute cette description

est tellement confuse et embarrassée, qu'il y a lieu de supposer que le texte est altéré.

Chap. XLI. *Prolapsos subeuntesque.* Tite-Live distingue ici deux espèces d'ennemis : *prolapsos*, ceux qui viendraient à tomber; *subeuntes*, ceux qui viendraient à se glisser par dessous.

(Crévier.)

Chap. XLIII. *Utroque cornu victores Romani.* On remarqua qu'une des causes de la perte de cette bataille fut la manière dont le roi avait rangé sa phalange. Elle faisait la principale force de son armée, et jusque-là elle avait passé pour invincible. C'étaient tous vieux soldats aguerris, robustes, pleins de vigueur et de courage. Il fallait donc, pour en tirer tout le parti possible, leur donner moins de profondeur et plus de front : au lieu que, les ayant rangés sur trente-deux de profondeur, il en rendait la moitié inutile, et plaçait, sur le reste du front, de nouvelles levées, sans courage et sans expérience, sur lesquelles il ne devait point compter. Antiochus, en cela, n'avait pourtant fait que suivre la tactique observée par Philippe et par Alexandre; mais, dans la suite, les habiles généraux réduisirent la phalange à seize, et même jusqu'à huit de profondeur, selon l'exigence des cas et des besoins. (Rollin.)

Chap. XLIV. *Ad quinquaginta millia peditum cæsa.* Appien comprend les prisonniers dans ce nombre; Justin compte cinquante mille tués et onze mille prisonniers.

Chap. XLV. *Talentum euboicorum.* La valeur du talent euboïque était inférieure à celle du talent attique. Celui-ci est évalué à trois mille de nos francs. Le premier valait un tiers moins.

Idem. *Thoantem quoque Ætolum.* Dès qu'Annibal et Thoas eurent appris qu'on négociait, jugeant bien qu'ils seraient sacrifiés, ils pourvurent l'un et l'autre à leur sûreté, avant que le traité fût conclu.

Chap. XLVI. *Cistophorum.* De κίστος, corbeille, et φέρειν, porter. Les cistophores étaient des pièces de monnaie ayant pour empreinte la figure des prêtres qui portaient sur leurs têtes les cor-

beilles dans lesquelles on renfermait les objets mystérieux qui servaient aux sacrifices de Cybèle, de Bacchus et de Cérès.

Chap. XLVII. *Quum ceteri centurias non explessent.* Le nombre légitime des suffrages était de plus de la moitié des centuries. (Crévier.)

Chap. XLIX. *Egredi templo jussi sunt.* C'était toujours dans un temple ou lieu consacré par les augures que le sénat s'assemblait. Ce lieu s'appelait *senaculum* (palais du sénat). Il y avait trois *senaculum;* l'un entre le Capitole et le Forum, un autre à la porte Capène, et le troisième près du temple de Bellone, dans le cirque Flaminien.

Idem. *Totos adhuc Antiochi Ætolos.* Il ne faut pas perdre de vue qu'à l'époque de cette discussion, Antiochus n'avait pas encore été vaincu par L. Scipion. (Rollin.)

Idem. *Dolopiæ atque Athamaniæ bellum inferebant.* Ces contrées étaient voisines de l'Épire, et les attaquer, c'était attaquer Philippe, alors ami des Romains. (Rollin.)

Chap. L. *L. Bæbio supplementum in Hispaniam.* Sous-entendu *ulteriorem.*

Chap. LI. *Ad sacra retinuerat.* Postumius Albinus était alors prêtre de Mars.

Idem. *Cum Gallis foret bellandum.* Il faut entendre par là les Galho-Grecs établis en Asie.

Chap. LIII. *Vetustissima domus nostræ vobiscum amicitia.* Cette alliance n'était pas très-ancienne, puisqu'elle n'avait été contractée qu'avec Attale, père d'Eumène; mais il était le premier de tous les rois et peuples de l'Asie qui eût lié amitié avec les Romains. (Crévier.)

Chap. LIV. *Carthago libera cum suis legibus est.* La liberté et le droit de se gouverner par ses propres lois étaient deux privilèges tout-à-fait distincts. Les Grecs exprimaient le premier par ἐλευθερία; le second par αὐτονομία.

Chap. LVII. *Latinam coloniam.* Ces sortes de colonies ne jouissaient pas des droits des citoyens romains. (Crévier.)

Idem. *Intestabili perjurio.* Un grand nombre d'éditions portent *inæstimabili perjurio*, c'est-à-dire, par un parjure qu'aucune amende ne peut expier.

Chap. LX. *Gortynios.* Gortynium, au centre de l'île, était alors une ville importante, puisqu'à cette époque ses habitans avaient formé, avec les Gnossiens, le projet de subjuguer les autres villes de Crète.

FIN DU QUATORZIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROSA FETIDA

POETIC